MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

3me Volume. — 1re Livraison.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1852.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

N. 816

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

3e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1852.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY.

DISCOURS

DE

M. LE PRÉSIDENT DE BEAUREGARD,

CONTENANT

Une Notice historique sur l'ancienne Académie d'Angers.

JANVIER 1852.

En reprenant, avec le renouvellement de l'année, le cours de nos travaux, j'éprouve le besoin de vous exprimer combien je suis profondément sensible à l'honneur que vous m'avez fait en me continuant dans des fonctions que je croirais au-dessus de mes forces, si je n'étais soutenu par votre bienveillance dont vous m'avez donné des preuves si reitérées. Je comprends l'étendue de la dette qu'elle m'impose. C'est par mon zèle, par mon dévouement, seuls titres que je puis présenter, que je chercherai à m'en acquitter.

Heureux et fier d'être appelé, par votre honorable suffrage, à présider à vos travaux, je dois vous rendre compte de ceux que vous avez accomplis pendant l'année qui vient de finir. Votre comité d'horticulture continue de recueillir les meilleures espèces d'arbres fruitiers et s'occupe d'en fixer la synonimie. Il a entrepris un ouvrage d'une haute importance, la *Pomone de Maine et Loire* avec figures coloriées; déjà plusieurs livraisons ont paru. Un cours de taille auquel sont

jointes des notions de physiologie végétale, contribue puissamment au succès de l'industrie horticole qui, depuis plusieurs années, a pris un grand développement dans notre département.

Votre comité d'archéologie, par ses recherches incessantes, découvre et décrit des monuments qui viennent éclairer l'histoire du pays.

Le cours de géologie a été suspendu pendant deux années, mais il reparaît avec un nouvel éclat grâce à la complaisance du jeune et savant ingénieur, notre collègue, qui a bien voulu s'en charger. Nous n'entreprendrons pas d'en faire éloge; il a déjà été proclamé par l'affluence des auditeurs qui, avides de l'entendre, se pressent à ses leçons.

Les arts ont dû aussi fixer votre attention; vous avez arrêté qu'une exposition de peinture et de sculpture aurait lieu dans le cours de cette année. Un programme, qui en règle les conditions, vous sera présenté.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un événement heureux pour l'histoire littéraire de notre pays et particulièrement pour notre Société; je veux parler de la découverte du registre des procès-verbaux des séances de l'ancienne Académie d'Angers, depuis son origine jusqu'au moment où ses membres ont cessé de se réunir; il embrasse l'espace de plus d'un siècle. Cet in-folio se trouvait dans la riche collection de M. Grille; il a été acheté par la ville d'Angers, et est déposé dans la bibliothèque publique. Comme notre Société est la continuation de cette ancienne Académie, qu'elle en est la reproduction, la fille, ce registre a pour nous l'intérêt de pa-

piers de famille où nous cherchons l'histoire de nos ancêtres : je l'ai parcouru avec avidité ; permettez que je vous en rapporte quelques passages.

Sur les premières pages sont inscrites les lettres patentes qui constituent ce corps savant. Ces lettres signées par le roi le 10 juin 1685, furent enregistrées au parlement le 9 septembre suivant.

La nouvelle Académie, composée de trente membres, était administrée par un directeur, un chancelier et deux secrétaires perpétuels. La ville d'Angers lui donna un logement dans l'hôtel-de-ville et la dota d'une rente annuelle de 40 livres tournois, pour faire face à ses dépenses. Le sceau qu'elle adopta d'abord portait pour emblême une pendule avec cette devise : *travail au-dedans, utilité au dehors ;* mais ce signe ne lui paraissant pas assez pompeux, elle le remplaça par un autre représentant le Mont-Parnasse surmonté d'un laurier. En 1760 cette compagnie obtint que le nombre de ses membres fut porté à 40, à l'imitation de l'Académie française ; elle prit alors le titre d'*Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.*

Une ville comme Angers, riche de grands corps de magistrature, d'un clergé nombreux et éclairé, devait facilement trouver des hommes dignes de siéger sur les fauteuils de son Académie ; nous y voyons figurer le docte Ménage, Pocquet de Livonnière, savant commentateur de la coutume d'Anjou ; l'abbé Grandet, connu par de bons mémoires historiques ; La Sauvagère, colonel du génie qui, ayant quitté la carrière militaire, consacra la fin de sa vie à étudier et à décrire les antiquités du pays ; l'abbé Rangeard, qui a laissé d'excellents mémoires sur l'Anjou ; l'abbé Louet, qui se

fit remarquer par de brillantes poésies ; l'avocat du roi Prévot, qui s'était placé haut dans l'opinion publique comme magistrat, par son profond savoir et comme orateur, par l'éclat de ses discours, dont plusieurs nous sont restés.

Le renom que l'Académie d'Angers s'était acquis la fit rechercher par des hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres, qui tinrent à honneur de compter parmi ses associés. Dans le nombre on peut citer Réaumur, Sigaut-Lafont, Louis Racine, Fréron, Florian, Marmontel ; à la tête de ces célébrités il faut placer Voltaire. Quoique son esprit satyrique, qui n'épargnait rien, se fût permis quelques épigrammes contre une compagnie qui l'avait reçu dans son sein, il ne négligea pas cependant de lui donner des témoignages de sa considération. Ayant fait hommage à l'Académie d'Angers de *Sémiramis*, l'une de ses plus belles tragédies, il répondit par la lettre suivante, aux remerciements qu'il en reçut : « Paris, 30 mars » 1750. Ma vie, Messieurs, est celle d'un malade con- » damné par la nature à souffrir ; mais elle me laisse » autant de sensibilité pour les bontés dont des corps » tels que votre Académie et des hommes tels que » vous m'honorent, qu'elle m'a donné de goût pour » les lettres : voilà mes consolations. C'en est une » grande pour moi de saisir cette occasion de vous as- » surer à quel point j'ai l'honneur d'être votre très » obéissant serviteur. Signé de Voltaire, gentilhomme » ordinaire du roi, de l'Académie d'Angers. »

Le registre de cette compagnie constate que ses séances étaient souvent remplies par la lecture de mémoires d'un haut intérêt tant sur les sciences que

sur les lettres ; mais réduite à la subvention de 40 livres que lui accordait la ville d'Angers, elle ne se chargeait pas de faire imprimer à ses frais et de former un recueil pour conserver ses utiles travaux. Quelques fragments ont trouvé place dans le *Mercure de France*, journal littéraire qui se publiait alors sous la direction de Marmontel. Les morceaux que nous y rencontrons font vivement regretter ceux que l'on a perdus.

Un corps aussi studieux et aussi savant que l'Académie d'Angers devait fixer l'attention du duc d'Anjou, ce prince éclairé, ami des sciences et des lettres, qui depuis régna sous le nom de Louis XVIII. L'Académie lui ayant offert le titre de protecteur qu'il accepta, il adressa au président la lettre suivante : « Compiègne, » 29 juillet 1770. La célébrité que votre compagnie » s'est acquise dans la république des lettres, la dis- » tinction et le mérite des membres qui la composent » en lui méritant mon estime assurent, en même » temps, à chacun de vous en particulier le plaisir » que j'aurai à vous donner des preuves de mon » affection. »

En l'année 1784, il accorda à cette compagnie un témoignage spécial de sa protection en fondant un prix qui serait décerné tous les deux ans, au meilleur mémoire sur une question d'intérêt public.

Son ordonnance est ainsi conçue : « Voulant donner » une marque particulière de la protection et de la » bienveillance que nous accordons à l'Académie » d'Angers, établissement si utile et si honorable » pour la ville capitale de notre apanage, avons ordonné » et ordonnons ce qui suit :

» Article Premier. A l'avenir, à compter de l'année » 1785, il sera fait un fond dans les états du duché » d'Anjou, pour les années impaires, de la somme » nécessaire pour le prix d'une médaille d'or du poids » de trois onces et demie, frappée à la monnaie des » médailles de Paris.

» Article 2. Cette médaille représentera d'un côté » l'effigie de Monsieur, duc d'Anjou; de l'autre sera » gravé le sceau de l'Académie d'Angers.

» Article 3. La médaille sera décernée tous les » deux ans à l'auteur du mémoire jugé meilleur par » ladite Académie, sur une question uniquement » relative à des objets de bienfaisance et particulière- » ment d'utilité publique, comme l'agriculture, la » navigation intérieure, le commerce, les arts et les » manufactures.

» Donné à Versailles, le 28 février 1784. »

La première question proposée fut celle-ci :

« Quels sont les moyens les plus simples et les moins » dispendieux, d'empêcher les débordements de l'Au- » thion et la stagnation de ses eaux, même de rendre » cette rivière navigable dans une partie de son » cours ? »

Le mémoire qui obtint le prix fut celui de M. Moret, ingénieur-géographe, attaché aux ponts-et-chaussées à Poitiers. Nous devons regretter que ce travail qui devait contenir des documents utiles, n'ait pas été conservé dans les archives de l'Académie.

La question proposée pour l'année suivante fut celle-ci :

« Quels sont les origines, les progrès et les change-

» ments des levées qui bordent la Loire, des chaussées » et portes marinières que coupent les rivières y » affluant et les moyens de les réparer ? »

Le prix devait être décerné en l'année 1788, mais la fermentation politique qui agitait déjà les esprits détournait l'attention des froides questions d'intérêt local ; aucun mémoire ne fut présenté.

La dernière séance de l'Académie date de l'année 1789.

Les orages qui éclatèrent alors dispersèrent ses membres, il se séparèrent en attendant des jours meilleurs pour se réunir. Cette compagnie ne fut point abolie; elle ne cessa pas d'être, son existence fut seulement suspendue. Ce n'est qu'en l'année 1828 que quelques personnes studieuses se réunirent pour la rappeler à la vie et la reconstituer. Une Société d'agriculture fondée en 1761, avait également cessé de fonctionner lors de la tourmente politique. Ces deux associations furent réunies sous le titre de Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. En l'année 1834, le gouvernement lui donna un témoignage de satisfaction en lui conférant le titre de Société royale et en la reconnaissant établissement d'utilité publique.

Près d'un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis que notre nouvelle Société, formée de la réunion des deux anciennes, a été constituée. Le temps éclaircit incessamment les rangs de ses honorables fondateurs; l'un d'eux, M. de Senonnes, s'est éteint avec l'année qui vient de s'écouler. Ami des lettres et des arts qu'il cultivait avec succès, il a enrichi nos publications de notices intéressantes sur nos expositions de peinture. Vous lui avez donné un témoignage de votre estime

particulière en l'appelant aux fonctions de vice-président.

Une perte non moins affligeante est celle de M. Daligny, conseiller à la Cour d'appel, il composa dans sa jeunesse un traité des lois civiles Anglaises. Il publia postérieurement des considérations politiques et morales, où l'on reconnait l'œuvre d'un homme de bien et d'un littérateur distingué.

Si quelque chose peut adoucir nos regrets, c'est l'heureuse acquisition que nous avons faite de nouveaux collègues qui sont venus remplir les vides que la mort avait faits parmi nous. Précédés d'une réputation méritée, ils ont été accueillis par l'unanimité de vos suffrages. Ils nous prêteront leur précieux concours pour maintenir notre Société au rang qu'elle s'est acquis et pour qu'elle ne cesse de se montrer la digne héritière des Sociétés savantes dont elle est la continuation.

NOTICE

SUR

LES IRRIGATIONS DES VOSGES.

Le mot français irrigation vient comme on sait du mot latin *irrigare*, qui signifie arroser en faisant couler l'eau. Les irrigations n'ont effectivement été en général chez tous les peuples que l'art de conduire l'eau sur les prés ou dans les terres, afin de leur procurer un degré d'humidité nécessaire à la végétation.

L'irrigation considérée à ce point de vue, a été connue de toute antiquité et il devait en être ainsi, aussitôt que les hommes eurent reconnus dans l'eau un des agents nécessaires à la croissance de toutes les plantes. Rien donc de plus simple, que l'idée de creuser des canaux pour porter l'eau partout où il serait nécessaire de mouiller le terrain, et rien par conséquent de plus naturel encore que le soin apporté à disposer ces canaux de manière à ce qu'il soit toujours loisible à l'agriculteur, de donner l'eau ou bien de la retirer à volonté.

Virgile nous montre effectivement dans ses admirables vers, que ce jeu des canaux était déjà pratiqué de son temps; car il dit figurativement à la fin de la

troisième églogue pour arrêter le combat lyrique entre Menalque et Dametas : *Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt. Enfants, fermez les canaux, les près ont assez bu,* et je prie de remarquer ce mot *biberunt,* comme il indique bien que l'idée agricole de ce temps, se bornait à étancher la soif d'un terrain trop desséché. Si je constate ce fait, c'est que l'irrigation dont nous allons vous entretenir, se propose un but tout différent et qu'il est nécessaire pour devenir bon irrigateur selon la nouvelle méthode, de comprendre que son but n'est pas seulement de mouiller le terrain mais encore de produire une véritable couche alluviale à la surface des prés, en y faisant déposer le limon dont les eaux sont chargées, quand elles descendent des hauteurs.

Je ne veux point ici nier l'importance de l'irrigation qui se borne à mouiller le terrain, bien heureux sont ceux qui peuvent en jouir pendant l'été. Mais comme la majorité des prés n'a point un cours d'eau constant à sa disposition, la méthode nouvelle a dû surtout s'occuper des propriétaires qui n'ont pour toute ressource que les eaux pluviales de l'hiver.

Le but de l'irrigation alluvionante (qu'on me passe ce mot) étant de faire déposer à la surface des prés, le limon qui se trouve charroyé par les eaux, il est clair que tout l'art de l'irrigateur consistera à faire déposer le plus possible de ce limon, à le répartir sur le terrain de la manière la plus égale, à faire faire ce dépôt aux époques les plus favorables et à le supprimer aussitôt qu'il deviendrait nuisible. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de s'occuper successivement de différentes prescriptions toutes plus ou moins utiles

pour obtenir un bon résultat. Ainsi nous traiterons à cet effet :

1° Des canaux irrigateurs ; — de leur dimension ; — de leur forme ; — de leur disposition pour répandre l'eau sur les prés ; — de leur tracé ; — de leur confection ; — de leur entretien ; — des instruments nécessaires à l'irrigateur.

2° De l'irrigation ; de la manière de conduire les eaux ; — du barrage et de la visite des canaux pendant l'irrigation ; — des soins et des qualités d'un bon irrigateur ; — des époques favorables pour mettre ou ôter les eaux : — du repos dans l'irrigation et de sa clôture définitive ; — de l'enrichissement des eaux des fossés, etc.

3° De l'assainissement des prés ; — des canaux de desséchement ; — des eaux stagnantes dont le niveau est supérieur à celui des prés ; — des barrages et des vannes.

CHAPITRE Ier.

Des canaux irrigateurs ; — de leur dimension ; — de leur forme ; — de leur disposition pour répandre l'eau sur les prés de leur tracé ; — de leur confection ; — de leur entretien ; — des instruments nécessaires à l'irrigation.

Les canaux irrigateurs n'ayant pas d'autre but que de conduire l'eau pour la faire monter sur les prés doivent être aussi peu profonds que possible, 7 à 8 centimètres par exemple ; leur largeur ordinaire variera de 20 à 30 centimètres, leur longueur ne doit

jamais dépasser 100 mètres, ils doivent être droits ou composés de lignes droites, jamais courbes, et doivent être de quelques centimètres plus étroits à leur queue qu'à leur tête. Ainsi si un canal de 100 mètres de long, a reçu à son origine 25 centimètres de largeur, il ne faudra pas lui donner plus de 21 centimètres à l'autre extrémité. Les bords des canaux doivent être coupés à la hache de pré, bien d'aplomb, de manière que l'ouverture du canal ne soit pas plus large que le fond ; le fond doit être aussi uni que possible, et la terre doit en être coupée et aplanie avec un instrument nommé fossoir qui est une espèce de houe plate et tranchante.

Pour confectionner les canaux on se sert :

1° D'un niveau d'eau avec sa mire pour en déterminer la direction.

2° D'un cordeau à piquet tournant, pour tracer les bords des canaux.

3° D'une hache de pré, pour couper le gazon en suivant le cordeau.

4° D'un fossoir pour vider les canaux.

5° De trois mires graduées pour dresser le bord des canaux.

Voici le prix ordinaire de tous ces objets :

Un niveau d'eau avec son pied. . .	12 fr.	
La mire du niveau d'eau graduée. .	6	
Un cordeau à piquet tournant en fer.	6	
Une hache de pré, ...	6	
Un petit et un grand fossoir. . . .	7	
Trois mires pour dresser les canaux.	4	50
Total.	41	50

L'établissement des canaux d'irrigation d'un pré se compose de deux parties l'une que j'appelerai théorique, c'est celle qui s'occupe de déterminer la direction à donner aux canaux, l'autre purement pratique qui consiste à tendre le cordeau dans la direction voulue, à couper les bords des canaux avec la hache et à les vider avec le fossoir.

Il n'est pas besoin de dire que l'emménagement des canaux, c'est-à-dire la direction et la disposition qu'ils doivent avoir, est la partie la plus difficile de l'art de l'irrigateur, tandis que la confection matérielle des canaux, tout en demandant une véritable adresse et une grande habitude, n'est plus que la partie secondaire de cet art.

L'ingénieur agricole capable d'emménager les canaux d'un pré, doit gagner de 5 à 6 francs par jour suivant son habileté; l'ouvrier chargé de les couper et de les vider, doit gagner de 2 fr. 50 c. à 3 fr. par jour suivant également sa force et son adresse.

Dire comment on doit disposer les canaux d'irrigation dans un pré serait chose impossible; les vieux terrains présentent tant de pentes différentes, qui forcent à varier sans cesse les combinaisons, qu'il faut laisser cela à la science de l'irrigateur et voir la chose exécutée pour s'en faire une idée. Disons toutefois qu'ordinairement on trace ce qu'on nomme les têtes d'eau, c'est-à-dire les canaux mères d'où doivent partir tous les canaux irrigateurs, qui forment alors une espèce de feuille de fougère avec eux.

Les têtes d'eau suivent ordinairement la plus grande pente des prés; une fois ces têtes d'eau établies, on trace au moyen d'un niveau d'eau les canaux

irrigateurs proprement dits à la pente qu'on veut.

Il faut que la pente des canaux soit au moins de six millimètres par mètre, et faire en sorte autant que possible de les tracer en travers de la plus grande pente des prés. Du reste comme je l'ai dit il est impossible de donner ici une règle unique, parce qu'il se rencontre une multitude d'accidents de terrain qui forcent à varier sans cesse la disposition des canaux. Il est des cas où les têtes d'eau ne suivent pas la plus grande pente, des cas où elles servent elles-mêmes de canaux irrigateurs, des cas enfin où il n'est pas nécessaire d'en faire aucune.

J'ai dit qu'il fallait donner au moins six millimètres par mètre de pente aux canaux irrigateurs, parceque dans ces canaux il faut concilier deux choses : ne pas donner trop de pente pour porter l'irrigation le plus haut possible et en donner assez pour que l'eau coure assez vite, afin de charroyer suffisamment de limon pour engraisser le pré. Je sais bien qu'on est très souvent commandé par la disposition du terrain et qu'on est souvent forcé de donner plus de pente que cela aux canaux; mais dans ce cas là on se conforme à l'exigence des localités.

J'ai dit plus haut qu'il ne fallait pas qu'un canal d'irrigation eût plus de 100 mètres de longueur, en voici la raison, c'est que quand on sera rendu à arroser le pré au moyen de la partie inférieure de ce canal, l'eau aura à parcourir une longueur énorme avant de monter sur le pré et qu'alors si le canal est trop long elle sera susceptible de trouver des obstacles, tels que des feuilles et des morceaux de bois mort qui pourraient l'arrêter ou l'entraver dans sa course et lui faire

déposer une partie de son limon, ce qu'il faut éviter à tout prix. On l'évitera donc en ne donnant pas aux canaux d'irrigation une longueur démesurée et voilà ce qui fait qu'on s'est arrêté à 100 mètres. Dans le cas où le pré aurait plus de 100 mètres de long, on disposerait les têtes d'eau de manière à en faire partir de nouveaux canaux, qui eux à leur tour peuvent avoir également 100 mètres de longueur et ainsi de suite.

La largeur des têtes d'eau est toujours plus considérable que celle des canaux d'irrigation proprement dits, par cette raison qu'elles sont obligées de fournir de l'eau à tous ces derniers. Mais elles vont comme eux en se rétrécissant et dans la même proportion, par cette raison qu'à mesure qu'on avance vers l'extrémité de la tête d'eau, le nombre des canaux à alimenter est toujours de moins en moins grand.

La largeur des têtes d'eau n'a rien de fixe, car dans certains cas elles peuvent être de vrais ruisseaux, mais enfin dans les cas les plus communs on leur donne de 30 à 45 centimètres de large.

Nous avons parlé de la dimension des canaux, il est nécessaire de poser quelques principes au sujet de leur espacement et de leur inclinaison sur les têtes d'eau.

Si les canaux irrigateurs sont tracés en travers de la plus grande pente du pré et que cette pente soit rapide, on pourra laisser 10 mètres entre deux canaux parceque l'eau en partant du canal supérieur n'aura que les dix mètres à parcourir pour retomber dans l'inférieur, et que l'expérience montre que quand il y a une grande pente le limon n'est entièrement déposé qu'après 10 mètres de parcours. Si au contraire la pente est faible il ne faudra pas laisser plus de 8

mètres entre deux canaux, par cette raison que l'eau courant moins vite sur cette pente, le dépôt sera fait au bout d'un moindre espace.

Si les canaux irrigateurs ne sont point tracés en travers de la plus grande pente du pré, alors l'irrigation se fait en écharpe, c'est-à-dire que l'eau en sortant du canal pour monter sur le pré ne parcourt pas la perpendiculaire au canal, mais bien une ligne plus ou moins oblique à lui. Dans ce cas là les canaux doivent être plus rapprochés que dans le cas précédent, puisque la ligne oblique que parcourt l'eau ne peut avoir que 10 mètres pour les grandes pentes et 8 pour les petites. Les canaux sur lesquels devront s'appuyer les extrémités de ces obliques, devront donc être plus près que 10 mètres et que 8 mètres, c'est là que tout doit être laissé à l'appréciation de l'irrigateur.

L'espace compris entre deux canaux irrigateurs se nomme une planche.

Quant à l'inclinaison des canaux irrigateurs sur les têtes d'eau, cette inclinaison ne doit jamais être plus petite qu'un angle-droit, en suivant le fil de l'eau, et il est facile de comprendre que plus l'angle sera obtus et mieux cela vaudra.

Dans un autre chapitre il sera parlé des époques auxquelles l'irrigation doit être faite, mais il appartient à celui-ci d'y parler de la disposition que doit avoir l'ensemble des canaux d'irrigation d'un pré pour le débarrasser de ses eaux aussitôt qu'elles ont servi à sa fertilisation. Qu'on se rappelle bien que l'eau dans cette circonstance n'est que le véhicule, que c'est le dépôt alluvial qu'on recherche et que par conséquent sitôt que ce dépôt est fait, les eaux devien-

nent inutiles sinon nuisibles ; il doit donc toujours y avoir dans la partie la plus profonde du pré, un canal chargé de rassembler les eaux de toutes les pentes irriguées et de les porter au dehors. De plus, l'irrigateur doit s'arranger de manière à ce que les têtes d'eau communiquent directement avec le canal de fond, à moins que par des écluses ou des petites vannes, on ne soit à même de détourner l'eau avant qu'elle n'entre dans le pré. Car il y a des moments où l'eau est bonne, mais il y en a d'autres aussi où elle est mauvaise. Il faut donc être à même ou de l'y admettre ou de la retirer.

Pour rendre ce petit exposé aussi pratique que possible, il convient de parler ici plus en détail de la manière de se servir du niveau d'eau, de la mire et des autres instruments dans la confection des canaux.

Tout le monde connait le niveau d'eau, il est donc inutile d'en faire ici la description. Supposons tout de suite qu'il s'agisse de tracer un canal irrigateur partant d'un point donné et ayant 6 millimètres par mètre de pente. Voilà ce que vous devrez faire.

Fixez d'abord, à l'œil, la direction approximative que devra avoir le canal, le point d'où il devra partir et le point, à peu près, où il devra s'arrêter. Mesurez alors le nombre de mètres qu'il devra avoir en longueur, supposons qu'il doive avoir trente mètres, alors vous direz : puisque la pente doit être de 6 millimètres par mètre et qu'il y a 30 mètres, la pente totale du canal ou la différence de niveau qu'il devra y avoir entre sa tête et sa queue, devra donc être de 30 fois 6 millimètres, ou 180 millimètres, c'est-à-dire 18 centimètres. Placez donc votre niveau d'eau sur

un point du pré qui soit en dehors de la tête et de la queue du canal, placez la mire à sa tête d'abord, faites descendre le viseur jusqu'à ce qu'il soit de niveau avec l'eau des bouteilles, puis, haussez-le de 18 centimètres et portez la mire alors sur la partie du pré où doit aboutir votre canal, faites marcher le pied de la mire tantôt plus haut, tantôt plus bas, sans toucher au viseur, jusqu'à ce que le haut du viseur soit de nouveau de niveau avec l'eau des bouteilles; de cette manière, vous serez sûr que le pied de la mire est à 18 centimètres plus bas que le point de la première station. Prenez alors le piquet tournant, plantez le petit piquet à un bout, puis allez vous en vers l'autre en laissant se dévider le cordeau; une fois que vous y serez, plantez le piquet tournant, et après avoir enroulé sur le dévidoir ce qu'il y aurait eu de cordeau de trop de dévidé, faites enrouler ce cordeau autour de l'axe du piquet, mais au-dessous du dévidoir, faites alors tourner celui-ci avec les deux mains et de cette manière vous tendrez le cordeau aussi raide que vous voudrez. Prenez alors la hache de pré et commencez à tailler le canal en suivant le cordeau tendu.

Pour bien se servir de la hache il faut que la main la plus en avant tienne le manche très bas, de manière à ce que le corps soit très courbé. Aussi l'opération de tailler les canaux est-elle la plus fatigante de toutes; c'est aussi celle qui demande le plus d'adresse, car il faut que la hache taille le gazon à toucher le cordeau sans le couper, et que chaque coup de hache soit exactement le prolongement du précédent et en ligne droite, sans quoi le bord du canal serait mal fait. Une

fois ce bord taillé, on porte les deux piquets à la distance fixée pour la longueur du canal, l'on recommence à tendre le cordeau et à tailler de nouveau à la hache.

Une fois les deux bords du canal taillés on enlève les piquets et alors, avec la hache, on coupe par tronçons de 20 centimètres de long la bande de gazon qu'il faut enlever pour vider le canal. Bien entendu que cette bande se coupe en tronçons au simple coup-d'œil. Une fois ces tronçons faits, ou prend le fossoir qui convient, le grand ou le petit suivant la largeur du canal et l'on commence à les enlever en coupant la terre au-dessous et bien horizontalement. Toutes ces plisses de gazon sont momentanément déposées sur le bord du canal et serviront plus tard à combler les inégalités ou les parties les plus profondes du pré. Toutefois on laisse dans les canaux un certain nombre de ces plisses de gazon, une par exemple tous les 4 mètres pour servir à barrer le cours de l'eau lorsqu'elle coulera et la faire monter sur le pré.

J'ai dit que toutes ces plisses de gazon, retirées en vidant les canaux, serviraient plus tard à combler les mauvais creux du pré, et à ce sujet je dois ajouter que pour cela faire il suffit de remettre ces plisses les unes à côté des autres dans l'endroit que l'on veut combler, tout simplement sur l'herbe, sans autre précaution que de les battre avec le dos du fossoir. Un mois après toutes ces plisses seront reprises, en supposant que l'opération se fasse au mois d'octobre ou de novembre, dans le moment où la terre est humide et où les gelées ne sont pas encore venues. Mais revenons au vidage. Une fois les plisses enlevées

avec le fossoir, le même instrument servira à parfaitement dresser les fonds des canaux en ayant soin de toujours s'en servir en coupant et jamais en grattant; la lame de cet instrument qui est en acier doit toujours être conduite horizontalement et jamais abandonnée à son propre poids, elle ne doit couper que par la force que les bras lui impriment.

Une fois le canal confectionné, il reste une opération importante à lui faire subir, celle de dresser ses bords. On comprend effectivement que sans cette précaution, il ne sera pas possible de faire monter l'eau où l'on voudra sur le pré, car elle sortira toujours par les endroits les plus bas des bords du canal.

Pour dresser ces bords, on a trois mires ayant un viseur mobile sur un glissoir gradué. Ces trois mires sont absolument égales en grandeur et en dimensions. Elles ont à peu près 4 pieds de haut. Pour dresser les bords d'un canal, il faut être trois personnes, deux se placent à ses extrémités, et la troisième, qu'on appelle le coureur, est mobile sur toute sa longueur. Une des personnes des extrémités, qui sera l'irrigateur, vise de manière à faire passer son rayon visuel par le haut des deux viseurs extrêmes; quant au coureur, il transporte successivement sur tous les points du canal la mire qu'il tient à la main et il hausse ou baisse son viseur suivant que l'indique l'irrigateur. Quand celui-ci crie *stop*, le viseur intermédiaire s'arrête et le coureur qui le fait mouvoir lit sur la graduation de combien il faut élever ou baisser le point sur lequel on agit en ce moment. Pour le consigner sur la place même, le coureur porte avec lui de petits morceaux de bois gros comme le pouce,

pointus, et il en enfonce un au bord du canal, de manière à ne laisser dehors que la quantité dont il faut hausser le bord en cet endroit, ou autrement, de manière qu'en posant la mire intermédiaire sur sa tête, les trois viseurs entièrement abaissés, soient parfaitement en ligne droite. Je dis en ligne droite et non pas de niveau, car dans aucun cas un canal d'irrigation n'est de niveau.

Quand après avoir beaucoup marqué de canaux au moyen des petits piquets dont nous parlions ci-dessus, on veut les achever, on prend des plisses de gazon et l'on en reborde les canaux à affleurer partout la tête des petits piquets. Ces plisses sont bientôt reprises et l'on a alors des canaux qui feront monter l'eau partout où l'on voudra.

Après s'être longtemps servi des outils, la hache de pré et les fossoirs finissent par ne plus couper. Dans ce cas là, on aiguise la hache sur la meule et les fossoirs au moyen d'une pierre de grès.

Quand on taillera les canaux, on évitera autant que possible de rencontrer des pierres avec la hache, car étant d'une trempe très dure, elle pourrait s'ébrécher profondément, et ce serait une avarie bien difficile à réparer.

ENTRETIEN DES CANAUX.

Quel que soit le soin que l'on ait pris des canaux pendant la saison de l'irrigation, il s'y fait toujours quelques brèches sur les bords, quelques creux dans les fonds, quelqu'accumulation de sable ou de limon. D'un autre côté, l'herbe y pousse pendant le prin-

temps, et l'été, après la faulx, les animaux en pâture y font des dégâts avec leurs pieds, une visite et une réparation annuelle de ces canaux sont donc d'une absolue nécessité. C'est au mois de septembre ou d'octobre que cette visite, cet entretien doit se faire, un peu plus tôt, un peu plus tard, suivant que les pluies auront été hâtives ou tardives; on comprend effectivement qu'on ne peut pas commencer à travailler la terre des prés tant qu'elle est sèche et dure, il faut attendre que le terrain soit ramolli. Mais il est important de ne pas se laisser attarder pour l'entretien des canaux, car on pourrait se trouver surpris par les eaux et alors on ne ferait plus que de mauvais travail.

Pour bien faire l'entretien des canaux, on doit commencer par retailler les bords. Cette opération ne doit jamais se faire au coup-d'œil, mais toujours au cordeau; on doit le tendre successivement sur les deux bords de chaque canal, de manière qu'il soient exactement au-dessus de ses bords primitifs; alors en suivant le cordeau on coupe avec la hache tous les paquets d'herbe ou irrégularités qui dépasseraient.

Si l'on faisait cette opération sans cordeau, les bords des canaux présenteraient bientôt les plus grandes irrégularités et les anfractuosités les plus capables d'arrêter le limon. Je le répète, la retaille des bords doit toujours se faire au cordeau invariablement.

Si à la longue les bords d'un canal se trouvaient trop aplatis, trop déformés, on ouvrirait un canal neuf à côté de celui là, de même largeur que lui et, avec les plisses qui en sortiraient, on comblerait le vieux canal hors de service et l'année suivante on n'en apercevrait plus les traces.

Une fois les bords d'un canal retaillés on en refait le fond avec le fossoir, c'est-à-dire qu'avec cet instrument on coupe les touffes d'herbes qui y auraient poussé, on enlève tous les amas de sable qui s'y seraient formés, en un mot on le remet à neuf. Il faut surtout bien faire attention en se servant du fossoir dans ce cas de ne pas recreuser le canal, car moins il est profond et mieux il vaut.

D'après ce qui a été dit antérieurement on comprendra facilement combien cet entretien des canaux est nécessaire puisque plus leur intérieur sera propre, plus leurs bords seront coupés droits, plus leur fond sera aplani, plus l'eau circulera librement et plus elle se répandra rapidement sur le pré; il ne faut donc jamais manquer cet entretien, il est de la plus absolue nécessité.

Nous ne terminerons point ce chapitre sans dire un mot des fossés qui amènent l'eau dans les prés. Ces fossés doivent effectivement être entretenus dans un grand degré de propreté, il ne faut rien laisser croître au fond ou sur les bords, il n'y faut souffrir aucune pierre, aucune racine, aucune inégalité quelle qu'elle soit. Faute de prendre cette importante précaution on verrait le limon se déposer partout où le libre cours des eaux se trouverait entravé et l'eau n'arriverait plus aux prés qu'appauvrie de la majeure partie de sa substance fertilisante. Ajoutons qu'on devra débarrasser la gueule des fossés des épines qui pourraient l'encombrer et empêcher d'en voir le fond, afin de pouvoir surveiller le cours des eaux pendant tout le temps que l'irrigation se fait.

CHAPITRE II.

De l'irrigation ; — de l'époque à laquelle il faut la faire, et quand il faut la cesser ; — des précautions qu'il faut prendre pour qu'elle soit utile ; — des gelées pendant l'irrigation ; — des qualités et des soins d'un bon irrigateur ; — des bonnes et des mauvaises eaux ; — de l'assainissement des prés ; — de l'enrichissement des eaux ; — de leur conduite ; — des vannes.

L'irrigation pluviale ne commence guère dans notre pays d'Anjou, que dans le courant de novembre, jusque là les eaux du ciel sont absorbées par les terres desséchées et ne couleront à leur surface qu'après leur complète imbibition.

C'est au premier départ des eaux que l'irrigateur doit être le plus attentif; ces eaux sont effectivement les plus riches de toutes celles qui baigneront les prés, par cette raison qu'étant les premières à traverser le sol, elles arriveront chargées de solutions de différentes nature, mais toutes plus ou moins alcalines ou azotées et par conséquent toutes très susceptibles d'activer la végétation. Tous les canaux doivent donc être prêts et bien nettoyés pour cette époque, et l'irrigateur doit avoir disposé ses barrages de manière à ce qu'en cas de surprise, les eaux se rendent directement dans la partie la plus souffrante ou la moins riche du pré. Ces premières eaux ont surtout une grande importance si provenant de cours ou d'étables, elles sont chargées du jus des fumiers. Dans ce cas il faut n'en pas per-

dre une goutte et surtout n'en pas abuser. Quatre heures suffisent souvent avec de telles eaux, pour changer complétement la nature de l'herbe qui en est baignée ; il faut dans ce cas, faire souvent marcher les barrages afin que l'eau vienne successivement mouiller les diverses parties du pré; c'est à l'irrigateur à juger de la richesse des eaux, pour se fixer sur le temps qu'il doit les laisser à la même place.

Si nous rentrons dans le cas ordinaire, c'est-à-dire des eaux simplement chargées d'alluvion, il faut ordinairement les laisser couler sept à huit jours au même endroit et alors on les change et on laisse respirer la partie qui vient d'être irrigée.

Tant que les eaux coulent en petite quantité, la besogne de l'irrigateur est assez simple, mais aussitôt qu'elles deviennent abondantes il ne doit plus avoir un instant de repos; qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il tonne, sans cesse occupé à distribuer les eaux dans tous les canaux et dans plusieurs endroits d'un même canal, c'est à peine s'il a le temps d'aller prendre ses repas. Son fossoir sur l'épaule il doit sans cesse parcourir ses prés, visiter chaque canal en particulier, s'assurer que les barrages ne sont point encombrés de feuilles ou de bois mort et que des dépôts ne se sont pas faits ; dans le cas où il y en aurait, les prendre et les jeter sur le pré ou bien les brouiller dans l'eau afin de les faire monter sur l'herbe. S'il voit que les eaux sont trop abondantes dans tel endroit, il doit fermer les vannes afin d'en modérer le cours. Si la descente des eaux dans les têtes d'eau est trop rapide, il doit l'entraver par des barrages ou des demi-barrages rapprochés les uns des autres. Si telle partie a reçu

l'eau assez longtemps, il doit reculer les barrages pour la faire monter dans la partie la plus voisine. Si un endroit d'un canal n'a pas été bien dressé et laisse échapper l'eau, il prend une petite plisse et bouche le trou en la fixant au moyen d'un petit piquet. Si enfin il existe dans le pré une fosse à engrais, il doit y placer un homme qui s'y tienne constamment afin d'y enrichir les eaux. En un mot l'irrigateur appréciateur de cette précieuse industrie s'y donne entièrement et suit avec amour le travail d'alluvionage et d'engrais qui s'opère sous ses yeux, travail dont il est l'auteur et le modérateur.

Dans tous les cas, mais principalement quand un pré reçoit peu d'eau, il faut tâcher d'enrichir cette dernière de manière à compenser par là sa rareté naturelle et le peu d'alluvion qu'elle déposera. Pour cela faire, à l'endroit où les eaux entrent dans le pré on creuse une fosse de 4 mètres carrés plus ou moins sur cinquante centimètres de profondeur et l'on y dépose l'engrais dont on veut se servir. Cet engrais peut être de différentes natures, mais il n'y en a pas de meilleur que le purin c'est-à-dire le jus des étables ou du fumier; ce jus recueilli et mis en barriques peut être conduit dans le pré roulé jusqu'à la fosse et versé dedans au moment où les eaux coulent.

A défaut de purin il faut ramasser la fiente des bœufs ou des vaches et la conduire dans la fosse à mesure qu'elle se produit, la laissant là ou dans un endroit voisin jusqu'au moment où les eaux arriveront. Parmi les engrais les plus riches, je citerai encore les détritus humains, le guano et la colombine; toutes ces substances se dissolvent très bien dans l'eau et sont facilement charroyées par elles.

Comme les fermes ne sont en général guères à même d'avoir autre chose que du purin et de la fiente, je ferai observer qu'il faut que cette dernière soit recueillie sans paille sans quoi les eaux ne s'enrichiraient pas, la paille empêchant les parties les plus riches de s'en aller au courant. C'est donc la fiente pure qu'il faut ramasser, cette fiente peut être même réduite en poudrette et par là même rendue plus facile à transporter au lieu de l'irrigation.

Quant à la manière dont les canaux aboutissent à la fosse, nous ferons remarquer qu'en général cette dernière se trouvant la plus profonde, le niveau des canaux ne viendra qu'à moitié de sa hauteur, en d'autres termes, il faudra que la fosse soit à moitié remplie pour que l'eau commence à entrer dans les canaux.

Cette disposition présente du reste un avantage, attendu qu'elle permet de brasser avec un ringard l'engrais dans l'eau courante et de le mettre ainsi en dissolution ou en suspension.

J'ai dit que l'irrigateur devait sans cesse visiter les canaux, mais il ne doit point oublier dans sa sollicitude tous les fossés afférents; la propreté de leur fond et de leurs bords est une chose indispensable, sous peine de les voir se remplir de toute l'alluvion que charroyent les eaux; c'est un point bien essentiel et sur lequel on ne peut trop insister.

Dans certains cas, les fossés voisins des prés peuvent servir de fosses pour l'enrichissement des eaux, mais en général, les fosses sont préférables par cette raison que leur profondeur est petite, et que leurs bords sont d'ordinaire bien plus accessibles. Je conseille donc toujours les fosses.

Après les eaux de novembre, ce sont celles de février qu'on préfère; on a remarqué effectivement que si celles de novembre enrichissent les prés et rechaussent l'herbe, celles de février donne le branle à la végétation. Ces eaux sont en général écumeuses, sans doute par suite de la grande quantité de chaux ou d'alumine qui s'y trouve en dissolution et qui leur donne probablement un petit caractère saponiforme. Toutefois, ces eaux ne doivent être admises que s'il ne gèle pas, à ce sujet voici la règle.

Tant qu'il ne gèle point de manière à durcir la terre, on peut continuer l'irrigation; mais sitôt que la terre gèle, il y aurait à craindre que l'eau aussi ne gelât la racine de l'herbe et ne la fit périr. Il faut donc couper les eaux le soir si l'on craint qu'il ne gèle dans la nuit assez fort pour durcir la terre. Si ce ne sont que des gelées blanches, il n'y a pas de risques à courir en général, et l'on peut laisser couler les eaux. Je n'ai pas besoin d'ajouter que tant que la terre est gelée, il ne faut jamais mettre l'eau dessus, mais ce qu'il est utile de dire, c'est que quand même il dégèle, il ne faut pas se hâter de reprendre l'irrigation, il faut attendre pour cela que la terre soit entièrement dégelée, ce qui n'a lieu, comme on sait, qu'au bout de plusieurs jours; sans cette précaution l'eau en arrivant à la couche inférieure encore gelée, s'y gélerait aussi par le contact et ferait geler la racine.

Il faut donc attendre, pour reprendre l'irrigation après une gelée, que le dégel soit complet.

Si j'ai signalé le moyen d'enrichir les eaux, je dois signaler aussi ce qui peut les rendre pernicieuses à la végétation.

On a remarqué que les eaux qui ont traversé des forêts de chênes font dépérir l'herbe. Ces eaux contractent à ce qu'il parait, par le contact de ces arbres, une qualité qui les rend nuisibles. Serait-ce à la présence du tannin qu'elles doivent cette propriété délétère? Je ne saurais l'affirmer, mais je crois pouvoir assurer que le fait est réel, l'ayant éprouvé dans une circonstance qui m'a semblé concluante. Ce que j'assure encore, c'est que la tradition des irrigateurs est de se défier du chêne et de sa feuille. Si donc il tombe de ces feuilles dans un pré, il faut avoir soin de le faire ratisser ou balayer avant l'époque de l'irrigation, d'abord par la raison que nous venons de dire et, en second lieu, parce qu'elles apportent un grand obstacle au libre cours des eaux en encombrant les canaux.

J'ai dit que l'irrigation commençait environ au mois de novembre, et en cela j'ai voulu parler de celle qui dure tout l'hiver, mais il vient parfois en été des orages tels, que les eaux courent à plein fossés, et il faut alors ne pas manquer d'en profiter.

Quant à l'époque où se termine l'irrigation, c'est à peu près celle à laquelle fleurit le prunier; ce qui reporte au commencement d'avril.

En général, aussitôt que l'herbe a atteint un décimètre ou 15 centimères de hauteur, il ne faut plus guère mettre les eaux dedans, elles ne feraient plus que la salir et la faire pourrir par le pied. Si l'irrigation a été bien faite l'hiver, l'herbe n'aura plus besoin de ces dernières eaux pour pousser vigoureusement.

Il y a une autre raison à cela, on dit en général que les eaux d'avril sont froides et l'on a raison en ce sens

qu'ayant traversé une couche de terrain non encore échauffée par le soleil du printemps, elles viennent plutôt refroidir le pied de l'herbe et entraver le mouvement de la sève qu'elles ne le favorisent, arrivant sur une surface plus échauffée qu'elles. Il faut donc supprimer les eaux de bonne heure.

Il existe encore un autre cas où l'on doit arrêter l'irrigation d'un pré, et celui là j'en ai vu plusieurs exemples, c'est celui où le dépôt alluvial est assez considérable pour faire craindre de voir périr l'herbe si l'on continuait plus longtemps à le faire opérer. En général quand le dépôt est tel qu'on voit disparaitre le cœur de l'herbe, il faut arrêter et ne plus remettre les eaux sur cette partie de toute la saison.

L'eau courant d'autant mieux sur un pré que sa surface est plus unie, il faut éviter tout ce qui pourrait y créer des cavités, et par conséquent entraver le cours de l'irrigation, aussi doit on cesser de mettre les animaux dans les prés et doit-on s'abstenir d'y faire entrer des charrettes aussitôt qu'ils sont ramollis. Rien en effet de plus mauvais, de plus contraire à la bonne irrigation, que cette multitude de creux et bosses qu'on voit dans nombre de prés et qui ne sont que le fait du piétinement des animaux ou du passage des charrettes.

Il faudra donc comme règle, établir qu'à partir de la Toussaint on ne mettra plus les animaux dans les prés ; il peut y avoir des exceptions mais elles sont assez rares.

Certains irrigateurs des Vosges ne mettent jamais les bestiaux dans les prés ; ils prétendent qu'en laissant acquérir à l'herbe une certaine longueur avant l'hiver,

elle se présente au printemps avec une puissance végétative capable de compenser et au-delà, en foin, le regain que les animaux auraient pu couper, bien entendu dans le cas seulement où ce regain ne serait point considérable par sa longueur.

Indépendamment des inégalités que nous venons de signaler et qui proviennent du piétinement des animaux, il peut se rencontrer dans les prés des buttes sur lesquelles il soit impossible de faire monter l'eau, dans ce cas il faudrait les faire disparaitre. Pour cela on attend que la terre soit humectée (vers le mois d'octobre), l'on coupe alors le gazon de la butte en morceaux de 25 centimètres carrés, au moyen de la hache et du cordeau, on léve toutes les plisses de gazon au moyen du fossoir, on les met de côté, on enlève ensuite toute la terre de la butte, qu'on fait servir à combler des creux là où il y en a, puis on repose tous les gazons auprès les uns des autres de manière à les raccorder de niveau avec le pré et tous ces gazons un mois après sont repris. Rien de plus facile et de plus admirable que cette planification des prés. Si la butte occupait une trop grande surface, l'usage de la charrue pourrait devenir nécessaire.

Dans le cas où il existerait dans un pré une grande quantité de petites inégalités de terrain provenant du piétinement des animaux, il faudrait pour les faire disparaître attendre que les prés soient bien ramollis et prendre alors une espéce de *mariée* comme celle qui sert à enfoncer les pavés (mais moins lourde), et frapper sur la tête des éminences qui, se trouvant refoulées, comblent les creux et rétablissent la surface du pré dans un état bien suffisant pour que les eaux y courent.

Il peut se faire qu'un pré soit trop baigné par les eaux, que ses parties les plus basses étant peu inclinées, elles y séjournent trop longtemps, que par suite de ce défaut les plantes aquatiques s'y soient développées et aient réduit cette partie du pré à un véritable marais. Dans ce cas là il n'y a pas à balancer, il faut ouvrir un canal d'assainissement qui débarrasse le pré de ces eaux stagnantes.

Ce canal devra naturellement occuper la partie la plus basse du pré, être en ligne droite ou composé de lignes droites et à l'inverse des canaux d'irrigation, être plus étroit à sa tête qu'à sa queue, par cette raison que plus il va plus il reçoit d'eau, tandis que le canal d'irrigation, plus il va moins il a d'eau à porter.

L'effet immédiat de ce canal d'assainissement sera de faire disparaître les mauvaises herbes qui, ne trouvant plus leur fraîcheur accoutumée, dépériront à vue d'œil, et si l'irrigation y est bien conduite, on verra naître en place de jonc de l'herbe de la meilleure qualité. Qu'on me permette à ce sujet de raconter une anecdote qui pourra mettre en relief ce que je viens d'avancer.

M. Buffet, père de l'ancien ministre, un des grands propriétaires et irrigateurs du département des Vosges, fut un jour visiter le pré d'un de ses amis, pré que les eaux stagnantes avaient réduit à un état déplorable :— « Voilà un pré bien malade, » dit M. Buffet. — Hélas ! oui, reprit le propriétaire, son ami, et je voudrais bien savoir ce qu'il faudrait pour le guérir. — Ce qui lui faut, dit alors M. Buffet, c'est de l'eau. — Comment de l'eau? il en a déjà trop.—Oui, il en a trop, mais il n'en a pas assez.—Enfin, pour faire cesser ce

jeu de mots et prouver qu'il avait raison, M. Buffet fit ouvrir une saignée dans le fond du pré, le débarrassa ainsi de ses eaux stagnantes, fit établir dans toute la partie supérieure un système de canaux irrigateurs capables de répandre le bienfaisant limon sur cette terre désolée par le jonc et la ganche, et quelques années après, le pré débarrassé de tous ses parasites, donnait du foin de première qualité.

Ainsi donc, voici la règle en bonne irrigation :

1° Que jamais les eaux ne séjournent ;

2° Qu'elles ne passent point trop vite sur le pré parce qu'alors, au lieu de déposer du limon, elles déchausseraient l'herbe ;

3° Que les eaux coulent doucement et qu'aussitôt qu'elles auront déposé leur limon, elles soient expulsées hors du pré par des canaux disposés à cet effet. Avec ces conditions l'on ne peut manquer d'obtenir d'excellents résultats.

J'ai déjà parlé de la nécessité d'entretenir les fossés qui portent les eaux dans un grand état de propreté, j'ajouterai qu'il sera de toute nécessité d'y établir quelques vannes qui permettent de modérer la quantité d'eau admise sur les prés, de l'augmenter ou de la supprimer tout-à fait pour en faire profiter un autre pré.

Ces vannes peuvent s'établir à peu de frais. On plante dans les talus du fossé deux forts pieux de 5 à 6 pouces de diamètre, et de 5 pieds de longueur environ ; on a eu soin, avant de les enfoncer, d'y faire une rainure, c'est dans cette rainure que glisse la vanne. Celle-ci porte à sa partie supérieure une tête percée de plusieurs trous dans lesquels se place une

cheville qui, reposant sur une traverse, tient la vanne soulevée à la hauteur qu'on veut. On a soin de garnir avec des plisses d'herbe la partie laissée vide par les pieux entre eux et le talus du fossé.

Ces vannes qu'on peut établir avec les ressources de la campagne, durent encore plusieurs années avant d'avoir besoin de réparations.

Un soin qu'il faut avoir en établissant l'irrigation d'un pré, c'est de disposer les fossés qui le dominent de manière à ce que les eaux n'y séjournent pas quand l'irrigation sera finie. Faute de se conformer à cette prescription, on voit le jonc naître et s'entretenir dans les parties du pré plus basses que le fond de ces fossés. Cela vient de ce qu'il se fait une infiltration lente de ces eaux, qui entretient fraiche la racine des joncs et leur donne toute la vigueur nécessaire pour se développer.

Certains cultivateurs croient faire une bonne spéculation en laissant ainsi séjourner de l'eau dans les parties supérieures du pré, ils disent que cela tient le terrain frais, ils ont raison, mais de cette fraicheur c'est le jonc qui profite.

La seule chose qu'on puisse et qu'on doive faire au moment où l'on supprime les eaux définitivement, c'est de remplir les canaux d'irrigation et de les laisser ainsi pleins, entretenir la fraicheur autour d'eux. L'eau qui s'y trouve sera bientôt dissipée soit par l'évaporation, soit par l'infiltration, et l'herbe seule en aura profité sans donner le temps aux joncs d'y trouver un aliment de propagation.

Je terminerai cette notice, incomplète sans doute, sur l'irrigation des Vosges, en déclarant que l'ayant

mise à exécution sur ma propriété de la Meignanne, j'en ai recueilli des résultats si avantageux qu'aujourd'hui, après trois ans de soins, j'ai vu quelques uns de mes prés presque doubler de valeur et tous très notablement améliorés. Je sais que plusieurs autres propriétaires de l'Anjou, ont fait également irriguer leurs prairies, et je ne doute pas qu'avec de la persévérance on ne parvienne à vulgariser une industrie si facile à pratiquer et surtout si profitable.

M. Pineau, ingénieur agricole et expert de notre ville, vient d'être chargé par la Société industrielle, de faire un rapport sur l'état des irrigations dans notre département, et je pense que le résultat de ses recherches ne fera que corroborer la confiance où je suis et justifier le sentiment qui m'a fait entreprendre cette petite notice.

De Joannis.

A M. BERAUD,

Conseiller à la Cour d'appel et Secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, membre de la Légion-d'Honneur.

AGATHOCLÈS.

Entre le temps où vivait Dumnacus (48 ans avant Jésus-Christ) et le milieu du IVe siècle de notre ère, c'est-à-dire dans ce que nous appelons la période gallo-romaine, l'histoire *proprement dite* ne nous a conservé pour l'Anjou, je ne dirai pas aucun souvenir d'homme célèbre, mais même aucun nom ; aussi, afin d'en ressusciter plusieurs, sommes-nous obligés d'avoir recours aux monuments lapidaires rencontrés le plus souvent dans les fondations de l'enceinte imbriquée qui environne ce que nous nommons à Angers la Cité ; encore ces monuments sont-ils fort rares et très mutilés ; ils accusent une haute antiquité, puisqu'il est généralement reçu qu'ils appartiennent à ces sortes d'enfouissements qui ont été pratiqués sous les murailles des anciennes villes gauloises de la fin du IIIe siècle au commencement du Ve. Beaucoup de ces monuments, trouvés ainsi dans les Gaules, sont

des tombeaux, des stèles, des cippes autrefois placés sur des fosses cinéraires, le long de certaines voies publiques, et plus ordinairement au milieu des cimetières primitifs : et par exemple il n'est plus douteux pour nous que la plupart des épitaphes dont nous allons vous entretenir ne provinssent avant leur enfouissement sous les murs de la Cité, du cimetière gallo-romain qu'en 1848 et 1849 les travaux de la gare du chemin de fer ont fait découvrir à Angers.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable qu'un certain nombre d'étrangers d'origine romaine et même grecque, ont habité notre ville durant les quatre premiers siècles.

Agathoclès et *Epicarpia* sont bien assurément des noms grecs, et nous les lisons sur une pierre tombale en tuf aujourd'hui déposée au musée Toussaint. Nous ne répéterons pas ce qui a été écrit sur cette épitaphe dans l'*Anjou et ses Monuments*, tome I^er^, page 106, mais nous rectifierons l'interprétation que nous en avions donnée alors. Toutefois auparavant nous devons tracer ici les caractères romains tels qu'on peut les voir encore très-bien sur le monument même :

D M
AE ⁞ IAE EPICARPIAE
⁞ ON ⁞ VG ⁞
BEN ⁞ I..E SE MERITAE
A ⁞ ⁞ ⁞ HOCLES
AVG DISP.

Donc, après avoir retourné cette inscription en tout

sens, je me suis arrêté à la rétablir de la sorte :

DIIS MANIBVS
AELIAE EPICARPIAE
CONJVGI
BENE DE SE MERITAE
AGATHOCLES
AVGVSTI DISPENSATOR.

Il suffit d'ouvrir Gruter pour savoir en effet, que les lettres D. M. signifient *Diis manibus*.

Quant au nom d'*ælia* on le retrouve fréquemment dans les épitaphes romaines recueillies par le même auteur ; le mot de *conjugi* va tout seul, et pour ce qui est de la quatrième ligne, c'est une formule que l'on rencontre encore dans Gruter, et notamment à la page 596 : épitaphe de *Julia pelagia*.

Agathoclès ne présente aucune difficulté, et il en est de même d'*Augusti dispensator*. En effet, nous trouvons toujours dans Gruter, sous le titre : *Officiorum domus Augustæ et privatorum*, beaucoup d'inscriptions, pages 596 et 597, portant les mots de *Augusti dispensator*. C'était une charge dans la maison de l'empereur, correspondant à celle d'intendant, d'économe, de trésorier ou de maître-d'hôtel.

Ainsi donc on pourra traduire l'épitaphe en question ainsi qu'il suit :

Aux dieux mânes
Agathoclès
intendant d'Auguste,
à Ælia Epicarpia,
son épouse,
qui a bien mérité de lui.

A ces noms d'origine romaine et grecque *Ælia Epicarpia*, il faut joindre celui de *Titus Flavius Asiaticus*, affranchi d'Auguste, que nous lisons sur un granit déposé au jardin des plantes.

Nous ne devons pas oublier non plus le nom de *Martius Augustal*, en l'honneur de qui, selon Bodin, la cité des Andes se serait imposée une contribution pour lui élever un monument dont nous avons la base au musée Toussaint.

Sur d'autres épitaphes, depuis longtemps perdues ou égarées, mais dont la teneur a été recueillie par MM. Bodin, Berthe et Bellouard, on lisait les noms de *Duronius Pilagus*, de *Dianta*, de *Ceionus Rufius*, de *Nervinus Centurio*.

La plupart de ces personnages avaient des fonctions : l'un était intendant d'Auguste, comme nous l'avons dit; l'autre, *Titus Flavius*, affranchi de Vespasien, de Tite ou de Domitien, avait fait la guerre en Asie (*Asiaticus*).

Un troisième, *Martius*, était *Augustale*, c'est-à-dire officier chargé de combattre à la tête des contingents fournis par les provinces, ou prêtre ayant mission d'honorer Auguste (1).

Un quatrième, *Nervinus*, remplissait les fonctions de centurion (capitaine de cent hommes).

Tous ces personnages, sans nul doute, ont habité

(1) M. de Longperrier, directeur du musée du Louvre, dans sa visite à Angers, en avril 1852, nous déclara qu'il ne partageait pas l'avis de Bodin sur Martius; il prétend que l'inscription porte *Marti*, c'est-à-dire autel consacré à Mars; il prétend aussi que toutes ces inscriptions sont de la belle époque d'Auguste.

notre ville, et s'ils sont peu nombreux, ils suffisent du moins pour démontrer sans réplique, sa haute antiquité. Ils ont rempli une mission civilisatrice en nos murs, puisque l'un d'eux, Ceionius Rufius, y fit construire un cirque, comme le prouve l'inscription :

C RVFIO CIRCV MI TV EXTR.....

que l'on a traduit de la sorte : *Circus Minervæ tribuno urbano Ceionio* (1) *Rufio extructus;* c'est-à-dire cirque de Minerve construit, Ceionius Rufius étant tribun de la ville.

Où était ce cirque? Nous l'ignorons, car il ne faut pas confondre cette espèce de monument avec les amphithéâtres en général, et notamment avec celui de Grohan.

Par ces divers motifs nous ne devions, nous ne pouvions passer sous silence tous ces noms, d'une période peu connue, et néanmoins si pleine d'intérêt.

V. Godard-Faultrier.

(1) Pour ce mot, voir Gruter, page 28, Evêché cc-2-26.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ANTIQUE ORIGINE DU SYSTÈME HEBDOMADAIRE

et sur la période Septenaire en général.

La division du temps en espace de sept jours qui recommencent successivement, doit son origine, suivant toute probabilité, à la tradition précieuse de la création du monde telle qu'elle est relatée dans les livres saints. Cette manière de compter est venue des Hébreux, auxquels il faut toujours remonter lorsqu'on veut avoir la vraie raison des choses instituées aux premiers âges de l'humanité. Les Hébreux ne donnaient pas de nom particulier aux six premiers jours de la semaine, mais au septième jour ils célébraient fidèlement le sabbat, c'est-à-dire le jour du repos (1), en mémoire de ce que Dieu avait cessé ce jour là l'œuvre admirable de la création. C'était ainsi un solennel et religieux hommage rendu au commandement divin qui s'était transmis successivement depuis Adam jusqu'à Moïse. Il est apparent que cet usage

(1) On a reconnu que le mot Sabbat, en langue hébraïque, renferme les éléments graphiques et combinés des significations : Repos, Sept, et Célébration par des hommages.

consacré chez le peuple de Dieu, se répandit par son entremise providentielle chez tous les peuples primitifs. Mais ceux-ci s'étant éloignés peu à peu des traditions sacrées, ne conservèrent que le fond primordial des idées religieuses et en altérèrent insensiblement toutes les formes.

Nous avons été amené par nos recherches à remarquer entre toutes les primitives Théogonies, de tels rapports et des analogies si intimes, qu'elles semblent dériver chacune d'une commune origine. Nous ajoutons que, selon notre conviction, elles ne nous paraissent être toutes absolument que des déviations de la première révélation et de la seule vraie religion. Il est facile, en effet, de reconnaître qu'une image vague et altérée de la tradition sacrée, se retrouve dans les cosmogonies des divers peuples, on voit dans toutes se représenter à peu près les mêmes faits et en quelque sorte les mêmes divinités sous des noms différents; Aussi presque toujours on distingue encore sous ces erreurs et ces abus multiples l'empreinte auguste des vérités primordiales. Cependant au milieu de toutes les aberrations qui, à l'appel des passions et des préjugés, surgirent de cette déviation de la source originelle et après cet oubli général de la révélation divine qui suivit l'accroissement et la dispersion des familles humaines, la tradition hébraïque seule se conserva pure, seule elle concorda et elle n'a cessé de concorder avec les circonstances phénoménales du monde physique et avec les destinées promises à l'humanité. Car l'œuvre de Moïse est et demeurera toujours au sommet de toutes les traditions antiques, par la raison qu'elle est la seule d'institution divine et que son droit

d'aînesse vient d'origine céleste. Aussi lorsqu'à une époque de dissolution morale universelle, le Rédempteur parut pour régénérer le monde, sa venue coïncida avec toutes les prophéties qui l'avaient annoncé dans les saintes écritures et même dans les croyances de la Gentilité (1), son passage sur la terre fut signalé par

(1) Nous croyons pouvoir citer parmi ces prophéties chez les païens, celle que Virgile rappelle dans ces vers si connus et si célèbres :

Jam nova progenies cœlo dimittitur alto.
Ultima Cumæi venit jam carminis ætas.
Jam redit et virgo redeunt saturnia regna, etc., etc.

« Un rejeton nouveau nous est envoyé du haut des cieux; il » arrive maintenant ce dernier âge prédit par la sibylle de » Cumes, maintenant reparaît avec la vierge le règne fortuné » de Saturne. »

Il est évident par ce passage que du temps de Virgile les païens croyaient à l'avènement d'un roi sauveur, d'un roi tout puissant, régénérateur de l'humanité, et que cette croyance était appuyée sur les oracles de la sybille de Cumes. Selon notre conviction, les sybilles avaient chez les Gentils, par un dessein providentiel, une mission analogue et parallèle à celle des prophètes chez les Juifs. Aussi tous les anciens pères, reconnaissant l'inspiration des livres sybillins, en ont pris acte contre les païens eux-mêmes, et leur ont prouvé que la venue du Rédempteur avait été annoncée par ces oracles, ce qui avait sa juste raison d'être, puisque Jésus-Christ arrivait pour accomplir la rédemption du monde entier. — Eusèbe nous apprend que les vers de Virgile ainsi que l'oracle de la sybille de Cumes furent lus solennellement au concile de Nicée. Cette sybille avait écrit : « Humble en tout le fils de Dieu choisira pour mère une vierge » chaste. » L'église, conformément à ces précédents, nomme les sybilles dans ses chants et a permis que leurs images fussent reproduites dans ses temples et jusque dans l'intérieur du Vatican. On les voit aussi représentées dans les sculptures admirables qui forment l'ornement extérieur de la chapelle de Notre-Dame de Lorette.

des bienfaits et par des miracles sans exemple, sa mort et sa résurrection furent accompagnées et suivies de prodiges inouïs (1).

(1) Personne n'ignore qu'à l'époque de la venue du Messie, les prophéties avaient cessé chez les Juifs depuis plusieurs siècles. On avait aussi remarqué dans la Gentilité, que vers le temps d'Auguste, les oracles avaient terminé leur ministère. En effet, au moment où le Verbe lui-même venait se manifester sur la terre et donner en personne la bonne nouvelle, il était juste et convenable que toute autre voix prophétique se tût. Lorsque l'œuvre du seigneur fut accomplie et que l'auguste sacrifice fut consommé, plusieurs miracles, on le sait, accompagnèrent ce grand acte qui fut aussi suivi de divers prodiges. Plutarque, dans son traité du silence des oracles, rapporte à ce sujet une histoire si remarquable, qu'elle peut naturellement trouver ici sa place.

« Un pilote d'Egypte, nommé Thamus, nous dit-il, se trouvant » un soir avec son vaisseau, près de l'île de Paxos, dans la mer » Egée, le vent cessa tout à fait. Les gens du vaisseau étaient » très éveillés et passaient même le temps à se divertir, lorsque » tout à coup on entendit une voix qui appelait Thamus. Celui- » ci ne répondit pas, il se tut encore au second appel; mais au » troisième enfin, il demanda ce qu'on voulait de lui : c'est, ré- » pliqua la voix, d'annoncer aux habitants des Palodes, lorsque » vous y arriverez, que le grand Pan est mort. Le vaisseau étant » parvenu au lieu indiqué, Thamus se mit à crier de toute sa » force : le grand Pan est mort, *Magnus Pan est mortuus*. A » peine avait-il cessé qu'on entendit parmi les habitants et de » tous côtés, des gémissements et des lamentations, comme » provenant de personnes grandement surprises et affligées de » cette nouvelle.

» Thamus, arrivé en Italie, raconta son histoire; le bruit de » cette aventure se répandit à Rome et excita la curiosité de Ti- » bère. Cet empereur manda chez lui Thamus et quelques gens » de son équipage : après s'être bien assuré du fait, il assembla » des savants pour apprendre qui était le grand Pan dont on » annonçait si mystérieusement la mort. Ce conseil prononça que » c'était Pan, fils de Mercure et de Pénélope. » (*Plutarque de defectu oraculorum*).

Le récit de ces navigateurs, qui a été consigné comme un fait

Cette heure de rénovation et d'épuration fut donc entendue et comprise de tous les esprits qui avaient été préparés par la foi primitive à la sublimité de la morale nouvelle et des dogmes ineffables qui venaient compléter le code divin.

Toutefois si multipliées que fussent les altérations, qui avaient défiguré les doctrines primitives lors de la séparation et de la dispersion des premières familles, le cadre hebdomadaire persista et servit à renfermer le tableau représentatif des grandes institutions sociales. Soulevons un peu le voile sous lequel les siècles le dérobent à nos yeux, car ce n'est souvent qu'à travers ce voile assez épais que nous apercevons la raison des noms imposés aux objets dès la plus haute antiquité. Néanmoins si on examine les choses à l'aide d'une investigation opiniâtre et détaillée, on arrive à

authentique dans les annales de l'empire romain, peut être le sujet de sérieuses méditations. Il offre à l'esprit investigateur une voie de corrélation évidente entre les desseins providentiels suivis parallèlement d'une part envers les Israélites et de l'autre envers les Gentils, car tout était coordonné et conduit vers le même but par la main de Dieu.

Eusèbe et plusieurs autres éminents docteurs ont accueilli le récit de Thamus en témoignage que la mort de notre seigneur Jésus-Christ avait été annoncée dans certaines contrées comme étant la mort du Grand Tout ou du Grand Pan, et ils pensent que ces prodiges sont arrivés sous le règne de Tibère, expressément pour accompagner, honorer et illustrer la mort du Seigneur qui était pour le monde entier le signal d'une ère nouvelle. Il est opportun de rappeler ici qu'à cette époque, dans la croyance commune des païens, Pan représentait un Dieu suprême, Créateur et Roi du monde, identique à l'universalité des Etres. En un mot, le culte du dieu Pan n'était autre que le Culte du Grand Tout.

découvrir dans leur dénomination même, l'explication de leur essence primitive, parce que c'est ordinairement la propriété des mots qui caractérisent les définitions; ainsi dans la question actuelle, les philologues et les linguistes qui ont dirigé leurs recherches sur la variété des idiomes qui succédèrent à la rupture soudaine de l'unité du langage primitif, après la dispersion générale des hommes sur la surface du globe, ont retrouvé le sens précis de l'idée figurée par la dénomination des jours de la semaine, dans les racines et l'anatomie de ces idiomes légataires immédiats de la langue mère et parmi lesquels on peut classer en première ligne, l'Hébreu, le Sanscrit, le Celtique, le Teuton, et l'ancien Grec (1). Il faut remarquer ici que la semaine, chez un grand nombre de ces anciens peuples, commençait le samedi et finissait le vendredi (2). Cet ordre, du reste, est encore en usage chez divers peuples de l'Orient. Maintenant si nous voulons remonter à l'origine des noms appliqués aux jours de la semaine, nous devons nécessairement

(1) L'affinité de la langue Celtique avec le sanscrit a été prouvée de la manière la plus évidente dans un savant mémoire de M. Piclet, couronné, il y a peu, par l'Académie des inscriptions. Le Celtique offre aussi une analogie remarquable avec l'Hébreu, le Grec et le Latin.

(2) Bailly (Astronomie ancienne, p. 409,) cite un bronze pour constater que les Égyptiens commençaient leur semaine par le samedi. « Les Egyptiens, y dit-il, commençaient donc la semaine » le samedi, au contraire des Hébreux qui la finissaient par ce » jour-là. »

Rudbeck fait remarquer aussi que les Scythes, les Celtes, et conséquemment nos aïeux, commençaient de même leur semaine par le samedi.

recourir à la signification littérale, au sens précis du nom que chacun de ces jours a primitivement reçu. Il ne faut point oublier, nous le répétons, que dans la haute antiquité le nom avait toujours un rapport direct, une sorte d'adhérence similaire ou représentative avec la chose désignée. Ainsi l'on a reconnu, par l'analyse du nom primitif, que le premier jour, samedi, dans la langue de ces peuples, signifiait expressément jour de semailles, c'est-à-dire, en d'autres termes, que ce jour était consacré à l'agriculture, qui est la principale base de toute société et en même temps la source intarissable qui fournit aux premiers besoins de l'homme. C'est pourquoi plus tard les Latins, en adoptant la signification du mot et l'emploi du jour, le désignèrent sous le nom de jour de Saturne, *Dies Saturni*. On sait que Saturne était pour eux le Dieu de l'agriculture.

Avant de poursuivre le rapport de l'attribut des jours suivants avec leur dénomination figurée, il nous semble opportun de faire observer ici, que, dans chaque nom des sept jours de la semaine, la syllabe *di* se retrouve à la fin des six premiers et au commencement du septième, cette syllabe *di* est la contraction (1), l'abréviation du mot latin *Dies*. Ainsi par

(1) Nous avons un autre exemple de cette dénomination contractive dans le mot latin *cadaver* qui dérive de *caro data vermibus*, chair abandonnée aux vers. La même application peut être faite à *oratio*, formé de *os* et de *ratio*, bouche et raison, c'est-à-dire raison parlée. — On trouve dans la langue française une multitude d'exemples de ces mots composés qui portent en eux leur extrait de naissance. Mais plus on remonte vers ces temps primitifs qui virent la formation des langues, plus on trouve

exemple l'on prononce lundi, *lunæ dies*, jour de la lune, etc., etc. Dans la langue d'oc on énonce, au contraire, ces mêmes jours avec la syllabe *di* au commencement, c'est-à-dire que l'on prononce *dilun, dimars, dimercre, dijov, divendre, dissate, diminché,* pour lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche ; ce qui conserve plus régulièrement et sans inversion la construction de la racine étymologique.

Nous venons de voir que le premier jour, samedi, était, chez les peuples primitifs, consacré à l'agriculture, en poursuivant l'ordre qui présidait à la création de ces dénominations typiques appropriées à l'objet désigné, nous trouvons le deuxième jour, aujourd'hui dimanche, consacré au soleil qui fait naître tous les fruits et qui est d'un secours indispensable à toutes les conditions de l'agriculture. Plus tard aussi, par une même conséquence, les Latins l'appelèrent *Dies Solis*, Jour du Soleil. Saint Justin qui vivait au IIe siècle de l'ère chétienne disait encore dans sa première apologie : « Le jour du Soleil, tous ceux qui » demeurent à la ville comme à la campagne s'as- » semblent en un même lieu. On lit les saintes écri-

d'énergie intrinsèque dans la construction des mots qui étaient alors, comme nous l'avons remarqué, non seulement le signe de l'idée, mais pour ainsi dire l'idée elle-même ; on y sentait encore le souffle du principe générateur.

Platon avait déjà fait entrevoir ce privilége des peuples primitifs sans pouvoir pourtant en déterminer la cause. « Tout homme » intelligent, dit-il, doit de grandes louanges à l'antiquité pour » le grand nombre de mots heureux et naturels qu'elle a impo- » sés aux choses. » (Platon, *de Leg.* VII.)

» tures; un ancien (un prêtre) exhorte ensuite le » peuple à imiter de si beaux exemples; puis nous » nous levons tous, nous prions de nouveau . . . . . » . . . . . Si nous nous réunissons ainsi le jour du » Soleil, c'est que Dieu commença la création du » monde ce jour-là, et que son fils ressuscita à pareil » jour pour confirmer à ses disciples la doctrine que » nous vous avons exposée. »

Suivant le même ordre d'idées, le troisième jour fut consacré à la lune, qui influe aussi sur la végétation et dont les agriculteurs ne manquent pas de consulter les phases pour les différents genres de culture. L'extrême importance que l'on attribuait à l'agriculture, dans les premiers âges du monde, doit faire comprendre avec quel soin on la mettait en correspondance incessante avec les deux astres tutélaires qui la favorisent. Les Latins firent de ce jour leur *Dies Lunæ*, jour de la Lune.

Le quatrième jour, mardi, était consacré à la Justice. Le nom qu'il reçut signifiait littéralement jour de plaids. Il fallait, en effet, que la protection des lois vînt en aide à l'action fécondante du ciel, en mettant à l'abri de toute violence ou rapacité les fruits que les labeurs de l'homme avaient préparés. C'est conformément à ces principes que les Latins, ultérieurement, en firent le jour de Mars, qui dès l'origine était l'emblême de l'administration de la Justice, comme il ressort du mot grec *Arès*, nom qui était donné à Mars et qui servit à désigner le tribunal le plus célèbre, *l'Aréopage*, mot formé de *Arès*, Mars, et de *Pagos*, champ ou colline, et qui signifie ainsi littéralement champ ou colline de Mars. D'où il suit que *l'Aréopage*

étant ainsi mis sous le patronage de Mars; il est clair que dans le principe, Mars a été considéré comme la divinité tutélaire de la Justice. On sait, en outre, que Mars a été invoqué aussi comme le Dieu de la guerre; toutefois, la guerre entre les nations ne diffère des procès entre particuliers que parce que la querelle est plus solennelle et plus intéressante, mais celui que l'on faisait présider à ces grands démêlés nationaux, devait à plus forte raison être considéré comme l'arbitre des dissentions privées. Ce fut à ce point de vue que les Latins trouvant dans la dénomination généalogique du mot les attributs de la Justice, consacrèrent ce jour à Mars et en firent leur *Dies Martis*.

Mais tous les besoins de l'homme ne sont pas complétement satisfaits par les produits de l'agriculture; c'est à l'aide des arts et du commerce qu'il parvient à pourvoir à ce surcroît de nécessités matérielles recherchées en tout temps, et dont une civilisation avancée multiplie les objets et recule les bornes (1). C'est pour cette raison que dans l'ordre des institutions primitives, le cinquième jour, mercredi, reçut d'abord un nom typique représentant les bienfaits du commerce et des arts. Les Latins aussi, en continuant à

(1) Timagène nous dit qu'il s'opéra, il y a déjà trois mille cinq cents ans, un mouvement d'Asie sur toutes les côtes de la Méditerranée jusqu'à Gadès (Cadix). Le besoin commercial mit cette population asiatique à la recherche de nouvelles contrées pour y trafiquer de résine, de poudre d'or, de fer et d'argent, dont les Pyrénées étaient si riches. Alors aussi les Vénètes faisaient un commerce de perles, d'étain et de plomb, qu'ils transportaient en traversant toute la Celtique et les Alpes, jusqu'en Italie.

se conformer à ce système primordial, nommèrent ce jour *Dies Mercurii*, jour de Mercure, qui était chez eux le Dieu du commerce et des arts.

Après avoir ainsi solennisé l'agriculture et ses tutélaires agents célestes, le commerce et les arts qui fournissent aux besoins généraux des hommes; après avoir célébré la Justice qui est la puissante égide établie pour maintenir l'ordre et la paix publique, et pour garantir la société de l'effet des mauvaises passions et des instincts brutaux, il fallait aviser à fortifier et à cimenter les bienfaits de ces institutions par un principe supérieur. Il était alors tout naturel de couronner cette sorte de code hebdomadaire en s'adressant à la Providence, pour lui rendre le culte qui lui est dû et pour soumettre tout à ses lois et à sa volonté souveraine: c'est le but qu'on voulut atteindre en formulant le nom du sixième jour en type religieux. Les Latins retrouvant dans le nom appellatif de ce jour ce type caractéristique, n'eurent pas de meilleur moyen de le solenniser qu'en le consacrant à Jupiter et en lui donnant le nom de *Dies Jovis*.

Nous devons faire remarquer ici que primitivement on disait *Jov*, qu'on joignait à un autre nom; ainsi on disait *Jov Ammon*, Dieu Ammon; puis *Jov Piter*, Dieu père; puis Jupiter, *Jovis;* Jupiter, en un mot, n'est qu'un dérivé de *Jehova;* cette opinion généalogique, sur la dénomination mythologique, est aujourd'hui généralement reconnue et adoptée.

Dans la pensée des peuples primitifs, les noms des cinq premiers jours ayant porté en eux-mêmes la formule expressive et représentative des travaux agricoles, des soins et des devoirs d'obligation civile et le

nom du sixième renfermant dans les monosyllables qui le composent un sens de culte religieux; il restait à doter le septième, ce septième jour fut déclaré jour libre, c'est là la qualité distinctive et littérale du nom par lequel ce jour fut d'abord désigné. Toutes ces interprétations fondées sur la racine des premiers noms qui répondaient exactement à la signification des choses, sont conformes à l'opinion des linguistes qui ont fouillé dans les mystérieux langes des idiomes primitifs, successeurs immédiats de cette langue mère dont le berceau fut sans nul doute dans la contrée que la Genèse indique avoir été habitée la première. C'est, pour le dire en passant, le profond sentiment de cette conviction qui a porté l'un des éloquents publicistes de notre époque à proférer cette assertion d'une noble et saisissante simplicité : « Les langues de l'Orient et » de l'Occident viennent de Dieu, les langues du Sud » et du Septentrion viennent de Dieu. »

Selon la loi des premiers instituteurs des peuples en rapport avec la prescription divine, ce septième jour devrait donc être universellement libre et observé comme tel par les esclaves comme par les maîtres. C'était en sanctionnant cette sage disposition que la religion, souveraine législative, venait alors, comme toujours, au secours de la classe infortunée, elle protégeait les esclaves contre le despotisme des maîtres ; elle allégeait ainsi le poids des misères humaines et adoucissait le frottement des inégalités sociales. Ces inégalités ont eu, de tout temps, leur raison d'être et leur secret dans la loi providentielle qui les régit et qui les a ordonnées dans des vues d'ordre actuel qui sont évidentes et avec des prévisions d'avenir qui nous sont

inconnues et cachées à cette heure, mais dont le voile sera levé lorsque nous serons entrés dans de nouvelles conditions d'existence.

Cependant la corruption progressive des temps qui ne cesse d'envahir les choses les plus respectables porta bientôt atteinte à ces prudentes institutions qui par leur haut enseignement moral paraissaient s'être ressenties des émanations primordiales, mais qui bientôt durent subir les effets inévitables de la déchéance. Ainsi le vendredi, qui dans le principe avait été consacré à un repos commémoratif et qui était à la fois un jour destiné à l'hommage religieux et à un honnête délassement, dégénéra peu à peu en jour de licence et de dissolution ; des orgies et des bacchanales prirent la place de ces fêtes fraternelles, humanitaires et religieuses. Ce fut aussi avec juste raison que les Latins nommèrent *dies Veneris*, jour de Vénus, ce jour qui avait été transformé de libre en licencieux. Le désordre fut porté à un tel point que la nouvelle loi, en conservant l'institution divine de la semaine, a dû, à la fois dans un intérêt public et à un point de vue moral et religieux faciles à comprendre, changer l'ordre des jours et déplacer le jour de repos en le consacrant au Seigneur comme il l'est de prescription céleste.

Les Latins, d'où viennent les noms indicatifs que nous tenons d'eux et que nous avons conservés aux jours de la semaine, avaient donc tout simplement substitué au sens littéral de la dénomination première l'emblême mythologique, tel qu'il est encore exprimé de nos jours, bien que par l'idéal du sentiment nous puissions remonter, d'après les données précises fournies par l'anatomie de langage que je viens d'es-

quisser, au vrai sens littéral primitif qui s'attachait à l'essence même des choses utiles, salutaires et religieuses en elles-mêmes, mais qui furent ensuite personnifiées et divinisées lorsque les traditions primordiales qui reconnaissaient l'unité de Dieu s'altérèrent et s'éteignirent enfin dans les ténèbres du Polythéisme.

En terminant cette partie qui se rapporte à l'origine de la dénomination des jours de la semaine, nous devons faire remarquer ici qu'une opinion très répandue et professée surtout par les astronomes fait dériver des anciennes planètes la nomenclature des jours hebdomadaires. Mais si nous voulons remarquer ce qui s'est passé dans les temps modernes où de nouvelles planètes ont été successivement découvertes telles que Vesta, Junon, Cérès, Pallas, etc., etc., désignées sous le nom général de planètes astéroïdes ou télescopiques, nous pourrons avec juste raison en inférer par analogie que les anciennes planètes ne furent reconnues, observées et classées que l'une après l'autre et à des intervalles qu'on ne saurait évaluer positivement. Toujours est-il que les noms qui leur furent donnés appartiennent à la période Grecque et Romaine Le nom de planète lui-même vient d'un mot grec qui signifie *Errants*. Or, est-il présumable que les hommes aient attendu ces observations astronomiques successives et les noms qu'elles reçurent pour les appliquer aux jours de la semaine qui du reste ne sont point disposés selon l'ordre des anciennes planètes? Nous ne le pensons pas, et sans vouloir infirmer ou repousser d'une manière absolue cette opinion que nous tenons pour très douteuse et très contraire à l'ordre

naturel des choses, nous avons une inclination formellement prononcée à nous ranger à celle des philologues et des linguistes dont les laborieuses recherches ont trouvé intrinsèquement dans la racine graphique et originelle du nom primitif des jours, l'attribut moral et religieux de chacun d'eux qui fut ultérieurement transformé en un emblême mythologique correspondant au titre propre ou intrinsèque. Nous croyons aussi que, par une combinaison favorable, on fit une même application de cet emblême aux planètes découvertes, en reportant alors sur elles le nom mythologique assigné aux jours de la semaine. Il nous paraît donc que les planètes ne furent ainsi divinisées qu'après que les jours l'eurent été en quelque sorte par le titre qui leur fut appliqué, et cela par la raison que les hommes durent s'occuper d'abord de ce qui les touchait davantage, de ce qui avait une nécessité d'actualité, d'ordre et d'ensemble, que ne devait pas présenter de prime abord le système planétaire qui n'a pu être observé, établi et classé que successivement et après un grand nombre de siècles (1). Ainsi

(1) Nous croyons devoir faire remarquer ici que par une méthode analogue, ces douze signes du zodiaque, ont reçu chacun leur dénomination d'une image propre à avertir l'homme de ses devoirs périodiques dans chaque portion mensuelle ou trimestrielle de l'année. Tous ces noms de signes sont montés de la terre au ciel par l'impulsion d'une astronomie pastorale qui écrivait ses fastes annuels dans le firmament. Ces signes sont consignés dans ces deux vers latins :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Écrevisse, le Lion, la

l'on sait que malgré tous les progrès de la science astronomique depuis ces temps reculés, on est encore en ce moment même en quête de découvertes nouvelles. En outre, comme nous l'avons déjà remarqué, on n'a nullement suivi dans la nomenclature des jours l'ordre planétaire, puisque le premier jour portait le nom de Saturne, le second celui du Soleil, le troisième celui de la Lune et ce n'est pas ainsi que les planètes sont

Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons.

Il est tout naturel de penser que chacun de ces noms avait un sens allégorique et une raison significative indépendante de l'arbitraire. Ils avaient été dictés par la situation fondamentale des choses et par la série des institutions sociales et agricoles qui régissaient les familles humaines primitives, dont les observations avaient cru reconnaître dans le zodiaque fondé sur la course annuelle du soleil le premier ministre du globe terrestre. Ainsi par exemple, le solstice d'été était symbolisé par le Lion, emblême puissant qui représente l'époque ou la végétation est dans toute sa force. Dans l'antiquité on célébrait les solstices par de grands feux autour desquels on dansait. Nos aïeux ont maintenu longtemps cet usage et aujourd'hui même en beaucoup de provinces (principalement la Provence, la Bretagne), on fait des feux de réjouissance au solstice d'été 25 juin, et au 25 décembre, à la nuit-mère, on se réunit en famille autour du foyer où brûle le tison, dit de Noël. Dans la Bretagne on se réconcilie et on passe des marchés inviolables devant ces feux, dont le retour annuel équivaut, dans ces derniers cas, à un acte notarié.

La Balance symbolisait l'équinoxe d'automne et la mesure exacte qui existe entre le jour et la nuit. Les Gémeaux symbolisaient l'équinoxe du printemps et l'égalité des jours et des nuits, ils représentaient ce commencement de l'année agricole qui donne naissance aux premières germinations de la terre. Aujourd'hui le point équinoxial du printemps est dans les poissons. Le système primitif applicable au mois de l'année a été dérangé par la précession des équinoxes.

classées dans le ciel. Cette circonstance seule devrait singulièrement affaiblir la croyance de ceux qui attribuent aux planètes la dénomination des jours. Le système hypothétique indiqué par Dion-Cassius, et cité par M. Arago, dans sa remarquable notice scientifique sur le calendrier, à l'annuaire du bureau des longitudes de 1851, exige une série de combinaisons trop compliquées, trop torturées pour satisfaire l'esprit. Qu'il nous soit permis de dire que ce système ne nous paraît point admissible; nous persistons à croire qu'il faut envisager et examiner la question plutôt d'après les principes de la science philologique, que suivant les données astronomiques. En définitive, nous nous résumons, en répétant que si dans l'état primitif des choses, les anciennes planètes n'ont pas donné leurs noms aux jours, il est bien probable qne ceux-ci ont donné le leur aux planètes. Selon nos convictions, cette marche nous semble la plus naturelle et partant la plus logique.

Nous avons lu quelque part que Théon d'Alexandrie, auteur d'ouvrages très estimés sur l'astronomie, fit entrer dans un seul vers tous les dieux qui donnent leur nom aux jours de la semaine. D'un autre côté nous voyons un auteur chronologiste du VIII^e^ siècle, George le Syncelle, soutenir que les semaines ont précédé toutes les autres divisions du temps. « Avant que les » astronomes, dit-il, eussent découvert la manière de » compter par les mois et par les années, très an- » ciennement on comptait seulement par les semaines. » — *Priusquam ratio computandi per menses et annos* » *ab astrologis inventa fuisset, veteres illos patres spatia* » *distinxisse tantum per hebdomadas.* »

On ne peut trop y insister, est-il supposable que les hommes aient pu compter ainsi seulement par semaines, avant l'application des connaissances astronomiques, sans assigner un nom aux jours de la semaine ? N'est-on pas, au contraire, porté à se confirmer de plus en plus dans la pensée que les noms hebdomadaires précédèrent les noms appliqués aux planètes? Il y a donc toute sûreté de toucher à mieux l'état vrai de la question, si nous nous rangeons à l'opinion de ceux qui, en se reportant à l'origine des sociétés, attribuent la nomenclature des jours à de hautes raisons morales religieusement imprimées dans le cœur des peuples, ainsi qu'à des coutumes agronomiques et législatrices observées dans les âges primitifs, et dont plus tard les Latins reconnurent implicitement le sens littéral en consacrant aux dieux du Paganisme les jours dont ils représentaient virtuellement les idées morales et civilisatrices. Ainsi l'opinion qui attribue aux planètes la nomenclature des jours de la semaine ne doit pas, selon nous, prévaloir sur celle-ci qui nous paraît la plus vraie quoique la moins commune. Il est toujours temps de rejeter une erreur, quelque soit le crédit qu'elle a obtenu dans les esprits, lorsque des motifs valables et des considérations d'un grand poids, se réunissent pour donner une vraisemblance plus décisive à l'aspect d'une question et pour démontrer la réalité des conséquences qui en sont déduites. N'a-t-on pas cru longtemps, et affirmé surtout à la fin du XVIII^e^ siècle, que l'homme s'était élevé de l'état sauvage à la vie sociale, qu'il était parti du gloussement de l'onomatopée ou du bégaiement de la monosyllabe pour parvenir à expliquer par la parole, les pensées

les plus subtiles et les sentiments les plus délicats? N'a-t-on pas nié aussi longtemps l'unité d'espèce du genre humain? On cherchait ainsi à ravir à Dieu l'origine du langage et celle de la société humaine; toutes ces opinions erronées, présentées avec cette orgueilleuse assurance qu'affectait le philosophisme dans ses plus déplorables écarts ont été renversées au souffle d'une saine et judicieuse critique et à la faveur des lumières certaines dont on a été éclairé par l'ethnographie et la linguistique. La science consciencieusement interrogée, et envisagée sous son véritable jour, est venue confirmer d'une manière puissante ce que la révélation nous apprend. C'est là ce qui résultera toujours d'une investigation exacte et précise, puisqu'il est certain que la vérité scientifique se trouvera toujours en accord parfait avec la vérité religieuse d'où elle procède. Nous avons cru pouvoir dire en passant notre sentiment sur ce point. Maintenant, tout en reconnaissant que l'origine des noms imposés à la semaine est dans un autre ordre d'idées, il nous semble cependant que l'ethnographie et la linguistique qui ont si puissamment contribué à faire triompher la vérité sur l'origine du langage et sur l'unité de l'espèce humaine sont appelées aussi à confirmer les données de l'opinion que nous partageons au sujet de la nomenclature hebdomadaire. Nous sommes dans la croyance que le moment viendra où il sera reconnu généralement que les langues primitives nous ont légué dans leurs lettres, dans leurs monosyllabes, dans leurs mots et dans leurs noms, une preuve démonstrative et testimoniale de leurs rapports intimes et directs avec les objets présentés dans toutes les choses de la création.

Il n'est peut-être pas superflu de remarquer encore que les noms qui avaient été donnés aux mois dans cette haute antiquité, désignaient littéralement aussi les révolutions des saisons ou des habitudes champêtres. Ainsi janvier était le mois des loups, mars le flux de lumière, mai les trois mamelles, juillet les grandes herbes, août les blés, novembre les vents, décembre les glaces. Chacun sait que Charlemagne avait voulu introduire une nomenclature analogue, et désigner les mois de l'année par des circonstances extérieures prises dans la nature ou dans la culture de la terre, ou même dans les solennités de la religion. Mais ce projet n'aboutit pas plus que celui qui a été tenté dans nos temps modernes, et les noms latins ont persisté dans l'usage habituel et ont été conservés aux mois de l'année comme aux jours de la semaine.

Nous ne voudrions pas exagérer l'importance et le résultat des procédés étymologiques dont il est bon de s'aider et de s'éclairer sans abuser de leur emploi; mais après les observations qui précèdent et qui ressortent d'une série de recherches philologiques beaucoup moins hypothétiques que rationnelles et fondées sur l'observation de la génération des mots par leur analyse, ainsi que sur l'essence significative des noms primitifs appliqués à chaque jour de la semaine; après avoir examiné avec attention cette relation intime qui existait en principe entre l'énonciation du mot et la représentation de l'objet, nous croyons être parvenus à nous assurer par l'appréciation de cette sorte d'opération chimique exercée sur les premiers linéaments du langage, que le paganisme n'a fait absolument qu'appliquer le nom d'une divinité fabuleuse

à l'idée morale, qui avait présidé à la primitive dénomination des jours. Aussi nous pensons que la phase païenne ne doit être considérée que comme un point de repère, propre à nous faire remonter à la vraie origine et à la formation première des noms hebdomadaires, dans lesquels nous découvrons alors la représentation réelle des choses. Ce n'est aussi qu'à ces conditions que l'on peut s'expliquer la persistance et la valeur originelle des dénominations actuelles. Cela posé, il nous semble démontré que la création du système hebdomadaire qui présente un tableau successif du monde moral, avait pour type la création du monde physique. Ce n'est pas ici le lieu de faire intervenir les diverses exégèses sur la création des six jours, nous rappellerons seulement qu'on s'accorde assez généralement à reconnaître aujourd'hui que Moïse, dans son sublime récit, n'entend point parler de jours solaires (1); on a compris qu'il veut apparemment indiquer six époques dont on ne peut préciser l'étendue, mais qui sans nul doute concorderont toujours avec

(1) La division de la création par époques n'est point en opposition avec le texte biblique. Le mot hébreu *Yon* qui a été traduit par jour signifie aussi un espace de temps indéterminé. Ce qui semble indiquer que Moïse n'a pas voulu parler d'un jour proprement dit, c'est qu'il se sert de la même expression pour désigner les époques antérieures à la création du soleil dont le cours seul règle le mouvement diurne. Cette interprétation qui met en parfait accord la Genèse avec les découvertes géologiques avait été déjà formulée par saint Augustin, qui, dans sa Cité de Dieu, dit, livre XX, chap. II : « Pour peu qu'on soit versé dans » l'étude de l'Écriture, on sait que c'est sa coutume de se servir » du mot jour pour celui de temps. — Telle était aussi l'opinion de saint Athanase et d'Origène, elle a été professée plus tard par Bossuet, et elle est généralement adoptée aujourd'hui.

toutes les investigations diverses et successives de la science moderne, durant ce période ou ce septième jour qui continue, que nous parcourons (1) et que Dieu a livré aux disputes des hommes et à la diversité si mobile de leurs opinions.

L'on peut toujours affirmer, à cette heure, que c'est dans l'étude analytique des mots, dans une observation exacte de leurs métamorphoses et de leurs affinités, que l'on acquiert les lumières d'où émane la précision des jugements. Nous avons cherché à établir que dans le principe les noms donnés aux choses avaient un sens désignatif qui formait en quelque sorte un langage figuratif, tangible, visuel. Que cette langue en action et en images ait eu pour première racine les mots et les noms articulés par le premier homme, sous le souffle du Créateur ; que ces mots et ces noms aient été les premières assises du langage humain, c'est là ce dont nous ne doutons pas

(1) C'est en suivant l'opinion de saint Augustin et en nous conformant à la haute autorité de sa doctrine, que nous présentons l'époque actuelle comme faisant partie et continuant le septième jour du Seigneur. Nous adoptons très volontiers cette pensée de saint Augustin, exprimée aux chapitres 36-37 du livre 13 de ses Confessions. Nous remarquons en effet que pour ce septième jour Moïse ne tient plus le même langage qu'aux six premiers, car au lieu de dire comme précédemment : et du soir et matin se fit le ..... jour, il ne pose plus aucune limite; il est certain que cette différence d'exposition a une cause, parce que tout est pesé dans les termes de l'Écriture sainte. Maintenant quelle est cette cause? Il semble que la plus naturelle et la plus satisfaisante à l'esprit est celle qui porte à inférer que ce jour n'est pas terminé, qu'il se poursuit encore en ce moment, et qu'il comprend l'histoire de l'humanité depuis son origine jusqu'à la phase actuelle de son existence.

un seul instant. Que par suite de la dispersion des races de Sem, de Japhet et de Cham, les éléments de ce langage octroyé, où chaque signe avait sa valeur précise, aient été plus particulièrement conservés et propagés par la branche sémitique ou japhétique, par les idiomes indiens, caucasiens, sanscrits ou celtiques, c'est ce que nous ne saurions décider. Toujours est-il que les premières recherches philologiques des temps modernes, ont projeté de grandes lueurs sur ces questions, qui attendent une élucidation plus complète et une confirmation plus ample, après les premières données qui ont jailli de l'analyse anatomique de ces mots-témoins, que nous avons invoqués. Il est très désirable que les décisions étymologiques qui pourront survenir, touchant le plan primitif du système hebdomadaire, acquièrent un degré de fixité et de certitude incontestable. La question est certes assez intéressante, c'est là une sorte d'élaboration chimique exercée sur les agents primitifs et principaux de la pensée; cette opération nous paraît bien digne de captiver l'attention des philologues et des linguistes. Lorsqu'on se livre avec une si louable ardeur, comme on le fait aujourd'hui, aux découvertes archéologiques et à ces labeurs géologiques, qui consistent à exhumer quelques traces élémentaires de l'histoire naturelle ou monumentale, n'est-il pas d'un intérêt non moins important de s'adonner à toutes les curieuses et attrayantes recherches, qui peuvent faire revivre et reconstituer les premiers éléments de l'histoire intellectuelle, morale et religieuse des peuples.

Actuellement si nous considérons avec attention les salutaires effets de cette haute inspiration, qui a

présidé à l'établissement du système hebdomadaire, et à cette paternelle sollicitude pour les besoins et la félicité de l'homme qui prescrit le jour du repos, nous comprendrons aisément que cette institution soit passée des Hébreux chez tous les peuples de la terre, et qu'elle ait été accueillie en tous lieux avec cette respectueuse déférence et avec cette reconnaissance absolue que l'on doit à toutes les lois divines. L'adoption générale de la division hebdomadaire d'après l'antique usage, est un témoignage continuel et irréfragable de la notoriété universelle qu'eut parmi les descendants de Noé, le système de cosmogonie, qui porte lui seul tous les caractères de la suprême vérité, puisqu'il vient du Créateur lui-même. Flavius Josèphe, qui a écrit sous Titus et Vespasien, assure que de son temps, le septième jour de la semaine était partout respecté et observé comme un jour de sabbat. Philon qui vivait au Ier siècle de l'ère chrétienne, tient le même langage, et ajoute que ce septième jour était considéré comme devant rappeler la naissance du monde, la fête de l'univers. Hésiode et Homère appellent ce jour : jour Saint. Callimaque donne la raison de cette dénomination, en disant que ce fut en ce jour que se termina l'œuvre de la création. Le savant orientaliste Hyde, dans son histoire de la religion des Perses, où il établit que ce peuple a toujours conservé la notion d'un Dieu unique et a constamment observé la fête septenaire, s'exprime ainsi : « Le Créateur du monde a » partagé son ouvrage en six jours et s'est reposé le » septième, pour manifester aux hommes par son » exemple, que sa volonté divine était que ce jour là » fût sanctifié. Dieu, ajoute-t-il, a commandé stricte-

» ment cette observance et a menacé d'en punir la » transgression par des peines sévères. »

Goguet se rallie complétement aux opinions de Philon, de Josèphe, de saint Clément d'Alexandrie, sur l'antique usage de la période septenaire. Ideler considère le repos septenaire comme une institution commune à tous les peuples sémitiques. Cet auteur pense que la division hebdomadaire appartient à l'Orient, d'où elle aurait passé ensuite en Occident.

D'un autre côté Scaliger, Selden et Pluche, reconnaissent que la semaine était établie chez les Assyriens, les Germains, les Gaulois et les Bretons.

Dom Calmet, dans son commentaire sur la Genèse, liv. 11, vient joindre l'autorité de son suffrage à toutes les opinions favorables au jour du repos.

« La division du temps en semaines de sept jours, » écrit un des plus savants prélats des temps mo- » dernes (1), a été connue de tous les peuples de la » terre. A quelque haute antiquité que l'on remonte, » on la voit toujours établie. On la retrouve de même » dans quelque pays que l'on parcoure, parmi les » nations civilisées, comme parmi les hordes de sau- » vages, dans les régions qui n'ont entre elles aucune » communication, qui diffèrent de religion, de mœurs, » de préjugés et de langage. »

Voici sur le même sujet, ce que dit Laplace, dans son Système du monde : « La semaine, depuis la plus » haute antiquité dans laquelle se perd son origine, » circule sans interruption à travers les siècles, en » se mêlant aux calendriers successifs des différents

(1) Le cardinal de la Luzerne.

» peuples. Il est très remarquable qu'elle se trouve la » même par toute la terre. C'est peut-être le monument » le plus ancien et le plus incontestable des connais- » sances humaines. Il paraît indiquer une source » commune d'où elles se sont répandues. » Lalande et Delambre tiennent un langage analogue.

On le voit donc, partout les six jours de la création ont servi de type pour la division du temps chez tous les peuples du monde. C'était en effet un hommage universel qui était bien légitimement dû à une œuvre si magnifique, qui, dans tous les âges, a fait l'admiration des hommes les plus élevés en sagesse, en vertus et en génie.

La circonstance importante et caractéristique du repos religieux au septième jour vient confirmer la haute source d'où émanaient l'institution et l'universalité de la période hebdomadaire. En visitant tous les peuples divers qui occupent la terre, nous trouvons partout un septième jour consacré au repos et à la prière. Ainsi un jour de fête septenaire est continuellement célébré chez les Chaldéens, les Syriens, les Egyptiens, les Arabes, les anciens Chinois (1), les Celtes, les Goths, les Indiens (2), tous les peuples de

(1) On trouve dans l'Y-King, livre sacré, antérieur à Confucius, qui vivait 550 ans avant la venue de Jésus-Christ, cette loi : « Vous viendrez de sept jours en sept jours honorer le Tien. » — Un passage de Chou-King, rapporté par Court de Gebelin, atteste que tous les anciens empereurs, au 7e jour, appelé le Grand-Jour, faisaient fermer les portes des maisons, que ce jour-là on ne faisait aucun commerce et que les magistrats ne jugeaient aucune affaire.

(2) Un usage assez singulier de mariage indien veut que ce ne soit ni l'eau versée dans les mains, ni la promesse verbale, qui

l'Amérique, les Abyssins, les nègres de la Guinée et de Côte-d'Or. Enfin, personne n'ignore que les Mahométants fêtent le vendredi, les Juifs le samedi et les Chrétiens le dimanche.

C'est assurément à la commémoration de la création du monde en six jours ou époques, et du repos du Créateur au septième jour, que le monde entier doit à la fois l'emploi de la semaine et l'usage du repos hebdomadaire. Dieu l'a prescrit ainsi dans sa haute sagesse et a bien voulu nous l'enseigner par son sublime exemple. Ecoutons un instant ici un docte professeur de la Sorbonne (1), qui s'exprime à ce sujet en ces termes : « Moïse, en disant que Dieu dans » la création a travaillé pendant six jours et s'est » reposé le septième, n'a pas prétendu le confondre » avec un ouvrier ordinaire, qui a besoin d'un certain » temps pour accomplir son ouvrage et de repos après » son travail; mais c'est Dieu lui-même qui a voulu » agir pendant six jours et se reposer le septième, » afin que son opération fût le modèle du travail de » l'homme, qui, après avoir travaillé six jours, devait » lui consacrer le septième. Dieu, il est vrai, pouvait » donner à l'univers toute sa perfection dans un seul » moment; et s'il y a employé six jours, c'est qu'il » voulait instruire plutôt qu'étonner. Il nous apprend, » en effet, par cette longue suite d'œuvres admirables, » de quel trésor et de quelle fécondité elles partent. » En interrompant le cours de ses productions, il

fasse d'un homme l'époux d'une jeune fille ; il faut que, la formule prononcée, le couple marche, la main dans la main, et le mariage est irrévocable au 7e pas.

(1) M. l'abbé Glaire.

» montre à quel point il est libre de le continuer ou » de le finir; et en s'avançant par degrés, il nous fait » entrer dans les profondeurs de sa sagesse, sans nous » accabler par un spectacle trop subit. »

Saint Augustin (1) abordant ce même sujet nous dit : « Lorsqu'au septième jour qu'il sanctifie, Dieu » se repose de ses œuvres, faut-il puérilement lui at- » tribuer une fatigue de manœuvre, à lui qui a parlé, » et dont la parole intelligible et éternelle, sans suc- » cession de temps et de syllabes, a fait toutes choses? » Non, le repos de Dieu, c'est le repos de ceux qui se » reposent en Dieu..... C'est donc avec une parfaite » convenance que le texte sacré nous représente dans » le repos de Dieu, le repos de tous ceux qui se repo- » sent en lui, et dont il fait lui-même le repos, et c'est » aussi pour les hommes en faveur desquels ce livre » prophétique est dicté, la promesse du repos éternel » en Dieu; repos qui les attend après les bonnes œu- » vres que Dieu opère en eux et par eux, si, dès ici bas, » ils s'approchent de lui par la foi. Repos figuré par » celui du sabbat que la loi imposait à l'antique peuple » de Dieu..... Le septième jour proclame donc le » repos de Dieu, et c'est la première fois que la sanc- » tification est annoncée. Ainsi Dieu n'a pas voulu » sanctifier ce jour par une œuvre, mais par son repos » qui n'a pas de soir. »

Ce fut dans le désert où le peuple d'Israël erra pendant quarante ans qu'il reçut de Dieu par l'entremise de Moïse le Décalogue ou la loi qui devait servir de base à sa régénération. Cette loi renferme en dix ar-

(1) *La Cité de Dieu*, liv. XI, chap. VIII, XXXI.

ticles les préceptes fondamentaux de la religion et de la morale humaine que l'église catholique enseigne sous le titre de Commandements de Dieu.

Voici en quels termes est conçu le passage du commandement divin qui se rapporte à notre sujet : « Souviens toi de sanctifier le jour du sabbat ; tu tra-
» vailleras six jours et feras tout ce que tu dois faire ;
» mais le septième jour tu ne feras aucune œuvre ser-
» vile, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur,
» ni ta servante, ni tes bêtes de somme, ni l'étranger
» qui est dans ton intérieur, car le Seigneur a fait en
» six jours le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils ren-
» ferment, et il se reposa le septième jour, c'est pour-
» quoi le Seigneur a béni et sanctifié le jour du
» repos. »

Voilà bien la loi divine dans sa première et pure expression. Après tout ce que nous avons remarqué, il est impossible de méconnaître qu'elle n'ait exercé son influence salutaire et bienfaisante en tout temps. Chacun sait aujourd'hui que le Pentateuque est l'œuvre intellectuelle la plus anciennement connue. Il n'est pas douteux que la tradition répandit parmi les autres peuples la plupart des prescriptions de cette législation divine et particulièrement les dix articles du Décalogue. C'est pourquoi nous rencontrons dans presque tous les systèmes religieux anciens et modernes établis de main d'homme, des préceptes de haute moralité qui ne sont que des fragments et des réminiscences des révélations célestes, ou de simples ruisseaux dérivés de la vraie et inépuisable source qui fournit seule cette eau vive qui étanche toutes les soifs. En un mot tout atteste qu'il a existé pour l'homme

des lois antérieures à toute institution humaine, que ces lois émanent directement de la souveraine intelligence qui a créé l'univers, qui le conserve et le gouverne, et enfin que l'Écriture sainte est l'expression fidèle du code divin.

Que sont devenues les attaques amoncelées par l'orgueilleux philosophisme du siècle dernier contre le récit de Moïse? Où ont abouti ces menaçantes découvertes modernes avec lesquelles on prétendait foudroyer l'œuvre génésiaque? Elles ont eu le sort des Titans : tout a été abattu, tout est roulé et tombé en poussière. Ainsi se sont évanouies au flambeau d'une saine critique, ces audacieuses et mensongères coalitions contre la vérité à laquelle toutes les sciences viennent, à l'heure qu'il est, apporter le tribut de leurs hommages. On ne finirait pas de recueillir tous les puissants témoignages scientifiques, qui se coordonnent à chaque moment en faveur de la narration mosaïque. Nous nous bornerons à deux citations pour ne pas multiplier l'énumération des preuves qui abondent et qui sont actuellement à la disposition de chacun.

« S'il est aujourd'hui une vérité généralement sentie, » dit le savant M. de Ferussac, c'est que le progrès des » connaissances positives a tout à fait éloigné de nous » cet esprit prétendu philosophique dont on fait encore » en certains lieux, tant d'état. Quel est maintenant le » géologue qui ne sourirait de pitié aux argumenta- » tions de Voltaire contre la Genèse? Voit-on, de nos » jours, paraître une seule dissertation composée dans » cet esprit par un écrivain jouissant du moindre » crédit parmi les savants? »

L'illustre géographe statisticien Balbi, dont j'écris

ici le nom avec le plus grand plaisir, par un souvenir plein de gratitude envers son digne fils, s'exprime en ces termes, dans son Atlas ethnographique du Globe : « Aucun monument soit historique, soit astronomique, n'a pu prouver que les livres de Moïse » fussent faux ; mais au contraire, ils sont d'accord de » la manière la plus remarquable avec les résultats » obtenus par les plus savants philologues et les plus » profonds géomètres. »

En continuant de constater les augustes titres du jour du repos, nous ferons observer que la prescription de ce culte ne s'appliquait pas immuablement à un jour désigné autrement que par jour de sabbat, c'est-à-dire à un retour diurne septenaire; il est évident dès lors que la fixation de ce culte appartient à un règlement religieux disciplinaire ; c'est là une condition accessoire et cérémonielle qui a pu changer. Ainsi à l'aurore de l'ère chrétienne qui vint retremper le monde, le régénérer et compléter la loi ; le jour du soleil resplendit d'un plus vif éclat et fut consacré au Seigneur, c'est pourquoi il reçut seul une nouvelle dénomination, il fut nommé dimanche, *Dies Domini*. « La loi ecclésiastique qui fixe au dimanche le jour » commémoratif du repos du Seigneur, nous dit un » auteur contemporain, a toujours été protégée par » les législateurs qui ont su comprendre que la violation du repos dominical est aussi anti-sociale qu'anti-» religieuse. Constantin ordonna que le dimanche fût » célébré dans tout son empire. L'empereur Léon in-» terdit ce jour là, les plaidoyers et les jeux féériques; » les empereurs Théodose, Valentinien et Anthemius » confirmèrent ces ordonnances. Les lois des Lom-

» bards, des Francs, des Anglo-Saxons, prenaient le » dimanche sous leur protection; Edouard le confesseur » et Guillaume de Normandie, défendaient d'arrêter » les débiteurs insolvables depuis trois heures du sa- » medi jusqu'au lundi matin. Les lois des Bourgui- » gnons, des Germains, des Goths, des Bavarois, dé- » fendaient le travail dominical. En Angleterre, d'après » les ordonnances d'Alfred le Grand, ce travail faisait » passer l'homme libre à la condition d'esclave. En » France Childebert II, Pepin-le-Bref et Charlemagne » condamnèrent à l'amende par leurs édits ceux qui » profanaient le repos du dimanche. Ils ont compris » tous que la loi humaine devait avoir une sanction » religieuse et que sans la religion il est impossible de » gouverner les hommes. »

Les anciennes annales nous apprennent que les premiers chrétiens accueillirent volontiers cette division hebdomadaire qu'ils considéraient comme ayant été établie par ordre divin, puisqu'il est écrit dans la Genèse que Dieu bénit le septième jour et le sanctifia. Le jour du repos fut remis au dimanche en mémoire de la résurrection de Jésus Christ; en effet si l'on avait célébré sous l'ancienne loi le jour où le Créateur avait achevé son œuvre admirable, il convenait sous la loi nouvelle de solenniser le jour où le monde avait été régénéré par la résurrection glorieuse de son Sauveur, car c'est par ce sublime mystère qu'a été consommée la Rédemption des hommes. La célébration du dimanche a été généralement regardée comme d'institution apostolique. Il paraît tout naturel que les apôtres aient voulu rendre au souverain maître ce pieux hommage et en aient consacré l'institution, ainsi

qu'il paraît témoigné dans les Actes des apôtres XX — 7. — 1re épître aux Corinthiens XVI — 2. et enfin l'Apocalypse 1. — 10 où se trouve littéralement employée l'expression *Dies Dominica*, jour du Seigneur ou dimanche. Aussi toutes les églises du monde chrétien, dès leur origine, ont constamment et fidèlement consacré ce jour aux prières solennelles et aux exercices religieux. En transférant au dimanche ou jour du Seigneur, qui commence et termine la semaine, les attributions du jour du repos ainsi que les augustes et solennels hommages rendus au Tout-Puissant chacun sentit que c'était se conformer à la fois au commandement divin qui prescrit un jour de repos septenaire et obéir à l'inspiration divine qui désignait le jour de la résurrection comme celui qui devait être solennisé sous la loi de grâce.

En présence de tous ces témoignages importants et authentiques, qui sont fournis par l'universalité des peuples anciens et modernes, malgré la différence des coutumes et des croyances, il semble que les préceptes de la doctrine révélée ne devraient inspirer qu'un sentiment unanime de respect et de soumission; cependant malgré toute l'autorité de ces hauts précédents, nous avons pu voir que les hommes des temps modernes ont eu quelquefois un vif penchant à changer ce que l'ordre de Dieu a prescrit et ce que la sagesse des siècles avait consacré. Il a fallu subir, par exemple, des époques néfastes où, à l'aide des dénominations les plus ridicules et les plus absurdes, on a décrété, sous les peines les plus sévères, de pousser jusqu'au dixième jour, sans intermission, le travail assidu de l'homme et de la

bête de somme (1). L'homme courbé sous le grossier despotisme de cette tyrannie qui s'était affublée du nom de liberté se tut, malgré toute l'impuissance de ses forces, mais la bête moins tolérante réclama, car le repos du septième jour est une loi de la nature autant qu'une loi de la religion, puisque Dieu l'a réglé de cette manière. Aussi durant l'institution des décades en France, les laboureurs disaient partout : « On a beau faire, nos bœufs con» naissent le dimanche et ne veulent pas travailler ce » jour-là. » Ne semble-t-il pas, en vérité, que ces reconnaissants quadrupèdes auraient dû être remplacés à la crèche et au joug par ceux qui méconnaissaient la loi devant laquelle ces ruminants s'inclinaient! Du reste, cette tentative inconsidérée qui visait à décréditer et à abolir le vrai culte religieux, eut le sort de toutes celles analogues qui jaillirent de la même fange, elle s'évanouit et elle fut broyée sous le mépris public, malgré les efforts multipliés de la tourbe des impies, toujours prêts à se coaliser pour faire triompher toutes les innovations favorables à l'erreur, au mensonge et à la démolition des choses sacrées.

Tout concourt à pénétrer l'esprit, que, le repos du septième jour étant l'hommage prescrit par le Créateur

(1) Un arrêté du 13 germinal an VI (3 avril 1798), dit expressément que : « L'observation du *Calendrier français* est une des » des institutions les plus propres à faire oublier le régime sa» cerdotal. »

Un message du 18 germinal an VII (8 avril 1799) ajoute : « Que » le *Calendrier français* a pour objet de déraciner du cœur du » peuple la superstition, en généralisant dans toutes les com» munes les fêtes décadaires. »

à l'homme qui ne subsiste que par lui, il est naturel que l'humanité entière offre au Seigneur ce témoignage général et solennel de son entière dépendance, de sa gratitude et de son religieux amour. Néanmoins, malgré le consentement unanime de cette série de siècles qui date de l'origine des choses, on rencontre encore, comme nous venons de le dire, un certain nombre d'hommes qui veulent à toute force réformer ce que Dieu a établi: on devine assez le nom que mérite une pareille témérité. Ces hommes prétendent être supérieurs au vulgaire, à la hauteur duquel ils sont pourtant loin d'atteindre, lorsque ce vulgaire est animé du vrai sentiment religieux dont ils paraissent dépourvus, et sous le banal prétexte que nous vivons dans un siècle de lumières, ils s'évertuent à les éteindre de toute la puissance de leurs poumons. Dans leurs rêves orgueilleux, ils tiennent pour vrai tout ce qui est faux et pour faux tout ce qui est vrai. Cette sorte de cécité morale les porte à ne reconnaître digne de leurs égards et de leur attention que ce qui flatte et caresse leurs passions et leurs préjugés. Ils ferment les yeux à tous les enseignements de l'histoire, ils prennent en dédain toutes les traditions sacrées, et oublient enfin que ce ne sont pas seulement les Chrysostome, les Ambroise, les Grégoire, les Augustin, etc., etc., etc., qui se sont respectueusement inclinés devant les augustes et saintes prescriptions du Créateur, mais aussi Descartes, Newton, Leibnitz, Pascal, Euler, mais encore Bacon, Deluc, Cuvier et tout ce que le monde a possédé de plus grand en génie et en vertus. Il vaudrait la peine, ce nous semble, de s'appliquer à se mettre en harmonie avec ces intelli-

gences d'élite. Demandez cependant à ces contempteurs de toutes les institution divines, ce que c'est que la célébration du dimanche, le plus grand nombre sera dans l'impossibilité de répondre. Etrange inconséquence de l'esprit humain qui pourtant n'est pas rare ! on juge ce que l'on ne connaît pas, on prend en dédain ce que l'on ignore, on médit surtout de ce qui gêne. Les choses se passent ainsi chaque jour dans le monde. Railler, décrier, critiquer, condamner sans savoir ce que l'on juge, tel est l'étrange et pitoyable usage que certaines gens font de leur prétendue supériorité d'intelligence.

La formule est commode et facile, il faut le reconnaître, mais elle est contraire à tous les principes du bon esprit et à toutes les lois de la raison. Toutefois, dans les conditions intellectuelles et morales de la société moderne, le bourdonnement incessant et délétère de cette turbulente tourbe de frêlons est assez dangereux, et beaucoup d'hommes ont la faiblesse de se tenir en indifférence religieuse, parce que Dieu est mal vu de cette sorte de gens dont l'opinion en ce sujet devrait au moins être parfaitement nulle, sinon tout à fait méprisable. On ne saurait trop énergiquement résister aux railleuses influences et aux hostilités calomnieuses d'une froide, stérile et ignorante incrédulité; il faut avoir le courage de s'affranchir d'un pareil joug, qu'il serait trop honteux de porter, ce n'est pas celui que doivent accepter les nobles cœurs chrétiens. Ainsi dans l'état actuel de la question et sur un fait social aussi important que l'observation du jour du repos, commençons par apprendre d'abord ce que c'est que l'institution du dimanche, quels sont

ses étroits rapports avec toutes les lois de l'hygiène publique et privée (1), avec celles de l'économie politique et de la morale; examinons ensuite avec une soigneuse attention les bienfaits innombrables qui découlent de cette fête hebdomadaire pour les douces et intimes joies de la famille et pour les avantages mutuels de la société entière. Donnons enfin pour auréole à tous ces légitimes et principaux intérêts du temps, cette expansion religieuse du cœur bien plus essentielle et bien autrement intéressante, qui dans

(1) Un célèbre médecin protestant, le docteur Farr, dans un rapport adressé au Parlement anglais, s'exprime en ces termes : « L'observation du dimanche doit être comptée, non-seulement » parmi les devoirs religieux, mais parmi les devoirs naturels, » si la conservation de la vie est un devoir, et si l'on est coupable » de suicide en la détruisant prématurément. Je ne parle ici que » comme médecin et sans m'occuper d'aucune manière de la » question théologique. Mais si l'on envisage de plus l'effet du » vrai christianisme, c'est-à-dire la paix de l'âme, la confiance » en Dieu, les sentiments intérieurs de bienveillance, on ne tar- » dera pas à se convaincre que c'est là une nouvelle source de » vigueur pour l'esprit, et par l'intermédiaire de l'esprit un moyen » d'augmentation de forces pour le corps. Le saint repos du di- » manche met dans l'homme un nouveau principe de vie. »

Nous aimons que l'impulsion de la vérité fasse parler ainsi, et nous applaudissons volontiers à la noble franchise du docteur anglais. Il serait bien à désirer que certaines notabilités doctorales voulussent faire preuve, dans l'occasion, de cette même sincérité de langage, au lieu d'affecter, sous les fastueuses apparences d'une magistrale érudition, cet aride et glacial scepticisme, que l'on prétend faire admettre comme échantillon d'une supériorité scientifique et qui n'est ordinairement que le cachet d'une grande stérilité de cœur et d'un vicieux abus de l'intelligence. Il est pourtant un fait qui devrait dessiller les yeux des présomptueux sceptiques, c'est que tous les grands maîtres de l'art en tous les genres ont été des hommes de foi religieuse.

l'observation fidèle des devoirs de ce septième jour, tend à nous relier avec le divin législateur, avec le Tout-Puissant qui régit souverainement et éternellement hommes et choses, lorsque nous lui adressons de concert et comme d'un seul cœur et d'une seule respiration tous les hommages qui lui sont dûs. Alors nous apprécierons complètement tous les avantages et toutes les vertus du repos septenaire, nous reconnaîtrons la tutélaire et divine puissance qui l'a établi en le sanctifiant, et nous mettrons à l'honorer et à le solenniser toute la bonne volonté du cœur et toutes les religieuses facultés de l'âme.

Après avoir rappelé, autant que nous l'a permis la faible mesure de nos forces, les antiques et suprêmes droits que la sanctification du septième jour a sur le respect des individus et des peuples, ce sera en peu de mots et à titre de complément que nous jeterons un rapide regard sur les attributions générales du nombre sept. Ce nombre était essentiellement sacré chez les Hébreux qui, outre le septième jour de chaque semaine, célébraient aussi la septième année et la cinquantième, dont le retour périodique arrivait après sept semaines d'années ; ces époques s'appelaient tour-à-tour le sabbat, l'année sabbatique et le jubilé (1) ou l'année jubilaire. Ce nombre sept, comme symbole sacré, apparaît encore dans les sept jours à pleurer la mort de Jacob, dans les sept tours de Josué autour de Jéricho, les sept sons de trompette qui font crouler

(1) On fait provenir le nom de Jubilé du mot hébreu *Jobel*, corne de bouc, parce qu'on se servait de cette corne comme trompette pour annoncer au peuple le retour de l'année de Jubilé.

les murs de Jéricho, les sept jours de la fête de Pâques, les sept jours de la fête des Moissons, les sept jours de la fête du Tabernacle, les sept enceintes du temple de Salomon, les sept branches du chandelier; le Christ est annoncé par Daniel comme devant venir après septante semaines, etc., etc.

Ce qui est assez remarquable, c'est que le nombre septenaire fut également symbolique chez les païens qui le considéraient comme l'expression de la perfection. Cicéron dit, dans le Songe de Scipion, qu'il n'est presque aucune chose dont le nombre septenaire ne soit le nœud. Suivant le Timée de Platon, l'origine du monde est renfermée dans ce nombre; enfin Aristote, Plutarque, Diogène-Laerce, Proclus professent une grande admiration pour ce nombre que les anciens Grecs appelaient vénérable.

D'un autre côté Saint-Augustin, dans la Cité de Dieu, livre XI, chap. 31, proclame aussi la perfection et la sainteté du nombre septenaire; il fait remarquer que le premier nombre tout impair est trois et le premier nombre tout pair quatre, la somme des deux forme le nombre sept; c'est pourquoi, dit-il, ce dernier est souvent pris pour la généralité des nombres. Il ajoute que le texte sacré prend, dans une foule de rencontres, ce nombre pour une généralité indéfinie, et que ce même nombre désigne souvent le Saint-Esprit, dont le Seigneur a dit: « Il vous enseignera » toute vérité. »

Les annales du paganisme renferment une réminiscence sacrée du nombre septenaire dans les sept Titans, les sept tuyaux de la flûte de Pan, dans les sept cordes de la lyre d'Apollon, dans les sept portes

du temple d'Héliopolis. La même influence d'un vague souvenir sacré se fait remarquer dans les sept dieux planétaires des Indiens, dans leurs sept Richis, dans les sept anneaux des Brahmes, dans les sept esprits célestes des Japonais, dans les sept catégories d'anges des Siamois, dans les sept Amschaspands de Mythra, dans les sept villes du paradis scandinave, dans les sept cieux des Madécasses.

Ainsi, nous le voyons, dans toutes les parties du monde, le nombre sept est honoré; chez toutes les nations, à quelque croyance religieuse qu'elles appartiennent, ce nombre se maintient en cet état de glorification qu'il a plu à l'Eternel de lui assigner en le consacrant de son Verbe.

Pour couronner les preuves de cette propriété numérique, nous croyons devoir insister ici sur les principales attributions de ce nombre mystérieux depuis l'ère chrétienne. Ainsi Jésus-Christ a institué sept sacrements, et les dons que l'Esprit-Saint répand dans les âmes sont au nombre de sept. C'est à ce même nombre que s'élèvent les demandes renfermées dans l'Oraison Dominicale, et chose enfin singulièrement admirable, ce fut précisément à un nombre semblable que s'élevèrent les paroles de Jésus-Christ sur la Croix, les plaies qu'il y souffrit et les heures qu'il y passa. Après ces témoignages il n'y a plus rien à ajouter pour faire apprécier cette mystérieuse vertu inhérente au nombre sept.

Maintenant si nous passons de ces majestueuses et graves traditions de l'antiquité et de ces sublimes témoignages de l'ère chrétienne à l'observation attentive de l'homme lui-même, cet ouvrage accompli de la

main du Créateur, nous verrons que l'examen de son organisation sanctionné par l'expérience des siècles, a démontré que l'homme se développe par périodes septenaires, et qu'à chaque période il acquiert de nouvelles aptitudes morales, physiques et intellectuelles, qui continuent durant toute la période. Cette importante loi physiologique était bien connue des anciens, et en voici une manifestation positive d'un célèbre législateur de l'antiquité; Solon, que je veux désigner, nous dit dans un de ses écrits :

1. — « Pendant les sept premières années, la bouche de l'enfant encore impubère et délicate s'arme d'une cloison de dents.

2. — « Mais quand la divinité a ramené pour lui sept autres années, alors se déclarent les signes de la puberté naissante.

3. — « A la troisième période septenaire ses membres se fortifient, son menton se couvre d'un léger duvet et ses traits n'ont plus la fraîcheur des roses du printemps.

4. — « A la quatrième chaque homme est dans sa pleine vigueur et fait des preuves de courage.

5. — « A la cinquième l'homme déjà mûr doit songer à l'hyménée afin de laisser après lui des enfants qui perpétuent sa race.

6. — « A la sixième l'esprit de l'homme acquiert son entier développement et n'aime plus comme autrefois de pénibles ouvrages.

7. — « A la septième il brille par la sagesse et par l'éloquence.

8. — « Pendant la huitième il conserve ces qualités et les possède l'espace de quatorze ans.

9. — « A la neuvième il n'est pas impuissant, mais sa sagesse et son éloquence ont perdu de leur énergie et ne sont plus propres aux grands effets du courage.

10. — « A la dixième enfin, si quelqu'un parvient à ce terme, il peut mourir, sa mort ne sera pas prématurée. »

Nous voyons par cette exposition précise des judicieuses observations de Solon de quelles idées étaient pénétrés les anciens, relativement aux périodes septenaires de la vie humaine. Saint Bazile, saint Grégoire de Nysse et saint Augustin ont formulé la même opinion dans le recueil de leurs œuvres ; le premier dit même textuellement dans ses homélies : « Ce n'est » pas seulement dans la première semaine de notre » âge, que le mode d'éducation nous prépare à être » saisis dans la seconde par un changement d'apti- » tude ; toute notre vie nous devons nous développer » d'âge en âge selon les périodes septenaires. »

Saint Augustin, dans son traité de la véritable religion, chapitre 26, parcourt et décrit aussi les divers âges temporels du vieil homme selon les périodes septenaires. Par un développement, qui est au moins aussi curieux et d'une importance bien supérieure, il accompagne cette description de celle des divers âges spirituels de l'homme nouveau ou régénéré. Ce dernier tableau est d'un très haut intérêt, mais le calcul n'étant pas établi sur le nombre des années il n'appartient pas au sujet actuel.

Dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous (XVI^{e} siècle) le célèbre médecin Stahl, a écrit sa théorie véritable de la médecine expressément pour expliquer les périodes septenaires et pour déterminer le caractère spécial de chacune d'elles.

De nos jours enfin les auteurs modernes qui ont écrit sur l'éducation, parmi lesquels je citerai Pestalozzi et les physiologistes contemporains, entre lesquels je mentionnerai Hallé, ont tous exprimé l'opinion, au moins implicitement, que le développement de l'homme est en effet signalé par des périodes septenaires allant de 7 à 14, 21, 28, 35, 42, 49, 56, 63, etc., etc. Je dois ajouter que Cabanis a exprimé une opinion parfaitement analogue aux observations qui précèdent, et est venu les fortifier de l'autorité de son adhésion. Cette théorie professée par des praticiens illustres et profonds et appuyée sur une longue suite d'expériences, successivement couronnées d'un complet résultat, mérite d'être méditée par les hommes qui ont le désir de s'initier à tous les intimes détails de l'éducation humaine et de rechercher les agents les plus influents sur le perfectionnement physique, intellectuel et moral; on pourra se convaincre ainsi que, conformément à cette loi physiologique, les aptitudes naturelles de l'homme suivent des périodes très distinctes du berceau jusqu'à la tombe. En parcourant rapidement par la pensée, ces périodes successives, on remarquera que le premier septenaire est spécialement consacré à l'éducation physique et à la vie passive, bien que déjà l'on puisse voir poindre les dispositions intellectuelles et morales qu'il est, dès ce moment même, très important de diriger avec une soigneuse attention.

Dans la deuxième période de sept à quatorze ans les aptitudes revêtent un caractère plus tranché; l'âge de raison se prononce, le développement physique se produit avec énergie et s'harmonise avec celui de l'in-

telligence. L'enfant conçoit et saisit aisément les choses et se les assimile par les sens, en attendant le moment où le raisonnement viendra les établir, les différencier et les classer dans l'esprit. Cette période est la plus essentielle pour l'instruction élémentaire de la jeunesse.

A la troisième période de quatorze à vingt-un ans qui est l'époque de l'adolescence, la puberté se manifeste, c'est une révolution physique extrêmement critique qui, par ses chances diverses et assez dangereuses, peut avoir la plus grande influence sur les phases suivantes de la vie. L'aptitude intellectuelle acquiert d'ailleurs à cette époque une plus grande fermeté et commence à envisager les objets dans leurs principes et dans leurs rapports. Le jugement s'exerce par la réflexion et se forme par les comparaisons, il se fortifie en proportion directe de l'extension du cercle des études.

La quatrième période de vingt-un à vingt-huit ans est l'âge de la verte jeunesse. Cette époque signale une autre évolution intellectuelle et morale. Le jeune homme s'enrichit de nouvelles connaissances, que ses méditations travaillent à mûrir, il s'élève avec énergie du connu à l'inconnu, il commence à sentir le besoin d'unir l'analyse à la synthèse, alors il s'applique à abstraire, à généraliser et à remonter aux causes. Cette disposion le porte à se mettre en rapport par les facultés de son âme avec les sublimes attributs du Créateur. C'est le moment où prenant l'empire de soi-même, il règle ses mœurs, sa conduite et son plan d'existence en conformité des hauts enseignements dont il a reconnu la justesse et des premiers principes

dont il a apprécié toute la valeur. C'est en effet du bon emploi actuel des facultés morales, que jaillira la source fécondante des nobles impulsions de toute l'existence future.

L'époque de la virilité est de vingt-huit à trente-cinq ans, c'est celle où l'homme sent l'impérieuse nécessité de résumer, de condenser en quelque sorte ses acquisitions intellectuelles et de composer de cette agrégation spirituelle, un corps de doctrine à son usage particulier. Alors, s'il a su bien appliquer les études, l'expérience et le labeur des âges précédents, l'homme, abstraction faite même du développement plus ou moins actif des talents naturels ou acquis, doit se trouver en pleine possession d'une âme à la fois morale et religieuse et c'est à ces seules conditions qu'il a droit au titre d'homme complet.

La sixième période de trente-cinq à quarante-deux ans, en augmentant le faisceau des richesses intellectuelles de l'homme, le conduit à faire une application heureuse de ses principes et de ses aptitudes dans les diverses catégories des connaissances humaines, c'est-à-dire dans les branches multiples de la science et des arts.

La septième époque qui s'étend jusqu'à cinquante ans est celle où l'homme mûrit et façonne au creuset de ses hautes méditations, les fruits nombreux qu'il a pu recueillir. Ses connaissances et ses qualités personnelles acquièrent ce perfectionnement et ce poli que donnent une raison exercée, une prudence consommée et une sage expérience des choses de la vie. Il complète dans cette période les applications commencées dans l'âge précédent.

Le huitième septenaire détermine et marque l'époque où l'homme atteint la possession intégrale de toute sa perfection relative. Ses facultés ont touché à leur apogée, il peut les exercer dans toute leur majestueuse étendue. Aussi éprouve-t-il ordinairement alors une forte inclination expansive, et il réunit en même temps les aptitudes essentielles et favorables à ce besoin de communication. Ce penchant expansif s'accroît de plus en plus dans les périodes septenaires suivantes et en forme presque toujours le caractère prédominant. C'est pourquoi les vieillards trouvent une douceur infinie et un charme irrésistible à communiquer leurs pensées et l'exposé de leurs observations successives. Lorsque leur vie a été utilement employée à rechercher la vérité, à étudier le beau et à pratiquer le bien, c'est alors assurément pour les jeunes gens une bonne fortune inappréciable que de pouvoir écouter la voix de ces témoins éclairés des temps passés. La jeunesse peut obtenir de cet heureux contact, la première de toutes les sciences : la science de Dieu, de soi-même et de la vertu, trésor précieux qui est le legs des belles âmes. « Aimez à interroger, » nous dit l'Imitation de Jésus-Christ (1) si féconde » en lumineux préceptes, écoutez en silence les paroles » de ceux qui vivent saintement, et ne méprisez point » les sentences des vieillards, car elles ne sont pas » proférées en vain. » C'est effectivement en cette vénérable vieillesse exempte de caducité et douée d'une sève immortelle, parce qu'elle s'est nourrie assidûment de la manne céleste, que se trouvent toutes

(1) Liv. I, chap. v.

les bonnes traditions de la sagesse et une instruction solide et parfaite, puisqu'elles émanent ensemble de la vérité immuable qui est toujours jeune, toujours belle, toujours puissante. (1).

Tout physiologiste et même tout homme qui a le moindre esprit d'observation, s'il examine bien sa vie, s'il réfléchit sur les changements divers qu'il a éprouvés ne peut manquer de distinguer en lui-même, à des degrés relatifs, les mutations successives que nous venons d'énumérer. Ainsi, par une loi providentielle que l'on ne saurait méconnaître et que l'esprit de critique ne peut sérieusement contester, la vie humaine dans ses évolutions temporelles est exposée, à chaque retour septenaire, à une crise climatérique qui la soumet à telles perturbations, à telles métastases du principe vital et enfin à tels tributs périodiques dont le résultat inconnu, est toujours d'un très important intérêt. C'est principalement à ces époques précises et quelquefois formidables, que l'homme est appelé à sentir plus profondément sa dépendance entière du Créateur qui tient à toute heure en ses mains la destinée des individus comme celle des empires.

Il n'a été possible ici que d'ébaucher ce dernier sujet qui est en une sorte de connexité et d'affinité avec celui que nous avons premièrement parcouru dans une proportion un peu moins restreinte. Ces attributs analogiques dans les deux sujets émanent

(2) Il est nécessaire de faire observer que les femmes, dans leur développement, parcourent des mutations analogues; mais chez elles les phénomènes sont plus hâtifs et à des termes plus rapprochés. C'est pourquoi l'on dit avec juste raison, que les femmes sont plus précoces que les hommes.

d'une dispositon céleste qui nous inspire à la fois une profonde admiration et une respectueuse reconnaissance. Nous avons recueilli sur ces questions d'un haut intérêt une partie des enseignements et des doctrines que l'antiquité nous a transmis comme un précieux héritage, et que les siècles suivants jusqu'à nos jours ont ratifié de leur assentiment.

Nous devons répéter, en terminant, que dans la première partie de ces considérations nous n'avons pas eu l'intention d'attribuer aux conclusions étymologiques, une importance exagérée, et de pousser les convictions à cet égard au-delà d'une juste limite. Nous avons interrogé les siècles, les croyances, les fables, les traditions; nous avons tâché de présenter dans un exposé sommaire et fidèle, la relation des faits et leur enchaînement, nous en avons déduit les conséquences, et en ce qui ressortait de notre sujet nous nous sommes attaché, autant qu'il a été en notre pouvoir, à distinguer la vérité de l'erreur au milieu des diverses évolutions palingénésiques de l'humanité. Nous ajoutons volontiers que pour nous éclairer dans cette consciencieuse exploration qui nous a fait remonter souvent à la première origine des choses et à leur sublime auteur, nous n'avons pas manqué d'implorer à plusieurs reprises le secours de quelques rayons à cette lampe de l'Évangile qui répand sa douce et puissante lumière sur toute la terre.

M. Textoris.

NOTE.

(A) « On cherchait ainsi à ravir à Dieu l'origine du langage et » celle de la société humaine. » (Page 63).

Voici ce que nous dit à ce sujet le piquant et érudit auteur de solution de grands problèmes, qui me prête ici une page importante par elle-même et par les autorités éminentes qu'elle indique.

« L'unité de la race humaine qui, selon Voltaire, ne pouvait être admise que par des aveugles, n'est plus révoquée en doute aujourd'hui que par quelques aveugles admirateurs de cet homme, dont l'ignorance égale l'impiété. Forte du témoignage des plus grands naturalistes modernes, Buffon, Cuvier, Lacépède, Blumenbach, l'évidence de cette unité trouve une nouvelle confirmation dans l'Ethnographie.... (Voir Guillaume et Alexandre de Humbold, Abel de Rémusat, etc., etc.)

» Ce que Moïse nous dit, au XI^e^ chapitre de la Genèse, que avant la séparation des enfants de Noé, la *Terre avait une seule langue et un même discours, et que cette unité de langage fut brusquement détruite par un acte de la puissance divine*, l'étude composée des langues le confirme. Examinées de près, toutes les langues connues viennent se grouper autour de trois langues primordiales; celles-ci à leur tour indiquent par leurs nombreux rapports et une origine commune et une séparation qui ne peut être l'œuvre lente et graduelle des siècles. (Voir Wiseman, 2^e^ Discours).

» Si l'on remonte ensuite la ligne qu'ont suivie dans leur marche divergente, les différents idiomes et les peuples qui les ont parlés, on arrive précisément à cette partie de l'ancien monde où l'écrivain sacré place la souche commune des familles humaines. (V. Adrien Balbi, Atlas ethnographique du globe).

» La confrontation des différentes écritures et des chiffres en usage chez les peuples anciens et modernes conduit exactement au même résultat. (V. Essais sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples, par M. de Paravey).

» Mais en consultant les monuments historiques et littéraires

des peuples, on a interrogé leurs croyances, et il s'est trouvé que leurs traditions religieuses vont toutes se confondre dans une tradition primitive dont elles ne sont qu'une corruption plus ou moins grande. L'unité de Dieu, la création du ciel et de la terre, l'existence de bons et mauvais esprits, la félicité dont jouirent les premiers humains, le crime qui les en fit déchoir, leur longévité, l'attente du libérateur, la croyance à un avenir de récompenses et de peines, la prière, le sacrifice, le souvenir d'un déluge universel, etc., etc., se trouvent plus ou moins chargés de détails fabuleux au fond des croyances de tous les peuples. Le genre humain n'a, comme la nature, qu'une voix, et cette voix est chrétienne. »

Les témoignages éclairés et concluants qui s'unissent dans un imposant accord pour rendre hommage au récit biblique abondent aujourd'hui de toutes parts. Ainsi s'évanouissent sous les pas de la véritable science et à son éclatante lumière, toutes les difficultés mensongères et prétendues scientifiques, que des penseurs superbes avaient soulevées comme des machines destructives de la foi religieuse et qui, à la honte de leur orgueilleuse incroyance, viennent se briser successivement au premier choc de la vérité. M. TEXTORIS.

A M. L'ABBÉ JOUBERT,

CUSTODE DE LA CATHÉDRALE.

EXTRAIT

D'UN

INVENTAIRE DES SAINTES RELIQUES

Conservées dans le Trésor de l'Église d'Angers.

L'acte duquel nous extrayons ce qui suit, est un écrit sur huit feuilles de parchemin, en caractères du XVIII^e^ siècle. J'ai eu l'honneur d'envoyer le double de cet extrait à M. le ministre de l'instruction publique qui recommande à ses correspondants de ne point négliger ces sortes de renseignements. Cela étant, j'ai pensé que vous ne manqueriez pas de les agréer avec un égal empressement; ils sont d'ailleurs comme le complément indispensable d'une notice sur le même sujet, imprimée page 66 de vos Mémoires, 2^e^ série, 2^e^ vol., 1^ere^ livraison.

L'inventaire dont il s'agit, comprend 49 numéros.

I.

Sans intérêt.

II.

« Une exposition de vermeil avec la croix et le so-
» leil d'or. Il y a dans la croix un morceau de la vraie
» croix donné par G. de Beaumont, évêque d'Angers.

III.

» Une image d'argent représentant la sainte Vierge, » avec un cristal au bas duquel on lit : *de capillis* » *beatæ Mariæ virginis.*

IV.

« Figure d'or et d'argent, de saint Maurice, renfer- » mant un os de son bras.

V.

» Un buste de vermeil de saint Maurille, renfermant » son chef.

VI.

» Figure de vermeil représentant saint Martin, te- » nant une phiole de crystal dans laquelle est ren- » fermé du sang de saint Maurice et de ses compa- » gnons. Amaury Deniau, chanoine d'Angers, donna » ce reliquaire l'an 1486.

VII.

» Une châsse carrée en vermeil, au-dessus de la- » quelle il y a une croix en vermeil, fleurdelysée et » ornée de pierreries. Le jour de saint Sébastien, au » lieu de cette croix on pose sur cette châsse la reli- » que de ce saint pour être portée en procession aux » Cordeliers.

VIII.

» Une figure d'argent représentant saint Louis, dans » laquelle il y a de ses reliques.

IX.

Sans intérêt.

X.

» Une croix double d'argent doré, couverte de fili-

» granes d'or et de pierreries, dans laquelle il y a de » *la vraie croix, de la ceinture et de la robe de la sainte* » *Vierge.*

XI.

» Une petit croix d'or, contenant de la vraie croix, » qui sert à l'adoration du vendredi saint.

XII.

» Une grande croix couverte de feuilles d'argent » doré et les cristaux taillés en forme de pierreries; » elle est portée aux processions du dimanche des » Rameaux, Rogations et de l'Ascension de Notre Sei- » gneur.

XIII.

» Un reliquaire d'argent doré, au haut duquel il y » a une croix double en or, garnie de pierreries; ce » reliquaire renferme un morceau de la robe de Notre » Seigneur.

XIV.

» Un petit reliquaire d'argent doré, en forme de » chapelle, ouvrant à deux battants, qui renferme de » la robe de la sainte Vierge.

XV.

» Un chef d'argent renfermant le chef de *saint In-* » *nocent* compagnon de saint Maurice.

XVI.

» Deux figures d'argent dont l'une représente *saint* » *Victor* martyr, compagnon de saint Maurice..... Ces » figures ont été données l'an 1685, par M. Arthaud » archidiacre d'outre Loire, (auteur de quelques ma- » nuscrits relatifs à l'histoire d'Anjou restés inédits.)

XVII.

» Un bras couvert de feuilles d'or et garni de fili-
» granes d'or et pierres précieuses sur lequel on lit
» *Brachium sti Andreæ.*

XVIII.

» Un bras d'argent doré, filigranes et pierreries ;
» on y lit : *Brachium sti Juliani martyris.*

XIX.

» Un bras d'argent doré, filigranes et pierreries ; on
» y lit : *Brachium sti Vincentii martyris.*

XX.

» Un reliquaire d'argent en forme de bras tenant à
» la main une petite boîte d'argent, dans lequel sont
» des reliques de sainte Madelaine avec ces inscrip-
» tions *: hic est dens beatæ Mariæ Magdalenæ et hic est*
» *de ossibus brachii beatæ Mariæ Magdalenæ.*

XXI.

» Dosme d'argent doré au haut duquel il y a un
» cristal taillé en forme de carreau et au milieu une
» vitre, au travers de laquelle on voit une petite croix
» d'or dans laquelle il y a de la vraie croix ; il y a
» aussi dans ce reliquaire des reliques de saint Pierre
» et de saint Mathieu apôtres, et une petit boite d'ar-
» gent dans laquelle il y a du suaire de Notre Sei-
» gneur.

XXII.

» Figure d'argent de saint Sébastien martyr... qu'on
» porte en procession à sa fête, aux Cordeliers.

XXIII.

» Figure d'argent de saint Jean-Baptiste, tenant dans » sa main gauche un petit vase en forme ronde dans » lequel il y a de ses reliques.

XXIV.

» Figure d'argent de saint Étienne, premier martyr, » tenant dans ses mains un petit vase de cristal dans » lequel il y a de ses reliques.

XXV.

» Figure d'argent doré de saint Nicolas évêque, avec » de ses reliques.

XXVI.

» Figure d'argent de saint Maur, portant un petit » vase dans lequel il y a de ses reliques et de celles de » saint Fiacre.

XXVII.

» Un reliquaire d'argent doré, orné de trois cristaux » dont celui du haut renferme des reliques de saint » Blaise, celui du milieu une dent de saint Laurent, » une autre de sainte Agathe et celui du bas contient » des reliques de saint Germain évêque.

XXVIII.

» Un reliquaire d'argent doré en forme de plaque, » dans lequel il y a des reliques de saint René évê- » que d'Angers.

XXIX.

» Un reliquaire d'argent en forme de clocher dans » lequel il y a des reliques de saint Apothême évêque

» d'Angers, lequel reliquaire a été donné en 1661, » par M. Syette chantre.

XXX.

» Reliques de saint Julien évêque du Mans.

XXXI.

» Reliquaire d'argent en forme de côte, avec cette » inscription : *costa sanctæ Annæ matris virginis Mariæ.*

XXXII.

» Reliquaire d'argent doré en forme de côte garni » de filigranes et de pierreries dans lequel est une côte » de *saint Hilaire évêque de Poitiers.*

XXXIII.

» Reliques de saint Yves.

XXXIV.

» Reliques de saint Hubert.

XXXV.

» Un texte précieux autrefois donné par un chantre » de l'église d'Angers, un des côtés duquel est couvert » d'or parsemé de filigranes et de pierres précieuses, » l'autre est d'argent doré ; il s'appelle vulgairement » la *Jurande,* parce qu'on le présentait aux roys de » France, lorsqu'ils faisaient leur entrée dans l'église » d'Angers, et qu'ils prononçaient la formule du ser- » ment de conserver à cette église les priviléges ac- » cordés par leurs prédécesseurs, formule qui y est » écrite. Cette jurande sert présentement à la récep- » tion des évêques qui prononcent le serment qui y » est écrit.

XXXVI.

» Reliques des trois sœurs vierges : saintes *Foy*, » *Espérance* et *Charité*.

XXXVII.

» Reliques de sainte Tanche.

XXXVII (BIS.)

» Une chapelle ou dôme de cristal de roche monté » en argent doré et émaillé qui est un bijou donné par » un duc d'Anjou.

XXXVIII.

» Une châsse *en pierre d'ambre*, avec huit glaces » donnée par Michel Babin maître école et chanoine » en 1725, auteur de dix-huit volumes des célèbres » conférences d'Angers.

XXXIX.

Sans intérêt.

XXXX.

« Deux crosses, l'une d'argent donnée par M. de Bueil » évêque d'Angers, et une autre de cuivre.

XXXXI.

« Un cor, de matière d'ivoire, dont, selon la tradi- » tion, saint Lezin s'était servi avant d'être évêque » d'Angers; on le conserve en mémoire de ce saint. »

C'est sans doute, Messieurs, cet oliphant magnifique orné de sculptures orientales, que le musée des antiquités possède. D'après le P. Arthur Martin, ce pourrait être un travail du XI ou XII[e] siècle; M. Carrand le croit originaire de Damas. Ces oliphants que l'on ne rencontrait guères que dans les anciennes cathédrales, servaient en manière de crécelle dans ces

jours de l'église, durant lesquels on s'abstient de sonner les cloches.

XXXXII.

« Deux cœurs d'argent aux armes de M. de Bon-
» champ, chanoine.

XXXXIII.

» Une plaque de pierre sanguine, autour de laquelle
» il y a de petites bandes d'argent. »

Je suis porté à croire que cette pierre est du nombre de celles auxquelles l'on attribuait des vertus spéciales; on peut consulter sur ces pierres l'ouvrage d'un angevin célèbre; j'entends parler de Marbode, évêque de Rennes, qui nous a laissé un curieux traité des pierres précieuses et de leurs vertus symboliques.

XXXXIV.

« Dans le chœur, la grande châsse de vermeil et
» d'or, qui renferme le corps de Saint-Maurille.

XXXXV.

» Un autre châsse, au pilier près l'autel, dans
» laquelle sont les reliques de saint Serené et de saint
» Serenic son frère. Argent doré.

XXXXVI.

» Châsse de bois, le devant d'argent doré, dans la-
» quelle il y a des reliques de saint René. évêque
» d'Angers.

XXXXVII.

» Dans une fenêtre près la sacristie est renfermée
» une des cruches dans lesquelles N. S. changea l'eau
» en vin aux noces de Cana. »

C'est, Messieurs, celle en porphyre que le musée

possède et qui vient d'être publiée d'après les dessins de M. Dainville fils, notre collègue et ami, dans les annales de M. Didron. Comme cette gravure est accompagnée d'une notice très détaillée sur ce vase, nous nous abstiendrons d'en rien dire davantage. Cependant malgré cette réserve nous croyons devoir reproduire ici les lignes de notre inventaire à ce sujet.

« Le deuxième dimanche après l'Epiphanie, y est il » écrit, le garde reliques doit dès le matin bien retirer » *l'hydrie* et la faire placer sur une credence couverte » de nappe, près le pilier qui est à côté de l'autel de » Saint-Louis, y mettre ensuite une cruche pleine de » vin qui doit être béni pendant tierces par un *mair-* » *chapelain* et après la bénédiction faite, le garde » reliques met du vin béni dans une grande burette » que lui donne le sacristain et le donne au *mair-cha-* » *pelain*, pour le porter en station étant couvert d'une » *écharpe blanche*, précédé de deux chapelains portant » des torches allumées, avec des chappes blanches, » auxquels chapelains le garde reliques doit donner » un sol à chacun. Il a soin de mettre *des couronnes* » *sur la tête du mair-chapelain* et des deux chapelains. » La distribution du vin béni se fait au public après » sexte, par le garde reliques. Le bourcier des anni- » versaires doit payer aux garde reliques 4 livres pour » la dépense du vin et 2 sols pour le deuxième dimanche » d'après l'Épiphanie. »

Je dois ajouter ici, que MM. Lenormand et Merimée, membres de l'Institut, ont vu cette hydrie et l'ont trouvée d'un beau travail oriental Greco-Egyptien. Les deux mascarons, d'après M. Lenormand, sont ceux de Bacchus de Mitylène.

XXXXVIII.

« Il y a en outre dans le grand reliquaire, *deux œufs* » *d'autruche* soutenus par des chaînes d'argent. »

J'ignore ce que peuvent signifier *ces œufs d'autruche,* à l'occasion desquels Urbain Renard, l'un des auteurs de la *grande bible des Noëls Angevins*, s'exprime ainsi, P. 28, édit. de 1780, dans son cantique sur la cathédrale d'Angers :

» La joie est Angélique,
» A Pâques, d'ouir
» Cloches, orgues, musique,
» Les maries venir
» Chercher dans le sépulchre
» Jésus qui n'est plus là :
» Puis portant œufs d'autruche,
» On chante *alleluia.*

Je ferai seulement observer, qu'en regard de la célèbre Vierge de Monplaçet, commune de Jarzé, arrondissement de Baugé, nous avons vu un œuf d'autruche suspendu. Il y a très certainement un sens symbolique là-dessous que nous ne désespérons pas de découvrir un jour (1).

XXXXIX.

« Un reliquaire d'argent doré au haut duquel est » renfermée *une des épines* de la couronne de N. S., » dans une petite châsse ouvrant et fermant à deux » battants, enrichie de pierreries et de perles. »

V. Godard-Faultrier.

(1) On peut voir à ce sujet une dissertation de M. Didron, dans l'un des récents numéros de ses Annales. Les œufs d'autruche, les œufs de Pâques et les œufs à la Tanaisie que l'on servait également à Pâques dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, sont des emblêmes de la résurrection.

Rectification bibliographique, par M. Lambert, de Saumur.

UNE LETTRE DE BODIN.

Messieurs,

Dans une de ces petites courses qu'il y a tant de charme à renouveler depuis Angers jusqu'à Saumur, sur nos rives de la Loire, j'eus l'avantage en cette dernière ville de faire l'heureuse rencontre d'un bibliophile aimable autant qu'instruit, qui s'ingénia de toute façon à nous être agréable en nous priant d'une soirée que le choix des invités rendait on ne peut pas plus charmante. Vous n'en serez point surpris, Messieurs, quand vous saurez que nous étions en regard de *Louis*, de *Mathieu*, *d'Abraham*, de *Gilles*, *d'Isaac*, de *Bonaventure*, de *Jacob*, *Elzevir*, que sais-je? J'en passe et des meilleurs. M. Lambert. l'intelligent possesseur de ces précieux bouquins nous les faisait sortir comme par enchantement du fond de ses élégants bahuts et de ses jolis dressoirs.

Ces livres pour la plupart étaient même dans leur vieille reliure d'une fraîcheur incomparable et d'un aspect que j'oserais dire *appetissant; l'eau nous en venait à la bouche*, pardon de l'expression! mais vous savez qu'il y a dans le monde plus d'une sorte de gourmets.

Notre appétit fut vivement surexcité par un volume in-8° avec frontispice gravé, il s'agissait d'une édition de *Sénèque le tragique*, que Brunet dans son Manuel, indique sans nom *de lieu* ni *d'imprimeur* et que M. Lambert a très bien su restituer aux Elzevirs. Cette petite conquête bibliographique n'était pas sans intérêt et méritait assurément de vous être signalée ; je priai notre jeune bibliophile saumurois, d'avoir l'obligeance d'en dresser une note que voici.

« Il me reste, nous écrit-il en date du 30 juin 1851, à » vous donner quelques détails sur une erreur biblio- » graphique que j'ai eu occasion de vous signaler der- » nièrement en visitant ensemble ma bibliothèque. Il » s'agit, vous le savez, d'une édition de Sénèque le » tragique, *elzevier*. (*L. Annæi Senecæ tragœdiæ. V. F.* » *Gronovius recensuit accessit ejusd et variorum notæ.* » *Lugduni Batav ex officina Elzeviriana. An.* 1661.) » 1 v. in-8° frontispice gravé. Brunet, dans son Manuel » indique cette édition sans nom de lieu, ni d'impri- » meur,

» Fournier, dans son dictionnaire, cite cette édition » sous la rubrique *d'Amsterdam* 1662.

» Enfin, le bibliophile Jacob, dans le catalogue de » la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, tome » 1^er^, page 23, indique aussi cette édition sous la date » de 1662, *Amstelodami apud Ludoc Pluymer*. Aucun » catalogue, aucun manuel ne classe cette édition » de Sénèque, parmi celles dues aux presses des El- » zevirs ; *voici d'où vient l'erreur*, une petite *bande de* » *papier*, portant le nom de *Pluymer, Amstelod* 1662, » a été appliquée très ingénieusement au frontispice » de tous les exemplaires avant qu'ils fussent livrés au

» commerce. Le nom de Pluymer a été ainsi subs-
» titué à celui des Elzevirs. Cette petite bande de pa-
» pier peut facilement s'enlever en l'imprégnant d'hu-
» midité; on retrouve ainsi la date certaine du livre
» et notre répertoire bibliographique s'enrichit d'un
» Elzévier de plus. »

Cette rectification inédite, Messieurs, ne peut manquer de trouver place dans vos bulletins que vous aimez toujours à enrichir de faits et de documents originaux. A ce titre, en même temps qu'à bien d'autres, vos mémoires recevront la lettre suivante de Bodin, à l'adresse de M. l'abbé Denais, son ancien professeur au collége de Beaupreau et son ami.

Paris, 10 juin 1825.

« Monsieur et bon ami,

» Je ne puis vous exprimer avec quel plaisir j'ai reçu
» votre lettre du 9 mai, le porteur en a été témoin et
» il vous dira, sans doute, que notre premier entretien
» a roulé sur vous. Je l'accablais de questions aux-
» quelles il ne pouvait répondre, je tenais votre lettre
» et tardais de l'ouvrir dans la crainte d'y trouver quel-
» que sujet de mécontentement contre moi; enfin
» je l'ai lue et j'ai éprouvé une nouvelle satisfaction
» en voyant que votre amitié pour moi était toujours
» la même.

» Je ne vous dissimulerai pas que j'ai été vivement
» affecté de votre silence, j'en cherchais la cause et
» ne pouvais la trouver; cependant à force de récapi-

» tuler ce que j'avais écris, je m'arrêtai à croire que » vous aviez pris en mauvaise part la réflexion qui » termine le chapitre 26 du 1er vol. J'en étais d'au- » tant mieux persuadé, qu'en l'écrivant c'était à vous » et au porteur de votre lettre que je pensais ; car vous » êtes mes seuls amis qui ne partagez pas mes opinions » politiques, et encore je vois qu'elles diffèrent de » si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine d'en » parler.

» Vous croyez, Monsieur et bon ami, que j'ai fixé » définitivement mon domicile à Paris, vous êtes » dans l'erreur ; l'expérience m'a prouvé que je ne » pouvais jouir d'un jour de santé à la campagne pen- » dant les trois mois de printemps, ce que j'attribue » au voisinage d'un marais. Je me suis donc vu dans » la nécessité d'ajouter ces trois mois aux trois mois » d'hiver que j'avais l'intention de passer tous les ans » à Paris. Ainsi je passe mon temps en allant d'une » solitude à l'autre, car Paris est pour moi une solitude » bien plus profonde que celle de Launay. Ici je ne » vais que chez mon fils, je ne fais ni ne rend de visite » à personne et cependant je n'éprouve pas un seul » moment d'ennui ; la lecture et la promenade occu- » pent tout mon temps. Les sociétés littéraires, aux- » quelles j'ai l'honneur d'appartenir, me procurent » tous les livres dont j'ai besoin, j'en achéte aussi » quelques uns à chaque voyage pour augmenter la » bibliothèque de Launay.

» Vous pensez bien que je ne néglige pas l'étude » des beaux arts ; je me suis donné la *charge* d'ins- » pecteur des travaux publics, afin de donner un but » d'utilité à mes promenades. Je loue, je critique,

» suivant l'occasion ; plusieurs jugements sur ces » matières ont été approuvés par des artistes dis- » tingués.

» A propos de critiques, cela me rappelle que j'en » ai lue hier, une bien violente contre une personne » qui me touche de près, vous l'avez peut être lue » aussi, si vous voyez *l'Étoile*, c'est ce qui m'engage à » vous envoyer la *défense* de cette personne ; qu'on » juge mal, en feignant de ne pas la comprendre dans » ses raisons.

» C'est à la fin de ce mois ou au commencement » de juillet que j'espère retourner en Anjou, revoir » les belles rives de la Loire, les champs que j'ai défri- » chés, les arbres que j'ai plantés. Vous ne sauriez » croire quel plaisir j'éprouve lorsque la diligence, » qui me transporte, passe de la Touraine en Anjou » et que je sens que je respire l'air natal. Ce sont les » mêmes sensations que j'éprouvais dans mon enfance, » lorsqu'en revenant de Beaupreau, j'apercevais les » clochers de Saint-Maurice, le mot patrie ne se pré- » sentait pas à mon esprit, je ne le connaissais mê- » me pas, mais la vue de ces belles flèches m'an- » nonçait que je serais bientôt dans les bras de ma » mère et mon cœur battait d'espérance et de joie.

» C'est ainsi qu'en vieillissant, je regarde en arriè- » re, et, quoiqu'à Paris je suis presque toujours en » Anjou par mes souvenirs, non ceux qui pourraient » me rappeler l'âge mur, mais bien ceux qui me » reportent à l'enfance et à la jeunesse. Dans toutes » ces rêveries qui amusent mon imagination je me » retrouve souvent en présence des personnes qui » comme vous ont eu des bontés pour moi, je bénis

» leur mémoire et tâche de me rendre digne d'avoir » en quelque part dans leur estime.

» Adieu, Monsieur et respectable ami, je vous » embrasse de tout cœur.

» M. Bodin. »

Celle lettre, Messieurs, pleine de la douce transparence des sentiments les plus exquis, les plus tendres et les plus délicats de *l'auteur*, à l'endroit de sa mère, de son pays, et de son précepteur bien aimé fut religieusement recueillie par celui-ci et placée aux premières feuilles d'un magnifique exemplaire *des Recherches Historiques*. Cet exemplaire dont M. Lambert est aujourd'hui l'heureux possesseur portait cette dédicace belle par son affectueuse simplicité.

« *A M. l'abbé Denais chanoine de l'église d'Angers,* » *ancien préfet du collége de Beaupreau, de la part de* » *l'un de ses élèves, son ami,* signé : *Bodin*, 1812. »

Dans cette petite course d'Angers à Saumur, que j'eus le plaisir de faire avec M. Dainville fils, je rencontrai également M. Joly, notre correspondant, qui, par l'entremise de M. le Préfet, a bien voulu nous envoyer il y a deux jours, le dessin colorié d'une *rosace en mosaïque à carreaux vernissés de la fin du XII^e^ siècle* trouvée dans la chapelle absidale de Cunaul ; comme nous comptons plus tard entrer dans quelques détails sur cet objet nous nous bornons présentement à vous le mentionner.

V. Godard-Faultrier.

A M. TEXTORIS,

vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, membre de la Légion-d'Honneur.

DEFENSOR.

D'après la table chronologique dressée à la fin des *Statuts du diocèse d'Angers, imprimés sous Henry Arnauld, dans ladite ville, chez Olivier Avril, en* 1680; d'après cette table, disons-nous, Defensor, suivant l'opinion commune, notre premier évêque, aurait gouverné le diocèse durant 22 ans, c'est-à-dire de l'an 350 à 372 de J. C., du temps des empereurs Constance II, Julien l'apostat et Valentinien Ier. Il avait été envoyé à Angers par Lidorius évêque de Tours, afin de prêcher la foi en Anjou.

D'après le témoignage de Sulpice Sévère, qui vivait à la fin du IVe siècle, Defensor fut présent à l'élection de Saint-Martin de Tours, vers 370. Il s'y distingua par son opposition contre celui-ci; voici ce que nous en apprend Sulpice, au chap. 7 de la vie de saint Martin (tome 7 *bibliotheca patrum*, évêché A. — 26. — 8.).

« Un petit nombre de prêtres, dit-il, et quelques » uns des évêques qui furent appelés à l'élection, ne » voulaient pas de Martin sur le siége de Tours; pré- » tendant avec impiété, qu'il n'était pas digne de » l'épiscopat en raison du peu de soin de sa toilette,

» de la négligence de sa chevelure et du désagrément » de son visage (*Vultu despicabilem, veste sordidum, » crine deformem*).

» . . . . . .

» Parmi ces évêques, on assure que celui qui fit le » plus de résistance, fut un nommé Defensor, d'où » suit qu'il s'attira une grande animadversion excitée » d'ailleurs par cette lecture prophétique. . . . .

» . . . . . .

» tirée fortuitement d'un psautier : *Ex ore infantium » et lactensium perfecisti laudem propter inimicos tuos » ut destruas inimicum et defensorem.*

» *A cause de tes ennemis tu as pris ta louange de la » bouche des enfants et des petits à la mamelle pour mieux » détruire l'ennemi et son défenseur.*

» Le peuple après cette lecture poussa un grand » cri, et il fut généralement reçu que ce psaume » arrivait là par volonté divine, afin que Defensor » entendit la condamnation de sa conduite. »

Fortunat qui vivait au V^e^ siècle, confirme le récit de Sulpice, par ces paroles : *æmulus erat Defensor episcopus obstans*, ce qui laisserait croire que l'opposition de cet évêque était loin d'être désintéressée.

On ne sait rien de plus sur son épiscopat. Les chrétiens l'inhumèrent en un lieu où depuis fut bâtie l'église Saint-Maurille, dans leur cimetière situé alors où nous voyons aujourd'hui la place du Ralliement. Ce cimetière avait succédé vers le milieu du IV^e^ siècle à celui de nos Angevins Gallo-Romains, trouvé vers 1848 et 1849, dans les champs de la Visitation ou plutôt dans la gare du chemin de fer.

Et maintenant ne peut-on pas se demander si, rela-

tivement à notre premier évêque, le nom de Defensor n'a point été autant un nom de charge qu'un nom propre.

Si nous parvenons à établir qu'il fut un nom de charge, il en résultera que Defensor aurait été investi d'une magistrature civile, soit avant de porter la crosse, soit en même temps.

Quelques mots donc sur cette institution. Le nom de Defensor s'appliquait aux défenseurs des *parties* ou *avocats*, aux *défenseurs des églises*, et mais surtout au *defenseur d'une cité*. Les attributions de ce dernier tenaient beaucoup de celles de nos juges de paix, de nos vérificateurs de poids et mesures, de nos notaires.

En outre, cette institution, suivant Raynouard, assurait aux citoyens et aux habitants une protection tribunitienne.

Le défenseur de la cité avait une demeure publique pour le dépôt des archives et un préposé pour les rédiger et garder (*amanuensis*).

Le défenseur était le chef de la curie publique ou corps municipal de la cité.

Sous l'empereur Justinien (VI^e^ siècle), sa nomination n'appartenait plus qu'au clergé. « Par grâce, dit » Poncelet, on admit à l'élection quelques membres » de la curie, la plupart du temps c'était *un évêque* » *qui était le defensor, il en était ainsi dans toutes les* » *villes qui avaient un évêque.* »

Il n'est pas douteux qu'Angers ait eu son *défenseur*, puisque dans nos formules angevines du VI^e^ siècle il en est fait une mention toute spéciale, de même que

du *forum*, du *curator*, du *magister militum*, de la *curie publique* (1), et de *l'amanuensis*.

En 409, le code, au titre *De defensoribus civitatum*, nous apprend que les défenseurs des cités devaient être formellement choisis et institués par les vénérables évêques, les clercs, les notables, les propriétaires et les curiales.

Toujours en remontant les siècles, nous trouvons au même code, en 365, sous les empereurs Valens et Valentinien Ier, trace légale des défenseurs des cités; mais il n'est pas supposable que cette charge n'ait point préexisté en fait bien auparavant, cette institution, par sa nécessité, étant du nombre de celles qui ne se créent guères *à priori*. D'ailleurs, la date de 365 précitée, coïncide parfaitement avec l'époque durant laquelle vivait notre premier évêque d'Angers; nous sommes donc très disposés à croire que son nom de Defensor lui vint de la charge de défenseur de la cité d'Angers, charge qu'il dut avoir avant et non pendant son épiscopat, parce qu'il ne paraît pas qu'antérieurement à Justinien (VIe siècle) les deux charges d'évêque et de défenseur aient pu se cumuler.

V. Godard-Faultrier.

(1) Voir formule Ire, *Analectes de Mabillon*, p. 234, t. 4.

NOTE

SUR LES PROPRIÉTÉS DU SCHISTE ARDOISIER D'ANGERS

et son application à la couverture des édifices.

MESSIEURS,

Une idée essentiellement française vient de recevoir il y a peu de temps son application en Angleterre, et lui a procuré richesse et gloire; je veux parler de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations à Londres. Cette exposition présentait un grand spectacle à l'humanité accourant en foule pour contempler avec admiration la richesse, l'infinie variété des produits de son intelligence et de son travail; mais elle fournissait surtout une source féconde d'enseignements et d'exemples aux industriels, aux manufacturiers justement avides de progrès et de perfectionnements : car le progrès est la loi évidente et incontestable de la marche de l'esprit humain.

L'industrie ardoisière importante dans le département de Maine et Loire, où elle occupe des milliers de bras, va, je l'espère, largement profiter du bienfait de cette idée française si heureusement appliquée à Londres.

L'habile représentant de cette industrie angevine, vient, en effet, de puiser à l'exposition universelle,

l'idée d'une nouvelle fabrication, dont les produits me paraissent destinés à provoquer une révolution importante dans le mode de couverture à employer pour les édifices.

L'examen de ces produits, qu'on a bien voulu me confier, m'a conduit à entreprendre une série d'expériences sur les propriétés du schiste ardoisier d'Angers.

Exposer le résultat de ces expériences qui me permettent de détruire plusieurs préjugés consignés dans l'intéressant mémoire publié en 1833, dans le Mémorial du génie, par M. Belmas, officier de cet arme (ce mémoire est le seul travail un peu complet qui ait été fait jusqu'ici sur les avantages respectifs des différents modes de couvertures pour les combles) : indiquer ensuite les avantages importants que doit présenter l'emploi des produits de la nouvelle fabrication introduite à Angers : tel est, Messieurs, le but de cette note que j'ai désiré vous lire à cause de l'intérêt naturel que vous portez à toutes les branches de l'industrie du département de Maine et Loire.

Un des plus graves défauts que l'on reproche à l'ardoise en général et à celle d'Angers en particulier, est celui que je trouve signalé dans cette phrase du mémoire du capitaine Belmas.

« L'ardoise par sa nature est molle et spongieuse, » elle absorbe beaucoup d'eau et se décompose promp- » tement, si elle ne peut s'égoutter. »

J'ai voulu me rendre compte d'une façon précise, de la valeur de cette assertion à l'appui de laquelle, du reste, aucun résultat d'expérience n'est indiqué.

Mes essais m'ont conduit à une conclusion entière-

ment opposée ; on en peut juger par les chiffres suivants :

J'ai laissé pendant 48 heures complètement immergés dans l'eau, 3 fragments de schiste ardoisier des environs d'Angers, ayant chacun un décimètre carré de surface et

le 1er, 1 millimètre d'épaisseur ;
le 2e, 2 millimètres id.
le 3e, 4 id. id.

Ayant retiré de l'eau et agité à l'air pendant 5 minutes ces trois fragments, toute trace d'humidité a disparu à leur surface ; j'ai constaté au moyen d'une balance de précision que :

l'ardoise de 1 /m d'ép. avait aug. de 0,00007 de son poids ;
celle de 2 id. id. de 0,0005 id.
celle de 4 id. id. de 0,0014 id.

Ces nombres qui représentent le rapport de la quantité d'eau absorbée au poids du schiste absorbant, croissent avec l'épaisseur des ardoises, d'où il faut conclure que l'eau n'a pas pénétré dans toute l'épaisseur des fragments soumis à l'expérience ; car l'agitation à l'air pendant 5 minutes n'a pu évidemment produire l'évaporation de l'eau qu'à l'extrême surface ; mais elle a laissé subsister une humidité très sensible sur la tranche de ces fragments et c'est en observant ce fait que je me suis facilement rendu compte de la progression croissante des chiffres ci-dessus mentionnés : en effet, cette tranche est d'autant plus irrégulière et schisteuse que l'épaisseur du feuillet est plus considérable et par suite la quantité d'eau ainsi retenue doit augmenter dans une proportion rapide avec l'épaisseur.

Une expérience faite sur un fragment d'ardoise Anglaise de 1 décimètre carré de surface, et 3 millimètres d'épaisseur a complètement confirmé cette explication. J'ai trouvé que, placée dans les mêmes conditions que l'ardoise d'Angers, elle n'augmentait que de 0,0002 de son poids, c'est-à-dire beaucoup moins que celle d'Angers, sous l'épaisseur de 2 millimètres ; c'est qu'en effet l'ardoise Anglaise est moins schisteuse que l'ardoise des environs d'Angers ; sa cassure plus nette doit retenir une moindre quantité d'eau.

Ainsi il résulte des expériences ci-dessus mentionnées, que l'ardoise d'Angers n'est pas un corps poreux qui absorbe beaucoup d'eau, puisque dans des conditions très défavorables et bien différentes de celles qui se présentent dans la pratique sous l'influence des agents atmosphériques, elle absorbe une quantité d'eau moindre que les 0,00007 de son poids ; car dans ce nombre doit entrer pour une fraction considérable, la proportion d'eau retenue par la tranche de l'ardoise ayant 1 décimètre carré de surface et 1 millimètre d'épaisseur, sur laquelle j'ai opéré.

Une dernière expérience prouve d'une façon plus frappante encore que les précédentes, combien le capitaine Belmas est dans l'erreur en appelant l'ardoise un corps spongieux par sa nature.

J'ai formé avec une ardoise de 25 centimètres carrés de surface et ayant à peine 1 millimètre d'épaisseur, le fond d'une cuve en bois que j'ai remplie d'eau jusqu'à la hauteur de 10 centimètres : depuis un mois que dure l'expérience, je n'ai pas encore vu apparaître traces d'humidité sur la face extérieure de cette ardoise.

Cette épreuve me semble décisive et démontrer bien

nettement que l'ardoise n'est pas un corps poreux, mais sera-t-on en droit de dire, encore avec le capitaine Belmas, qu'elle se décompose promptement à l'air, si elle ne peut pas s'égoutter ?

Pour étudier la valeur de cette seconde assertion, aussi dénuée de preuves que la première, j'ai du rechercher dans quelle proportion se trouvait la pyrite, élément de décomposition sous l'influence des agents atmosphériques, que peut renfermer le schiste ardoisier d'Angers et qu'il renferme indubitablement, comme le prouve la présence d'une quantité notable d'acide sulfurique dans les eaux séjournant au contact des débris qui proviennent de l'exploitation des carrières. Pour cela j'ai fait piler une quantité considérable de fragments d'ardoises non triées, et opérant sur 20 grammes du produit de cette porphirisation, j'ai trouvé dans une analyse chimique faite avec soin que 1,000 parties de schiste en renfermaient 2,80 de pyrite (j'adopte $Fe^2\ S^3$ pour formule de cette pyrite). Cette petite proportion de pyrite que renferme incontestablement l'ardoise d'Angers ne peut pas contribuer d'une façon notable à sa destruction ; car il est facile de s'assurer qu'elle n'existe pas à l'état d'élément disséminé dans la pâte du schiste, mais qu'elle constitue des lamelles excessivement tenues, que les ouvriers appellent *les fleurs de l'ardoise*. Ces lamelles se rencontrent surtout à la surface des ardoises parcequ'elles sont en général parallèles aux feuillets schisteux et déterminent les plans de plus grande fissilité, qui par suite servent aux ouvriers fendeurs pour la division des blocs. Dans ces conditions, la décomposition, sous l'influence des agents atmosphériques de

la pyrite que renferme l'ardoise d'Angers, ne peut que faiblement altérer ses propriétés résistantes : il ne se forme pas là, comme pour une barre de fer abandonnée à l'air humide, une oxidation gagnant de la superficie au centre par une action continue et destructive : la pyrite est en réalité étrangère à la nature intime du schiste et peut être décomposée sans que l'ardoise soit sensiblement altérée.

Il résulte de ce qui précède que pour moi, et cette opinion me semble convenablement motivée, l'ardoise est un des matériaux de construction qui présente les conditions les plus précieuses de durée : résistance à l'action mécanique des agents atmosphériques par sa compacité et sa dureté, résistance à leur action chimique de décomposition par sa nature.

Ces conclusions se trouvent confirmées par les faits ; car j'ai entre les mains des ardoises provenant de la toiture d'une vieille église d'Angers, dont l'origine remonte à une haute antiquité, qui ont sans aucun doute éprouvé dans leurs propriétés physiques, des altérations importantes, mais après avoir résisté pendant des siècles.

Elles présentent des épaisseurs variables depuis 5 jusqu'à 10 et 12 millimètres. En étudiant avec attention les parties altérées, on voit qu'elles constituent une zone qui suit le bord de chaque feuillet schisteux, plus développée dans la partie recouverte que dans celle qui se trouvait exposée à l'air ; dans cette zone l'ardoise n'a pas été décomposée mais elle a augmenté d'épaisseur, est devenue feuilletée, a perdu sa sonorité et sa résistance. La partie centrale de ces ardoises est au contraire généralement intacte et parfaitement con-

servée, sauf pour celles qui peu inclinées sur les combles, ont été recouvertes d'une puissante végétation parasite.

L'introduction de l'eau par la tranche des feuillets schisteux, et l'action répétée de la gelée pendant l'hiver rendent facilement compte des effets observés. La non porosité de l'ardoise est victorieusement démontrée par la parfaite conservation de la partie centrale après une durée de plusieurs siècles. Cependant je ne prétends pas contester absolument la limite de durée fixée dans le mémoire déjà cité pour les couvertures en ardoises telles qu'elles existent aujourd'hui ; cette limite est de 25 ans, ce qui attribue à l'ardoise une existence presque éphémère comparativement à celle des autres matériaux de construction.

Il semble que je sois ainsi en contradiction avec moi-même, mais soyez assez bons, Messieurs, pour me prêter encore quelque temps votre bienveillante attention et vous allez comprendre comment, ce qu'on attribue à tort à la nature de l'ardoise, est en réalité le fait de son application vicieuse dans la couverture des combles.

Vous savez tous, que sur la charpente d'un comble s'établit un système de voliges horizontales, c'est-à-dire de lattes en bois faiblement espacées, formant une espèce de claire-voie sur laquelle se clouent les ardoises, suivant une de leurs arêtes seulement, de façon à ce qu'elles se recouvrent successivement sur une certaine hauteur ; ainsi dans ce système universellement adopté jusqu'ici, il n'y a pas à proprement parler de couvre-joints. Entre les ardoises s'appuyant l'une sur l'autre existent des vides plus ou moins capillaires et

ces ardoises ne peuvent être fixées que par leur arête horizontale supérieure. Là, résident les véritables causes de la rapide destruction des couvertures en ardoises sous l'action mécanique des agents atmosphériques; moins le comble est incliné, plus le vent s'introduit avec facilité entre les ardoises superposées, tend à les soulever et à produire un mouvement d'oscillation qui augmente continuellement sa puissance d'action. De là destruction de l'ardoise aux points où elle est fixée par des clous sur les voliges; de là, par suite, ces chutes nombreuses d'ardoises pendant les jours de tempête. Mais outre cette action mécanique du vent, incontestablement la plus destructive de toutes, il en est une autre dont on n'a pas encore tenu compte et qui vraisemblablement a donné lieu à ces appréciations erronées sur la porosité et la facile décomposition des ardoises.

Dans l'espace capillaire qui existe entre deux ardoises superposées se forme par un temps de pluie ou de brouillard, un petit réservoir d'eau qui, sollicitée par l'action de la pésanteur s'égoutte très lentement; de là une humidité presque permanente, pendant les mois du printemps généralement assez pluvieux en France, sur tous les joints horizontaux des ardoises; que pendant l'été il s'y accumule un peu de poussière et toutes les conditions se trouvent réunies pour la production de ces plantes parasites, telles que la mousse, dont on peut facilement constater le développement dans les conditions que je viens d'indiquer sur tous les combles peu inclinés. Ces végétaux, à la longue, poussent leurs racines jusque dans le schiste ardoisier, dont ils décomposent la pâte, car elle ren-

ferme les éléments indispensables à la végétation.

Ces inconvénients sont en partie évités par la forte inclinaison qu'on est dans l'habitude de donner aux combles recouverts en ardoise; mais de cette inclinaison, résulte une grande augmentation dans la quantité de bois et d'ardoise à employer par mètre carré de surface horizontale à recouvrir : de là en un mot un prix de revient considérable pour ce mode de couverture.

Les nouvelles ardoises que l'on entreprend de fabriquer d'après les modèles anglais sont destinés à annihiler complétement ces causes de destruction, qui entre les mains des ennemis de l'ardoise, sont des arguments redoutables pour conclure à son exclusion.

Ces nouvelles ardoises doivent avoir les dimensions et les poids suivants :

N^os^ 1.	— 64 c. sur 36 c.	épaiss.	0,005;	poids 3 kil.	879
2.	— 60 c. sur 36 c.	id.	id.	id. 3	637
3.	— 60 c. sur 31 c.	id.	id.	id. 3	132
4.	— 54 c. sur 31 c.	id.	id.	id. 2	819
5.	— 54 c. sur 27 c.	id,	id.	id. 2	455
6.	— 46 c. sur 27 c.	id.	id.	id. 2	091
7.	— 46 c. sur 21 c,	id.	id.	id. 1	626

Dans l'ancienne fabrication la première carrée grand modèle n'avait que :

32 c. sur 22 c. épaisseur 0,0025 poids 0 kil. 500

J'ai fait sur les propriétés résistantes du schiste ardoisier d'Angers employé dans différentes conditions d'étendue et d'épaisseur des expériences nombreuses donc voici les résultats:

1° Des ardoises de 0,25 sur 0,25, chargées directement sur une surface égale à un décimètre carré et reposant par leur quatre côtés sur un cadre bien dressé, ont supporté :

Avec	1	millimètre d'épaisseur	8 kil.
	2	id. id.	35
	3	id. id.	50
	4	id. id.	90
	5	id. id.	120
	6	id. id.	150
	7	id. id.	170

Ces chiffres sont des moyennes provenant d'un grand nombre d'expériences. De ce tableau résulte, que les charges supportées croissent rapidement avec l'épaisseur des ardoises. Superposant ensuite deux ardoises des mêmes dimensions (25 centimètres sur 25 centimètres) ayant 1 millimètre d'épaisseur chacune, elles n'ont supporté qu'une charge de 30 kil., moindre, comme il était facile de le prévoir, que la charge supportée par une seule ardoise de 2 millimètres d'épaisseur.

Cette loi est évidemment générale, en sorte que, toutes choses égales d'ailleurs, il y aura pour la résistance à la charge grand avantage à employer une ardoise unique ayant 6 millimètres d'épaisseur au lieu de 3 ardoises superposées ayant chacune 2 millimètres; surtout si on observe que, dans les couvertures en ardoises, celles-ci sont loin d'être appliquées exactement les unes sur les autres, mais présentent dans leur disposition normale des porte à-faux inévitables.

2° Ayant chargé encore directement des ardoises

de même épaisseur et de dimensions variables, je suis arrivé aux résultats suivants :

l'ardoise de	20	c. carrés et	3	$^{m}/_{m}$ d'ép. a supporté	60	k.
id.	de 25	id.	3	id.	id.	50
id.	de 30	id.	3	id.	id.	45
id.	de 35	id.	3 1/2	id.	id.	57
id.	de 40	id.	4	id.	id.	65

Ainsi une faible augmentation d'épaisseur fait plus que compenser une différence considérable dans la surface des ardoises pour la résistance à la charge.

4° Opérant sur de grandes ardoises de 60 centimètres sur 36 centimètres, appuyées par leurs quatre côtés sur un cadre bien dressé, j'ai trouvé que l'ardoise de 6 $^{m}/_{m}$ d'épaisseur supporte une charge de 130 kil.
de 7 id. 150

4° Opérant encore sur de grandes ardoises faites d'après les modèles Anglais et ayant 5 millimètres d'épaisseur, j'ai produit une charge uniforme de 190 kil. au moyen d'une colonne d'eau, avant d'atteindre la limite de résistance.

5° J'ai ensuite cherché la résistance à l'arrachement que présente une ardoise, quand elle est fixée par deux clous sur les combles; cette résistance est énorme; une ardoise de 66 centimètres sur 36 centimètres ayant 4 millimètres d'épaisseur, après avoir été percée de deux trous placés à deux centimètres seulement de chacune des arêtes et fixée par deux clous introduits dans ces trous a résisté à l'arrachement produit par un poids de 100 kil.

Les résultats de ces expériences sont donc, en résu-

mé, très favorables à l'emploi des ardoises de grandes dimensions et d'épaisseur considérable, sous le rapport de la résistance à la charge; mais devra-t-on les employer de la même façon que les produits de la fabrication actuelle, c'est-à-dire avec recouvrements et en ne les fixant que suivant une de leurs arêtes! Tel est le mode proposé par Monsieur le gérant de la commission des ardoisières.

J'y vois des inconvénients assez graves pour que dans ces conditions, les produits de la nouvelle fabrication ne puissent peut-être pas recevoir une application générale; en effet, si l'action du vent se trouve diminuée parcequ'il a à agir sur des éléments dont le poids est plus considérable, il s'introduit plus facilement entre les ardoises superposées; car à cause de leur plus grande épaisseur, le vide laissé entre elles est moins capillaire. D'autre part le réservoir d'eau et d'humidité subsiste toujours et par conséquent, on ne détruit pas dans ce système, le principe de la croissance et du développement des végétaux parasites sur les combles.

Une couverture exécutée dans ces conditions, dont un modèle vient d'être déposé à la préfecture par les soins du gérant de la commission des ardoisières, aura une durée infiniment plus grande que toutes celles faites jusqu'ici avec des ardoises auxquelles on donnait à peine 2 millimètres d'épaisseur. Mais à côté de cet avantage, il faut mentionner l'augmentation du poids de la couverture, et celle plus importante du prix de premier établissement.

Dans les couvertures actuelles, en effet, le poids des ardoises par mètre carré de surface varie de 18 à

27 kilog. ; il s'élève dans le nouveau système jusqu'à 43 kilogrammes.

En admettant les prix de 160 fr. pour le mille d'ardoises du plus grand modèle Anglais, et de 20 fr. pour le mille de la première qualité de l'ancienne fabrication (la 1re forte carrée), la dépense en ardoises s'élève dans le système nouveau, à 1 fr. 60 c. par mètre carré, tandis qu'elle n'était que de 0,76 dans l'ancien ; car il faut pour couvrir cette surface 10 ardoises grand modèle et 38 fortes carrées.

Par les observations qui précèdent, je ne prétends pas mettre en doute, que le mode nouvellement proposé constitue un progrès très réel pour l'emploi du schiste ardoisier dans la couverture des combles : mais ce n'est point, je crois, le dernier pas fait dans la voie si large du progrès et si vous le permettez, Messieurs, je vais vous proposer un système auquel j'attache un grand prix, parcequ'il découle d'une idée neuve et que je crois féconde.

Voici l'idée simple qui a frappé mon esprit à la vue de ces grandes et épaisses ardoises qui, appuyées sur leurs quatre côtés seulement, peuvent supporter des charges si considérables (130 et 150 kil.).

Les juxta-poser de façon à former sur les combles à recouvrir, un véritable dallage ; les fixer alors sur les quatre côtés et pour rendre les joints parfaitement étanches, y introduire une substance impénétrable par l'eau, indestructible sous l'action des agents atmosphériques et d'un prix peu élevé ; un mastic bitumeux satisfait à toutes ces conditions.

Avant d'entrer dans les détails de l'application pratique de cette idée, il me sera facile d'en faire en quelques mots ressortir les avantages immenses.

Dans une couverture faite d'après ces principes, plus d'action destructive du vent ; car il n'a aucune prise sur une surface parfaitement plane ;

Plus de réservoirs d'eau et séchage immédiat des ardoises, quand à la pluie succéderont quelques heures de beau temps ;

Possibilité d'adopter les inclinaisons, les pentes les plus faibles, car il n'y a plus là de recouvrements dans lesquels le vent puisse chasser l'eau qui inonde les combles ;

Par suite réduction, dans la quantité de bois à employer par mètre carré de surface horizontale à recouvrir, dans la quantité d'ardoises qui, à pente égale, entreront en nombre plus de moitié moindre que celui nécessaire dans le système proposé par le gérant de la commission des ardoisières d'Angers.

L'application pratique de cette idée est d'ailleurs des plus faciles :

Sur les chevrons, il suffira en effet de placer des voliges en bois, ayant 3 ou 4 centimètres d'épaisseur et 6 de largeur, dont le plan extérieur soit le même que celui des chevrons, de telle sorte que chevrons et voliges forment une série de cadres sur lesquels devront reposer, par leurs quatre cotés, les ardoises du plus grand modèle Anglais (64 sur 36, et 6 millimètres ou même 7 millimètres d'épaisseur).

Quand les ardoises auront été ajustées de façon à ce qu'elles laissent entre elles des joints à peine sensibles, ce à quoi un couvreur habile parviendra facilement, il suffira de couler sur les cadres une petite couche de bitume liquide, d'appliquer aussitôt l'ardoise correspondante en la pressant fortement, et de la fixer

invariablement par quatre vis en cuivre de 15 à 20 millimètres de longueur, qu'on devra prendre soin de tremper, au préalable, dans le bain de bitume, afin d'empêcher toute infiltration d'eau par les trous pratiqués dans l'ardoise pour le passage de la vis. Ces quatre vis devront être placées au milieu de chacun des côtés de l'ardoise à deux centimètres de l'arête.

J'ai fait expérimenter ce mode de couverture avec des ardoises du second modèle anglais (60 cent. sur 36 cent. et 5 millim. d'épaisseur), sur un cadre ayant 2 mètres 40 cent. de long et 1 mètre 80 cent. de large, renfermant six chevrons espacés d'axe en axe de 60 cent., et 5 voliges distantes de 36 cent. d'axe en axe, de façon à former vingt cadres. Le résultat de cette expérience est entièrement satisfaisant.

La solidité est extrême; car j'ai marché sans précaution, sur cette couverture d'essai placée horizontalement, et j'ai produit la rupture d'une seule ardoise, qui avait à peine 4 millimètres d'épaisseur, tandis qu'elles doivent avoir 6 ou 7 millimètres.

Deux points à signaler encore dans ce simple aperçu sont : d'une part, la rapidité d'exécution possible pour une pareille couverture; d'autre part, la facilité des réparations.

Pour compléter cette description, dans laquelle, Messieurs, quoiqu'il puisse paraître, je n'ai exagéré aucun des avantages du système de couverture que je propose, il me reste à traiter la question essentielle du prix de revient. Or voici celui du cadre que j'ai recouvert pour essai, représentant par suite un maximum très élevé, mais d'où il est facile de déduire approximativement des chiffres pratiques.

Par mètre carré de surface recouverte :

1° Ardoises (de 64 centimètres sur 36 et 6 millimètres d'épaisseur), 4,40 à 150 fr. le mille. . . . . 0,66 c.

2° Bitume (fourni par M. Vedie Mathagon, de Tours, sous le nom de bitume pur des mines de Lechalassière à Barthène), 200 grammes, à 40 fr. les 100 kilog. 0,08

3° Vis de 25 millimètres, 18, à 3 fr. la grosse (144). 0,38

4° Main-d'œuvre.

Un couvreur et son aide peuvent facilement en 9 heures de travail, couvrir 25 mètres carrés de surface ; en donnant 4 fr. à l'un, 3 fr. à l'autre, la main-d'œuvre par mètre carré s'élève à 0 fr. 28 c.

Soit en tout 1 fr. 40 c.

Chiffre qui en grand, dans la pratique, pourra évidemment être réduit à 1 fr. 10 c. Si maintenant on observe que l'on peut dans ce système, mieux encore qu'avec le zinc, adopter pour les combles à recouvrir les pentes les plus faibles ; que la dépense pour l'installation des cadres nécessaires, ne sera pas plus considérable que celle des voliges dans l'ancien système, car si la main-d'œuvre est plus élevée, la quantité de bois nécessaire est moindre ; que l'espacement des chevrons est porté à 64 centimètres, d'axe en axe ;

Que la durée d'une pareille couverture doit être, par les raisons que j'ai exposées, au moins aussi grande que celle d'aucun autre système de couverture ;

Que les frais d'entretien se réduiront au renouvel-

lement du bitume tous les 10 ans au plus, ce qui représente un chiffre insignifiant ;

On accordera facilement que j'étais en droit de dire, qu'un pareil système est destiné à produire une révolution importante dans le mode à adopter pour la couverture des édifices ; révolution entièrement à l'avantage de l'industrie ardoisière du département de Maine et Loire. Car j'autorise les représentants de cette industrie, s'ils le jugent convenable, à se réserver par un brevet d'invention le monopole de l'exploitation de l'idée fondamentale, dont cette note, Messieurs, vous a retracé rapidement le développement.

Une seule objection a été faite contre ce système par les hommes les plus compétents ; c'est la crainte que, par les mouvements qui se produisent assez souvent dans les charpentes, les joints ne s'ouvrent de façon à présenter un libre passage à l'eau pluviale. Il me parait évident d'abord que ce système doit avoir pour résultat immédiat de rendre ces mouvements de charpente beaucoup moins sensibles. En effet, les ardoises fixées invariablement sur deux chevrons et qui résistent à l'arrachement avec une puissance considérable, devront maintenir le parallélisme exact de ces deux pièces de bois. Peut être celles-ci s'infléchiront-elles dans le sens longitudinal, mais de façon à présenter la concavité de leur courbure à l'extérieur ; auquel cas tous les joints seront resserrés, ce que permettra l'élasticité du bitume.

D'ailleurs en admettant même que dans ces conditions les joints fussent ouverts, il suffira d'y introduire une nouvelle quantité de bitume, réparation facile et peu dispendieuse.

Peut-être pourrait-on remplacer avec avantage pour les joints, le mastic bitumineux, par une bande très mince de caoutchouc volcanisé, qui remplirait toujours exactement, grâce à son élasticité, le vide existant entre deux ardoises juxtà posées. Le prix de revient du mètre carré de couverture, se trouverait un peu augmenté dans ce nouveau système; mais l'emploi du caoutchouc serait beaucoup plus facile que celui du bitume.

Permettez moi, Messieurs, en terminant, de vous exposer le résultat de quelques recherches, relatives à l'influence de la nature des substances employées pour la couverture des combles, quant à la température qui doit se produire dans ces espaces clos, sous l'action des rayons solaires. Cette question ne manque pas d'importance, si l'on fait attention que les greniers servent souvent pour l'emmagasinage des fourrages, des blés et autres matières que peut détériorer la fermentation, résultant quelquefois d'une température élevée.

Je considère d'abord la question théoriquement et je suppose deux combles des mêmes dimensions, recouverts celui-ci avec des feuilles de zinc soudées, celui-là avec des ardoises juxtà posées et mastiquées de façon que dans l'un et l'autre cas, il y ait fermeture hermétique et absence complète de communication entre l'air intérieur et l'air ambiant. Je suppose en outre que les planchers de ces combles soient de même nature, en substance très peu conductrice de la chaleur, en forts madriers de bois par exemple, de telle sorte qu'on puisse considérer le flux de chaleur par cette surface, comme nul, ou tout au moins insensible.

Dans ces conditions une même source de chaleur, le soleil par exemple, envoyant pendant un temps supposé indéfini, une quantité de chaleur constante sur chaque mètre carré de la face des deux combles, qui lui est opposée, il tendra à se produire dans l'intérieur de chacun d'eux une température fixe que je me propose de déterminer d'après les lois physiques.

Or ce point d'équilibre, cette température fixe sera évidemment atteinte, lorsque la quantité de chaleur reçue par la face des combles exposée au soleil, sera égale à celle perdue par la face opposée : alors l'air intérieur ne retenant aucune partie du calorique, pourra être considéré comme servant seulement à le transmettre d'une face du comble à l'autre; ainsi sa température sera précisément celle qu'aurait en son milieu une plaque de zinc ou d'ardoise d'épaisseur double de celle des feuillets employés, si elle se trouvait avoir ses deux surfaces extrêmes placées dans les mêmes conditions que celles des combles.

Le problème dont je cherche la solution revient donc à celui-ci : étant donnée une plaque de zinc ou d'ardoise de faible épaisseur et dont les autres dimensions sont supposées indéfinies, qui sur une de ses faces reçoit du soleil une quantité de chaleur constante, et qui se refroidit par l'air ambiant, déterminer après l'établissement de l'équilibre des températures, celle qui existe dans la surface médiane ?

Or dans des conditions aussi simples, c'est un théorême de physique bien connu, qu'entre les deux faces extrêmes de cette plaque, la variation des températures se fait suivant une progression arithmétique dont la

raison est fonction du pouvoir conducteur de la substance employée.

Par suite la température de la surface médiane sera précisément la moyenne des températures des surfaces extrêmes.

Ceci posé, il est facile de déterminer la somme de ces températures extrêmes, en établissant la condition nécessaire pour l'équilibre des températures dans la plaque, c'est-à-dire en égalant la recette de chaleur sur l'une des faces à la dépense sur l'autre face.

Soit Q la quantité de chaleur émise par le soleil sur chaque mètre carré de surface; une partie de cette quantité de chaleur sera perdue par réflexion; cette première partie sera représentée par $Q\,\varepsilon$ en appelant ε le coefficient de réflexion du zinc : une autre partie sera perdue par rayonnement de la surface extrême du zinc, dans l'atmosphère plus froide. D'après la loi de Newton, si je désigne par T la température de cette surface extrême exposée au soleil, par t la température de l'air ambiant, facile à déterminer au moyen d'un thermomètre, et α le coefficient de rayonnement du zinc; cette quantité de chaleur perdue par rayonnement sera représentée par $\alpha\,(T-t)$.

Enfin une troisième partie sera enlevée par le contact de l'air proportionnellement à la différence des températures, $T-t$, et à un certain coefficient β indépendant de la nature de la surface.

Soit donc $\beta\,(T-t)$ cette nouvelle quantité de chaleur perdue.

En sorte que la recette de chaleur sur la face exposée au soleil sera en réalité,

$$Q - Q\,\varepsilon - \alpha\,(T-t) - \beta\,(T-t).$$

La dépense, c'est-à-dire la quantité de chaleur qui sort par la face opposée, se calcule par les mêmes principes et se compose évidemment de deux termes; le premier relatif à la déperdition par rayonnement, le second à la perte par le contact de l'air ambiant; elle sera donc :

$$\alpha (T' - t) + \beta (T' - t).$$

en appelant T' la température de la surface extrême et supposant l'air ambiant à la même température devant et derrière la plaque soumise à l'expérience.

Il doit y avoir dans l'état d'équilibre des températures, égalité entre la dépense et la recette, d'où l'équation

$$(1)\ Q - Q\varepsilon - \alpha (T - t) - \beta (T - t) = \alpha (T' - t) + \beta (T' - t)$$

Un calcul et des raisonnements identiques conduisent à l'équation analogue pour la plaque d'ardoise :

$$(2)\ Q - Q\varepsilon_1 - \alpha_1 (T_1 - t) - \beta (T_1 - t) = \alpha_1 (T'_1 - t) + \beta (T'_1 - t).$$

Dans laquelle la quantité de chaleur Q, la température de l'air ambiant t, le coefficient β sont les mêmes que pour l'équation (1), et les quantités différentes, quoique de même nature, ont été distinguées par un indice.

Si maintenant, j'observe que les coefficients de réflexion et d'émission sont compléments l'un de l'autre c'est-à-dire que $1 - \varepsilon = \alpha$; $1 - \varepsilon_1 = \alpha_1$ je puis facilement obtenir la température de la surface médiane de ces plaques, ou celle de l'air renfermé dans les deux combles, d'après ce que j'ai démontré en commençant. — Soient x et x_1 ces tempér.^{res}, je déduis de l'équation (1)

$$x = \frac{T + T'}{2} = t + \frac{Q}{2} \frac{\alpha}{\alpha + \beta}.$$

et de l'équation (2)

$$x_1 = \frac{T_1 + T_1'}{2} = t + \frac{Q}{2}\,\frac{\alpha_1}{\alpha_1 + \beta}.$$

De ces deux valeurs je conclus d'abord, ce qui était évident *à priori*, que sous chacun des deux combles la température sera supérieure à celle de l'air ambiant, mais le point essentiel à considérer, c'est la différence de ces températures.

$$\text{Or } x - x_1 = \frac{Q}{2}\left(\frac{\alpha}{\alpha+\beta} - \frac{\alpha_1}{\alpha_1+\beta}\right) = \frac{Q\beta}{2}\left(\frac{\alpha - \alpha_1}{(\alpha+\beta)(\alpha_1+\beta)}\right)$$

Le dénominateur de cette fraction étant essentiellement positif, on voit que la température sous un comble dans les conditions théoriques où je me suis placé, sera d'autant plus élevée que ce comble sera recouvert avec une substance dont le pouvoir émissif sera plus considérable : ainsi dans le cas particulier qui m'occupe, elle sera plus élevée sous l'ardoise que sous le zinc.

Mais il est important de faire observer que cette conclusion s'applique au cas d'une source de chaleur ayant une intensité indéfiniment constante : car autrement il faut tenir compte d'un élément essentiel, le temps ; et d'une propriété spéciale des corps pour la chaleur, la conductibilité, qui dans la pratique doit faire varier notablement les résultats que je viens de trouver.

En effet dans les conditions réelles de l'échauffement solaire, l'intensité des rayons calorifiques varie d'une façon continue et n'est constante qu'un instant à son point maximum.

Or le zinc comme tous les métaux est un corps bon

conducteur de la chaleur, et par suite l'équilibre de température que j'ai admis dans les calculs qui précèdent se produira au bout d'un temps très court, surtout avec la faible épaisseur qu'on donne aux feuille de zinc employées pour la couverture des combles.

Il n'en sera pas de même pour l'ardoise, corps mauvais conducteur et employé avec des épaisseurs beaucoup plus grandes.

Par suite, dans des combles construits suivant les données théoriques que j'ai admises, sous l'influence des mêmes rayons solaires, les variations de la température seront plus lentes avec l'ardoise qu'avec le zinc et d'autant plus lentes sous l'ardoise qu'elle sera employée en feuillets plus épais.

Ces conclusions ont été complétement confirmées par l'expérience et se trouvent implicitement renfermées dans les résultats numériques obtenus au moyen des appareils suivants.

J'ai fait construire avec le plus grand soin deux combles identiques, de petites dimensions, fermés hermétiquement à la base et sur les faces latérales par de fortes planches en bois ; sur chacune de ces faces j'ai réservé une fente longitudinale vitrée, permettant d'observer deux thermomètres placés dans chacun des appareils.

Dans ces conditions expérimentales j'ai obtenu les résultats suivants :

25 *novembre* 1851.

Les combles placés à l'ombre présentent à l'in-

térieur des températures à peu près identiques.

Sous le zinc			Sous l'ardoise	
7° centigrades.			6° centigrades.	

Ils sont transportés au soleil à midi.

Midi et demi.

Air ambiant.

19°	id.	8	18°	id.

1 heure; le temps se couvre.

15°	id.	16°	id.

1 heure 1/2.

11°	id.	12°	id.

La pluie interrompt les observations.

27 novembre.

Midi, température à l'ombre.

4° centigrades.		4°	id.

Midi et demi, au soleil.

17°	id.	14°	id.

1 heure.

24°	id.	23°	id.

1 heure 1/2.

Air ambiant.

28°	id.	8°	27°	id.

2 heures; le temps se couvre un peu.

17° centigrades.		25° centigrades.	

2 heure 1/2.

15°	id.	19°	id.

3 heures.

13°	id.	15°	id.

3 *heures 1/2.*

9° centigrades	10° centigrades.

4 *heures.*

5° id.	5° id.

Brouillard.

28 *novembre.*

Le ciel est constamment chargé de nuages.

10 *heures du matin.*

3° centigrades.	3° centigrades.

1 *heure.*

6° id.	6° id.

4 *heures.*

5° id.	5° id.

Ces expériences répétées plusieurs jours de suite ont constamment donné des résultats analogues à ceux que je viens de reproduire.

Ainsi le maximum de température atteint sous le comble recouvert en ardoises a toujours été inférieur à celui obtenu sous le zinc.

Ce maximum a été très élevé comparativement à la température de l'air ambiant.

Enfin par les temps de brouillard et de pluie la température a été sensiblement la même à l'extérieur qu'à l'intérieur des deux combles.

Si je cherche maintenant la limite du refroidissement pendant la nuit, c'est un fait incontestable qu'en vertu de leur plus grande conductibilité pour la chaleur, les surfaces métalliques se refroidissent par le

rayonnement nocturne beaucoup plus que les roches, corps mauvais conducteurs.

Le dépôt abondant de la rosée sur ces surfaces métalliques le prouve manifestement.

Or dans les combles théoriquement construits dont je m'occupe, l'air intérieur devra céder une partie de sa chaleur à la substance recouvrante, proportionnellement au refroidissement de cette substance, puisqu'il n'y a pas de communication entre elle et le grand réservoir de chaleur, la terre. Il est donc évident à priori, sans qu'il soit besoin de calcul ou d'expériences, que le minimum de température pendant la nuit, sera plus élevé dans le comble recouvert en zinc que dans celui recouvert en ardoise, toutes choses égales d'ailleurs.

Ainsi, en résumé, dans les conditions théoriques que j'ai réalisées pour les expériences ci-dessus mentionnées, il y aura de plus grandes et de plus brusques variations de température sous le zinc que sous l'ardoise; le maximum sera sensiblement le même, le minimum sera plus élevé.

Si maintenant je considère les combles tels qu'ils sont en réalité, c'est-à-dire recouverts avec des ardoises superposées, entre lesquelles existent nécessairement des ouvertures plus ou moins capillaires, qui établissent une communication directe entre l'air intérieur et l'air ambiant, ou recouverts en feuilles de zinc avec les joints généralement adoptés aujourd'hui, l'introduction de l'air extérieur sous le comble dans le premier système se faisant avec beaucoup plus de facilité que dans le second, le refroidissement dû à cette cause pendant la chaleur solaire, et l'échauffe-

ment pendant la nuit seront plus sensibles sous l'ardoise que sous le zinc. Par suite les limites extrêmes de température se trouveront encore plus rapprochées.

Donc au point de vue spécial que je viens d'examiner, il vaut mieux pour la couverture des édifices employer l'ardoise que le zinc, les variations de température se feront notablement moins sentir dans l'intérieur des combles recouverts en ardoises.

Angers, le 10 mars 1852.

L'ingénieur des mines,

A. Blavier.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL D'ANGERS

pour les Animaux reproducteurs,

LES INSTRUMENTS ET LES PRODUITS AGRICOLES.

MESSIEURS,

De tous les moyens auxquels l'Etat peut recourir pour déterminer l'entrée de l'agriculture dans les voies du progrès, il n'en est pas peut-être de plus puissant pour activer sa marche, de plus fécond en ces enseignements utiles qui naissent de l'examen et de la comparaison, que les concours agricoles.

Dispersés çà et là qu'ils furent d'abord, selon que les caprices du hasard leur avait fait surgir des fondateurs, sans lien commun qui coordonnât leurs efforts, bornés souvent à des circonscriptions restreintes et limités aux étroites proportions dans lesquelles se peuvent mouvoir les comices cantonaux, on avait pu néanmoins apprécier en tous lieux leur heureuse influence.

Ainsi s'explique comment le gouvernement en présence de pareils résultats, crut devoir établir sur les bases les plus larges, dans le but de la régulariser et

de lui venir en aide, une institution déjà justifiée par ses bienfaits, et qui avait avec la sanction du succès, tous les vœux des hommes de la science : Il fonda les concours nationaux.

Toutefois on ne pouvait tarder à reconnaître que cette action bienfaisante, par cela qu'on en avait trop étendu le cercle, et ce cercle c'était la France qu'il embrassait ! devait perdre en intensité, et aussi sans doute qu'un jury unique et central ne pouvait, quels que fussent d'ailleurs les éléments qui le composaient, se rendre un compte suffisamment éclairé des exigences si variées que présente dans des conditions si diverses l'agriculture de la France.

En effet, tant que les concours restent circonscrits dans un territoire peu étendu et comprennent par conséquent des animaux, instruments et produits en relation plus ou moins intime avec une agriculture soumise à des conditinns similaires ou au moins analogues de sol et de climat, l'on conçoit que les juges du concours puissent discerner avec sureté le but le plus utile que doit se proposer l'agriculture locale, et distinguer mieux que tous autres le mérite spécial à rechercher dans le producteur on celui qui doit faire préférer tel instrnment, tenter ou admettre telle récolte.

Mais en pourrait-il être de même dans les concours nationaux? Comment comprendre d'abord que ce jury suprême puisse avoir à juger autre chose qu'un ensemble d'animaux de luxe, appartenant à de riches propriétaires qui ne voient dans ces tournois pacifiques que des luttes où l'amour-propre trouve des jouissances, et qui ne reculent pas devant les dépenses des transports et des voyages lointains? Comment espérer que

l'agriculteur des plaines herbeuses du Nord, puisse bien juger de l'aptitude nécessaire aux animaux de labours des âpres collines du centre et du sud-ouest? Que celui pour qui le bœuf n'est qu'une bête de boucherie, saura distinguer et récompenser les qualités essentielles de la bête de travail? Comment enfin avec la meilleure volonté d'être justes et vrais, des jurés imbus d'idées préconçues sur ce qui doit constituer la perfection d'une race ou d'un instrument qui leur est familier dès l'enfance, pourraient-ils apprécier sainement des qualités qui par elles-mêmes n'ont rien d'absolu et ne sont que relatives aux diverses destinations des animaux, aux conditions dans lesquelles ils sont destinés à vivre et qu'il n'est pas souvent permis à l'homme de changer, aux services souvent très opposés qu'en peut attendre l'agriculture? N'est-il pas évident que ce qui sera ici une qualité méritoire, là deviendra un défaut à proscrire?

Ce fut donc à la fois un acheminement rationnel vers des décisions plus judicieuses et partant plus salutaires, et un moyen d'écarter les chances d'erreurs qui pouvaient naître de l'antagonisme des besoins et des exigences d'une agriculture aussi variée que l'est celle de la France, que de placer comme intermédiaires, comme points de relation, entre le grand concours national et les concours locaux, les concours régionaux. Grâces en soient rendues au gouvernement.

Mais ces régions agricoles si naturellement dessinées qu'elles pussent être, présentent nécessairement encore des oppositions bien distinctes, dans leurs méthodes culturales, dans leur sol et leurs conditions végéta-

tives, et par suite, il devait s'y trouver réparties des races d'animaux domestiques souvent très tranchées. Aussi le ministre a-t-il sagement distingué dans les concours régionaux plusieurs catégories pour les espèces où viennent se classer les races principales et en quelque sorte typiques des contrées qu'ils renferment.

Devons-nous nous arrêter pour faire observer que ces distinctions des races sont surtout sensibles dans l'espèce bovine, bien que l'on ne puisse douter qu'elles dérivent toutes d'une race unique, indigène; mais peut-être que plus anciennement, plus intimement soumise à l'action de l'homme elle se sera modifiée plus profondément sous l'influence du mode de nourriture et d'éducation qu'il lui a imposé et qu'alors elle aura revêtu une physionomie différente selon le milieu où elle aura vécu, selon le peuple dont elle sera devenue l'esclave. Et, je ne puis m'empêcher d'indiquer ici en passant, comme quoi ces grandes fractions de l'espèce bovine, paraissent sensiblement réparties selon les grandes fractions des anciens peuples des Gaules et, pour ne constater que ce qui existe dans notre région agricole, autant l'homme des champs du Poitou, celui de la Bretagne, et celui de la partie du Maine qui confine à la Normandie, peuvent encore de nos jours se distinguer par la stature, les traits, la couleur des cheveux, les mœurs, le langage, les méthodes culturales, le mode d'attelage, la forme des instruments aratoires, autant sont tranchées les races bovines Parthenaise, Bretonne et Mancelle.

Aussi je ne sache rien qui dût être plus intéressant que d'étudier sous ce point de vue que je crois entiè-

rement nouveau, les origines des peuples regardés comme autochtones des Gaules! Combien serait-il curieux que la technologie agricole vînt ainsi en aide à l'historien pour l'aider à reconstituer ces vieilles nationalités des Gaules, qui à travers leur décrépitude, ont encore conservé quelques-uns des traits les plus saillants de leur physionomie originelle et semblent vouloir survivre à tant de causes de perturbation, à tant de mélanges hétérogènes! Combien surtout pour nous Angevins ce serait un spectacle curieux, que celui de ces hordes Pictaves, Bretonnes et Cénomanes, s'avançant vers la Loire et la Maine pour s'arrêter comme à un contact commun, les unes au sud, les autres à l'ouest, les autres au nord du petit pays des Andécaves et y demeurer ainsi campées en quelque sorte jusqu'à notre époque avec leurs races bovines Parthenaise, Bretonne et Mancelle.

Mais j'oublie, Messieurs, que nous ne sommes pas à une séance de notre commission archéologique et qu'il s'agit de recueillir mes souvenirs de l'exposition régionale. Je n'espère pas malheureusement le pouvoir faire d'une façon digne de vous : le temps m'a manqué pour élucider de graves questions qui surgissent au spectacle du jeu de cette institution nouvelle, mais j'ai dû au lieu de consulter mes forces céder en entreprenant ce compte-rendu, aux pressantes instances de collègues, MM. Cosnier et Louis Tavernier, dont les conseils me sont précieux. Dussé-je échouer, ce me sera encore, un souvenir flatteur que de penser qu'ils ont crû devoir faire cet appel à mon zèle. On pouvait aisément parmi vous trouver un plus habile; mais je m'acquitterai du moins de ma tâche avec une com-

plète indépendance et avec une réserve qui n'excluera jamais la sincérité de l'appréciation, dussé-je me heurter contre des opinions soutenues avec chaleur.

Avant d'examiner en détail les objets que comprennent les séries composant le concours, jettons un coup d'œil rapide sur son ensemble.

Une chose frappe d'abord, c'est le classement méthodique de tant d'objets divers, permettant à chacun de pouvoir sans hésitation et sans perte de temps trouver immédiatement ce qui pour lui est un sujet de curiosité ou d'étude et la facilité de pouvoir les observer à loisir et commodément. Il est vrai aussi que nulle autre part peut-être il ne se rencontre d'emplacement aussi vaste, aussi naturellement approprié pour chaque partie de ce genre d'exposition que le local du dépôt d'étalons, tellement qu'il n'a fallu que de minimes dépenses pour placer convenablement le trop plein de ce qu'elle possédait.

Les grandes écuries, vides alors de leurs hôtes habituels avaient reçu dans leurs deux rangées de stalles d'un côté les étalons, de l'autre les taureaux Parthenais, Choletais et Manceaux. Les Bretons étaient sous un hangard à droite de la porte d'entrée de la cour de service; les races Durham et diverses sous un long appentis construit en planches d'une extrémité à l'autre du mur de cloture, du côté de la rue du Haras et appuyé contre ce mur; à leur suite dans des boxes couvertes étaient les espèces ovines et porcines.

Sous l'espèce de remise ouverte où l'on enregistre ordinairement les juments poulinières avaient été disposés sur des gradins les produits agricoles; au devant

étaient des barattes mécaniques et la ruche perfectionnée de M. Debeauvoys,

Cette intéressante exhibition qu'ornaient des vases de fleurs se complétait par deux massifs d'arbres verts en pots choisis parmi les conifères exotiques les plus rares que M. A. Leroy, notre confrère, ait introduits en France et dont quelques-unes ont déjà doté nos cultures de pleine-terre d'arbres précieux, soit à raison de leur élégance, soit à raison de formes qui formeront des contrastes qu'un homme de goût ne manquera pas d'utiliser dans les tableaux dendrologiques qu'il aura à dessiner sur le terrain.

Venaient ensuite des deux côtés de l'immense cour d'honneur de l'établissement dont le milieu avec ses vastes pelouses verdoyantes et ses massifs de géraniums, de roses etc., était demeuré libre, tous les instruments essentiellement agricoles s'étendant sur deux longues lignes parallèles, d'un côté les charrues, herses, scarificateurs, etc., de l'autre les tarares, les coupe-paille, coupes-racines, égreneurs, semoirs, etc.

En traversant ensuite un massif de grands arbres on arrivait au champ de manège, dont la pelouse ovale, était couverte sur ses bords de grands appareils mus par des chevaux ou à la vapeur. Des machines à battre, à brayer le chanvre et le lin, à égrener le trèfle, des pressoirs se succédaient le long de l'allée où circulait le public.

Tout ainsi se trouvait donc largement établi et c'était un spectacle à la fois intéressant et pittoresque dans son animation que de voir cette foule énorme de gens de tout rang, habitants de cette ville et villageois en habits de fête, qui roulait sans cesse agitée par la

curiosité mais sans confusion dans ce vaste local.

Essayons maintenant de mettre quelque ordre dans nos observations. Pour y parvenir plus surement nous ne pensons pas pouvoir mieux faire que de suivre la division générale adoptée par le programme ministériel.

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Ils constituent quatre classes : *espèce chevaline, bovine, ovine et porcine.*

ESPÈCE CHEVALINE.

Ainsi que l'a fait observer dans le journal de Maine et Loire un de nos confrères qui nous fournit, chaque fois qu'il prend la plume, une occasion nouvelle de reconnaître comment en toutes choses une aspiration sincère vers le progrès, peut s'allier à la sagesse prudente d'un esprit éminemment conservateur, cette partie du programme, n'avait pas un but bien précisé, les principes à appliquer n'étaient pas suffisamment déterminés.

Chacun en effet pouvait se demander ce qu'il fallait entendre surtout en l'appliquant à des reproducteurs par cette expression : *chevaux employés aux travaux agricoles.* Est-ce donc que tous les chevaux, même ceux dits de luxe et des plus fins ne peuvent pas selon l'occurence y être employés de même que les plus vigoureux, les plus rustiques, les plus vulgaires? Est-ce que le poney lilliputien ne pourrait pas au besoin remplacer devant son araire primitif, le baudet dégénéré qui raie d'étroits sillons la plaine calcaire du haut Poitou? Est-ce que dans les terres fortes de Normandie,

les carrossiers de prix autant pour les sauvegarder contre les dangers d'une turbulence juvénile que par raison d'économie ne sont pas attelés dans leur jeunesse à la charrue? Est-ce que pour en finir le cheval commun employé au labour, a des qualités qui lui soient exclusives et qui ne se retrouvent pas au même degré dans toute race de trait mieux conformée?

Cette équivoque, cette incertitude sur le sens à donner à la désignation adoptée par le programme, n'a pu manquer de réagir d'une façon fâcheuse sur cette partie du concours. Beaucoup d'éleveurs ne sachant s'ils pouvaient satisfaire à la condition imposée ont dû s'abstenir, et par suite ceux qui se sont présentés ont dû amener un mélange bizarre d'animaux de toutes races et de toutes classes, depuis le gros étalon breton et percheron, jusqu'au demi sang arabe et anglais, au 3/4 sang et même au plus pur sang, depuis le cheval de trait le plus massif jusqu'au cheval de course le plus aérien, et dans cette variété de formes et de races, on ne comptait cependant que dix-sept individus.

Le défaut de précision dans le but des encouragements compris dans cette partie du programme ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup dans le rapport et les décisions du jury.

Le rapport s'est résumé dans des conseils et une argumentation dont le résultat serait de porter les éleveurs Bretons et Percherons à introduire le pur sang Anglais dans leurs races sous prétexte de leur donner plus de légèreté, de rapidité et de feu, en substituant, dit le rapporteur, l'élément sanguin à l'élément lymphatique.

Mais déjà on en a fait la remarque ailleurs, tandis que le rapporteur s'exprimait ainsi, il annonçait que le jury refusait une prime à un pur sang Anglais dont il reconnaissait la supériorité et cela, disait-il, par ce motif que la commission avait admis en principe que le pur sang Anglais ne pouvant être employé aux travaux agricoles ne serait pas primé. De sorte que lorsque l'on proclamait d'une part la nécessité de recourir à l'introduction du sang Anglais pour satisfaire à des conditions nouvelles de locomotion, qu'on la considérait comme nécessaire, on répudiait le type améliorateur. On aurait d'autant plus de peine à justifier cette contracdiction entre les principes et les récompenses, que si l'on proscrivait le pur sang, on décernait deux prix à des demi-sang, et que l'on ne voit pas trop comment ceux-ci qui, dans le système d'amélioration préconisé dans le rapport seraient nécessairement placés à un degré inférieur de l'échelle des croisements, auraient seulement trouvé grâce devant le jury en ce qu'ils auraient été jugés aptes à être employés aux travaux agricoles.

Au reste, nous ne craindrons pas de le dire, ce conseil donné aux éleveurs d'une manière officielle, d'introduire indistinctement le pur sang, dans nos races françaises, nous paraîtrait éminemment dangereux si l'on devait en faire une application générale, et surtout si l'application devait particulièrement en être faite aux races Bretonne et Percheronne. Ces deux races sont en effet du très petit nombre de celles qui ont des qualités spéciales, des caractères constitutifs bien déterminés, et que l'on doit par conséquent tendre à conserver et à développer au lieu de les al-

térer par des croisements en dehors. Pour toutes deux ces qualités sont la solidité et la vigueur, jointes pour la Percheronne à une certaine élégance et à une taille élevée qui la rend éminemment propre au service de la grosse cavalerie. Quant à la Bretonne, tout est dit sur son excellence quand on a fait remarquer que c'est la seule de nos races que l'Angleterre nous envie, Sobriété, solidité à toute épreuve, longue haleine, vigueur des membres, agilité, cette race dans ses beaux types est presque sans égale pour le service de l'artillerie légère, des postes, des diligences, pour tous ceux enfin qui demandent beaucoup de force pour tirer et pour retenir dans les montées, avec une rapidité soutenue qui s'allie bien rarement à autant d'ampleur de l'appareil musculaire. Aussi l'avouerai-je, je ne conçois guères comment l'on a pu signaler cette race pleine de feu, d'ardeur et de fond, dont les membres aux tendons détachés et vigoureux, sont sillonnés par les saillies de ses larges veines, comme étant atteinte d'une constitution lymphatique qu'il y a lieu de combattre par l'infusion du sang Anglais. Le tempérament sanguin s'allie cependant le plus souvent dans l'animal avec le développement de l'appareil musculaire et le cheval breton est certainement un exemple des plus frappants de cette alliance.

Ainsi donc, contrairement à l'opinion émise dans le rapport du jury, nous penserions que la seule amélioration qui doive être recherchée dans ces deux races, c'est celle *in and in*, en prenant cette expression dans sa large acception, d'elles-mêmes par elles-mêmes, c'est-à-dire, par un choix intelligent des meilleurs étalons qui s'y produisent ; amélioration d'autant plus

facile à atteindre qu'on opérera sur des races plus anciennes, mieux caractérisées, plus homogènes, plus aptes par conséquent à être ramenées et maintenues dans leur pureté primitive, tout en développant leurs qualités originaires.

Ce que nous venons de dire, impliquerait-il que nous répugnons généralement à l'intromission du pur sang dans les races de notre région? Nullement; nous prétendons seulement qu'il y a sagesse et prudence à conserver pures de toute mélange adultère deux races qui ont une spécialité de destination et des raisons d'être suffisantes. Mais quant aux autres races de notre région (tout en nous gardant encore de généraliser), nous croyons utile, nécessaire, même dans l'intérêt de l'État et des services privés, de leur en substituer en quelque sorte de nouvelles, qui leur soient supérieures, et à ce point de vue les conseils émanant du rapporteur du jury, loin de les plus considérer comme dangereux et imprudents, nous en voudrions voir au contraire l'adoption la plus radicale partout où il n'existe pas de race à caractère arrêté, à qualités spéciales. Ainsi nous nous réunissons à lui pour recommander aux éleveurs de l'Anjou, de la Vendée, du Poitou, du sud de la Bretagne et du Maine de recourir au sang Anglais. La race chevaline répandue sur la plus grande partie de la surface de ces anciennes provinces y est en effet en beaucoup d'endroits sans qualités réelles. On serait embarrassé dans la sorte de dégénérescence où elle est tombée, pour la ramener à un type quelconque connu par de hautes qualités; il y aurait donc folie à prétendre l'améliorer par elle-même. Les quelques animaux qui s'y distin-

guent de loin en loin proviennent tous d'ailleurs de croisements antérieurs, et, si elle tend à se relever en quelques parties, c'est que déjà la présence des étalons du gouvernement s'y est fait sentir. Cette race sans nom doit donc être métamorphosée, en quelque sorte, et l'impuissance évidente où elle est de progresser par elle-même doit déterminer à employer tous les croisements possibles pour changer sa nature commune et insuffisante.

Cependant, même en entrant dans cette voie, il importe de ne pas perdre de vue certaines considérations. Par exemple, l'on peut observer que les défauts principaux de cette race abatardie, sont le peu d'ouverture du poitrail et un développement insuffisant des cavités thoraciques et abdominales, défauts d'autant plus fâcheux dans les poulinières que le pur sang anglais choisi le plus souvent parmi le cheval de course tend à un resserrement des épaules et des cavités. Aussi ce qu'il faut surtout aux étalons anglais de cette race pour en obtenir des chevaux de bons service pour la selle, ce sont plutôt des juments à large poitrail et dont les larges flancs puissent contenir à l'aise le poulain, auquel le mâle imprime surtout le cachet de sa race dans le volume et la forme de la tête et dans les membres. Aussi nous semble-t-il que l'on doit recommander à nos cultivateurs qui veulent élever, l'une ou l'autre de ces deux choses : ou chercher à donner plus d'ampleur à la race du pays par des étalons qui, quelle que soit leur origine ou leur degré de sang, se recommandent par la largeur du poitrail et du bassin, sans être de grande taille ; et cela, afin de se préparer des élèves de poulinières convenables ;

ou, s'ils veulent profiter immédiatement des bénéfices de l'élevage, acheter des juments bretonnes larges et rablées et leur donner les plus fins étalons, les plus pur sang des haras.

C'est parce que des éleveurs angevins ont choisi la dernière voie que nous venons d'indiquer, et qui d'ailleurs leur est sans cesse enseignée par les excellents avis des chefs de notre dépôt d'étalons, ainsi que par les conseils de l'habile et zélé vétérinaire que nous nous félicitons de compter parmi nos membres titulaires, que nous avons pu voir en quelques années le département de Maine et Loire se classer et rester au premier rang de ceux qui fournissent la remonte de la cavalerie légère. Et nous saisirons encore cette occasion d'appuyer sur la nécessité de maintenir sous ce rapport dans sa pureté originaire la race bretonne, puisque, outre ses qualités pour des services spéciaux, c'est avec les bêtes de cette race que dans nos contrées, jusqu'ici deshéritées de bons chevaux, l'on a pu si rapidement arriver à obtenir des produits recommandables.

Que conclure de tout ceci, si ce n'est qu'aucune des primes à distribuer aux animaux de l'espèce chevaline n'eut dû sortir du domaine de l'administration des haras. N'agit-elle pas déjà par ses étalons, par ses achats, par ses prix donnés aux poulinières, aux poulains et pouliches? n'a-t-elle pas déjà dans ses attributions les étalons autorisés? Elever à côté d'elle, en dehors de son action et des principes d'hippiatrique qui la dirigent, la distribution d'autres primes, n'est-ce pas, sans nécessité et sans profit pour personne, créer des chances d'antagonisme, enlever à

l'action salutaire de l'administration, en lui faisant perdre son unité, une partie de sa puissance sur l'esprit des éleveurs, et jeter l'incertitude sur la meilleure direction qu'ils doivent donner à leur industrie.

Nous terminerons donc cette partie de notre revue en émettant le vœu que désormais les animaux reproducteurs de la race chevaline ne soient plus compris dans les concours régionaux.

ESPÈCE BOVINE.

Les diverses races de l'espèce bovine ont été réparties d'après le programme ministériel en quatre catégories.

Ire CATÉGORIE. — *Races Choletaise, Parthenaise, Nantaise et analogues.*

Peut-être les races comprises dans cette section ne constituent-elles pas une famille qui doive être physiologiquement séparée de la vieille race bretonne et ne sont elles que des rameaux d'une même souche qui, par d'autres conditions d'existence, ont acquis plus de taille. Il est du moins certain que toutes ont un certain nombre de caractères communs avec elle, tels que la présence plus ou moins constante de poils noirs autour du nez, des oreilles, aux joues, aux jambes, etc., la coloration brune du mufle, l'uniformité ordinaire du pelage plus ou moins fauve et charbonné, le cornage très développé en longueur relativement à la taille de l'animal, la finesse générale des extrémités et leur longueur relative etc. Mais hâtons-nous aussi d'ajouter que les deux points extrêmes de cette 1re catégorie et celle de la race bretonne

paraissent parfaitement tranchés, si l'on compare ensemble les grands bœufs fauve-pâle du Marais et les petits bœufs pie-noirs des Côtes-du-Nord.

Quoiqu'il en soit de ces rapports ou de ces différences, la première catégorie comprend des races douées de hautes qualités comme bêtes de travail et d'engrais. C'est avec ces races que l'engraisseur vendéen a commencé sa réputation, et qu'il est arrivé à porter l'art de l'engrais de poûture au plus haut degré de perfection qu'il ait encore atteint en France. Ce sont elles qui font le fond de ses étables et auxquelles il donne toujours la préférence pour ses premiers achats de chaque année. Sa taille dégagée, sa démarche facile la lui rendent précieuse pour le travail auquel il la soumet régulièrement avant de la mettre définitivement à l'engrais. Calculateur intelligent, il a compris qu'il avait plus d'avantage à employer ses fourrages pour la nourriture d'animaux de travail tout en les préparant pour l'engraissement, qu'à faire des élèves qui pendant 2 à 3 ans consommeraient sans produire, et que ce travail économique dont la valeur se traduit en riches récoltes, est à défalquer du prix de revient du bœuf que quelques mois plus tard il mettra à l'engrais.

Les animaux présentés ne s'élevaient qu'à douze, généralement jeunes et par conséquent d'assez petite taille, car celle-ci se développe ordinairement assez tard dans les grandes races.

Le jury a pensé judicieusement qu'il fallait encourager l'élevage de races si recommandables, qui ont le mérite de pouvoir prospérer sur tous les sols, même les plus secs, de la région, et qui toutes se distinguent

par une sobriété remarquable et telle qu'elles se conservent là où d'autres bêtes de même taille auraient peut-être peine à vivre.

C'est ici, au reste, le lieu de faire remarquer que de toutes les races de la région, la Parthenaise et la Choletaise se montrent les plus rebelles à l'assimilation avec les Durham. Les croisements ne produisent guères au premier degré que des animaux encore très dissemblables au type anglais. Il faut recourir à plusieurs croisements postérieurs pour que le type étranger devienne prépondérant chez les métis. Ceux du premier degré ne sont encore que des Parthenais ou des Choletais moins bien conformés, sans avoir acquis les formes extérieures recherchées comme indices de qualités spéciales dans les courtes cornes.

Du reste nous ne partageons pas l'opinion du rapporteur du jury du concours, qui conseille aux pays où s'élève la race Parthenaise de l'améliorer par le sang Durham, sous ce prétexte que la France possède assez d'animaux de travail et qu'il faut créer des bêtes d'engraissement précoce. Si l'on veut se rendre bien compte des besoins de l'agriculture des céréales, qui, il faut cependant bien le reconnaître, a encore le pas sur l'alimentation par la viande, l'on se convaincra qu'il est impossible de trouver une race mieux appropriée à ses exigences dans le Bas-Poitou, une partie du Bocage et de la Saintonge, que cette race haute sur jambes, légère, débitant largement ses labours, et que ce serait une calamité pour la production économique des blés que de vouloir en faire par le sang Durham une race basse, molle, et faible pour le travail. Ainsi, si la constitution physiologique de cette race,

si merveilleusement appropriée aux besoins du pays où elle est assise, répugne à son mélange avec les courtes-cornes, les grands intérêts de la culture des terres à blé, doivent également contribuer à éloigner les agriculteurs de tenter ces mélanges.

IIe CATÉGORIE : *Races dites du Léon et congénérés, ou races Bretonnes.*

Les animaux présentés étaient au nombre de trois et encore le jury n'en a-t-il admis qu'un comme étant pur de tout croisement. Deux autres animaux qu'à leur pelage pie-noir et à l'élégance de leur forme réunis à une petite taille, l'on pouvait reconnaître pour appartenir aux Côtes-du-Nord, n'avaient pu, par l'inobservation de quelques formalités être reçus à concourir.

Toutes les nuances assez variées qu'offre cette race qui vit généralement par le pâturage et jusque dans les parties les plus pauvres, les plus arides de la Bretagne, ont de commun une aptitude très développée à la production du lait et de la partie butireuse de cette sécrétion. C'est elle qui donne la plupart des vaches laitières qui remplissent les étables des petites fermes qui approvisionnent de ces produits, les villes de l'Ouest. C'est elle qui peuplait à peu-près exclusivement il y a à peine trente ans, le sud-ouest de notre département et qui est refoulée progressivement vers la Bretagne à mesure que le défrichement des landes, l'extension donnée à la culture du trêfle et des choux permet l'introduction de la race mancelle, qui, moins sobre sans doute, mais aussi propre au travail, vien

s'y substituer avec un avantage marqué sous d'autres rapports pour l'éleveur.

Ses qualités laitières en font néanmoins toujours admettre çà et là quelques individus dans les métairies où les vaches portières de grande race, nourrissant leurs veaux pendant 4 et 6 mois tout en recommençant une nouvelle gestation, peuvent quelquefois suffire à peine à la consommation de la ferme.

C'est elle encore qui devient la ressource du pauvre journalier et qui, en échange de la maigre pitance qu'elle recueille le long du chemin communal, donne le laitage nécessaire à sa famille et le fûmier pour son jardin et pour les pommes de terre qu'il est admis à semer à moitié dans la métairie voisine.

L'on conçoit parfaitement que cette race, surtout lorsque l'appauvrissement de sa taille la rend moins propre au travail, ne puisse que gagner considérablement en valeur par le croisement à l'aide des taureaux Durham, et nous n'avons pas dû nous étonner d'entendre l'agronome distingué que le jury avait choisi pour son organe, recommander ce croisement et en proclamer les excellents résultats. Toutefois quant à la persistance de cette amélioration, à son avenir, peut-être ne pourra-t-on espérer de la voir se maintenir qu'en recourant fréquemment à l'intervention du sang anglais. Si l'on considère que la maigreur de cette race, sa petite taille et même ses qualités lactifères et butireuses sont des conséquences de sa vie pastorale, il est difficile de croire qu'à moins de changer les conditions d'existence, sous l'influence continue desquelles elle s'est développée, l'infusion du sang anglais puisse changer sa constitution de manière à produire des effets durables.

S'il nous était permis d'émettre à cet égard une opinion, uniquement basée d'ailleurs sur des considérations physiologiques, peut-être pour atteindre une amélioration qui développât surtout ses dispositions lactifères, faudrait-il préférablement en opérer le croisement par la petite race du Devon, qui doit se contenter d'aliments moins succulents et surtout moins abondants que ceux nécessaires à la race Durham.

IIIe CATÉGORIE. — *Race Mancelle.*

Quelques personnes ont paru s'étonner du moindre nombre de prix affectés à cette race, deux au lieu de quatre attribués aux trois autres catégories ! Cette restriction dans les récompenses provient sans doute de ce que dans la région agricole elle n'occupe pas une aussi grande étendue de territoire, que les races contenues dans chacune des autres catégories, ou n'est pas répandue indifféremment, sur toute la surface de la région comme la race Durham. Néanmoins si l'on eût voulu tenir compte de l'énorme quantité d'animaux qui la représente dans des parties de la région livrée essentiellement à l'élevage et dans lesquelles d'immenses progrès dans la culture des récoltes fourragères favorisent sa multiplication ; si l'on considère que vu sa taille et sa conformation, un nombre donné de têtes de bétail de cette race l'emporte quant au poids de viande nette sur un même nombre d'animaux de la race Bretonne et égale au moins le produit de la plupart de ceux des races de la première catégorie ; qu'enfin presque à l'exclusion de toute autre, c'est elle qui de mars en juin va peupler les herbages de la haute-Normandie, l'on pourrait pré-

tendre qu'elle méritait par son importance que l'on se montrât moins parcimonieux envers elle. Du reste, ce qui s'expliquerait moins facilement peut-être que la suppression d'un prix en sa faveur, c'est que ceux qui lui sont accordés ne dépassent pas 200, 300 et 400 fr., tandis que dans les première et quatrième catégories ils sont de 200, 400, 500 et 600 fr.

Si cependant, et l'on ne peut en douter d'après le rapport du jury, on veut arriver à l'introduction par voie de croisement, du sang Anglais dans le nord-ouest de la région, il n'en est pas de mieux préparée que la race Mancelle pour le recevoir par sa disposition naturelle à prendre précocement la chair et la graisse. Il y a d'ailleurs, on peut le reconnaître pour peu que l'on prenne pour points de comparaison un Durham élevé dans les conditions ordinaires de nos fermes et un Manceau du même âge, de telles affinités entre ces deux races, que l'on serait naturellemeut porté à admettre qu'elles dérivent d'une souche commune qui aurait pour caractères typiques la couleur de chair du mufle, l'absence des poils noirs sur les extrémités, un cornage court et verdâtre, un pelage normalement rouge pie.

A l'égard de ce dernier caractère, on peut remarquer que ce n'est que par exception que l'on rencontre dans cette race des animaux pie-noirs, et que dans ceux-ci la couleur de la chair des naseaux (que je considère comme un des signes distinctifs de cette race) est toujours alors plus ou moins altérée. Je serais donc porté à penser que cette robe noire est due à des croisements déjà fort anciens avec le sang Suisse, qui fut importé il y a plus de 80 ans par M. le comte de

Marmiers sur sa terre de la Lorie, près Segré, et qui y a été longtemps représenté par des taureaux pie-noirs. Ce sont eux qui, par les nombreux métis qu'ils avaient produits, avaient contribué à améliorer la race du Lion qui avait déjà antérieurement de la taille, et qui en avaient fait une race distinguée, lorsque la Mancelle est venue s'y mêler d'abord, et la supplanter ensuite. Cette substitution se fit sous l'influence de quelques gros propriétaires et surtout par l'exemple de M. du Mas père qui l'imposa à ses fermiers et parvint à la mettre à la mode, sous prétexte qu'elle se nourrissait plus aisément que les grandes bêtes de la race du Lion. Les Manceaux ainsi transplantés dans un pays plus herbeux, nourris de fourrages plus tendres et abondants, en éprouvèrent bientôt les effets, et ceux mêmes qui se sont conservés les plus purs de sang étranger, n'ont pas tardé, dans une période de vingt années à peine, à gagner considérablement sous le rapport de la taille et de la précocité de la chair, ce qui permet à beaucoup de petits métayers de les vendre aux engraisseurs normands dans leur quatrième année.

Cette consanguinité apparente des races Mancelle et Durham est telle que j'ai vu, à une époque où certainement aucun taureau Durham n'avait paru dans l'ouest du département, M. Corroy, cet habile vétérinaire dont on connait l'œil exercé et sûr, prendre dans mes étables une vache et des bœufs Manceaux du Lion pour des sujets issus de Durham. Au reste ces rapports s'expliqueraient facilement si l'on admettait que le Manceau du Lion eût été imprégné du sang Suisse, car le Durham lui-même a reçu de ce

sang. Devons-nous ajouter que, dans l'examen des taureaux Manceaux, le jury lui-même a paru hésiter sur la pureté de la race pour quelques sujets, et a rejeté comme métis des taureaux dont l'origine Mancelle paraissait cependant incontestable pour ceux qui depuis plusieurs générations connaissaient les animaux dont ces reproducteurs étaient issus.

On a pu d'ailleurs voir au concours de beaux individus de cette race et apprécier à la fois, sa force pour le travail, l'avantage de sa taille et sa disposition naturelle à se maintenir en bon état, par l'examen de quelques animaux élevés sans plus de soins que ceux que l'on donne aux autres bêtes de même âge. Les plus remarquables de 22 à 26 mois venaient des cantons du Lion-d'Angers et de Champigné.

Cette race paraît appelée à se répandre de plus en plus. Déjà depuis trois ans les Vendéens qui avaient contre elle des préventions fondées, chose singulière ! sur sa couleur pie, apprécient sa disposition à prendre la graisse, et viennent faire concurrence pour les plus grosses bêtes aux Normands. Voici en outre un débouché inattendu qui s'ouvre pour elle : Aux dernières grandes foires du Lion et de Segré, des acheteurs Flamands ou Belges sont venus enlever quelques centaines de bœufs Manceaux, et, si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disaient, l'épreuve qu'ils auraient faite sur quelques animaux dès l'année précédente, devrait la leur faire préférer aux bœufs Francs-Comtois. Un traité spécial avec le chemin de fer leur permettrait de composer le chargement des wagons sans considération de nombre des têtes, et par suite dans leurs achats ils donnaient la préférence aux bêtes

jeunes ou de taille moyenne. Nous avons pensé que ces renseignements pourraient être mis à profit par nos agriculteurs et les diriger utilement dans leur élevage, en leur faisant entrevoir la possibilité d'écouler avec plus de facilité les bœufs de taille moyenne, et surtout les jeunes bêtes de 4 ans, qu'ils peuvent ordinairement, à raison du peu d'étendue de certaines fermes, avoir plus d'intérêt à produire, que les vieilles et fortes bêtes de 5 et 6 ans, ou à vendre certaines fois pour pouvoir conduire une ou deux années de plus et jusqu'à leur plus fort développement leurs gros bœufs de timon.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, et prouvé par des exemples récents, une des qualités inhérentes à cette race, est d'être disposée à un engraissement précoce, sans cesser pour cela d'être excellente pour le travail. Son aptitude sous ce dernier rapport est si grande que là où elle existe on voit toutes les closeries, c'est-à-dire les petites fermes de 12 à 15 hectares, exploitées uniquement avec des vaches, qui, lorsqu'elles sont attelées, rivalisent pour la taille et la vigueur avec les meilleurs attelages de bœufs, et exécutent des labours aussi parfaits. Bien que liées de 150 à 200 jours par an, elles n'en donnent pas moins, presque chaque année, des veaux, qui, dans nos pays d'élève se vendent à trois semaines de 25 à 90 francs et même au-dessus, et produisent le lait et le beurre qui se consomment dans la ferme, où l'on élève toujours quelques porcs pour la vente.

Nos petits cultivateurs mettent ainsi en action par les seules traditions reçues de leurs pères, les conseils de J. Bénoît, pour lequel Mathieu de Dombasle s'était

cru réduit à aller chercher des exemples dans le Palatinat et en Allemagne.

Du reste, faisons remarquer quant à la production du lait, qu'elle est profondément altérée dans cette race par les conditions dans lesquelles on la fait vivre. Dans les petites fermes dont nous venons de parler, la vache est avant tout un instrument de travail ; dans les grandes on n'en possède que le nombre indispensable pour obtenir des veaux d'élève, et on les leur laisse nourrir de 4 à 5 mois en les soumettant presque aussitôt après le part à une nouvelle gestation. Aussi si l'on change dès le jeune âge ces conditions défavorables à une sécrétion abondante du lait, elle s'en augmente considérablement, ainsi que l'on peut s'en assurer dans beaucoup de lieux, au voisinage des gros bourgs et des villes, où l'on veut les utiliser seulement comme vaches laitières.

Quinze animaux avaient été inscrits dans cette section. On n'a décerné que deux prix de 400 et 300 francs, et cette décision a paru d'autant plus sévère que les suffrages paraissaient incertains entre cinq à six animaux de choix.

IV^e^ CATÉGORIE. — *Races diverses, pures ou croisées, françaises ou étrangères.*

Nous terminerons notre revue des races bovines par la plus nombreuse catégorie. Elle ne comprenait pas moins en effet de trente-un animaux, répartis comme suit :

Durham purs.	6
7/8 sang Durham-Manceau	2
A reporter.	8

Report.	8
3/4 sang Durham-Manceau	6
1/2 sang *id.*	6
1/4 sang *id.*	2
1/2 sang Durham-Cotentin.	2
1/2 sang Durham-Poitevin.	1
7/8 sang Durham-Cotentin.	1
Cotentin	3
Salers.	1
Switz-Angevin.	1
	31

Sur ce nombre Maine et Loire avait fourni :

Durham purs.	4
Durham-Manceau	9
Durham-Poitevin.	1
Durham-Cotentin.	2
Cotentin	1
Salers.	1
Switz-Angevin.	1
	19

La Mayenne :	Durham	2	10
id.	Durham-Manceau . . .	6	
id.	Durham-Switz.	2	
La Sarthe :	Cotentin	1	1
La Loire-Inférieure :	Cotentin	1	1
		Total égal.	31

La foule s'arrêtait devant les taureaux Cotentin que leur robe diaprée de longues et étroites bandes noirâtres et leur énorme stature distinguaient de tous les autres.

Le jury n'a cru devoir leur accorder aucun des quatre prix et des quatre mentions honorables affectés à cette section, et nous n'avons pu qu'approuver la sagesse de cette décision. Pour que les récompenses soient utilement décernées, il faut qu'elles aient pour but le perfectionnement d'une race ancienne ou la propagation d'une race nouvelle dans une large proportion; or, dans aucune partie de notre région la race Cotentine ne rencontrerait de conditions assez analogues à celles sous l'influence desquelles elle s'est formée, pour qu'on doive penser qu'elle s'y puisse implanter. Il nous faut des races robustes sans doute pour le travail, mais plus légères de membres, plus rustiques et surtout plus sobres. Il suffirait dans certaines années, comme celle-ci, où la sécheresse peut diminuer notablement les moyens d'alimentation, de quelques bœufs de cette race pour affamer les étables d'une métairie : elle n'a chez nous aucun avenir.

Nous n'en dirions pas autant de la belle race des Salers. Celle-ci a toutes les qualités des races Nantaise et Choletaise, et les possède même à un plus haut degré, sans s'en éloigner autant par l'ensemble des formes que d'autres types améliorateurs. Il nous paraîtrait donc rationnel d'y recourir en certaines localités pour relever ces races précieuses sans les altérer dans leur conformation, et sans troubler le juste équilibre entre des qualités qui les rendent aussi propres au travail que bonnes pour la boucherie. L'on n'aurait pas sans doute à craindre qu'où elle serait tentée, cette amélioration de la taille fût passagère. L'agriculture a fait assez de progrès dans certains cantons de la région où existent les races Choletaise, Nantaise et

les grosses Bretonnes, pour que l'augmentation de la masse des fourrages puisse la rendre durable.

Quoiqu'il en soit de cette réflexion, qui devait naturellement trouver place ici, on s'explique aisément comment le jury, auquel l'on ne présentait qu'un seul taureau de cette race, ait cru devoir réserver ses encouragements pour les Durham qui, purs ou croisés, s'élevaient au chiffre de 26, et qui tous étaient dans un état d'embonpoint remarquable.

Le plus grand nombre des métis provenaient, comme on a pu le remarquer par le relevé que nous en avons fait en tête de cet article, de croisements avec la race Mancelle, et l'incertitude que les connaisseurs éprouvaient pour en déterminer le degré eût suffi pour prouver les rapports de consanguinité des deux races. Les points de contact qui existent entre elles sont nombreux en effet, et consistent surtout dans des cornes plus ou moins courtes et verdâtres; un pelage le plus souvent rouge vif et pie, surtout à la tête; dans l'absence complète de poils noirs autour du mufle, des joues, des yeux, des oreilles, sur les extrémités, etc., et surtout dans la couleur de chair des naseaux. A quoi l'on pourrait ajouter, quant au tempérament, une disposition précoce pour la Mancelle à prendre la graisse, lorsqu'en la dispensant de travail, on la veut seulement nourrir pour la boucherie, ainsi que nous en avons signalé un exemple récent et singulièrement remarquable, dans notre travail sur les races indigènes de l'Anjou.

Ceux qui veulent remplacer nos bêtes de travail par des sujets exclusivement propres à la boucherie, et qui ne reculent pas pour cela devant la transformation

de la majeure partie des terres à blé en prairies artificielles, ont vivement applaudi à cette exhibition. Les types exposés étaient déjà d'une obésité très marquée à un âge qui est encore celui de la croissance. Ces modèles du genre, aux minces vertèbres cervicales, au corps épais et cylindrique soutenu par des jambes courtes et fluettes, et dans lesquels les caractères de la race dominaient en excès, répondaient bien certainement au beau idéal d'un animal condamné à vivre et se développer dans un repos absolu, pour porter le plus prématurément possible une chair molle, insipide et lymphatique à l'étal du boucher.

Il faut bien que nous constations ici que si nous avons entendu quelques personnes, qui font une agriculture de luxe ou de caprice, discuter avec toute la complaisance et toute la chaleur qu'elles eussent mises à apprécier sur le turf les hautes qualités d'un noble cheval de course, la valeur des formes dans ces jeunes taureaux, par contre leur examen, pour beaucoup d'agriculteurs pratiques, n'a nullement été favorable à l'introduction de cette race dite améliorée. Ceux-ci sont demeurés de plus en plus convaincus de l'impossibilité absolue de demander du travail à des animaux ainsi construits, et ont reconnu d'ailleurs, que, parvînt-on à en obtenir quelque service, ils ne tarderaient pas à perdre les qualités qui les font rechercher de nos agriculteurs-amateurs. Nos laboureurs savent tous en effet qu'il suffit de soumettre à un travail qui n'est pas en rapport avec leurs forces, les bêtes jeunes ou celles qui sont faibles, pour influer d'une façon fâcheuse sur leur développement et surtout sur celui du système musculaire.

Nous croyons donc que vainement on distribuera des prix nombreux qui, par la force des choses d'ailleurs vont se concentrer exclusivement dans les mains des suzerains de notre agriculture, le bon sens de nos fermiers qui leur a fait comprendre depuis longtemps ce que Mathieu de Dombasle a démontré avec une rigueur arithmétique, à savoir : que *le travail le plus cher est celui des chevaux*, se refusera longtemps encore à la substitution de cette race à nos races indigènes, substitution qui entraîne nécessairement l'introduction dispendieuse des chevaux pour les travaux de la ferme et des changements considérables dans le mode d'exploitation. Nous croyons inutile de reproduire ici des calculs qui pourraient convaincre combien toute ferme qui produit du blé en même temps que des bêtes à cornes, et qui est *arrivée à une production fixe de fourrage*, éprouverait par l'introduction simultanée des chevaux et des Durham, une perte notable sur son revenu net. Il suffira de faire observer que le nombre des bêtes à cornes devra diminuer d'autant que l'on aura introduit plus de chevaux, et que si, à raison de la précocité de la race, on pouvait néanmoins vendre autant de Durham de 2 et 3 ans que l'on vendrait de bœufs de 4 et 5 ans, il faudrait encore pour n'être pas en perte que le surplus de valeur des Durham atteignît un chiffre égal à celui de la différence de valeur de travail entre les chevaux et les bœufs, ou, en d'autres termes, que cet excédant couvrît l'intérêt du prix d'achat des chevaux, le prix des pertes accidentelles auxquelles ils sont exposés, le prix d'entretien des harnais, celui de la ferrure, celui de l'avoine, etc., autrement la perte serait évidente.

En présence des difficultés qui peuvent naître de changements si profonds dans le mode d'exploitation usité dans nos contrées, et qui, comme l'a fort bien dit M. le rapporteur de cette partie du concours, peut avoir ses raisons d'être, ce savant agronome paraît se rallier à l'idée de se borner à modifier nos races par des croisements avec les Durham, dans le but d'obtenir une production plus abondante et plus précoce de la chair et de la graisse. Mais cette voie, bien qu'elle n'agisse pas d'une manière aussi radicale, est néanmoins encore pleine de dangers. Le croisement peut encore diminuer considérablement les qualités de la bête de travail, bien qu'en développant très imparfaitement celles de la bête d'engrais, et ces résultats sont encore plus à craindre si l'on continue d'opérer ces croisements en se servant de femelles du pays et de mâles Durham. L'influence du mâle, ainsi que l'ont reconnu tous les zoologistes et que les physiologistes l'ont plus ou moius ingénieusement expliqué, se manifeste surtout dans la ressemblance des formes et l'on pourrait dire du volume des extrémités, à savoir dans la tête et la partie de la colonne vertébrale qui la soutient, et dans les jambes. Le mâle Durham imprimera donc au métis la sorte d'atrophie qu'ont subie la tête, la colonne vertébrale et les extrémités thoraciques et abdominales; et si dans les dernières résident les moyens de locomotion et de propulsion, dans la race bovine, ainsi que l'ont démontré les beaux travaux du docteur Bailly, c'est dans la tête et surtout dans le vertex et ses puissantes attaches qu'est le siége de la force de traction. Il est donc rationnel de prédire que par le mode de croisement que l'on suit on peut arri-

ver très prochainement à une destruction plus ou moins complète de nos races de travail. Peut-être serait-il moins dangereux de suivre le système inverse, et de recourir pour ces croisements à des vaches Durham et des taureaux Manceaux, choisis parmi ceux de petite taille. Peut-être parviendrait-on ainsi à créer à la seconde ou à la troisième génération, en retrempant toujours les métis femelles avec le sang manceau, à constituer une race de Manceaux améliorée, qui aurait moins perdu vraisemblablement de son aptitude au travail, tout en gagnant plus de disposition à se maintenir en bon état, et serait devenue selon le langage consacré, *plus tendre d'engrais*. Nous ne faisons qu'indiquer cette nouvelle voie, qui, nous le croyons du moins, n'a pas encore été tentée, mais toutefois sans perdre de vue ces sages paroles d'un auteur célèbre parmi les éleveurs anglais : *un croisement commencé sur de bons principes peut être suivi de mauvais succès*.....

ESPÈCE OVINE.

Le concours présentait un assez grand nombre de béliers (14), appartenant tous aux races anglaises Dishley et New-Kent. L'absence de nos races indigènes était d'autant plus regrettable que nous en possédons de remarquables à divers titres, et qu'il y eût eu un grand intérêt à étudier dans leurs animaux d'élite les rapports plus ou moins prochains qu'elles peuvent avoir avec les races perfectionnées de l'Angleterre et rechercher, par des analogies de forme ou des contrastes de leur constitution physique, celles dans

lesquelles, par un choix éclairé de reproducteurs étrangers, l'on pourrait tenter avec le plus de chances de succès l'amélioration de la laine ou de la production de la viande.

Il faut de nouveau constater ici que notre région agricole est encore une des mieux dotées sous le rapport de la variété de race des bêtes ovines, et que plusieurs d'elles se distinguent par des mérites particuliers depuis les grandes races du Bocage, jusqu'aux petites races des landes bretonnes et des bords de l'Océan. Il y a certainement en cette partie de grandes améliorations à poursuivre pour lesquelles du moins l'on n'ira pas se heurter contre la difficulté de concilier, comme pour les races bovines, des éléments aussi antipathiques dans leurs points extrêmes que le travail et la production précoce de la graisse. Les bêtes ovines en effet dans nos contrées, où l'on ne tire, sauf dans quelques parties très bornées, nul parti de leur lait, sont élevées exclusivement pour la production de la viande et de la laine, et l'on peut affirmer, sans crainte de démenti, que, sous ce double rapport, les races anglaises l'emportent même sur nos meilleures races. Les *New-Kent* ont une toison plus pesante, une laine plus longue, à ondulations plus nombreuses et plus fine, conséquemment, que nos grandes races, tandis que la chair s'y rencontre dans une proportion supérieure. L'expérience heureuse qu'en a faite depuis longtemps l'un de nos compatriotes (M. Mercier Lamonneraye, de St-Clément-de-la-Place), sur un sol qui n'offre pas cette végétation tendre que l'on pouvait supposer leur être particulièrement favorable, prouve la facilité qu'ils auraient à s'acclimater chez nous.

Nous avons également vu le Dishley prospérer sans autres soins que ceux donnés à la race du pays, aux environs du Lion-d'Angers et y donner des produits d'un embonpoint inconnu jusque-là parmi les bêtes les mieux nourries.

La possibilité de l'introduction de ces deux races dans certaines parties de la région est donc un fait désormais acquis. Il ne reste plus qu'à savoir si le consommateur français approuvera la substitution de la viande graisseuse du Dishley à la fibre ferme et farineuse de nos moutons dont j'ai vu les Anglais apprécier mieux que personne la saveur distinguée, et c'est ce que l'usage seul peut apprendre. Il est probable d'ailleurs que le Dishley transporté sous un climat plus sec, une température plus élevée, nourri d'aliments moins aqueux pourra perdre de l'excès de sa propension à la graisse et que sa chair en acquerra des qualités culinaires plus distinguées.

L'acclimatation de ce grandes races étrangères ne peut d'ailleurs s'opérer avec succès que dans les contrées où nos races occidentales ont naturellement de la taille. Là seulement en effet on peut penser qu'elles y trouveront par le pâturage une nourriture abondante et d'autant plus nécessaire dans nos pays, qu'elle n'a pas comme en Angleterre pour complément la nourriture à l'étable ou la consommation sur place des récoltes racines. Cette considération est si importante pour les races ovines surtout dont le pâturage forme le fond de la nourriture, qu'un auteur anglais dit : qu'il y aurait folie à vouloir importer les brebis du Lanscashire dans le pays de Galles où la race est naturellement petite, par ce principe qu'il énonce en un

autre endroit de son livre, que le développement de la taille est toujours proportionné aux moyens de subsistance, et sans doute aussi parce que, où une petite race peut subsister, une grande ne peut vivre dans des conditions semblables.

Ceci nous conduit naturellement à combattre une opinion qui pourrait égarer bien des personnes dans des essais de perfectionnement des races quant à la taille, opinion qui consiste à croire qu'où deux animaux de petite taille peuvent vivre un grand doit aisément prospérer; cela pourrait être vrai pour des animaux nourris à l'étable avec des fourrages et récoltes sarclées dont on aurait une quantité déterminée; ce pourrait être vrai encore du pâturage dans de grasses prairies, mais ce ne l'est plus dans les pays maigres, à herbe courte et rare, parce que là il est physiquement impossible que la grande bête puisse brouter une nourriture suffisante dans le même espace de temps où une petite trouvera tout juste ce qu'il lui faut pour se nourrir. Ainsi partout où la vie pastorale n'a produit que de petites races ce serait tenter l'impossible, en la voulant assujétir au même régime, que d'y introduire celle des Dishleys.

ESPÈCE PORCINE.

Il n'en est pas tout à fait de cette dernière catégorie comme de la précédente, l'on y trouve sur huit bêtes anglaises six bêtes de l'Anjou. Les premières se sont naturellement classées dans la section des petites races, les autres ont composé celle des grandes races.

Nous avouerons que sous ce rapport nos porcheries n'ont pas été aussi bien représentées que l'on devait s'y attendre, et que nos comices cantonaux exhibent chaque année des types généralement mieux conformés et de plus belle stature, quoiqu'il y eût quelques verrats de la race Craonnaise, si facile à distinguer par sa courte et large tête, ses jambes courtes, la longueur et la largeur du dos. Nous eussions encore désiré de voir figurer ici quelques autres races de notre région, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer la petite espèce noire et blanche du littoral Vendéen, qui se recommande par une chair tendre et d'un goût exquis.

L'intérêt du concours se trouve donc à peu près concentré dans l'examen de ces races Anglaises représentées par des New-Leicester, un Rendall, un Hamsphire, un Anglo-Chinois, etc. La plupart de ces animaux, surtout les New-Leicester, sont de véritables masses d'un lard blanc-rosé chargées d'une épiderme farineuse parsemée de quelques poils rares ; l'on dirait une pelote de graisse roulée dans la farine. Cet embompoint est si étrange, et si peu en rapport avec des animaux classés sous le nom de reproducteurs, que l'on pourrait douter qu'il fût le résultat d'un régime ordinaire. Quoi qu'il en soit, si l'on examine la conformation de ces New-Leicester, on se convainc bientôt qu'ils sont doués d'une disposition toute spéciale et vraiment extraordinaire à prendre le gras, et qu'il doit y avoir pour la production du gras de lard et du sain un immense avantage à les substituer à nos races communes, dans beaucoup de circonstances, et notamment si l'on élève pour la charcuterie. L'on

pourra alors lui livrer des animaux plus tendres et à tel degré d'embonpoint qu'elle l'exigera.

Quant à substituer partout cette petite race à nos grandes races du pays, je ne sais s'il n'y aurait pas encore là des inconvénients et surtout pour l'hygiène de la population de nos campagnes. La chair du porc est à peu près la seule viande dont elle fait usage, et en voyant combien elle nous donne de robustes soldats, l'on doit penser que cette nourriture, dans ses conditions actuelles, est essentiellement saine. Ces fibres dures et compactes, riches en osmazôme et en gélatine, conviennent à des estomacs énergiques, que débiliterait une viande molle et tout imprégnée de graisse lorsque encore ce ne serait pas le tissu adypeux qui seul formerait le chétif morceau de viande que pendant cinq jours de la semaine le laboureur, et non pas même à chaque repas, peut placer sur son pain? Ce changement de nature dans la viande qui compose toute la nourriture animale du paysan de l'Ouest serait-il sans danger surtout dans notre climat? Si j'indique cette restriction, c'est que l'on sait que plus on s'éloigne des pays froids, moins les substances animales grasses sont une nourriture salubre pour l'homme, tandis que leur usage se développe graduellement à mesure qu'on se dirige vers le pôle, de telle sorte que les peuples qui en sont les plus voisins peuvent impunément se nourrir et presque exclusivement du lard et de l'huile des cétacés.

Nous terminerons ici la partie de notre compte-rendu qui a trait aux animaux, et l'on aura pu remarquer combien nous sommes généralement portés à conserver nos races indigènes, sauf à les améliorer, selon

les exigences que l'on peut avoir à satisfaire, soit par la propagation en dedans, soit même selon les espèces, par des croisements judicieux avec les races étrangères perfectionnées et douées de qualités qui manquent aux nôtres, ou ne se sont pas développées à un assez haut degré. Peut-être ne sera-t-il pas inutile pour nous justifier de l'extrême réserve que nous avons apportée, dans des questions dont une solution inconsidérée pourrait amener des perturbations incalculables dans notre agriculture, de faire observer qu'en cela nous avons agi sous l'inspiration des principes qui ont servi de guide aux éleveurs les plus célèbres de l'Angleterre, à ceux-là même à qui l'on doit d'avoir porté à leur maximum les qualités spéciales dont sont dotées certaines races. L'importance de ce sujet nous engage à rappeler ici le plus laconiquement possible les principes admis par ces savants et illustres agronomes, en ce qui touche le perfectionnement et le maintien des races. Nous les extrairons d'*Henri Cline*, chirurgien et physiologiste distingué, qui a longtemps expérimenté par lui-même en grand et a publié dans le *London's Encyclopedia of agriculture*, un mémoire qui est un résumé complet de ses observations personnelles et des opinions mises en pratique par les éleveurs les plus célèbres, tels que *Backewell*, *Culley*, *Sommerville*, *Parry*, *etc.*, et soutenues par la plupart des théoriciens Anglais.

1° Les formes extérieures ne sont qu'une indication des qualités internes.

2° C'est des poumons que dépendent la santé et la force, car la faculté d'assimiler la nourriture est proportionnelle à leur volume ;

3° Leur capacité est indiquée par celle du thorax en hauteur et en largeur (1);

4° L'animal de travail doit avoir les muscles et les tendons gros, car ce sont eux qui donnent la force d'action et la résistance à la fatigue, et non les os;

5° Les gros os ne font qu'absorber inutilement une portion de la nourriture;

6° L'amélioration repose sur ce principe que la faculté de fournir la nourriture au fœtus est proportionnelle à la taille de la femelle;

7° La cavité pelvienne doit être large dans la femelle;

8° La meilleure méthode pour améliorer les formes, consiste donc à choisir une femelle bien faite, à large bassin, plus forte que le mâle;

9° Si le père est plus grand que la femelle, le fœtus mal nourri et à l'étroit manque de proportions;

10° Pour qu'un animal soit parfait, il est en outre indispensable qu'il ait une nourriture abondante depuis sa naissance jusqu'à son entier développement;

11° Le croisement des races est la méthode la plus prompte pour obtenir des animaux ayant de forts poumons, et pour cela il suffit de choisir de grandes femelles et des mâles bien faits et de petite taille;

(1) Notre savant confrère, M. le docteur Ouvrard, en appliquant ces principes à la propagation *en dedans* est parvenue à obtenir des animaux très parfaits de formes. Lorqu'il choisit un veau d'élève il en mesure la poitrine avec un cordon, de manière à en embrasser toute la circonférence en arrière des aiselles, puis il applique sur le dos de l'animal cette mesure, qui doit donner la distance des épaules à la racine de la queue. Il exige en outre que le thorax se rapproche le plus possible de la forme cylindrique et que la distance entre la dernière côte mobile et l'os du bassin soit presque nulle.

12° Les poitrails immensément développés sont le produit de ce genre de croisement;

13° Les races améliorées des chevaux et des porcs anglais sont dues uniquement à ce mode de croisement qui s'opéra origairement avec des Barbes ou Arabes et avec le petit verrat de la Chine;

14° C'est de l'importation des grandes juments de Flandres que datent les bonnes races de chevaux de trait anglais;

15° Par contre, lorsque les grands carrossiers bais devinrent à la mode à Londres, les fermiers du Yorkshire, ayant fait choix d'étalons plus grands que leurs juments, n'obtinrent que des poulains ayant de gros os, montés sur de grandes jambes, avec des poitrails étroits et sans valeur;

Les mêmes résultats se manifestèrent en Normandie quand on voulut augmenter la taille par des étalons du Holstein;

Les nourrisseurs de l'île Sheppy voulurent améliorer leurs moutons avec les grands béliers du Lincolnshire, et leurs troupeaux perdirent considérablement sous le double rapport des formes et de la qualité de la laine.

16° Là, où la nourriture est abondante et riche, les races indigènes sont naturellement de forte taille;

Là où elle est chétive, les animaux sont petits;

Le degré d'alimentation est donc le point de départ de toute tentative d'amélioration par croisement ou d'introduction d'une race nouvelle;

17° De la théorie, de la pratique et d'après une longue expérience, dit *Price*, il est permis de conclure qu'il est imprudent d'augmenter la taille d'une race indigène, parce que plus les élèves seront grands plus

ils perdront sous le rapport de la forme, de la force et de la santé;

18° L'amélioration, qui est un produit artificiel (en ce qu'elle tend à faire prédominer une qualité au détriment des autres), ne peut se maintenir que par des moyens analogues à ceux qui l'ont créée. *Backewell* et *Culley*, ayant adopté la maxime : tel père, tel fils, prétendent la pouvoir maintenir en faisant choix des individus les plus parfaits de la race améliorée, mais sir J. S. Sebright pense que la propagation en dedans ne peut toujours suffire et qu'il faut parfois recourir, pour corriger des défauts, au croisement en dehors.

19° Enfin le même J. S. Sebright dit : que la loi des croisements consiste surtout à choisir les mâles et les femelles eu égard à leurs qualités et imperfections respectives, afin de les corriger ou balancer les unes par les autres.

Nous bornons ici cette analyse très succincte sans doute des principes disséminés dans le mémoire de *Price*, mais qui suffira néanmoins pour indiquer aux éleveurs la voie à suivre et les principaux écueils à éviter.

INSTRUMENTS, MACHINES, ETC.

Nous ne nous appésantirons pas sur l'examen des instruments et machines, et notamment sur celui des charrues dont on pouvait voir de nombreux modèles exécutés avec cette perfection que l'on est habitué de rencontrer dans tout ce qui sort des ateliers de l'Ecole des arts, et de ceux de M. Bodin et du Grandjouan. Nous ne nous permettrons qu'une observation, c'est

que généralement dans la construction de ces instruments, il nous semble que l'on oublie trop qu'il faut tendre le plus possible à diminuer la force du tirage, et que, pour que la charrue trouve moins de résistance à son action, il faut que cette action se rapproche le plus possible aussi de celle du coin, c'est-à-dire, de la puissance du plan incliné. C'est ainsi qu'agit le soc, c'est à lui qu'est dévolu le rôle d'ouvrir par sa pointe la terre pour la séparer ensuite sans nul effort par la continuité des lignes divergentes du prisme que forme son ensemble et celui du versoir. Il nous semble donc que si le *coutre* doit intervenir, ce n'est que pour achever la séparation de la partie supérieure de la motte de terre commencée par le soc et la partie du versoir qui lui est contiguë. Plus donc le coutre se trouvera en arrière, moins son action, sans cesser d'être utile, fera obstacle. Or, peut-il en être de même lorsqu'il est placé comme en beaucoup de ces charrues dans la perpendiculaire de la pointe du soc, agissant ainsi simultanément avec celle-ci, contre des terres encore non divisées? n'augmente-t-il pas alors considérablement la force de tirage.

Nous avons été portés d'autant plus aisément à consigner cette observation, que nous possédons une charrue dont il nous a été jusqu'ici impossible de constater l'origine, mais qu'on nous a dit être en usage dans quelques fermes du Craonnais, *laquelle n'a pas de coutre*, et dont l'arête supérieure du versoir se recourbe en s'arrondissant légèrement sur le côté opposé à l'aile du versoir et se prolonge jusqu'à la perche. Un garçon de charrue qui a longtemps manié les instruments perfectionnés, et même l'araire, nous

a maintes fois affirmé qu'il n'avait jamais rencontré une charrue qui coulât plus facilement, et se réglât mieux, à tel point qu'il n'était besoin de toucher aux mancherons que pour se tenir prêt au cas ou un obstacle imprévu pourrait contrarier sa marche. Mon métayer estime, que relativement à des charrues perfectionnées dont il avait l'habitude et qui ont été fabriquées à Grandjouan, celle-ci économise une force équivalente à deux bœufs de petite taille.

Je m'arrêterai encore pour signaler un instrument que je considère depuis longtemps comme étant indispensable dans les fonds argileux tenaces si communs dans les pays schisteux de l'Ouest, et qui dans les années sèches résistent à tout ameublissement par les seconds labours d'été, surtout si l'on a été forcé de les ouvrir au printemps lorsqu'ils n'étaient pas encore suffisamment ressuyés. Dans ces circonstances les labours d'été sont à la fois insuffisants et la ruine des attelages : leurs mottes énormes ne peuvent être entamées par les herses les plus énergiques; cet instrument, c'est le *rouleau en bois pour la préparation des terres*, exposé sous le numéro 10, par notre honorable confrère M. de Joannis. Voilà un bon, un excellent instrument. Il n'attirera pas sans doute les regards de ceux qui font l'agriculture de luxe : un tronc de frêne ou de tout autre bois pesant, pris dans une grosse souche, mal blanchi et recouvert de madriers grossiers et mal joints pour augmenter son volume, enchâssé dans le cadre d'un rouleau à battre, tout cela n'a rien de brillant et d'attrayant. Et cependant cet instrument de si mince valeur vénale, de construction si simple que le premier

venu peut le fabriquer, peut épargner dans une ferme des centaines de francs de journées, ménager les attelages au moment où la chaleur rend le travail pénible, et donner à la terre un ameublissement qui pourra seul dans les années sèches, permettre de semer en saison convenable, de manière à assurer ainsi par fois la réussite d'une récolte qui représente le fermage de la terre. Voilà, ce nous semble, de ces instruments pour la propagation desquels une société comme la nôtre ne saurait faire trop d'efforts dans le but d'épargner à l'homme des champs ses sueurs et son argent.

Nous ne vous dirons rien des nombreux coupe-paille, coupe-racines, tarare, etc. Nous n'y avons pas remarqué de modifications nouvelles qui en abaissent les prix et en facilitent l'usage pour nos petits cultivateurs, auxquels ils seraient si précieux cependant par l'économie de la main-d'œuvre qui est le véritable capital de ces braves gens. Nous nous bornerons à noter comme moins connu un *égrénoir pour le raisin*, n° 63, de MM. Lotz et Renaud de Nantes, instrument expéditif qui devrait être adopté partout pour les vins rouges, et pour les vins blancs dans les celliers où l'on pratique encore le foulage. L'emploi de cet instrument assure la propreté du moût et facilite d'autant les opérations subséquentes du soutirage.

Quant aux pressoirs, chacun a pu remarquer les divers mécanismes aussi puissants qu'ingénieux combinés pour obtenir des pressoirs à vis unique verticale, une pression suffisamment énergique. La multiplication de la force par un système d'engrenage est devenue une nécessité par l'adoption généralement admise

maintenant d'une vis unique exerçant ainsi directement son action sur la force de résistance, et par l'abandon qu'on a ainsi fait de la force propre au lévier que representaient les fûts anciens. On nous permettra d'ajouter que nous avons vu concilier avec un avantage évident, ces deux actions, ces deux puissances, dans un pressoir à *deux vis en fer*, dont voici une courte description :

Uu fût de 60 centimètres de diamètre excédant seulement la maie de 50 centimètres est percé aux deux extrémités pour recevoir une vis en fer de 10 centimètres environ de diamètre, dans laquelle est engagé un écrou en cuivre à tête carrée qui reçoit un lévier double en fer dont les bras ont environ 1 mètre 33 centimètres de longueur. — Cet ensemble est donc celui du système de la presse à relieur. — Quatre hommes, deux sur chaque vis, couchent d'abord le pressoir et suffisent, ainsi placés, pour la première abaisse. Lorsque la force de résistance augmente, ils agissent alors réunis, sur une seule vis, et en se portant alternativement sur les deux extrémités du fût, celui-ci participe alors des propriétés du lévier ordinaire. Un pressoir à double vis construit avec cette simplicité, qui en fait une machine économique et d'un maniement facile en ce qu'elle n'exige ni moulinet, ni cordages, ni engrenages quelconques, fonctionne sans accident depuis plus de 50 ans et a toujours produit une pression supérieure.

Au surplus, pour être en mesure d'apprécier convenablement le mérite des pressoirs exposés, il faudrait nécessairement les avoir vus à l'œuvre. La pression d'un sac de vendange, qui contient des substances

plus ou moins élastiques, n'a pas la même sorte de résistance passive que les madriers de sapins que l'on faisait écraser par les pressoirs exposés. Depuis trente années surtout on a préconisé successivement tant d'espèces de pressoirs de toutes formes et tous systèmes, à vis horizontale ou verticale, à rouages, à moulinet, à volants, à coffre, à claie, etc., qu'il devient de plus en plus difficile de décider de la préférence qu'ils méritent. L'amour-propre trouve d'ailleurs encore le moyen d'intervenir pour embrouiller la question, car il est rare que celui qui a fait pour un long temps une dépense souvent considérable afin de se donner un pressoir nouveau, se résigne à en avouer les imperfections et l'insuffisance.

Les machines à battre le blé étaient au voisinage des pressoirs. Plusieurs ont été éprouvées lors de la dernière récolte et sont sorties victorieuses de ces essais. Le blé acquiert une propreté plus grande et les grains carriés (fouèdre) étant chassés sans être écrasés, le bon grain prend un plus bel œil et devient plus sain. La différence dans la qualité, est surtout sensible dans les pays où l'on n'emploie pas pour battre le rouleau de granite conduit lentement par des bœufs, et où l'on n'enduit pas les aires batteresses d'une couche de fiente de vache délayée qui empêche la terre de se réduire en poussière. Quant à l'économie du temps, elle est moindre qu'on ne le pourrait supposer. Un rouleau de granite de bonne dimension conduit par quatre bœufs et un cheval peut, avec l'aide de quatre hommes et d'une femme ou d'un enfant, expédier par jour, si l'aire est suffisamment grande, 50 à 60 nombres de gerbes (soit 600 à 700 gerbes), tandis que la plupart

des machines à battre avec un manège, desservi par des relais qui demandent quatre chevaux, et avec le concours de quatorze à seize personnes n'en bat guère plus du double. Une ferme de 4,000 gerbes fera donc son travail dans 8 à 10 jours avec le rouleau, ses bœufs et son personnel habituel, et pour gagner 4 à 5 jours seulement elle serait obligée de louer des chevaux et des bras étrangers,

A côté de ces machines étaient des mécaniques à broyer le chanvre et le lin que nous avons vu fonctionner avec beaucoup d'intérêt. Les résultats obtenus sous nos yeux ont dépassé ce que nous croyons qu'on en pouvait attendre, pour la rapidité de l'épuration complète des filaments et l'absence presque absolue de déchet. Elles offrent d'immenses avantages pour la qualité des filaments qui ne sont pas autant fatigués par la pression, et dont les fibres ne perdent rien de leur tenacité en ce que l'on n'est pas obligé de les soumettre préablement à la chaleur du four comme pour le broyage ordinaire. L'on ne peut douter que nos vallées à chanvre de la Loire et de la Sarthe ne gagnent considérablement à adopter ces machines qui assureront à leurs produits une qualité supérieure.

Nous terminons ici, Messieurs, la tâche que vous nous aviez imposée; mais elle demeurerait incomplète si nous n'exprimions pas un vœu qui a été formé parmi vous, celui de voir notre ville, centre géographique vers lequel convergent les voies de communications principales de la région, assise pour ainsi dire au point d'intersection des divers systèmes agricoles qui se partagent l'Ouest de la France et aux confins des pays où existent les races les plus homogènes, les

plus distinctes des animaux domestiques, de la voir, disons-nous, recevoir de nouveau l'assemblée de notre concours régional. Où pourrait-on, comme nous le disions au début de ce rapport, rencontrer des locaux plus vastes et mieux appropriés ? Où pourrait-on aussi peut-être se trouver en présence d'un public plus intelligent, plus empressé aux choses de l'agriculture, mieux préparé pour recevoir avec profit les enseignements qui sont apportés par les hommes spéciaux et éminents délégués pour présider à ces solennités qui pourraient être si fécondes pour l'agriculture ! Un département enfin où l'on retrouve comme dans Maine et Loire pratiquées, depuis un temps immémorial, toutes les méthodes de culture enseignées par les agronomes modernes, tous les modes d'assolements, tous les systèmes d'éducation des races d'animaux employées par l'agriculture ? C'est donc, Messieurs, avec autant d'espoir que d'orgueil, qu'en jetant les yeux autour de nous, sur ces campagnes peuplées de cultivateurs qui unissent l'amour du progrès à l'intelligence et à l'expérience qui savent en discuter les conditions, que nous répétons le vœu : que la ville d'Angers soit désignée désormais comme le siége habituel des réunions du jury régional de l'Ouest.

Angers, mai 1852.

T.-C. Beraud.

RÈGLEMENT DU COMICE AGRICOLE

DE LA

Société nationale d'agriculture, sciences et arts

D'ANGERS.

ARTICLE PREMIER. La section d'agriculture de la Société prendra le titre de *Comice agricole de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* pour les cantons d'Angers N.-O., Briollay, Saint-Georges et Chalonnes, *du département de Maine-et-Loire.*

Elle recevra une organisation, poursuivra un but et jouira de droits électoraux analogues à ceux des associations reconnues par la loi du 20 mars 1851, auxquelles elle est assimilée.

ART. 2. Le personnel du comice est formé : 1° de tous les membres titulaires et payants de la Société, faisant partie de la section d'agriculture;

2° De membres associés, comprenant les citoyens qui, aux termes de l'article 2 de la loi précitée, ont le droit de faire partie d'un comice et qui déclareront vouloir se soumettre aux conditions du présent règlement.

ART. 3. Pour être admis comme *membre-associé*, il faudra réunir les conditions exigées par ledit article, § 1er, être présenté par deux membres du comice, et obtenir au scrutin la majorité des suffrages.

Le comice pourra en outre admettre, par des délibérations spéciales, prises à la majorité des deux tiers

des votants et par scrutin distinct, les personnes qui ne rempliraient pas les conditions prescrites par le § 1er dudit article, et ce, jusqu'à concurrence du dixième du nombre total de ses membres.

Art. 4. Le comice aura pour bureau celui de la Société, et tiendra ses séances dans la salle des réunions de celle-ci, qui mettra en outre à sa disposition le mobilier nécessaire.

Les membres-associés auront droit de prendre sous récépissé communication des ouvrages composant la bibliothèque de la Société.

Art. 5. Le comice se réunira au moins quatre fois par an, et particulièrement à la Saint-Martin et à la Fête-Dieu.

Il pourra en outre avoir des séances extraordinaires, quand les besoins du service l'exigeront, et notamment lorsque plus de deux candidats seront inscrits pour être soumis à l'élection.

Il ne pourra s'occuper que de questions qui se rattachent directement à l'agriculture.

Art. 6. Les mémoires qui seront lus dans les assemblées du Comice, pourront, soit sur la demande de l'auteur, soit d'office par le Comice, être renvoyés devant la Société-mère, qui, après une nouvelle lecture, pourra, s'il y a lieu, en ordonner l'impression dans le Recueil de ses mémoires; auquel cas il en sera tiré à part un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'ils soient distribués gratuitement à tous les membres du Comice et aux présidents des autres Comices du département.

Art. 7. Le Comice travaille aux progrès de l'agriculture en publiant les nouveaux procédés ou les décou-

vertes utiles à cette branche d'industrie. Il l'encourage par des concours et en décernant des primes et récompenses.

ART. 8. Les membres du Comice, autres que ceux faisant partie des membres titulaires payants de la Société mère, paient une cotisation annuelle de 10 francs, dont le montant est acquis au Comice à partir du 1er janvier de chaque année, même à l'égard des membres reçus au cours de l'année.

Tout membre qui n'acquitterait pas son annuité dans le courant de l'année, après deux réquisitions du trésorier, sera considéré comme démissionnaire, sans que le Comice perde ses droits pour l'année échue.

Celui qui ne donnerait pas sa démission avant le 1er janvier sera redevable de l'année courante.

ART. 9. Les fonds formeront, avec ceux provenant des allocations et subventions que pourra obtenir le Comice, une caisse particulière affectée exclusivement aux dépenses du Comice.

Cette caisse sera gérée à part par un trésorier élu par le Comice, auquel il en sera rendu compte chaque année, devant une commission composée du bureau et de quatre membres élus par le Comice.

ART. 10. Le Comice, ainsi constitué, se soumet à toutes les prescriptions de la loi pour ses fonctions électorales ; le tout sans apporter aucune modification aux statuts de la Société-mère qui n'y sont pas contraires.

Il se renfermera dans la circonscription que lui aura désignée le Conseil général.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON.

PAGES.

Discours de M. le président **de Beauregard**, contenant une notice historique sur l'ancienne Académie d'Angers. 5

Notice sur les irrigations des Vosges, par **M. de Joannis**..... 13

Agathoclès, par **M. Godard-Faultrier**..... 40

Considérations sur l'antique origine du système hebdomadaire et sur la période Septenaire en général, par **M. Textoris**..... 45

Extrait d'un inventaire des saintes reliques conservées dans le Trésor de l'Église d'Angers, par **M. Godard-Faultrier**..... 95

Rectification bibliographique. — Une lettre de Bodin, par **M. Godard-Faultrier**..... 105

Defensor, par **M. Godard-Faultrier**..... 111

Note sur les propriétés du schiste ardoisier d'Angers et son application à la couverture des édifices, par **M. A. Blavier**..... 115

Rapport sur le Concours régional d'Angers, pour les animaux reproducteurs, les instruments et les produits agricoles, par **M. Beraud**..... 142

Règlement du Comice agricole de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers..... 190

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

3me Volume. — 2me Livraison.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

—

1852.

RABELAIS BOTANISTE.

Rabelais a été l'objet de plus d'un panégyrique ; et cependant il est un point de vue sous lequel les vastes connaissances de ce sceptique railleur, semblent n'avoir pas été suffisamment mises en relief. On a loué en lui le philosophe, le littérateur, l'érudit ; Antoine Leroy (1) s'est même efforcé de prouver qu'il avait été bon chrétien et bon prêtre, mais personne, que je sache, n'a cherché encore à l'apprécier comme botaniste (2). Pour l'honneur de la science, c'est ce que je veux essayer de faire aujourd'hui et j'ose croire qu'il me suffira d'interroger la satire, ou si l'on veut le roman de Gargantua et de Pantagruel, pour que chacun soit convaincu comme moi, que le premier, en France, Rabelais a été digne de ce nom de botaniste.

Mais avant d'ouvrir le livre si curieux, à tant de titres de maistre *Alcofribas Nasier*, (3) je dois dire en

(1) *Elogia Rabelæsiana*. Manuscrit conservé à la bibliothèque nationale n° 8704.

(2) Sous le titre de *la Botanique de Rabelais*, M. Germain, dans son *Guide du Botaniste* (1851. p. 150), s'est borné à reproduire la description de l'herbe Pantagruélion (*Cannabis sativa*. L), en disant que Rabelais n'avait pas oublié de faire figurer dans son livre, la science botanique de son temps.

(3) Anagramme du nom de *François Rabelais*, qui publia ses premiers essais sous ce pseudonyme.

peu de mots quel était, à l'époque de sa publication, l'état de la botanique en Europe, et donner en même temps sur Rabelais, les quelques détails biographiques qui se rattachent plus particulièrement à l'objet de cette courte notice.

On sait que les deux premiers livres de Pantagruel parurent en 1535, le troisième en 1546, le quatrième, six ans plus tard, c'est-à-dire en 1552, et qu'enfin le dernier ne vit le jour qu'en 1564, onze ans après la mort de l'auteur.

Or, l'ouvrage de l'allemand Brunfels (*Herbarum vivæ eicones*), imprimé de 1532 à 1536, et ceux de ses compatriotes Tragus, Fuchsius et Gessner, édités en 1541 et 1542, étaient les seuls livres modernes où la botanique commençât à être étudiée à titre de science (1). Jusque là les plantes étaient restées dans le domaine exclusif de la médecine, parce qu'elles semblaient auparavant n'offrir de véritable intérêt que sous ce seul rapport. Du reste, les savants que je viens de nommer ne connaissaient, ainsi que les naturalistes Grecs et Romains, qu'un très petit nombre de végétaux, cinq à six cents à peine. Les travaux de deux autres botanistes allemands, Lonicer et Dodoens, publiés en 1551 et en 1552, restèrent sans doute inconnus à Rabelais, mort vers 1553; quant au premier ouvrage écrit par un français, je veux parler de celui de Lobel, il ne vit le jour qu'en 1570, dix-sept ans après la mort du joyeux curé de Meudon. Lobel était né en 1538; mais

(1) De 1483 à 1530, il y eut plusieurs éditions d'un traité de l'italien Dondi (*de virtutibus plantarum*). Le commentaire de Matthiole sur Dioscoride, fut imprimé en 1554.

dès 1530, François Rabelais prouvait à Montpellier, comme on le verra bientôt, qu'il s'était sérieusement appliqué à l'étude des plantes ; on peut donc regarder comme certain qu'il avait fait lui-même, ou peut s'en faut, son éducation botanique.

La plupart des biographes font connaître que son père tenait une hôtellerie ; quelques-uns cependant prétendent qu'il était apothicaire et la prédilection que Rabelais montra de bonne heure pour l'histoire naturelle, pourrait être invoquée à l'appui de cette dernière opinion. Quoiqu'il en soit, notre botaniste, né à Chinon, vers 1483, commença ses études dans une abbaye voisine, celle de Seuilly ; mais bientôt après il vint les continuer au couvent des Recollets de la Baumette, situé à peu de distance d'Angers. Ce couvent fondé par René d'Anjou, était bâti sur un coteau, baigné par la Maine (1) et tout indique que c'est dans ce lieu si heureusement situé pour la recherche des végétaux (2) que Rabelais dut faire ses premières herborisations. Aussi ne perdit-il jamais le souvenir de son séjour en Anjou. — C'est « à Angiers, ville de France limitrophe de Bretaigne » que fut placée de par notre auteur, une des quatre grosses chaînes que Gargantua avait fait faire pour lier Pantagruel (3). — C'est « à Angiers,

(1) Une grotte se trouve au bas du rocher sur lequel était construit le couvent.

(2) De rares et curieuses espèces ont été observées dans cette localité. (Voir la *Flore de Maine et Loire* de M. Guépin, et la *Flore du centre* de M. Boreau.) — *Epilobium roseum*. Schreb. *Gagea Bohemica*. Schult. y ont été signalés par Bastard, et *Viola suavis*. Bieb., *Opuntia vulgaris*. Mill., *Muscari Lelievrii*. Bor. etc., par M. Beraud, conseiller à la cour d'appel d'Angers.

(3) *OEuvres de Rabelais*, — édition Charpentier, 1842, — p. 110 et 320.

qu'en son jeune eage, Pantagruel vint à trois pas et un sault, ou il se trouvoyt fort bien et y eut demouré quelque espace, n'eust été que la peste l'en chassa (1). » — Sans Rabelais, qui se souviendrait de « Pied-de-Boys, médecin d'Angiers, dont le nez sembloit la fleute d'ung alambic, tout diapré, tout estincelé de bubelettes, pullulant, purpuré, à pompettes, tout esmaillé et brodé de gueulles » (2). — C'est encore à un souvenir de son séjour dans cette ville, que nous devons la plaisante histoire du geai surnommé « Goitrou le borgne » appartenant à « ce vieulx oncle, seigneur de Sainct-Georges, nommé Frappin, qui pour lors en Angiers estoit.... sur le Tartre Saint-Laurent. » (3) Enfin et surtout, Rabelais n'oublia jamais « ces vins blancs d'Anjou, qui font la jambette, collet à collet, à la mode de Bretaigne (4). »

Franciscain à Fontenay-le-Comte, bénédictin à Maillezais, malgré son double caractère de religieux et de prêtre, Rabelais n'en continua pas moins de se livrer à des études profanes et, en 1530, à l'âge de 47 ans, il vint s'asseoir sur les bancs de l'école de médecine à Montpellier. Mais dès cette époque, ainsi que je l'ai annoncé, son éducation botanique était faite. « On raconte, dit Paul Lacroix (5), que le jour même

(1) *OEuvres de Rabelais*, p. 113. — Rabelais a peut-être rappelé dans ce passage un souvenir personnel.

(2) *Ibid.*, p. 104. — *Gueules*, terme de blason qui indique la couleur rouge.

(3) *Ibid.*, p. 320.

(4) *Ibid.*, p. 137.

(5) Notice sur Rabelais, en tête de ses OEuvres. Edition Charpentier, p. XII.

de son arrivée, il suivit la foule qui se portait à la faculté de médecine, pour entendre une thèse publique. Comme la discussion s'engageait sur la vertu des plantes, il prêta l'oreille et manifesta bientôt son mécontentement par une pantomine étrange qui attira l'attention de toute l'assemblée : il branlait la tête, haussait les épaules, roulait des yeux ardents, grinçait des dents, rongeait ses ongles, se frappait la poitrine. Le doyen lui envoya un appariteur qui le pria d'entrer dans l'enceinte réservée, et de prendre part à la discussion. Rabelais, ... s'excusa d'émettre son avis, en présence de tant d'illustres professeurs, lui qui n'était pas même bachelier en médecine. Après cet exorde plein de convenance et de modestie, il entra de plein pied dans la discussion et abordant une à une, toutes les questions de botanique médicale qui avaient été posées, il les traita si éloquemment, si profondément, si ingénieusement, que la surprise et l'admiration des assistants éclatèrent avec transport..... »

A Montpellier, il se lia bientôt avec Guillaume Rondelet, comme lui passionné pour l'histoire naturelle (1), et par suite de cette intimité, Rabelais n'hésita pas à lui faire jouer un rôle dans son livre. « Monsieur nostre maistre Rondibilis » ne devint rien moins que le médecin de Pantagruel (2).

En 1534, Rabelais fit un premier voyage à Rome. Un homme tel que lui, devait saisir avec enthousiasme l'occasion de parcourir l'Italie, où il avait tant d'observations à recueillir, même sous le rapport bota-

(1) Il est connu surtout par un ouvrage sur les poissons.
(2) *Œuvres de Rabelais*, pages 265-267.

nique. Mais pendant cette première excursion, qui ne dura que quelques mois, le temps lui manqua sans doute pour s'occuper d'histoire naturelle, car je ne puis admettre avec un de ses biographes (1), qu'il ne trouva en Italie « ni plantes, ni animaux qu'il n'eut déjà rencontrés en France. » et, en effet, lorsqu'il y retourna deux ans après, il s'empressa d'envoyer à Geoffroi d'Estissac, évêque de Maillezais, des graines qu'il lui avait demandées, en ayant soin d'y joindre des instructions sur les soins que réclamait leur culture.

Geoffroi d'Estissac, ancien condisciple de Rabelais, à la Baumette, l'avait plus d'une fois aidé de sa bourse; il était naturel qu'en retour, celui-ci adressât à son bienfaiteur les graines les plus rares qu'il pouvait se procurer à Naples et à Rome et qui étaient destinées à orner le château de Ligugé où le prélat avait créé de vastes et magnifiques jardins. Notre botaniste acquittait ainsi la dette de la reconnaissance et, grâce à lui, des fleurs, des légumes, jusque-là particuliers à l'Italie, furent également cultivés en France. On lui attribue l'introduction de la laitue romaine. Il est certain du moins, que les graines qu'il envoya à Ligugé étaient « des meilleures de Naples et de celles que le sainct-père faisoit semer en son jardin secret du Belvédère » et que parmi ces graines figuraient quelques espèces de salades, les plus estimées sans contredit, puisque Rabelais, en les transmettant, ajoutait ce qui suit : « D'autres sortes de salades n'ont-ils pas de ça, fors de nasitord, et d'arrouse, mais celles de Legugé me semblent bien aussi bonnes et quelque peu plus

(1) Notice citée, p. xxvi.

douces et amiables à l'estomach, mêmement de vostre personne, car celles de Naples, me semblent trop ardentes et trop dures..... (1). »

Rabelais, on le voit, était heureux de tout ce qui le ramenait à l'étude des plantes, étude toujours séduisante, et qui, après avoir utilement occupé les loisirs de la jeunesse, peut charmer encore les préoccupations de l'âge mur.

J'ai dit qu'il me suffirait d'ouvrir le livre que Rabelais appelait gaiment son évangile, pour y trouver la preuve qu'il y avait en lui toute la ferveur du botaniste : Voyez, en effet, quelle importance il attache à l'étude de l'histoire naturelle en général, et en particulier à celle de la botanique. Il s'agit de l'éducation de Pantagruel et voici dans quel style, plein d'élévation, Gargantua écrit à son fils : « et quant à la congnoissance des faictz de nature, je veulx que tu t'y adonnes curieusement ; qu'il n'y ait mer, rivière, ny fontaine dont tu ne congnoisses les poissons : tous les oyseaulx de l'aer, tous les arbres, arbustes et frutices des foretz, toutes les herbes de la terre ; tous les métaulz cachez au ventre des abysmes, les pierreries de tout orient et midy ; rien ne te soit incogneu. » (2).

Que serait la botanique sans l'étude des auteurs et surtout sans les herborisations ? Rabelais le savait par expérience et c'est encore par l'intermédiaire de Gargantua, assisté de son précepteur, qu'il nous en fait confidence : « Passans par quelques prez, ou aultres

(1) Epistres de maistre Françoys Rabelais, docteur en médecine, escriptes pendant son voyage en Italie. — Paris, 1651. Bruxelles, 1710. In-8°.

(2) *OEuvres de Rabelais*, p. 124.

lieux herbus, visitoyent les arbres et plantes, les conférant avec les livres des anciens qui en ont escript comme Théophrastes, Dioscorides, Marinus, Pline, Nicander, Macer et Galen; et en emportoyent leurs pleines mains au logis, desquelles avoit la charge ung jeune paige, nommé Rhizotome (ramasseur de plantes, ou plutôt coupeur de racines) ensemble des marrochons (houes), pioches, cerfouettes, bèches, tranches et aultres instrumens requis à bien arborizer. Eulx arrivés au logis, cependant qu'on aprestoit le soupper répétoyent quelques passaiges de ce qui avoit esté leu..... (1). »

N'avait-il pas compris les phénomènes de l'organographie et de la physiologie végétale celui qui reconnaissait « qu'en plusieurs plantes sont deux sexes, masle et femelle..... (2) » et qui s'exprimait ainsi pour justifier un facétieux paradoxe : « Voyés comment nature, voulant les plantes, arbres, arbrisseaulx, herbes et zoophytes, une fois par elle créez, perpétuer, durer en toute succession de temps, sans jamais dépérir les espéces, encores que les individus périssent, curieusement arma leurs germes et semences esquelles consiste icelle perpétuité et les ha muniz et couverts par admirable industrie, de gousses, vagines, testz, noyaulx, calicules, cocques, espicz, pappes, escorces, eschines-poignans..... L'exemple y est manifeste en pois, febves, faseolz, noix, alberges, cotton, colo-

(1) *OEuvres de Rabelais*, p. 44.

(2) *OEuvres de Rabelais*, page 305. — Toutefois, comme le fait observer M. Germain *(loco citato)*, à l'époque où écrivait Rabelais, le phénomène de la fécondation des plantes n'était pas encore connu.

cynthes, bled, pavots, citrons, chastaignes, toutes plantes généralement esquelles voyons apertement le germe et la semence plus estre couverte, munie et armée, qu'aultre partie d'icelle..... » (1).

Rabelais savait apprécier les conséquences qui doivent résulter des différences de température, et il était bien près de faire de la géographie botanique, quand, envoyant à l'évêque de Maillezais des graines récoltées en Italie, il lui recommandait de ne pas les faire semer « du tout si tost comme on le fait de par deça, car le climat n'y est pas tant avancé en chaleur comme icy....; (2). »

Quant aux noms imposés aux plantes, il en explique l'origine d'une manière souvent ingénieuse. « Je treuve, dit-il, que les plantes sont nommées en diverses manières. Les unes ont prins le nom de celluy qui le premier les inventa, congneut, monstra, cultiva, apprivoisa et appropria, comme Mercuriale de Mercure... Armoise de Artemis qui est Diane, etc. » Il prouve ensuite combien « ha esté jadis estimée, cette prérogative — qu'on apprécie encore de nos jours, — d'imposer son nom aux herbes inventées.... Les aultres ont retenu le nom des régions desquelles furent ailleurs transportées. » — J'omets les exemples, pour abréger. — « Les aultres ont leur nom par antiphrase et contrariété, comme Absinthe au contraire de pinthe, car il est fascheux à boire; Holosteon, c'est tout de os; au contraire, car herbe n'est en nature, plus fragile et plus tendre qu'il est. Aultres sont nommées par leurs

(1) *OEuvres de Rabelais*, p. 214.
(2) *Epistres de Rabelais*, citées plus haut.

vertus et opérations..... Lichen qui guarit les maladies de son nom ; Malve qui mollifie, etc. Les aultres par les admirables qualitez qu'on a veu en elles, comme Héliotrope, c'est Soulcy, qui suit le soleil ; car le soleil levant, il s'espanouit, montant il monte, déclinant il décline, soy cachant, il se cloust..... Aultres par métamorphose d'hommes et de femmes de nom semblable, comme Daphné, c'est Laurier..... Cynara, c'est Artichault,..... Aultres par similitude, comme Hippuris (c'est Presle), car elle ressemble à queue de cheval..... Psyllion qui semble a la pulce..... Iris à l'arc en ciel, en ses fleurs ; Myosota à l'aureille de souris..... etc. — Par réciproque dénomination sont dictz les Fabies, des fèves ; les Pisons, des pois ; les Lentules, des lentilles ; les Cicerons, des pois chiches ; comme encores par plus haulte ressemblance est dict..... les cheveulx de Vénus, la barbe de Jupiter etc. — Enfin les aultres de leurs formes, comme Trefeuil, qui a trois feuilles, Serpoulet qui herpe (rampe contre terre), etc. (1). »

S'agit-il maintenant de descriptions ? Rabelais, en s'occupant d'une herbe bien connue et « des admirables vertus d'icelle, » nous donne une preuve irrécusable de plus, et de son aptitude, et de ses connaissances botaniques. Voici en effet les caractères particuliers qu'il assigne à cette plante, baptisée par lui *Pantagruelion*, et qui n'est autre chose que le chanvre (*Cannabis sativa. L.*). Ici encore, je transcris textuellement, en omettant seulement quelques détails qui peuvent, sans aucun inconvénient, être laissés à l'écart (2).

(1) *Epistres de Rabelais*, pages 306, 307 et 308.
(2) *Ibid.*, p. 304 et 305.

Racine. — « Petite, durette, rondelette, finante en poincte obtuse, blanche, à peu de filaments et n'est profonde en terre plus d'une coubdée. »

Tige. — « Unicque, rond, férulacé, verd au dehors, blanchissant au dedans, concave, ligneux, droict, friable, crénelé, quelque peu en forme de colonne légièrement striée, plein de fibres esquelles consiste toute la dignité de l'herbe..... La haulteur d'icelluy communément est de cinq à six piedz. »

Feuilles. — « Les ha longues troys foys plus que larges, verdes tousiours, asprettes.... durettes, incisées autour comme une faucille..... finissantes en poinctes de sarice (lance) macédonicque..... par rancs en équale distance esparses autour du tige,..... par nombre en chacun ordre de cinq ou de sept..... (1). »

Fleurs. — Individu « *masle*... abunde en semence,... *femelle*, foisonne en petites fleurs, blanchastres, inutiles. » — Ici Rabelais reproduit l'opinion vulgaire, suivie de son temps, et intervertit l'ordre des sexes.

Fruits. — « La semence provient vers le chef du tige et peu au dessoubz. Elle est numéreuse... sphéricque, oblongue, rhomboïde, noire, claire et comme tannée, durette, et couverte de robe fragile..... »

Certes, cent ans après Rabelais, les maitres de la science n'auraient pas, j'en suis certain, désavoué cette description. Mais c'est surtout quand il s'agit

(1) De Candolle (fl. fr. n° 2137) dit que toutes les folioles sont dentées dans l'individu femelle, et que dans l'individu mâle les deux folioles extérieures sont quelquefois très entières. — Rabelais constate aussi une différence dans les feuilles suivant le sexe de la plante. « Femelle (mâle) feuille plus large et moins dure que le masle (femelle) et ne croit en pareille haulteur.... »

d'indiquer la préparation et les usages « du célèbre Pantagruélion » que Rabelais se livre à la fois, à sa verve mordante, à son inépuisable gaîté et à son immense érudition. Il serait trop long, je le sens, de reproduire ici deux chapitres entiers, écrits sur ce sujet, mais qu'il me soit permis de montrer, par quelques citations, quelle forme attrayante il savait donner aux détails les plus arides. Vous voulez connaitre les propriétés du chanvre; ouvrez la Flore française et de Candolle vous dira avec toute la gravité professorale : « Cette plante (annuelle) est étrangère, mais on la cultive beaucoup à raison de sa grande utilité. — Toute la plante est très odorante; elle est narcotique, adoucissante, apéritive et résolutive, ses semences fournissent, par l'expression, une huile bonne à bruler et résolutive, son usage pour les toiles et cordages est suffisamment connu. » — Cela est exact, mais cela est froid et laconique. Ecoutez maintenant Rabelais : « Oñ sème, dit-il, cestuy Pantagruélion, à la nouvelle venue des harondelles; on le tire de terre lorsque les cigalles commencent à s'enrouer..... L'odeur d'icelle herbe est fort et peu playsant aux nez délicats..... La semence est délicieuse à tous oiseaulx canores, comme linotes, chardriers, allouettes, serains, tarins et aultres..... Elle est de difficile concoction, offense l'estomach, engendre maulvais sang et par son excessifve chaleur, férit le cerveau et remplit la teste de fascheuses et douloureuses vapeurs;..... La racine d'icelle, cuicte en eaue, remollit les nerfs retirez, les joinctures contractées et les podagres schirroticques. La partie ligneuse est inutille, fors qu'à faire flambe lumineuse, allumer le feu et pour l'esbat des petitz

enfans, enfler les vessies. D'elle usent aulcunes foys les friands, à cachette, comme de siphons, pour sugcer et avec l'halaine, attirer le vin nouveau par le bondon..... » Quant à la partie fibreuse, « esquelle consiste tout son prix et valeur, » ses vertus et mérites sont exaltés par Rabelais : « sans elle, s'écrie-t-il, comment seroient portez les plaidoyers des advocatz à l'auditoire?..... Comment seroit tirée l'eaue des puitz? que feroyent les tabellions, les copistes, les secreptaires et les escripvains?..... Comment sonneroit-on les cloches?..... Ne périroient les pantarques (registres) et papiers rentiers..... Ne périroit le noble art d'imprimerie!..... — Est dicte herbe Pantagruélion, car Pantagruel fut d'icelle inventeur, je ne dis pas quant à la plante, mais quant à ung certain usaige, lequel plus est abhorré et hay des larrons, plus leur est contraire et ennemy, que n'est la teigne et la cuscute au lin, que le rouseau à la fougère, que le prêsle aux faulcheurs..... etc. » (1).

Le nombre des plantes nommées par Rabelais dans Pantagruel et Gargantua, dépasse le chiffre de 200, chiffre relativement considérable, si l'on réfléchit que ces indications multipliées n'apparaissent que fort incidemment dans le livre de notre auteur. J'aurais voulu rappeler ici tout le personnel de la Flore Rabelaisienne, mais cette énumération serait trop longue; puis le nom de certaines espèces est accompagné parfois de commentaires qui, sans vouloir faire de la pruderie, ne sauraient décemment trouver place dans cette notice. Je ne puis cependant résister au désir de

(1) *Epistres de Rabelais*, p. 308 à 310.

faire encore les quelques citations suivantes : celles-ci du moins ne pourront blesser les oreilles par un langage ou des pensées obscènes.

Rabelais parle du Suzeau, c'est-à-dire du Sureau; « il croist, dit-il, plus canore et plus apte au jeu des fleustes en pays auquel le chant des cocqz ne sera ouy, ainsi qu'en ont escript les anciens saiges, selon le rapport de Théophrastes, comme si le chant des cocqs hébétast, amollit et estonnât la matière et le boys du Suzeau... » Rabelais reproduit alors les interprétations diverses données à cette « sentence allégoricque; » quant à la sienne la voici : « cette sentence nous enseigne que les gens saiges et studieux ne se doyvent adonner à la musicque triviale et vulgaire, mais à la céleste divine, angélicque, plus absconse et de plus loing apportée, sçavoir est d'une région en laquelle n'est ouy des cocqz le chant..... (1) »

A propos de fèves, voici une maxime et une comparaison : une maxime. — « Estant l'homme en son privé, on ne sçayt pour certain quel il est non plus que d'une febvre en gousse.... » (2) une comparaison. — « Le monde ne craindra plus la fleur des febves en la primevère... ung tas de livres qui sembloyent florides, florulens, floriz comme beaulx papillons, mais au vray estoient ennuyeux, fascheux, dangereux, espineux et ténébreux,.... au lieu d'iceulx ont succédé les febves en gousse, ce sont les joyeulx et fructueux livres de pantagruélisme, lesquelz sont pour ce jourdhuy en bruit de bonne vente.... (3) »

(1) *Epistres de Rabelais*, p. 443-444.
(2) *Ibid.*, p. 236.
(3) *Ibid.*, p. 456. — Prologue du dernier livre de Pantagruel.

Une fleur vient à l'appui d'une étymologie qu'il propose : « *Galli* (ce sont, dit-il, les Françoys) ainsi appelez parce que blancz sont naturellement comme le laict que les Grecs nomme *gala*. Voulontiers portent plumes blanches sur leurs bonnetz, car par nature ils sont joyeulx, candides, gracieux et bien esmez, et pour leur symbole et enseigne, ont la fleur plus que nulle aultre blanche, c'est le lys. (1) »

Enfin il n'est pas jusqu'au chou, ce légume vulgaire, qui ne lui arrache une philosophique exclamation mise dans la bouche de Panurge, en danger de faire naufrage. « O que troys et quatre foys heureux sont ceulx qui plantent choulx !.... O que petit est le nombre de ceulx à qui Jupiter a telle faveur porté !... dispute de félicité et de bien souverain qui vouldra mais quiconcque plante choulx, est présentement, par mon décret, déclairé bienheureux.... (2) »

Je borne ici ces citations; aussi bien la démonstration que j'avais annoncée me parait faite : je ne crois pas, je l'avoue, avoir soutenu un paradoxe, en disant que Rabelais, illustre à d'autres titres, a été le premier français digne du nom de botaniste, et, en cherchant à le prouver, j'ai ajouté, peut-être une page à l'histoire de la Botanique en Anjou, puisque tout concourt à établir, je le répéte en terminant, que c'est aux portes même d'Angers, que ce génie supérieur s'était initié à l'étude des plantes.

Léon Faye.

Angers, 8 mars 1852.

(1) *Epistres de Rabelais*, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 368.

NOTICE

SUR

LES PEINTURES MURALES

et les Arts et Métiers des Egyptiens.

MESSIEURS,

C'est un merveilleux instinct que celui qui a poussé tous les peuples de l'antiquité à laisser sur la terre des traces indélébiles de leur passage. On dirait que par ces jallons successifs Dieu ait voulu nous montrer la longueur du chemin que parcourt l'humanité, et que par les bouleversements successifs auxquels elle a été en proie il ait aussi voulu nous faire voir la verge de la justice qui jamais ne l'abandonne.

Parmi tous ces peuples il n'en est certainement aucun qui puisse le disputer au peuple Egyptien, pour la grandeur des restes qu'il nous a légués, aussi bien que par l'intérêt qui s'attache à l'étude des monuments qui couvrent encore les bords du Nil.

Les Égyptiens effectivement en écrivant leur histoire sur leurs murs ont écrit une partie de celle des peuples contemporains et nous éprouvons, nous autres chrétiens, une bien légitime satisfaction en retrouvant sur les propilées et dans les tombeaux de vieux té-

moins qui viennent nous dire combien nos livres saints sont de la plus minutieuse exactitude.

Les peintures murales qui représentent les arts et métiers ne sont certainement pas la partie la moins intéressante du sujet qui nous occupe. Il est effectivement d'un intérêt saisissant, de pouvoir faire un bond de trente siècles en arrière et de venir avec les arts de cette époque, interroger ceux que nous possédons aujourd'hui. Toutefois, Messieurs, avant d'entrer dans les détails des divers arts dont les dessins sont représentés dans les hypogées, permettez-moi de vous donner quelques détails *e visu* sur la disposition de ces peintures aussi bien que sur la manière dont elles sont exécutées.

De même que dans le tombeau d'un roi on trouve reproduites la description et la représentation de toutes les batailles qui ont eu lieu sous son règne, ainsi que la longue sequelle des prisonniers liés deux à deux faits par ce roi sur les divers peuples ennemis, de même dans le tombeau de l'artisan on retrouve des scènes plus humbles, mais qui, selon moi, nous initient bien mieux aux mœurs de cette époque. Au lieu de batailles ce sont des ouvriers travaillant qu'on y retrouve; les personnages sont ordinairement de 60 à 80 centimètres de hauteur, et de différentes couleurs suivant la nation à laquelle ils appartiennent. Les Égyptiens qui sont naturellement les plus communs sont peints en couleur rouge foncée avec les cheveux noirs. Les Juifs, si reconnaissables à leur profil, sont en jaune pâle, les cheveux bleus ou la tête rasée, symbole de leur esclavage. Les Éthyopiens sont en noir, les Perses en rouge clair, etc.; tous sont nus à l'exception de la

partie inférieure du corps recouverte d'un linge blanc qui entoure les reins et tombe à peu près jusqu'à la moitié des cuisses. Il n'y a d'entièrement vêtu que certains hommes dépositaires de quelque autorité et qu'on distingue ordinairement des autres, en ce qu'ils portent à la main un bâton d'une longueur plus ou moins considérable,

La peinture de ces sortes de tableaux est appliquée, paraît-il, sur le mur sans huile ni colle ; on ignore encore de quel mordant les Égyptiens se servaient pour fixer leur peinture et l'on est resté persuadé jusqu'à présent qu'ils n'usaient pas de nos procédés.

La manière dont ces tableaux sont composés est ce qu'il y a de plus original. Toujours le peintre procède du simple au complexe, et il dispose ses acteurs à la suite les uns des autres sur une même bande horizontale de manière à ce qu'à l'extrémité de la ligne se trouvent les artistes les plus habiles. Prenons un exemple.

Dans l'art du maçon, je vois à gauche un quarré rempli de zigzags bleus, indiquant un étang entouré d'arbres, un homme y est plongé jusqu'à la ceinture ; il porte un vase sur l'épaule, près de là un autre homme incliné remplit un autre vase avec la main ; le premier de ces hommes est un porteur d'eau, l'autre charge son vase de limon de l'étang ; près de là un autre homme avec une espèce de bèche remue ce limon et cette eau avec de la paille hachée, au-dessus de lui un quatrième fait des briques, plus loin encore plusieurs hommes portent les uns du limon, les autres des boîtes pleines de briques, puis enfin viennent les maçons qui construisent une maison dont les murs

commencent déjà à s'élever. Vous le voyez, c'est l'art commençant à la fabrication de la brique et finissant par la construction d'un édifice. Vous savez du reste, Messieurs, qu'à part les palais des rois, tous les monuments égyptiens étaient construits en briques crues, c'est-à-dire séchées au soleil, et composées de limon du Nil et de paille hachée. Dans l'art des fondeurs, il en est de même ; des ouvriers apportent le minerai, d'autres font l'approvisionnement de charbon, d'autres soufflent le feu, d'autres enfin tiennent les creusets, d'autres coulent et enfin plus loin le maître présente un grand bassin, produit de son atelier. Au sujet de ces fondeurs, permettez-moi de vous donner une idée des soufflets employés à cette époque. Un homme conduisait deux soufflets sur lesquels il était monté, ayant un pied sur chaque ; ces soufflets avaient la forme de ces grosses lanternes cylindriques en papier replié circulairement, dites lanternes chinoises. Les flancs du soufflet étaient en cuir et le dessus en bois était muni d'une corde centrale que le souffleur tenait à la main. Pendant qu'il laissait porter le poids du corps d'un seul côté, il relevait le soufflet du côté opposé, pour bientôt laisser porter tout le poids du corps sur celui-ci, et ainsi de suite. Des tuyères partant de ces soufflets allaient se rendre dans le foyer, où se trouvaient le métal et le charbon.

En Égypte, l'art du sculpteur de pierre avait atteint un grand développement; on voit effectivement dans plusieurs hypogées des hommes occupés à sculpter des colosses de granit. Le colosse est entouré d'échafaudages que les ouvriers occupent, les uns sculptent avec un marteau et une aiguille de métal, tandis que

les autres polissent avec une pierre qu'ils poussent des deux mains. On sait de quelle énorme dimension sont les colosses égyptiens, et il est assez intéressant de retrouver la manière dont on traînait ces masses prodigieuses. Un tableau nous montre qu'on attachait à la base de la statue un grand nombre de cordes sur lesquelles on mettait des hommes accouplés deux à deux. Chaque corde était tirée par deux ou trois cents hommes. La masse glissait tout simplement sur la terre qu'un homme avait soin de mouiller en avant de la surface glissante. Le limon du Nil mouillé devient si gras, et ce même limon desséché devient si dur, qu'il paraît que le simple moyen de l'eau mouillant la couche superficielle du terrain suffisait pour faciliter ce glissement sans que son poids pût le faire enfoncer.

Plusieurs des colosses dont nous venons de parler pèsent jusqu'à 600 à 800 mille kilogrammes; ils étaient monolythes et toujours représentant un homme assis, les mains appliquées à plat sur les cuisses, comme l'exigeait le rite égyptien. Ces colosses en granit étaient tirés des carrières de la première cataracte, à 60 lieues plus haut que Thèbes. Pour les amener de là, on traînait le colosse au rivage sur un énorme radeau pendant les basses eaux du Nil, et lorsque la crue arrivait elle soulevait et le radeau et le colosse. Dès lors avec un grand nombre d'embarcations on dirigeait sur le fleuve cette masse flottante, on la conduisait ensuite à la faveur des hautes eaux aussi avant que possible dans les terres et sur le lieu de sa destination, puis on achevait la mise en place par le moyen de traction que nous avons indiqué plus haut. Ces colosses sont toujours des figures de rois.

Voici une liste approximative des arts mécaniques dont on retrouve les tableaux dans les hypogées :

Les maçons et faiseurs de briques.
Les fondeurs.
Les cordonniers faiseurs de sandales.
Les chapeletiers, faiseurs de colliers.
Les sculpteurs de pierres, tailleurs de statues, colonnes, vases, etc.
Les menuisiers et ébénistes.
Les fabricants d'indigo.
Les peseurs publics.
Les bateleurs montreurs d'animaux.
Les fabricants d'armes, arcs et lances.
Les musiciens et chanteuses.
Les carrossiers.
Les sculpteurs de boîtes de momies et amulettes.
Les fabricants d'anneaux d'or.
Les fabricants d'essences précieuses.
Les potiers en vases élégants et variés.
Les potiers au tour, vases communs et usuels.
Les peintres.
Les sculpteurs en meubles et statues de bois.
Les pêcheurs à la ligne.
Les pêcheurs d'oiseaux au filet.
Les filateurs (où beaucoup de femmes figurent).
Les charpentiers en bateaux.
Les cordiers en cordes de cuir.
Les bouchers.
Les pâtissiers.
Les tisserands.
Les jardiniers.
Les préparateurs de poissons secs.

Les préparateurs d'oies confites.

Les émailleurs.

Les barbiers.

Les tailleurs de pierre proprement dits.

Les navigateurs en bateaux.

Les vétérinaires.

Les éleveurs d'oies et de cigognes.

Puis de grands tableaux représentent :

Le labourage et l'ensemencement des terres.

Les vendanges et la fabrication du vin.

La récolte du blé et son emmagasinement dans des greniers d'abondance.

Le payement de l'impôt du blé.

Le tribut en denrées diverses.

(On sait qu'en Egypte les impôts se payaient en nature).

La récolte du doura (gros millet).

La récolte du lin, son arrachage, son égrainage et sa mise en bottes.

La récolte du lotus, etc., etc.

Ce qu'il y a de remarquable chez tous ces genres d'ouvriers, c'est la simplicité et le petit nombre de leurs outils.

Les cordonniers ont une espèce de couteau à lame semi-circulaire et un petit chevalet incliné pour découper le cuir, une aleine droite, une espèce de corne pointue et recourbée, un petit ciseau, un polissoir, un chevalet vertical à trois pieds pour courber le cuir, un espèce de peigne probablement destiné à faire quelques ornements aux sandales et un pot à colle.

Les chapeletiers ont pour forer leurs perles un petit trépied et un foret triple à archet, de telle sorte que

d'un seul coup d'archet l'ouvrier forait trois perles.

Il a de plus une scie à refendre pour dégrossir sa matière.

Les statuaires n'ont rien qu'un marteau à manche court et une aiguille ou un ciseau.

Les menuisiers et ébénistes n'ont point d'établi, ils travaillent le bois en l'air, ou debout posé sur le sol, ou attaché à un poteau, ou enfin appuyé par une de ses extrémités sur le pied de l'ouvrier. C'est de cette dernière méthode qu'ils se servent pour raboter. — Leurs instruments sont le rabot ou la varlope, le marteau de bois, une petite herminette à main, composée d'une lame de métal plate et fixée par une corde fortement serrée sur un manche recourbé, un équerre, un foret à archet composé d'une mèche emmanchée dans un manche rond plus mince au milieu qu'aux extrémités, afin que la corde de l'archet ne descende ni ne monte, un ciseau, et un petit hachereau tout en métal qui coupait des deux côtés.

Les musiciennes jouent d'une demi-douzaine d'instruments, dont l'un a beaucoup de rapport avec la harpe, l'autre avec la guitare, l'autre la lyre tenue horizontalement, l'autre est une espèce de tétracorde dont la caisse se porte sur l'épaule, puis un tambour de basque carré, puis une petite flûte double. — Ces musiciennes étaient en même temps des chanteuses et l'on en voit dans le nombre qui ne font que battre des mains, comme elles le font encore aujourd'hui; on ne comprendrait pas comment parmi ces musiciennes il s'en trouve de si indécentes, si l'on ne supposait pas que comme aujourd'hui encore elles ne sont composées que de prostituées.

Les carrossiers présentent une particularité dans la confection de leurs roues. Au lieu d'en former ce tour par des jantes réunies, ils composaient la roue proprement dite, d'un seul morceau de bois courbé à force entre deux poteaux très solidement fixés en terre.

On peut assurer, je crois, à l'avance que ce procédé ne pourrait guères servir que pour des roues légères.

Les potiers ne semblaient pas connaître la méthode de faire marcher leur tour avec le pied. Seulement ce tour a un plus grand diamètre, forme volant et par suite conserve assez longtemps la vitesse qu'on lui a imprimée ; il suffisait de temps en temps de lui redonner un peu de vitesse et le mouvement s'entretenait.

La filature se faisait au fuseau ; le fuseau était long, portait une queue au moyen de laquelle on imprimait le mouvement de rotation en le faisant rouler sur la cuisse avec la paume de la main.

Les reginglettes des preneurs d'oiseaux sont circulaires, mais il ne serait pas facile de dire de quelle manière la détente se faisait, le dessin étant trop petit et pas assez détaillé.

Le pêcheur laisse bien voir par la briéveté du fil qui pend au manche de sa ligne, qu'il a affaire à une race de poissons vivant pendant une grande partie de l'année dans de l'eau trouble, et qui se tient presque toujours à la surface du fleuve.

Les charpentiers ont la hache comme la nôtre, le ciseau, le maillet et la scie.

Le cordier à cordes en cuir, présente un moyen de commettage assez singulier.

Un homme tient à la main tous les cuirs qui doivent former la corde ; l'autre, qui est le maitre ouvrier, a

autour du corps une ceinture sur le devant de laquelle est une bobine où s'accrochent les cuirs que le premier homme tient à la main; en arrière de cette bobine se trouve une espèce de massue dont le pied est fiché dans la bobine, de sorte qu'en faisant tourner cette massue autour de son pied on imprime un mouvement de rotation à la bobine qui alors opère la torsion. C'est le cas de dire que c'est l'enfance de l'art.

Les préparateurs d'oies confites, avant de les faire cuire et de les mettre en potines, procèdent à la chasse de ces oiseaux. Cette chasse se fait au filet. Deux grandes nappes mobiles autour d'une corde centrale sont ouvertes et tendues dans les eaux d'un étang entouré de lotus et de plantes de plusieurs genres. — Deux forts piquets sont fichés en terre dans la direction de la corde centrale; et servent à la tendre; des bâtons qui prennent les quatre coins du filet ont leur autre bout attaché à la corde centrale, une seconde corde centrale aussi mais plus haute que la première, envoie de petits bras aux extrémités des bâtons, de telle sorte qu'en tirant sur cette seconde corde centrale, les deux nappes du filet se ferment, et tout ce qui est dedans se trouve pris. Ce qu'il y a de fort curieux, c'est que ce procédé est encore en usage en Egypte pour la pêche d'hiver, qui se fait dans les marais; c'est le même filet, et la même manière de faire jouer ses nappes.

Le métier du tisserand semble encore dans son état primitif. Ce sont de longs bâtons sur lesquels est attachée la chaîne, bâtons qu'un homme fait mouvoir pour pouvoir croiser les fils et passer la trame. On ne pouvait évidemment faire par ce moyen que des pièces d'étoffe d'une longueur très bornée.

Les émailleurs travaillent au chalumeau, ils ont une petite brasque dans laquelle brûle une matière combustible préparée *ad hoc*, et c'est la flamme de ce foyer qui sert à l'émailleur pour faire son jet de flamme et fondre ses émaux.

Le tableau qui représente des hommes conduisant des troupes d'oies et de cigognes, prouve que ce dernier oiseau vivait à l'état de domesticité chez les Egyptiens.

Enfin, Messieurs, et c'est par là que je terminerai cette notice bien abrégée, l'agriculture se ressentait en Egypte de la merveilleuse fertilité du sol, et de la facilité qu'il présente pour la culture.

On trouve dans les hypogées trois espèces de charrues, aucune n'a de versoir, une seule a deux mancherons avec un age et un soc métallique; une autre n'a qu'un mancheron et un soc en bois avec un age; une troisième qui semblerait être une sarcleuse est tirée à bras d'hommes, un homme en outre tient le mancheron et un autre pèse sur l'age.

Les animaux de trait sont le bœuf et un autre animal à queue courte et à cornes droites et très ouvertes, qu'on considère comme une espèce perdue ou du moins fort mal représentée.

Tantôt la charrue est traînée par un seul animal, tantôt elle l'est par deux.

Les semeurs sèment à la volée et par dessus leur tête.

La récolte du blé se fait avec une espèce de petite faux qui a du rapport avec notre serpe.

Le vin se faisait au moyen d'hommes qui se suspendaient à des cordes fixées à une traverse au-dessus du

pressoir, et qui foulaient la vendange avec leurs pieds.

Nulle part on ne trouve trace d'un pressoir.

Telles sont, Messieurs, les petites particularités que présentent ces singuliers tableaux, particularités qu'on pourrait beaucoup plus détailler encore, mais que j'ai eu a peine le temps d'esquisser, pour satisfaire à votre désir.

De Joannis.

CHARTES ET TITRES

CONCERNANT

LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE DE SAVIGNY

(diocèse d'Avranches)

A ANGERS ET DANS LES ENVIRONS.

MESSIEURS,

Justifier l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre compagnie, n'est pas le but que je chercherai à atteindre aujourd'hui. Pour aborder, pour traiter quelque sujet historique digne, par son importance et son intérêt, d'être soumis à votre attention, il faudrait beaucoup d'études, beaucoup de temps; et comme les circonstances m'obligent à me renfermer de plus en plus dans le cercle de mes occupations ordinaires, permettez-moi de chercher seulement à reconnaître votre bienveillance par la communication d'un travail qui résulte de l'exercice même de mes fonctions.

C'est donc en qualité d'archiviste que je viens vous parler, à peu près comme je le ferais dans un rapport à M. le Préfet de Maine et Loire.

I.

De toutes les acquisitions, faites pour le département, parmi les manuscrits qui composaient les Archives proprement dites de M. Toussaint Grille (supplément au catalogue, pages 39-62), une des plus importantes est celle des titres relatifs aux domaines de Savigny, dans le diocèse d'Angers.

Les archives ne possédaient rien sur ce beau monastère normand, duquel paraissent avoir relevé, en diverses circonstances, les abbayes angevines de l'ordre de Cîteaux : la Boissière, Chaloché, le Louroux, Pontron et le Perray-aux-Nonnains. D'un seul coup, elles ont gagné quarante-quatre titres originaux ou authentiques (1), dont quarante-trois chartes en parchemin, remarquables par leur conservation, leur écriture, et dont vingt-et-une portent encore les sceaux qu'elles ont reçus de leurs auteurs.

Ces documents offrent de plus un grand intérêt par leur antiquité.

(1) En procédant à un nouvel examen des pièces, provenant aussi de chez M. Grille, qui forment la liasse relative au chapitre de Saint-Maurice d'Angers, je viens de découvrir une charte originale, dans laquelle Savigny n'est pas nommé, il est vrai, mais qui porte, au dos, les deux cotes qu'on rencontre sur les titres de cette abbaye. C'est une transaction, passée en 1225, entre Nicolas *Vial*, d'une part, et Guy et Guérin de Sablé, frères, d'autre part, au sujet de la succession de Jeanne, nièce de ces derniers et femme du premier. Nicolas, mort vers 1236, avait légué des vignes aux moines de Savigny (n^{os} 16 et 17); et la susdite transaction leur avait sans doute été remise parce qu'elle constatait comment le défunt était devenu propriétaire de ces vignes. Cette 45^{e} pièce est classée sous le n^{o} 10 *bis*, à son ordre de date.

Cinq d'entr'eux, quoique ne portant portant pas de date, doivent être rapportés à la fin du XII^e^ siècle.

Le premier a pour auteur l'un des comtes d'Anjou les plus célèbres, Henri II, roi d'Angleterre, fils de notre Geoffroy-Plantagenet. Par lettres patentes datées de Domfront, en Normandie, il confirme aux moines de Savigny 23 sous 7 deniers de cens dans son fief de Verrières (1), près Angers, qui leur ont été donnés par Hubert Le Singe, fils d'Albéric, avec l'assentiment de Foulques, Jean et Agnès, ses frères et sœur.

C'est d'Emma de Laval, abbesse de la Charité d'Angers (le Ronceray), qu'est émanée la seconde charte, contenant un traité passé entre elle, à cause du prieuré d'Avenières qui dépendait de son couvent, et les religieux de Savigny, auxquels appartenait la Gondonnière, située aussi près de Laval, dans le Maine.

La pièce suivante mérite d'attirer l'attention, par le nom et le titre de celui devant lequel l'acte qu'elle rapporte a été passé. Barthélemy Rolland, prêteur ou prévôt d'Angers, fonctions peu connues, et cependant dignes d'étude, déclare que Pierre Letard, clerc, a obtenu de son frère Mathieu, à raison de 5 sous de cens, et d'Hervé, unique héritier de celui-ci, pour une tunique et des guêtres neuves (2), une maison située dans le fief du roi, au marché-neuf de la ville d'Angers. Cette maison fut presque aussitôt donnée par lui aux moines de Savigny.

Par le troisième acte, Raoul, seigneur de Fougères,

(1) Paroisse de Saint-Barthélemy.

(2) Et pro concessione habuit tunicam et ocreas novas.

en Bretagne, donne au même monastère, deux vignes qu'il avait acquises en Anjou, la première, à Foudon, dans le fief de la dame de Sarrigné, et la seconde, à la Porrée, dans le fief de la dame de Brain. Son but était de subvenir, avec les produits de ces vignes, au repas annuel qu'il avait fondé dans l'abbaye de Savigny, le jour de la mort de son père, et auquel on devait servir du pain, du poisson et du vin. Parmi les six témoins de cette donation, on remarque Juhel, abbé de la Boissière.

Sous le n° 5, est classée la charte par laquelle un personnage, nommé Etienne Bohort, Julienne, sa femme, et leurs sept fils, donnent à Savigny un cens annuel de 11 sous 8 deniers, possédé par leurs ancêtres, du temps des comtes comme sous la domination des rois (1), et qui leur était dû tant par les moines que par une dame saumuroise, nommée Guibourge, sur des biens situés au Chêne-Couvert, dans le territoire de Verrières et la paroisse de Saint-Barthélemy.

Ce document est d'une grande importance pour l'histoire de nos antiquités. Il concourt en effet à établir l'existence d'institutions municipales, à Angers, au XII^e^ siècle, contrairement à l'opinion de tous nos auteurs, d'après lesquels il n'y a pas eu de commune dans la capitale de l'Anjou entre les règnes de Charles le Chauve et de Louis XI, c'est-à-dire du milieu du XI^e^ siècle à la fin du XV^e^. Afin de donner plus de force à la donation faite par lui à l'abbaye de Savigny,

(1) *In tempore regum et comitum tenuerant in pace.*

L'avénement des comtes d'Anjou au trône d'Angleterre, remontait an 1154, et il était de quarante ans environ antérieur à notre charte.

Etienne Bohort dit qu'il a scellé sa charte en présence des gens de justice et des citoyens d'Angers, *coram justiciis et civibus Andegavis*. Nous reviendrons bientôt sur ce titre de citoyens d'Angers, pris par d'autres personnages nommés dans les chartes de Savigny.

Des trente-neuf autres pièces, la dernière se rapporte aux années 1568 et 1569. Elle constate comment les moines du diocèse d'Avranches ont cessé d'être propriétaires en Anjou. Deux autres, de 1309 et 1423, concernent, la première, un arentement fait par Savigny à un nommé Jean Le Mercier, de vignes, situées à la Corbière, paroisse de *Saint-Souvin*, aujourd'hui Saint-Sylvain; et la seconde, l'enregistrement, en la chambre des comptes du duché de Normandie, des lettres par lesquelles le roi de France confirme à Savigny ses possessions en Anjou et dans le Maine.

Les trente-six autres chartes remontent toutes au XIII^e^ siècle, 1208-1278, et sont écrites en latin comme celles du XII^e^ siècle.

Plusieurs sont émanées de personnages importants pour nous, entr'autres Bernard Bohort, chevalier, probablement neveu d'Etienne (n° 6); Gilles, doyen de l'Eglise d'Angers (n^os^ 9 et 17); Jean, évêque de Dol (n° 11); Pierre de Provins et Gautier, prieurs de l'Hôtel-Dieu (n^os^ 13, 14, 25, 26); Jean Chamaillard, chevalier (n^os^ 18, 20, 22); Geoffroy Pelevilen, aussi chevalier (n° 19); Robert et Roderic, doyens de Saint-Laud (n^os^ 21, 32); Jean, prieur de la Haye-aux-Bons-Hommes (n° 28); Guérin *Bet Solail* et Pierre *Esquacheboton*, citoyens d'Angers (n^os^ 30, 31, 33, 34, 35); Pierre d'Alençon, chevalier (n° 35), et enfin Charles de France, frère de saint Louis et comte d'Anjou (n° 38).

Ces chartes ne contiennent que des actes de donation, vente, échange, transaction; mais par leur ensemble et les détails qu'elles fournissent sur les personnes et les localités, elles méritent d'être étudiées avec un soin minutieux par ceux qui désirent connaître l'état d'Angers et des paroisses voisines pendant le XIII^e^ siècle. Ainsi, en 1211, un nommé Gautier Hasard prend la croix et part pour Jérusalem (1); en 1227, les chanoines de Saint-Laud, à la suite d'un long procès pour la conclusion duquel le pape lui-même dut nommer des arbitres, obligent les moines de Savigny à leur payer, à titre de dîme, sept tonnes de vin à la mesure d'Angers, et du meilleur, récolté dans les vignes du Chêne-Couvert et de la Marmitière ; en 1338, à propos de prés situés au bord de l'Authion, nous trouvons le nom Monthibert, célèbre aujourd'hui par ses ardoises, et alors fief de Jean Chamaillard, fils de Payen, *feodum de Monte Ouberti, de Mont-Obert*. Déjà nous avons nommé la Porrée, à propos de la charte de Raoul de Fougères.

Sous la même année, 1238, il est question de la paroisse de Saint-Barthélemy-près-Angers, nommée ailleurs Saint-Barthélemy-des-Landes, dont partie appartenait aux Bons-Hommes de la Haye-d'Avrillé (n° 28), et dans laquelle était située cette terre de la Marmitière, qui paraît avoir été le principal domaine de Savigny en Anjou. Les vignobles de Pierre-Lise, *Petra Lisa*, et d'*Escharbot*, ainsi que la chapelle de ce dernier lieu, sont mentionnés en 1244.

(1) Actum... antequam, crucesignatus, eundi Jerusalem iter arriperem.

D'après un titre de la même date, la garantie pour une cession de biens, était de l'an et jour, suivant la coutume d'Anjou (1). La charte de Charles d'Anjou, datée de Saumur le 10 août 1261, contient confirmation aux abbé et couvent de Savigny de tout ce qu'ils possèdent dans ses comtés d'Anjou et du Maine; mais le prince a soin d'ajouter qu'il ne fait, ni pour lui, ni pour ses héritiers, le sacrifice des redevances et des droits qui lui sont dûs sur lesdites possessions. Enfin, pour terminer cette trop longue énumération, nous citerons un acte du mois de juin 1269, relatif à une question de mitoyenneté. Jean Samson accorde aux moines de Savigny le droit d'exhausser le mur mitoyen entre sa vigne et leur maison de la Fontaine-Saint-Michel du Tertre, et d'élever sur ledit mur tels édifices que bon leur semblera. Ce document établit que l'enceinte fortifiée d'Angers, *murus seu clausura ville*, s'étendait déjà jusqu'à l'église de Saint-Michel-du-Tertre, *Sanctus Michael de Tertro Andegavis*.

Pour l'histoire de l'agriculture, nos chartes n'offrent pas autant de ressources qu'on pourrait le désirer, et elles concernent surtout des cens. Toutefois, les vignes, alors beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui dans les environs d'Angers, sont mentionnées dans seize chartes (nos 4, 9, 11, 12, 14, 16, 17, 19, 23-26, 28, 30, 36, 42); les terres dans sept pièces (15 *bis*, 21, 27, 28, 32, 37, 40 *bis*); et les prés dans trois (18, 20, 22). Toutes concourent à établir que la paroisse de Saint-Barthélemy s'était déjà considérablement enri-

(1) Per annum et diem secundum consuetudines Andegavenses approbatas.

chie par le défrichement des landes et par celui de la forêt de Verrières, qui couvraient la majeure partie de son territoire. Elles prouvent aussi qu'indépendamment de la monnaie angevine (nos 1, 5, 6), à laquelle s'applique sans doute la dénomination de monnaie usuelle (15 *bis* et 27), et courante (20, 25, 32, 36, 37, 40), celle de Tours était souvent employée en Anjou (nos 7, 13, 14, 26, 28).

II.

Mais ce qui donne surtout une valeur incontestable aux chartes de Savigny, c'est le nombre de sceaux qu'elles conservent encore.

La sigillographie, pour l'histoire comme pour les beaux-arts, est une étude digne du plus grand intérêt. Son importance augmente encore si on la considère à un point de vue spécial. Ainsi elle fournit de nombreux renseignements sur tout ce qui concerne nos anciennes provinces, leurs différentes localités, leurs établissements et leurs familles.

Je ne crois pas me tromper en avançant que, dans ce pays, on ne s'est pas encore occupé de cette branche des antiquités angevines. Il est juste de dire que, pour la belle époque des chartes, le XIIe et le XIIIe siècles, les éléments sont peu nombreux, peu connus surtout. Combien y a-t-il de nos compatriotes qui aient ouvert à Paris, dans le Trésor des chartes, aux Archives Nationales (1), les inappréciables cartons dans lesquels sont conservés les titres originaux du XIIIe

(1) Voir notamment série J, nos 178 et 179.

siècle qui se rapportent à l'Anjou? Cette mine est notamment pour la sigillographie, la plus riche, la plus abondante à laquelle il soit permis de puiser.

Ici nous avons une quantité immense de documents originaux, mais au XI^e^ siècle, pour lequel les archives départementales possèdent tant de chartes, l'emploi des sceaux était très rare; et pour ceux, en petit nombre, qui étaient plaqués sur le parchemin lui-même, la qualité de la cire employée à cette époque, n'était pas une garantie de conservation. Aussi, pour connaître les sujets représentés sur les sceaux des Foulques et des Geoffroy, descendants d'Ingelger, sommes-nous heureux de recourir aux grossiers dessins que nous offre le cartulaire de Saint-Maur (1). Le plus ancien de tous ceux de nos comtes, qui existe aujourd'hui en original, est probablement celui de Henri-Plantagenet, suspendu au bas d'un titre du Trésor des chartes (Conches et Breteuil, n° 1).

Dès la fin du XII^e^ siècle et le commencement du XIII^e^, l'usage des sceaux devient commun et même général. Chaque personnage, chanoine et moine, clerc et laïque, chevalier et bourgeois, semble s'empresser d'apposer au bas des contrats dans lesquels il figure, son cachet particulier, jusqu'à ce que, par acte du 29 mai 1280 (2), Charles d'Anjou ait détruit un fait qui causait un grave préjudice à sa chancellerie, et surtout diminuait notablement les revenus que le roi de Sicile savait largement dépenser. L'ordonnance

(1) Voyez archives d'Anjou, vol. I.

(2) Archives nationales, J. 178, charte 40. Ménage a imprimé cette pièce, en la datant de 1270. V. Hist de Sablé, p. 202.

du comte ayant reçu une application immédiate, on ne trouve plus guère, à partir de 1280, que les sceaux aux contrats de différentes cours seigneuriales, et ceux des rois, princes et établissements souverains; sauf pour les quittances, actes de foi et hommage, aveux et dénombrements, peu communs dans la plupart de nos archives locales.

La belle époque des sceaux est donc, en Anjou, de 1201 à 1280. Certainement les titres originaux ne nous manquent pas pour cette période; mais ceux qui offrent encore les cachets qui les authentiquaient n'en sont pas moins très rares.

La conservation des chartes réunies dans les archives du département est surtout due à ce qu'elles ont été reliées en volumes. En agissant ainsi, on a sauvé le parchemin et le texte, mais non pas les empreintes en cire qui y étaient suspendues, sur cordons ou fils de soie, sur cuir blanc, et le plus souvent sur queues de parchemin. Celles que le ciseau n'a pas détachées ont été détruites par le frottement.

Parmi nos chartes isolées, celles de Fontevraud tiennent la principale place, et il s'en trouve en assez grand nombre de parfaitement entières. Mais cette abbaye avait peu de possessions en Anjou, parce que le grand nombre de monastères existant dans cette province, avant que Robert d'Arbrissel y fondât son ordre, n'avait presque pas laissé de terres disponibles. Pour comble de malheur, les chartes que nous avons sur les domaines de Fontevraud dans le diocèse d'Angers, ne consistent plus qu'en parchemins. Il n'en est pas de même des chartes de Savigny. Sur quarante-trois pièces, vingt-et-une ont encore leurs sceaux,

parmi lesquels il se rencontre onze types différents, dans un état pour le moins passable.

Le plus moderne et le moins important, parce qu'il est assez connu, est le sceau aux contrats de la ville d'Angers (n° 42). Petit, rond, en cire brune, passablement conservé mais avec une légende fruste, il offre sur la face principale un écu à six fleurs de lys, trois en chef et une en pointe. Le contre-sceau, plus petit, présente le même écu.

Après lui, le moins intéressant et aussi le plus commun, est celui de l'official d'Angers : *Sigillum curie Andegav.* Il est petit, pointu, et porte une tête d'évêque mitrée, vue de face. En 1235 et 1238 (n^os^ 15 et 18), il n'y a d'empreinte que d'un côté. A partir de 1244, on trouve le contre-sceau, qui représente un prélat en bonnet carré et tenant une crosse. Nous n'en possédons pas moins de huit exemplaires (n^os^ 15, 18, 22, 29, 30, 34, 36 et 39). Les meilleurs sont ceux des pièces cotées 15 et 34. Du reste, un grand nombre de chartes de l'ancien fonds des archives nous le donnent aussi, et en très bon état.

Au bas de la charte de Henri II est suspendu, sur un riche cordon de soie aux couleurs les plus variées, un sceau grand et rond, en cire verte, dont le pourtour et la légende sont brisés, mais sur lequel on voit encore, en relief prononcé, d'un côté le monarque assis sur son trône, tenant de la main droite une épée haute, et de la gauche un globe surmonté d'une croix; et de l'autre côté, le duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à cheval, le casque en tête, le bouclier au bras gauche et l'épée à la main droite. Nous avons aussi acquis chez M. Grille un autre sceau du

même prince, et qui est encore mieux conservé. Il appartient à la charte quinzième de la première liasse, placée jadis dans la quarante-deuxième fenêtre de Fontevraud. Par ce titre, le roi d'Angleterre donne le four-banal de Vihiers à l'abbesse Mathilde, sa tante paternelle devenue veuve, sans avoir été épouse, de l'aîné des fils du roi Henri Ier, et que le triste naufrage de la *Blanche-Nef* (1), sur les côtes de la Normandie, rejeta des marches du trône de Guillaume-le-Conquérant, dans la stérile forêt, peuplée par l'éloquence entraînante de Robert d'Arbrissel (2).

La charte de Charles, fils du roi de France, frère de saint Louis, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier, 10 août 1261, nous donne le sceau de ce prince (n° 38), de grande dimension, rond et en cire jaune. Tout le pourtour de la légende est brisé, ainsi que quelques parties du chevalier et de son cheval, qui, armés, et avec leurs bouclier et housse fleurdelysés, galopent à gauche. Le contre-sceau est entier, et l'écu qu'il porte présente quatre pals, avec la légende *comes et marchio Provinciæ et comes Forcalquerii*. Les archives en possédaient déjà, et de meilleurs.

Il ne reste plus que la partie droite de celui de Raoul, seigneur de Fougères, représenté aussi armé de toutes pièces, mais dont le cheval est au pas.

Gilles Ier du nom, doyen de Saint-Maurice d'An-

(1) Aug. Thierry, Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, 6e édition, vol. 2, p. 358.

(2) Instinctu Goffridi, Carnotensis episcopi, post decem annos desponsationis suæ, sæculum reliquit et, sanctiononialis in cœnobio Fontis Ebraldi, cœlesti sponso libera inhæret ac deservit. *Orderic Vital.*

gers, en 1220 et 1237, se servait d'un sceau petit et pointu, qui représente un paon ou faisan passant à gauche (n° 17). La légende, bien conservée comme le sujet, porte : *S. Egidii decani Andegav.*

Quoique la cire rouge en soit très dure et très belle, et qu'il ait en outre été fixé sur une lanière de cuir blanc, le sceau d'Emma de Laval, abbesse du Ronceray (n° 2), n'en est pas moins brisé dans toute la partie supérieure ; malheur doublement regrettable : la gravure paraît d'un beau caractère, et on ne connaît des abbesses de la Charité d'Angers aucun sceau plus ancien. Le nôtre est de 1174, c'est-à-dire antérieur d'environ soixante ans à celui de la quittance donnée par Marie de Beaumont à Saint-Louis (1), pour des terrains dont le roi s'était emparé lorsqu'il construisit les fortifications d'Angers. Au reste, cette dernière n'a pas été plus épargnée par le temps que sa devancière. Le haut de son effigie est brisé aussi, comme on pourra le voir sur la belle empreinte qui m'a été donnée, pour les archives départementales, il y a six ans, par M. Lallemand, avec l'assentiment de feu M. Letronne, garde général des Archives nationales.

A l'aumônerie de Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers, comme dans toutes les maisons religieuses, il y avait le sceau du prieur et celui du chapitre de la maison. Nous avons celui du prieur, au bas des chartes cotées 13, 25, 26, et celui du couvent ou chapitre, n^{os} 14, 25. Pour ce dernier, il n'existe que des débris, mais rapprochés, ils complètent, à peu de chose près, le sceau pour lequel les religieux avaient adopté l'aigle aux

(1) Archives nationales, J. 178, charte 14.

ailes ouvertes, comme leur patron saint Jean l'Évangéliste. La légende est : *S. capituli Elemosinarie Andegavis.*

Relativement au sceau du prieur, les trois exemplaires que nous en avons sont en bon état, surtout celui de la charte treizième. La légende porte : *S. prioris pauperum Andegavis*, et le sceau est le même à tous égards, pour les deux prieurs nommés dans nos chartes, Pierre de Provins et Gautier. Petit de dimension, ovale de forme, il représente un homme nu, debout, adossé à une colonne et tenant un enfant sur ses bras. A cette description, il aura été facile de reconnaître une pierre gravée antique, probablement un Saturne, sur les intentions duquel s'est étrangement trompé le bon prieur qui a choisi cette représentation pour sceller les actes de la maison des Pauvres d'Angers.

Je ne connais qu'un sceau du chapitre de l'Hôtel-Dieu d'Angers, conservé au bas d'une pièce du trésor des chartes, à Paris (1). Ceux que nous avons du prieur, sont, sinon uniques, du moins très rares, et en tout cas d'une conservation parfaite, à laquelle n'a pas nui sans doute la bonne qualité de leur cire verte.

III.

Passons maintenant aux citoyens d'Angers.

Le titre de *Civis Andegavensis* se rencontre fréquemment dans les chartes des églises et de l'Hôtel-

(1) Archives nationales, J. 178, charte 13.

Dieu d'Angers, au XIII^e siècle. Résulte-t-il de cette dénomination que, sous le règne de Saint-Louis et le gouvernement de son frère Charles, il y ait encore eu une cité ou une commune à Angers? Telle n'est pas mon opinion ; seulement, je vois dans le titre de citoyen, une preuve que, malgré le travail des princes français et de leurs baillis, on conservait toujours, en le regrettant, le souvenir de la commune constituée ou réformée par les Plantagenet.

Les citoyens d'Angers, nommés dans les chartes de Savigny sont au nombre de trois : Guérin *Bet* ou *Baif Solail*, Raoul de Rennes, Pierre d'*Escacheboton* (1). Nous croyons aussi pouvoir placer dans la même catégorie Jean Bonel et Etienne Bohort.

Des trois premiers, le seul dont nous possédons le cachet est Guérin *Bet Solail*, en latin *Bibens Solem*, surnom qui ne semble pas indiquer une grande force de poumons, et beaucoup d'aptitude à affronter la fatigue et la chaleur. Toutefois un beau griffon, la tête haute et la démarche fière, n'en est pas moins gravé sur le sceau conservé au bas de sa charte du mois d'août 1244, n° 31.

Bet Solail était frère utérin d'un clerc, nommé Regnaud-le-Singe, famille riche et nombreuse, dont les chartes de Savigny nomment plusieurs membres. Vers 1180 vivait Albéric-le-Singe, *Simia*, qui avait

(2) Trois chartes parlent de ce personnage, n^os 33-35, dont le surnom est aussi écrit : *Escatheboton, Esquacheboton*. C'est peut-être le même qui, transformé depuis en *Ecache-Breton*, a donné lieu à la légende rapportée par nos historiens, d'après lesquels le personnage ainsi surnommé se serait signalé par la mort d'un grand nombre de Bretons.

trois fils, Hubert, Foulques et Jean, surnommés aussi les Singes, *Simie*, ainsi qu'une fille nommée Agnès. En 1208 et 1234 on trouve le susdit Regnaud. Cette famille avait, pour parler en style de blason, des armes parlantes. Le second sceau de la charte n° 15, dont la légende porte *Sigillum Raginaldi Simie*, représente un singe tourné à gauche et parfaitement gravé, quoique l'exiguité de la dimension ait rendu plus difficile la tâche de l'artiste. Il est à noter que les sceaux des deux frères n'ont pas la même forme : celui du clerc est pointu, tandis que celui du citoyen est rond.

Les sceaux d'Etienne Bohort et de Jean Bonel, que je range, comme Guérin *Bet Solail*, dans la classe des citoyens d'Angers, sont aussi ronds et de moyenne dimension. Celui de Bonel, qui vivait en 1213, représente une tige à sept rameaux, terminés chacun par un bourgeon dont les feuilles latérales sont épanouies. Suspendu à une double queue de parchemin, il est très bien conservé et offre, dans son entier, la légende *S. Johannis Bonel.*

Étienne Bohort paraît avoir vécu avant l'année 1201. Il est difficile, néanmoins, de voir un sceau mieux conservé que celui suspendu au bas de la charte dont j'ai donné plus haut l'analyse. Sa légende est *Sigillum Stephani Bomhort.* Le sujet représenté dans le champ est l'effigie de l'empereur Vespasien. Du reste, l'emploi des pierres gravées romaines, dans les sceaux, très fréquent chez nos rois de la première et de la seconde race, paraît avoir été un fait presque général en Anjou au moyen âge. Avant l'exemple qui précède, nous avons déjà constaté ce fait à l'égard du prieur de

l'Hôtel-Dieu. La bibliothèque d'Angers possède une charte du commencement du XIII^e^ siècle, provenant aussi de chez M. Grille, qui, au revers des deux sceaux qu'elle porte, celui de Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers, et celui du couvent de Saint-Serge, présente aussi deux sujets antiques : pour le premier, une tête laurée, qui paraît celle d'Auguste ; pour le deuxième, un groupe d'animaux, que je crois être des lions. On trouvera sans doute encore d'autres faits analogues.

IV.

Après avoir cherché longtemps et en vain comment était sorti de la main des religieux de Savigny le domaine de la Marmitière, auquel se rapportent nos chartes et qui ne figure pas parmi les ventes de biens nationaux faites en vertu des lois de 1790, j'ai été assez heureux de rencontrer dans les *Titres mêlés*, provenant aussi de chez M. Grille, un document qui complète cette série. C'est un cahier de papier in-4°, et qui contient la copie authentique, délivrée en 1594, de cinq actes se rapportant aux années 1568 et 1569.

En voici quelques extraits :

« Comme nostre sainct père le pape, ayt, par ses » bulles du XXV^e^ jour d'aoust l'an 1658... permis au » très chrestien roy de France prendre et lever sur le » clergé de son royaume, deniers et subventions pour » les causes y contenues (1) ; et que, par les lettres pa- » tentes et édict du dict sieur roy, du XVIII^e^ jour de

(1) Pour subvenir aux frais de la guerre contre les Protestans.

» septembre, l'an 1568... ayt esté permis aux arche-
» vesques, évesques, abbez, prieurs et autres bénéfi-
» ciers, compris en la taxe de la dicte subvention,
» bailler en titre d'emphythéose des terres et domaines
» de leurs bénéfices, pour faire le payement de leurs
» taxes; et que... les religieux, abbé et couvent de Sa-
» vigny... ayent esté taxez à la somme de 2,000 livres
» tournois... et ayent... faict deue diligence de cher-
» cher moyens de recouvrer la d. somme par chas-
» cune des voyes permises par les d. bulles et édict;
» et enfin ayent choisy, pour le plus esloigné et le
» moins dommaigeable du temporel de la dicte ab-
» baye, de bailler à emphythéose le lieu, fief et appar-
» tenances de la Marmitière; et que les choses se
» peuvent commodément bailler au dict tiltre d'em-
» phythéose, avec proffit évident de la d. abbaye; et
» se soit présenté maistre Pierre de l'Espinière, advo-
» cat, demeurant à Angers, lequel ayt offert prendre
» les d. choses à rente et emphythéose... les d. reli-
» gieux... ont baillé, quitté, cédé, délaissé et trans-
» porté, et par ces présentes baillent, quittent... au d.
» de l'Espinière, lequel a pris, stipulé et accepté pour
» luy, ses hoirs et ayans cause, au d. titre de rente et
» emphythéose perpétuelle, les d. lieu, domaine, ap-
» partenances et dépendances de la Marmitière, fief
» et seigneurye, cens, rentes, debvoirs, droitz... Et
» est faict le présent bail pour en payer, servir et con-
» tinuer... aux dicts religieux chascun an, au terme
» de Pasques, la somme de 78 livres de rente... Et
» oultre à la charge de payer et acquitter au receveur
» des décimes de la d. subvention d'Avranches, de-
» dans troys semaines prochainement venant, la d.

» somme de 2,000 livres, à laquelle la d. abbaye a esté » taxée ; ensemble les fraiz de la recepte, à la raison » de trois deniers pour livre... Faict le XXV^e^ jour de » septembre, l'an 1569. »

Trente-quatre ans plus tard, en 1633, la Marmitière fut vendue par M. Le Goux du Cleray, gendre de M. de l'Espinière, à M. de la Bigottière de Perchambault. En 1788, le seigneur de la Marmitière était M. de Caqueray. Aujourd'hui l'ancien domaine et fief de Savigny n'est plus représenté que par une jolie habitation, récemment construite, et par une ferme, appartenant toutes les deux à M. le docteur Mirault.

V.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les chartes de Savigny offrent, par leur ensemble seulement, un mérite qui sera apprécié par les personnes tant soit peu habituées à compulser les monuments écrits de notre histoire. La plupart du temps, en effet, les titres anciens existent dans nos divers dépôts à l'état d'isolement, et sans que d'autres titres indiquent le commencement, la suite ou la fin de chaque affaire. Ici, au contraire, pour le XIII^e^ siècle, ils se suivent et s'expliquent l'un par l'autre. On en trouve deux, trois, et même quatre, qui sont relatifs au même objet. Leur importance numériqne a du reste reçu une sanction bien décisive, par suite des recherches de M. Léopold Delisle, sur l'ensemble des chartes relatives au monastère de Savigny.

Quelques années avant de produire son beau travail sur *l'Agriculture en Normandie pendant le moyen*

âge, le savant élève de l'Ecole des chartes qui, à peine âgé de vingt-cinq ans, a su mériter le *Prix Gobert*, avait fait une étude approfondie des titres du monastère fondé par le bienheureux Vital, dans le diocèse d'Avranches. Les archives de la Manche et les dépôts des autres départements de la Normandie, les collections des bibliothèques de Paris, les cartons et registres des Archives nationales avaient été fouillés par lui, avec un soin et une conscience dignes de servir d'exemple. M. Delisle, à titre de collègue et d'ami, et en reconnaissance de la communication que je lui avais faite des chartes de nos abbayes angevines relatives à la Normandie, s'était donné la peine de copier et de m'envoyer toutes celles qu'il avait trouvées sur les rapports de Savigny avec diverses églises de l'Anjou.

Je ne parlerai pas ici des pièces qui se rattachent uniquement aux contestations entre cette abbaye et les monastères de Saint-Serge et du Ronceray, pour des biens situés en Angleterre et dans le Maine.

Les chartes que je dois à l'extrême obligeance de M. Delisle, sur les possessions de Savigny dans le diocèse d'Angers sont au nombre de dix.

Quatre, copiées sur le Cartulaire des moines normands (1), ont été retrouvées en original chez M. Grille, et sont classées sous les nos 1, 2, 3, 5.

Des six autres, trois ne contiennent pas de désignation locale; et quoiqu'on y nomme des personnages angevins, elles me semblent se rapporter au Maine, ainsi que les extraits de bulles des papes Lucius II,

(1) Conservé dans les archives du département de la Manche.

Eugène III, Anastase IV, Adrien IV et Alexandre III (années 1144-1162), d'après lesquelles Savigny aurait reçu *locum de Randanaio ex dono Fulconis comitis Andegavensis*. Peut-être s'agit-il ici de Renée, près Sillé-le-Guillaume; mais nous ne pouvons le constater, parce que la charte de notre comte Foulques-le-Roux, depuis roi de Jérusalem, est inconnue.

Il reste donc trois chartes des années 1236, 1241 et 1277, dont les originaux sont conservés aux Archives nationales.

Celles-ci concernent, comme les nôtres, la Marmitière et ses dépendance. Avant d'être constatée, la perte était compensée autant que possible, grâce aux copies de M. Delisle. Ses recherches ont eu aussi pour résultat d'augmenter l'importance de notre acquisition, et nous autorisent à proclamer que nos chartes de Savigny ont encore un nouveau mérite, celui de former une collection presque complète, malgré le travail des siècles et malgré les causes de destruction qui se sont succédées dans les environs ou au milieu d'une ville ayant, comme Angers, été le point de mire de nombreuses et impitoyables armées françaises et anglaises, catholiques et protestantes, royalistes et républicaines.

A M. Toussaint Grille appartient l'honneur d'avoir découvert et de nous avoir conservé les chartes de Savigny, avec tant de trésors historiques, dont la ville d'Angers et le département ont apprécié l'importance et fait l'acquisition. Malgré le chiffre auquel il a fallu payer quelques manuscrits, il est aujourd'hui bien constaté que les acquéreurs ont, à tous égards, fait une opération avantageuse. Les héritiers de M. Grille

y ont surtout contribué, en facilitant l'achat en bloc des cent-cinquante articles composant les *Archives* au prix total de 845 fr. 25 c., ce qui met chaque portefeuille et liasse à 5 fr. 63 c.

Les chartes de Savigny, qui sont échues au département dans le partage de ces archives entre la ville et lui, ont été considérées comme faisant les 4/5es du portefeuille 13 *bis* : elles ont donc coûté 4 francs 50 centimes.

Toutes sont réunies dans le même carton, estampillées et cotées. Je les ai aussi placées dans des chemises, sur lesquelles ont été copiées l'analyse et la description de chaque pièce.

En voyant sur votre ordre du jour le nom de Savigny, vous deviez penser, Messieurs, qu'un petit nombre de pages suffisait pour établir les rapports de cette abbaye normande avec l'Anjou.

Votre nouveau collègue s'est laissé entraîner au-delà des limites dans lesquelles il espérait lui-même se renfermer ; et il craint d'avoir aussi dépassé le but en cherchant à vous témoigner la reconnaissance qu'il éprouve à se trouver au milieu de vous.

PAUL MARCHEGAY.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VRAIE CROIX DES INCURABLES DE BAUGÉ.

Messieurs,

Quand le pèlerin et le touriste, pendant leur séjour à Rome, demandent à considérer et à vénérer les précieuses reliques de la Vraie Croix que l'on conserve dans la ville éternelle, la plupart sont très étonnés qu'on leur indique une petite ville de l'Anjou, comme possédant une des parcelles les plus considérables du précieux instrument du salut du genre humain.

Une humble communauté d'une petite ville de notre département possède, en effet, Messieurs, une portion très considérable de la Croix. C'est sur cette relique vénérable que j'appelle aujourd' hui votre attention.

J'avais l'intention, et j'aurais bien le désir de vous lire aujourd'hui, Messieurs, une notice historique sur l'abbaye de la Boissière, où la Vraie Croix était déposée, avant d'être transportée aux Incurables de Baugé. L'attente de nouveaux documents m'a décidé à remettre ce travail à une époque plus reculée.

Il y a plus de six cents ans, Messieurs, un pieux

châtelain, le chevalier Jean d'Alleya ou d'Alais, seigneur de Châteaux, depuis Château-la-Vallière, et de Saint-Christophe, en Touraine, entreprit le voyage de Terre Sainte, pour vénérer les lieux conquis par l'épée des Croisés. Réuni aux Français, qui faisaient partie de l'expédition commandée par Thibaut, comte de Champagne, en 1239, il se distingua par sa bravoure, par sa piété et par ses nombreux et insignes services envers ses compagnons d'armes et les membres du clergé qui faisaient partie de l'expédition.

Son dévouement ne demeura pas sans récompense. Nous en avons pour preuve authentique la pièce suivante, dont l'original, en latin, est conservé dans la communauté des Incurables.

« A nos vénérables pères et frères en Jésus-Christ, » aux archevêques et évêques, abbés, prieurs, à tous » ceux qui ont charge d'âmes, salut en Notre Seigneur » Jésus-Christ.

» Nous Thomas, évêque d'Hierapetra et d'Arcadie, » pour reconnaître les bienfaits et récompenser la piété » dont Jean d'Alais (Joannes d'Alleya), nous a donné » de précieux gages, en revenant de la guerre de la » Palestine, nous lui avons donné une parcelle du » bois de la Vraie Croix. Cette parcelle nous la tenons » nous même de Gervais d'heureuse mémoire, pa- » triarche de Constantinople; nous savons également » que cette Croix est celle qu'Emmanuel, d'heureuse » mémoire, empereur de Constantinople, portait tou- » jours avec lui, quand il allait combattre les infidèles. » Nous avons encore donné audit Jean d'Alais, divers » insignes, un morceau des vêtements de la bienheu- » reuse Vierge Marie, des reliques des saints apôtres

» et de plusieurs martyrs et confesseurs, que nous » avons également reçus de Gervais, patriarche de » Constantinople. Nous nous adressons de nouveau à » vous, nos pères et nos frères en Jésus-Christ, et à » vous tous qui avez charge d'âmes, et nous conjurons » le Seigneur qu'il daigne vous engager à recevoir avec » vénération les susdites reliques, et à nous donner » quelque part dans vos prières, en vue de la miséri- » corde divine.

» Donné dans l'Ile de Crète, dans la ville de Candie, » le jour de la fête de saint Hippolyte et de ses compa- » gnons, l'an de Notre Seigneur 1241. »

Les Croisés regardaient leur pèlerinage incomplet, s'ils retournaient dans leur patrie les mains vides de reliques ou de pieux souvenirs de la Terre-Sainte. Ils laissaient presque tous aux chrétiens du pays les richesses enlevées aux Infidèles, et ils n'emportaient avec eux que les ossements des saints et des reliques des Saints Lieux.

Jean d'Alleya dut se considérer comme un des mieux partagés. Muni de son précieux trésor, il revint en France, pour en doter son pays natal.

Il donna la vraie croix aux religieux de l'abbaye de la Boissière, fondée un siècle auparavant, en 1131, dans la paroisse de Denezé, auprès de Noyant. Cette donation est prouvée par l'acte suivant, dont je donne la traduction :

« Jean d'Alleya, à tous ceux qui ces présentes liront, » ou entendront lire, salut en Notre Seigneur Jésus- » Christ. Je déclare avoir reçu des religieux de l'abbaye » de la Boissière, la somme de 540 livres tournois, » pour leur avoir donné la parcelle du bois de la Vraie

» Croix, que j'ai apportée en venant des pays situés » au-delà des mers. En foi de quoi j'ai apposé mon » sceau sur les présentes. »

» L'an de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1244. »

Jean d'Alleya ajouta à ce premier don celui de soixante sous tournois à percevoir, chaque année, sur les foires de Saint-Christophe, pour l'entretien de trois lampes qui devaient être allumées jour et nuit devant la Vraie Croix donnée par lui à l'abbaye de la Boissière. Cette donation est prouvée par l'acte suivant, dont je donne la traduction :

» Nous, Jean d'Alleya, chevalier, seigneur de Châ- » teaux et de Saint-Christophe, faisons savoir, à tous » présents et à venir, que, en présence et du consen- » tement de Hugues, mon fils, et par la présente dé- » claration scellée de mon sceau, j'ai donné et je » donne à perpétuité, de plein gré, à Dieu, à la bien- » heureuse Vierge Marie et aux religieux de l'abbaye » de la Boissière, une rente annuelle de soixante sous » tournois à prendre sur les revenus que produisent » les foires de Saint-Christophe, et que devra payer » celui qui est chargé de percevoir mes revenus des- » dites foires. Je veux que cette rente soit employée à » entretenir jour et nuit, à perpétuité, trois lampes al- » lumées devant la Vraie Croix que j'ai apportée en » revenant des pays situés au-delà des mers, et que » j'ai donnée aux susdits religieux. Nous nous enga- » geons, moi et mes héritiers, à donner ladite rente, » sur les revenus des foires susdites, et à la défendre et » à la garantir.

» L'an de Notre Seigneur Jésus-Christ 1244. »

Jean d'Alleya reçut les 540 livres en échange de son

don, soit qu'il en eût besoin pour acquitter les dettes qu'il avait contractées avant son départ, soit que les religieux eussent voulu témoigner par cette offrande, au généreux Croisé leur vive reconnaissance pour sa libérale munificence.

Jean d'Alleya ne voulut pas être séparé de son cher trésor. Son corps repose dans le chœur de l'église conventuelle de l'abbaye, où l'on voit encore sa statue tombale. Cette statue, qui est d'une bonne exécution, repose sur un socle quadrangulaire et dépourvu de toute ornementation. Le chevalier d'Alleya est couché, vêtu d'une tunique, ceint au côté droit d'une petite épée ou poignard. Son bouclier triangulaire est placé à sa gauche : il est uni.

A partir de cette époque, l'abbaye de la Boissière, qui portait dans ses armes des fleurs de lys sans nombre, écartela deux écussons dans un même cartouche. Dans celui de droite est la Vraie Croix, et dans celui de gauche sont les fleurs de lys, avec cette inscription latine : *Vetera squemmata dederunt locum lilia Cruci.*

Placée dans le sanctuaire construit sans doute par le pieux et généreux donateur, dans cette délicieuse chapelle, qui porte bien les caractères architectoniques de la première moitié du XIII^e^ siècle, dans ses fenêtres ogivales à lancette, et dans ses voûtes à nervures cylindriques du style Plantagenet, la Vraie Croix fut l'objet constant de la vénération des fidèles de l'Anjou et des provinces environnantes, le but de nombreux et lointains pèlerinages, et une source de prospérité temporelle pour le monastère auquel elle avait été donnée.

Elle fut conservée dans la chapelle située auprès du monastère, jusqu'à la fin du XIVe siècle.

A cette époque de désastres pour notre France, où les Anglais signalèrent leur passage et leur séjour dans le Baugeois surtout par le pillage et par la destruction, les religieux de la Boissière, redoutant avec raison pour leur Vraie Croix la fureur spoliatrice de l'étranger usurpateur, résolurent de la mettre dans un lieu sûr, où elle fût à l'abri du vol et de la profanation.

Ils s'adressèrent au duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. Ce prince tint à honneur d'être le gardien de la Vraie-Croix. Il la reçut, pendant l'absence de l'abbé, et la fit déposer dans le château d'Angers, au mois de mars 1379. Le prince généreux ne voulut pas que le dépôt de la Croix dans son château occasionnât le plus faible préjudice aux pauvres religieux de l'abbaye dévastée par les Anglais. Toutes les offrandes présentées par les pèlerins et par les visiteurs, retournèrent au profit de l'abbaye de la Boissière.

Marie de Blois, veuve de Louis Ier, confirma par des lettres patentes, en date du 23 janvier 1388, les dispositions de son mari, refusant à son exemple, de faire aucune réserve sur les oblations faites à l'occasion de la Vraie-Croix.

L'abbaye de la Boissière ayant été en partie détruite par les Anglais, l'abbé obtint l'érection d'une confrérie en l'honneur de la Vraie Croix, afin de tirer de son institution les ressources nécessaires pour la reconstruction de son monastère.

Louis Ier favorisa de tout son pouvoir l'établissement de cette pieuse association, Il la prit sous sa haute protection, et l'honora du titre de *parrain* ou

chef frère, de la confrérie. De notables frères furent agrégés par le duc, qui pouvait déléguer à l'abbé les pouvoirs nécessaires pour l'admission des nouveaux confrères, pendant son absence de ses États d'Anjou et du Maine.

Son fils Louis II lui succéda dans ses titres de *parrain* et de *chef* de la confrérie, par les lettres du 28 juin 1407.

A ces faveurs royales et temporelles furent jointes des faveurs spirituelles. Le souverain Pontife Calixte III accorda, en 1456, une indulgence à tous ceux qui visiteraient la Vraie Croix, les jours de la Purification de la sainte Vierge, de la Pentecôte et de Noël, ou les jours suivants, et qui feraient une aumône proportionnée à leurs moyens, à la fabrique du monastère de la Boissière.

Cette dernière faveur fut demandée et obtenue par le bon roi René. Vous avez remarqué, Messieurs, combien la Maison d'Anjou-Sicile a témoigné de vénération et de confiance pour la Vraie Croix de la Boissière, c'est que la plupart des membres de cette royale famille se sont estimés heureux d'être à même de sanctifier par leur dévotion à la Croix, leurs pénibles infortunes.

Nicolas, légat du pape Sixte IV, en 1476, accorda, d'après la demande du duc de Lude, cent jours d'indulgences à tous ceux qui visiteraient avec dévotion la Vraie Croix de la Boissière, les jours des fêtes instituées en l'honneur de la Croix.

Depuis cette époque jusqu'à l'an 1390, la Vraie Croix reçut sans interruption les hommages et la vénération des nombreux visiteurs et des pieux associés

de la confrérie. Souvent même les fidèles qui demandaient à Dieu des grâces spéciales par la vertu du bois précieux de la Croix, ressentaient les heureux effets de leur pieuse confiance.

Quand la tourmente révolutionnaire eut poussé ses flots destructeurs jusqu'aux maisons religieuses les moins opulentes, l'abbaye de la Boissière fut mise sous le séquestre comme bien national ; et les meubles qu'elle contenait furent vendus ou transportés dans les villes voisines.

A cette époque même où la fureur révolutionnaire promenait sa main spoliatrice sur tout le sol de la France, deux mains bénies et dirigées par Dieu, édifiaient une maison pieuse, un asile pour les pauvres dépourvus de demeure et de ressources pour vivre. M. Brault, curé de Baugé, et M^me^ de la Girouardière, réunissaient les efforts de leur zèle et les ressources de leur inépuisable charité, pour mener à bonne fin la construction et la fondation de l'hospice des Incurables.

La commune de Denezé, dans laquelle la Boissière est située, relevant alors du district de Baugé, la Vraie Croix fut transportée de l'abbaye à l'église paroissiale de la ville, le 30 septembre 1790. M^me^ de la Girouardière, comprenant du premier abord combien la possession de la précieuse relique serait pour elle et pour sa maison une source d'abondantes bénédictions, fit tous ses efforts auprès des administrateurs du district, pour en obtenir la concession. Ses démarches eurent un plein succès, et elle eut le bonheur d'abriter la relique de la Vraie Croix sous le toit de sa communauté naissante.

Depuis cette époque, l'hospice des Incurables a joui, sans interruption, d'une tranquille prospérité.

Les pieuses religieuses qui le desservent avec tant d'édification, coulent des jours heureux auprès de la Croix, qu'elles estiment leur plus riche et plus précieux trésor, et dont elles garantissent la possession avec l'attention la plus minutieuse.

Les vieillards et les infirmes accueillis dans la maison, ressentent aussi eux la salutaire influence de la Croix ; ils se résignent plus volontiers, en la vénérant, à supporter les douleurs et les infirmités de la maladie et de la vieillesse.

Telles sont, Messieurs, les notions historiques que j'ai recueillies sur la Vraie Croix des Incurables de Baugé.

Il ne me paraît pas nécessaire ni utile de développer longuement les preuves à l'appui de l'authenticité de la Vraie Croix. Les titres échappés au pillage et à la destruction, sont au nombre de huit ; ils sont assez nombreux pour écarter jusqu'au plus faible doute.

Aucune de ces pièces ne contredit les autres. Bien plus, elles s'accordent parfaitement ensemble, et avec les époques, les personnages et les événements historiques dont elles font mention.

Pour nous, nous ne doutons nullement de l'authenticité de cette précieuse relique, et nous la croyons, avec les premiers pasteurs de ce diocèse, digne de nos respects et de notre vénération.

Je termine cette notice par la description de la Vraie Croix.

La Croix de Baugé est formée de trois branches de bois d'une couleur brune, et qui ressemble entière-

ment au bois de cèdre du Liban. Tous les historiens s'accordent en effet à dire que la Croix était composée en grande partie de bois de cèdre.

La branche verticale, longue de 28 centimètres, est traversée par deux croisillons, dont l'un a 11 centimètres de longueur, et l'autre, 8 centimètres.

Contrairement aux Vraies Croix qui sont exposées dans la plupart des églises, celle de Baugé n'est pas enfermée dans un châssis d'or ou d'argent ou de bois. Le bois précieux est entièrement à découvert; c'est lu i même que la main touche; c'est sur lui que s'appliquent les lèvres de l'adorateur.

Chaque extrémité de la branche verticale et des traverses, est ornée de pierres précieuses et de perles. On compte vingt-huit pierres rouges, dix-neuf blanches, et quatre-vingts perles. Ces perles et ces pierres ne sont pas d'une grosseur considérable ; leur volume peut approcher de celui d'une toute petite lentille. Chaque côté de la Croix est orné d'un Christ en or. A l'intersection de la branche verticale et du croisillon supérieur sont placés : d'un côté, un agneau portant le nimbe crucifère ; de l'autre, une petite colombe aux ailes étendues, paraissant diriger son vol vers le Christ. Ces deux pièces sont en or, et d'un beau travail.

Cette courte description vous prouve, Messieurs, que l'hospice des Incurables de Baugé est des mieux partagés, pour la possession d'une Vraie Croix.

Le trésor de l'église métropolitaine de Paris, est, je crois, le seul, en France, qui possède un plus grand nombre de fragments du bois précieux de la Croix. Mais les divers morceaux forment trois croix distinctes,

et sont tous enchâssés dans des croix d'or ou d'argent, tandis que ceux de Baugé, sont assez grands pour former eux seuls une croix d'une dimension assez considérable pour pouvoir être exposée à la vénération des fidèles, sans être enfermée dans une croix d'une plus grande dimension.

La Vraie Croix de Baugé reçoit encore fréquemment les hommages de nombreux et lointains visiteurs. Plusieurs Sociétés savantes, et notamment la société des sciences et arts de Rennes, ont chargé un de leurs membres, de rédiger une notice sur notre Vraie Croix.

Nous ne devons pas rester en arrière des sociétés étrangères à notre département. Aussi, j'ai entrepris cette notice dans l'espoir qu'elle obtiendrait de votre bienveillance, l'accueil que vous avez daigné, Messieurs, accorder à mes premières recherches historiques.

Nota. — En disant, dans le cours de la notice, que le corps de Jean d'Alleya repose dans le chœur de l'église de la Boissière, je n'ai pas prétendu avancer une opinion à l'abri de toute contestation. Aucune inscription ni aucun témoignage écrit ne peuvent être actuellement présentés à l'appui de cette assertion. Cependant je suis tout porté à croire que l'affirmation est la plus probable.

P. Chevalier,
vicaire à Volandry.

Janvier 1852.

REVUE SCIENTIFIQUE ANGEVINE.

Messieurs,

Chaque jour autour de nous nous entendons déplorer plus vivement la lenteur avec laquelle se prépare la réouverture de nos Musées. C'est que leur fréquentation tient dans les habitudes de la cité une place tout autrement considérable qu'affectent de le croire certaines personnes dont l'amour-propre souffrirait, s'il accordait autre chose que des dédains, à tout ce qui dans les arts et les sciences a l'insigne défaut de se trouver constamment à leur portée et de pouvoir être apprécié par les curieux du pays. L'intérêt que le public angevin porte à ses Musées, a cependant bien des motifs pour le faire excuser, et pour expliquer combien est plus sensible encore en ce moment de l'année la privation qui nous est infligée. Si c'est en effet dans leurs vastes galeries que la foule vient pendant l'été s'abriter contre les ardeurs du midi, c'est là aussi, l'hiver arrivant, qu'aux jours consacrés au repos, quand souffle la bise aigue et que la pluie froide inonde nos promenades, l'homme attaché pendant le reste de la semaine à la glèbe du travail sédentaire, trouve au sein d'une atmosphère tempérée, un exercice salutaire, en même temps dans la vue des

chefs-d'œuvre de la nature et de l'art, il rencontre un aliment piquant et inépuisable à sa curiosité, agrandit par l'observation et la réflexion le cercle de ses idées, et acquiert insensiblement et comme à son insçu le goût et le sentiment du beau. L'influence heureuse de ces habitudes sur certaines fractions de notre population, se révèle d'une façon sensible aux yeux de l'observateur, et il est douteux qu'il rencontrât ailleurs, ainsi vulgarisée, l'intelligence qui conçoit l'intérêt attaché soit aux sciences naturelles, à cette étude qui nous habitue à voir partout l'empreinte mystérieuse d'une main divine, soit au culte des beaux-arts, de ces manifestations matérielles du génie créateur dont une étincelle fut projetée au foyer de l'âme humaine. Il est donc facile de comprendre, à divers points de vue, l'impatience générale qui attend les portes de nos Musées à s'ouvrir.

Heureusement que pour nos jouissances à venir, ce temps de séquestration n'a pas été perdu par l'administration du cabinet d'histoire naturelle qui n'a rien négligé pour accroître certaines parties des collections, notamment les mammifères et les oiseaux, lorsque des occasions favorables se sont présentées. Ce sera par centaines que l'on comptera les nouveaux venus lors de l'inauguration des galeries nouvelles. Le mois qui vient de finir a donné surtout un large contingent. Des relations récemment établies et le passage dans nos murs d'une ménagerie nombreuse, ont procuré une autruche d'Afrique haute de sept pieds, et d'autant plus précieuse pour le cabinet qu'il possédait l'espèce d'Amérique ou Nandou; deux belles variétés de panthères et huit singes offrant sept espèces nouvelles. Déjà,

au cours de l'année, le cabinet en avait acquis deux autres espèces, deux superbes chats angoras, blanc et tricolore, une taupe isabelle à reflets ondulés et dorés, un lièvre albinos, deux autres isabelles, des hermines en pelage d'été et d'hiver, et plusieurs autres quadrupèdes dans les carnassiers et les rongeurs. Quant aux oiseaux, le cabinet a acquis un lot de peaux d'espèces du Brésil d'une grande fraîcheur, et le préparateur a monté deux aigles, un faucon pèlerin, plusieurs espèces de busards, des varietés précieuses de la buse commune, ainsi que bon nombre d'autres espèces de forte et moyenne taille, parmi lesquelles nous citerons seulement, l'oie vulgaire et deux cravants, les canards, garrot mâle, nyroca, souchet, milouinan, etc., plusieurs espèces de grèbes, le plongeon imbrim, plusieurs cormorans ; les hérons gris, pourpré, butor, crabier, blongios ; beaucoup d'autres échassiers, et parmi les passereaux une charmante variété du merle noir tapirée de blanc, tuée et donnée par M. de Soland.

Dans ce nombre d'oiseaux de passage ou sédentaires provenant exclusivement du département, il en est bien peu sans doute qui donnent à la collection des espèces nouvelles, mais elles présentent ou de très beaux individus, ou des variétés et des âges différents de ce qu'elle possédait, ce qui rend les acquisitions précieuses, car, ainsi que nous l'avons indiqué dans une notice précédente, le cabinet a pris à tâche de rassembler pour chaque espèce toutes les variétés de race, et toutes les variations de plumage, depuis le moment de l'éclosion jusqu'à celui où les couleurs ont acquis leur fixité. La collection d'œufs qui s'est enrichie de plusieurs variétés, notamment de plusieurs doubles

du héron pourpré qui niche en Anjou, sera le point de départ de ce tableau de l'ornithologie européenne et le complétera.

Je dois ajouter que tous les animaux montés depuis la fermeture du Musée l'ont été sur le frais, et que les sujets ont atteint ainsi, quant à leurs formes et leurs proportions, une précision d'une rigueur en quelque sorte mathématique, par suite des procédés particuliers employés par le préparateur, ce qui a permis de rectifier au profit de l'art et de la vérité, dans quelques sujets anciens, des défauts qui sans cela fussent restés inaperçus.

Au travail à la fois scientifique et artistique, s'en est venu joindre un autre qui donnera un aspect plus gracieux à la collection. Tous les anciens supports de toutes formes et de toutes couleurs, ont fait place à d'autres, uniformes dans chaque grande série, vernis et peints de même teinte.

Il n'est pas nécessaire sans doute de faire observer qu'un accroissement si notable n'est pas dû uniquement à l'administration du Musée. Elle a été secondée par le concours d'une foule de personnes qui, dans tous les rangs de la société, se sont empressées de lui procurer la meilleure partie des animaux indigènes. La liste en est trop longue pour que nous entreprenions de la donner. La gratitude du cabinet se manifestera d'une façon plus durable par l'indication sur chaque sujet du lieu et de l'époque de son apparition dans le département, et du nom du donateur.

Espérons que l'administration municipale, intelligente comme nous la savons des besoins intellectuels de notre époque, en voyant le cabinet entrer si réso-

lument dans une voie de progrès signalée par d'aussi remarquables résultats, répudiera enfin des traditions de parcimonie que lui ont léguées ses devancières. Il est vraiment peu digne d'une ville de 45 mille âmes, en présence surtout des efforts faits par tant d'autres moins importantes, d'allouer à son cabinet sur un budget de près d'un million, une chétive somme de 500 fr., et sur laquelle encore il doit prélever les frais de chauffage, entretien du mobilier, achat de ma tériel, etc.

Au reste, ce que la ville vient de faire pour doter cet établissement d'un local convenable, doit nous faire espérer qu'elle voudra aussi seconder ses progrès. Nous ne pouvons en effet que nous féliciter de la disposition parfaitement satisfaisante de celui qui lui a été atrribué. Dans cette œuvre de restauration et d'appropriation, la sollicitude de l'administration municipale ne s'est pas un instant démentie et a été constamment secondée par le bon vouloir et l'habileté de l'architecte chargé de ce long, délicat et ingrat travail.

Jetons donc un coup d'œil rapide sur la nouvelle installation. Le plain-pied qu'occupait au second étage le cabinet ne comprenait que deux salles. Au premier étage où le cabinet est maintenant placé, il a été détaché de la plus longue des deux salles, un salon qui se présentera comme vestibule lorsque l'on entrera par le grand escalier neuf, et l'on a ajouté deux autres salles latérales dont l'une servait jadis aux réunions de la société de médecine, et est bien connue des archéologues par sa cheminée monumentale. Ce sont donc cinq salles au lieu de deux, ce qui permettra

de classer à part les diverses collections. Ainsi, par exemple, en laissant les oiseaux d'Europe dans la salle correspondante à celle qu'ils occupaient au second, on pourrait ranger dans le salon carré, les exotiques qui tout d'abord attireraienf l'attention par la vivacité de leurs couleurs ou l'étrangeté de leurs formes. La minéralogie générale et départementale reprendrait la seconde grande salle. La petite salle carrée recevrait les mammifères, et l'autre salle moins éclairée, les collections qui redoutent une lumière trop vive, tels que les poissons, les reptiles, etc., auxquelles on joindrait les madrépores.

Des meubles isolés, disposés dans la galerie des oiseaux d'Europe et de minéralogie, contiendraient la collection des œufs et des nids et celle des mollusques vivants et fossiles; ces derniers, dont l'étude se relie à la géologie, prendraient place dans la galerie minéragique et y entraîneraient les mollusques vivants qui, sous le rapport de l'étude des espèces, ne peuvent être séparés.

Mais il ne suffit pas d'avoir préparé pour le cabinet des salles spacieuses et bien éclairées, il faut encore, pour l'exhibition et la conservation des collections, des meubles vitrés et convenablement disposés, et sous ce rapport rien, dit-on, n'a été prévu dans le devis soumis à l'administration municipale. Cependant non seulement le nouveau local offre un développement supérieur à celui de l'ancien, mais une autre disposition des ouvertures exige d'autres dimensions dans les meubles. En supposant que l'on puisse utiliser dans les petites salles latérales et dans une moitié de la salle de minéralogie, les anciens meubles qui n'ont pas été brisés il sera du

moins indispensable de garnir d'armoires neuves la salle du vestibule, la grande galerie des oiseaux d'Europe et une partie de la salle de minéralogie. Ce sera une dépense supplémentaire de quelques milliers de francs, mais sans ce nouveau sacrifice il n'y a pas d'installation possible.

Si du Musée d'histoire naturelle nous passons au jardin botanique, nous constaterons également des résultats qui attestent combien se montre de plus en plus vive et féconde la source d'où découle la double impulsion qni dirige les deux établissements.

Le directeur vient d'achever un travail important, exécuté avec toute la consciencieuse exactitude qui donne un cachet particulier à ses études. C'est le catalogue des espèces du jardin, toutes scrupuleusement déterminées, et comprenant en outre toutes celles qui y ayant paru antérieurement ont laissé dans les herbiers des traces authentiques de leur passage et peuvent reparaître encore. Dans ce vaste inventaire où sont indiquées les espèces spontanées d'Anjou, l'auteur a suivi la nomenclature et la classification du Prodrome de Decandolle, en introduisant à leurs places les espèces omises dans cet ouvrage. Pour les familles comprises entre les amaranthacées et la partie des monocotylédones traitée par Kunth, qui manquent encore dans le Prodrome, le catalogue n'a dû adopter qu'une classification et une nomenclature en quelque sorte provisoires.

Le directeur continue d'ailleurs, comme il l'a fait depuis son entrée au jardin, à publier le catalogue annuel des graines qui y sont récoltées. Celui de 1852 vient de paraître et contient 1,900 espèces; l'auteur a

abandonné l'ordre alphabétique, pour présenter les espèces selon l'ordre du Prodome. C'est une innovation heureuse pour la science, et qui sera sans doute adoptée par les autres établissements publics qui tous suivent encore l'ordre alphabétique. Ces publications périodiques parvenues à leur onzième année, ont à raison de la certitude de la synonymie et du nom du savant qui y est attaché, ouvert à notre jardin des relations précieuses avec tous les établissements publics du même genre de la France et des capitales de l'Europe, Munich, Berlin, Vienne, Dresde, Turin, etc., etc., relations qui permettent d'augmenter la liste de nos espèces rares et de celles qu'en langage botanique on appelle *plantes critiques* ou *litigieuses*. C'est ainsi que la meilleure partie des espèces françaises nouvelles de Jordan, surtout dans les *thalictrum*, *hieracium*, etc., peuvent être étudiées comparativement ici sur le vivant et que le genre *rosa*, qui s'est augmenté recemment des espèces du Centre de la France, y présente la collection unique et presque complète des espèces européennes.

Renouvelons donc ici des vœux déjà émis par notre Société pour l'adjonction définitive au jardin de ce terrain de 18 ares environ qui l'isole encore de la nouvelle habitation du directeur. Si cette annexe était opérée prochainement, elle permettrait dès cette année de donner à l'école botanique un surcroît de développement que rendent de plus en plus désirable les offres faites par les correspondants et que le manque d'espace ne permet d'accepter qu'en partie.

La culture des serres plus heureuse en cela que celle de pleine terre, a obtenu un complément de-

puis longtemps désiré : une serre de multiplication suffisamment spacieuse. Elle n'a donc plus rien à envier aux autres jardins qu'une serre à *Ericacées* (bruyéres et végétaux analogues) qui serait bâtie en prolongement de l'orangerie, et la substitution d'un dôme vitré à la toiture du pavillon qui sépare les deux serres-chaudes. Dans ce dernier compartiment, auquel on devrait donner une certaine élévation, on pourrait alors cultiver en pleine terre les palmiers, bananiers et mimosas dont les cimes viennent maintenant se briser contre les vitraux des autres serres. Du reste, celles-ci n'ont jamais montré une végétation plus splendide qu'en ce moment. Des bananiers énormes de diverses espèces et variétés en garnissent le fond, et les pandanées, les cannes à sucre, les malvacées arborescentes, mimosas, etc., y ont acquis des dimensions que nous ne leur avions pas vues jnsqu'ici.

Dans leur état actuel les serres renferment 1,900 espèces de végétaux représentées la plupart par de nombreux spécimens. Si le budget du jardin permettait l'achat de plantes de choix avec lesquelles on pourrait préparer de bons sujets d'échange, on aurait place alors, en restreignant le nombre des doubles, pour trois mille espèces et ce chiffre serait bientôt atteint.

Du reste nos serres possèdent des espèces botaniques précieuses. Lorsqu'un savant dont le nom est européen, M. Webb, l'auteur de l'histoire des îles Canaries, vint il y a deux ans visiter M. Boreau, ce ne fut pas sans une bien vive satisfaction qu'il revit une partie de ses espèces nouvelles, dont nulle autre part où il avait donné des graines il n'en avait retrouvé de traces; et sa surprise augmenta, s'il est possible, en

voyant au jardin des espèces nouvelles d'Algérie, de Durieu de Maisonneuve, que celui-ci devait supposer perdues comme celles qu'il avait adressées à d'autres jardins.

Après avoir ainsi applaudi aux efforts soutenus du directeur pour maintenir et élever de plus en plus la réputation scientifique de ce beau jardin, et avoir exprimé notre reconnaissance pour l'administration municipale qui lui porte un intérêt constant et efficace, disons qu'elle paraît penser sérieusement à l'acquisition de l'enclos des *Amandiers*, d'une contenance de 90 ares au moins, qui, en augmentant notablement l'étendue du jardin, ajouterait beaucoup par la disposition naturelle du sol à l'aspect pittoresque de l'ensemble, et permettrait de cultiver alors en pleine terre toutes les espèces exotiques, forestières et d'agrément, qui peuvent supporter les hivers de notre occident. Rien ne manquerait plus à ce bel établissement, si l'administration réalisait le projet conçu par elle de le relier aux autres promenades publiques, par une percée ou avenue pratiquée suivant l'axe du boulevard du Champ-de-Mars, qui l'offrirait comme un but direct aux promeneurs qui n'y arrivent maintenant que par un long détour.

Je vous ai parlé au cours de cette revue d'un supplément d'allocation pour le cabinet, et peut-être qu'ayant indiqué également la nécessité d'une mesure semblable en faveur du jardin, l'on me demandera le chiffre approximatif de ces dépenses nouvelles. C'est une question à laquelle j'ai dû chercher une réponse après l'avoir provoquée; or, voici les chiffres que j'ai cru pouvoir poser, après avoir interrogé les

besoins des deux établissements et avoir tenu compte des résultats considérables qui, après une période de quelques années, pourraient être obtenus par l'emploi judicieux de sommes qui ne surchargeraient cependant que bien faiblement le budget de la ville.

Pour le jardin, je suis arrivé à la presque certitude qu'il suffirait d'augmenter ses ressources de 500 fr. par an. Mais cette somme devrait avoir alors une destination spéciale dont elle ne pourrait être détournée sous aucun prétexte. Elle pourrait être, par exemple, consacrée : 1° à des achats de plantes rares de serre-chaude qui offriraient par leur multiplication de précieux moyens d'échange; 2° à des achats d'arbres et arbustes nouveaux de pleine-terre qui, acclimatés, multipliés et répandus, iraient enrichir les cultures des horticulteurs commerçants; 3° à des voyages du directeur ou du jardinier-chef, sans lesquels on n'obtiendra jamais rien d'important des autres jardins publics, ni l'on ne fera d'achats économiques et satisfaisants.

Le rôle du jardin deviendrait alors ce qu'il doit être; essentiellement utile aux progrès de l'horticulture angevine, il marcherait à sa tête au lieu d'être réduit à la suivre comme tributaire.

Quant au cabinet d'histoire naturelle, déjà distancé par ceux de plusieurs départements, sauf pour l'ornithologie européenne peut-être, il lui faudrait pour se relever au moins 700 francs de plus, ce qui ne porterait cependant son budget qu'à 1,200 francs, et sur cette somme il resterait chargé de l'entretien du mobilier, dépenses de chauffage, nouveaux cadres vitrés et verrines, cartonage, supports, yeux d'émail, transports, correspondance, etc., etc. Ce qui laisserait disponible à peu près 900fr.

Cette somme pourrait être employée dans l'ordre de préférence suivant :

1° A compléter la collection d'oiseaux d'Europe, dont la majeure partie des espèces rares manque ;

2° A rassembler sans considération de rareté, un choix d'espèces exotiques les plus brillantes, et à compléter parmi elles une seule famille, ou même un seul genre ;

3° A former une collection convenable de mollusques vivants, celle actuelle étant bornée à 7 à 800 espèces presque toutes communes et en mauvais état ;

4° A mettre à profit, comme cela s'est fait cette année, toutes les occasions d'augmeuter les mammifères d'individus montés sur le frais ;

5° A ajouter à la minéralogie générale un grand nombre de substances qui manquent.

6° A former ou acquérir une collection entomologique.

Avec ces achats annuels faits avec discernement, notre cabinet reprendrait bientôt son rang, et à une époque où les sciences naturelles sont aussi généralement cultivées, notre ville offrirait, du moins à une certaine classe de voyageurs, un attrait qui en ferait, sur la route de Paris à Nantes, une étape que nul ne voudrait franchir sans s'y être arrêté.

Nous n'aurions rempli qu'imparfaitement le but que nous nous sommes proposé dans cette revue, si nous ne l'étendions pas au-delà de l'enceinte de nos établissements publics.

La Flore locale qui nous occupera d'abord, a eu cette année à enregistrer quelques découvertes importantes. M. Boreau a trouvé l'*Orobanche Teucrii* l'*Anchusa azurea* Reich, forme très remarquable de *A. italica*, et dont ses

grandes corolles, d'un beau bleu d'outre-mer, pourraient faire une plante d'ornement; l'*Origanum* à longs épis primatiques constituant l'*O. creticum* de divers auteurs ; enfin le *Rosa Klukii* de Besser, que M. Boreau indiqua pour la première fois en France dans la seconde édition de sa Flore du Centre, et qui n'avait été trouvé que dans deux localités près de Bourges et de Limoges.

Des élèves du professeur ont retrouvé près d'Angers la forme si singulière de ronce à laquelle celui-ci a imposé le nom de *Rubus bracteatus* (Fl. C. 2e édit.) Un ancien élève et ami de M. Boreau, M. Ledantec, a constaté dans le nord du département des localités pour plusieurs espèces rares, notamment pour le *Narcissus pœticus*, dont l'indigénat ne peut désormais être douteux. Ce même botaniste, a trouvé dans la partie nord du département au voisinage de la terre du Plessis-Chivray et abondamment, le *Statiotes aloides*. L'on sait que cette plante aquatique indigène de Belgique avait été naturalisée dans le Maine. M. Boreau en plaça il y a plusieurs années quelques pieds au bord de l'étang Saint-Nicolas, où elle s'est également naturalisée. J'ajouterai à ces indications la découverte dans le Saumurois de l'*Ophrys pseudo speculum* par M. Réveillère.

M. Boreau poursuit du reste au jardin botanique ses expériences pour reconnaître le degré de fixité des caractères spécifiques dans certaines espèces. Vous avez à cet égard entendu avec intérêt la notice qu'il vous a lue sur les résultats que lui a donnés un nombreux semis des graines du *Rosa Boroei*, espèce nouvelle découverte par moi près de notre ville et que j'ai pu-

bliée il y a quelques années dans notre Recueil. Cette belle plante s'est reproduite avec tous ses caractères primitifs dans les individus provenant de ce semis et soumis à la culture, et les légères anomalies produites par *excès*, et non par défaut par suite de ces conditions nouvelles de végétation, ont eu cela de particulier qu'elles n'ont altéré en rien, les caractères signalés comme typiques de l'espèce. Elle se trouve donc ainsi difinitivement acquise à la science et à notre flore.

Notons ici que l'industrie horticole en ce qu'elle se rattache à la botanique va recevoir une impulsion nouvelle dans nos contrées par la grande exposition et fête florale qui doit s'ouvrir en mars 1852 sous la direction et l'initiative de notre Société. Je remets à en parler plus longuement lorsqu'elle aura accompli les espérances que nous avons fondées sur les efforts faits par notre Société.

Si de la botanique nous passons à la Faune locale nous pourrons encore ajouter quelque chose à ce que nous en avons dit en parlant du cabinet. Et d'abord nous trouverons l'entomologie qui va recevoir une impulsion inattendue de la publication du catalogue des coléoptères angevins de la collection de M^me^ la comtesse de Buzelet. Nous avons déjà entre les mains la première partie de cet intéressant ouvrage qui a le mérite peu commun de ne mentionner que des espèces qui ont été en quelque sorte authentiquées par des vérifications faites par les entomologistes les plus distingués de Paris. En publiant ce catalogue dans le recueil de ses mémoires, la Société conviera tous les entomologistes du département à lui faire connaître

les espèces qu'ils ont pu observer en dehors de cette liste et en insérant successivement ces *addenda* dans son recueil, elle aura ainsi préparé tous les matériaux de cette partie de notre statistique naturelle et excité une juste émulation entre nos entomologistes en leur offrant le seul moyen certain de s'assurer la priorité incontestable de leurs découvertes.

La Conchyliologie bornée à un petit nombre d'espèces dans nos contrées n'offre qu'un champ bien restreint à l'observateur, la découverte d'une espèce nouvelle n'en est donc que plus précieuse. M. Millet a recueilli un individu de l'H. *Olivieri* à Champigué-le-Sec. Cette espèce est une excellente trouvaille et d'autant plus intéressante que nous possédons la pctite variété rousse de la *Carthaniana* mull. (Carthusianella Drap-var B. Millet) que quelques auteurs ont prise pour l'H. *Olivieri*.

De mon côté j'ai pû ajouter aussi une espèce nouvelle à cette partie de la faune. J'ai en effet constaté la présence en Anjou de l'*helix neglecta* Drap et cela dans deux localités, aux fourneaux à chaux près Angers et sur le calcaire de Beaulieu. Cette hélice, identiquement la même que celles que j'ai reçues sous se nom de Clermont (Lecoq) et d'Agen (Gassies) a dû être prise par quelques amateurs pour le H. *cespitum*. Les *H. cespitum* et *ericetorum*, ne se trouvent, je pense, que dans les contrées calcaires du sud-est du département, du moins les ai-je inutilement cherchées à Beaulieu, ce qui cependant ne veut pas dire que d'autres n'auraient pas été plus heureux.

Tel est, Messieurs, le résumé de ce que j'ai pu recueillir de plus intéressant sur la marche des sciences

naturelles dans notre Anjou, pendant l'année qui va se terminer dans quelques jours et que j'ai cru pouvoir vous être soumis.

Le secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Lu à la séance de la Société d'agriculture sciences et arts d'Angers, du 17 décembre 1852.

CATALOGUE

DES COLÉOPTÈRES DE L'ANJOU,

trouvés dans les communes de Saint-Rémy, Blaison, Saint-Maur, les bords de la Loire, etc.

Afin de ne pas donner trop d'étendue à ce catalogue, des localités spéciales n'ont été indiquées que pour un très petit nombre des espèces que l'auteur a jugées les plus rares dans les parties du département où ont surtout porté ses investigations. L'authenticité des déterminations donne du reste à ce travail une haute valeur scientifique. Toutes les espèces litigieuses, et même des familles entières, les Brachélytres, les Charansonites, généralement si mal connus en province, ont été vérifiés par des entomologistes de Paris ou d'Allemagne, qui, tel que M. Chevrolet, dont le nom est plusieurs fois cité dans le catalogue, font autorité pour les espèces européennes. Nous ne pouvons donc que recommander aux amateurs ce catalogue, comme un excellent guide pour leur indiquer la meilleure partie des espèces qu'ils peuvent espérer rencontrer en Anjou. Toutefois, M^me^ de Buzelet n'ayant pu étendre le cercle de ses recherches à toutes les parties du département, nous pouvons espérer qu'il y aura encore beaucoup de choses à ajouter à cet inventaire de nos richesses entomologiques. Nous les invitons donc, dans l'intérêt de la science et pour compléter, autant que possible, les matériaux d'une bonne statistique entomologique du département à nous transmettre l'indication des espèces de coléoptères qu'ils découvriraient en dehors de ce catalogue, et ce *avec les localités*. La Société se fera un devoir de publier ces compléments, et chacun sera ainsi assuré désormais de conserver, sans contestation possible, la priorité de ses découvertes.

Le Secrétaire général, T.-C. BERAUD.

(EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL DE LA COLLECTION DE M^me^ LA COMTESSE DE BUZELET, NÉE DE BOISSARD).

CARABIQUES.

Cicindela.

Campestris, *Fab.*
Hybrida, *Fab.* (1)

Insectes carnassiers, très agiles, lieux sabloneux, lisières des bois.

Odacantha.

Melanura, *Fab.*

Lieux humides, sous les pierres.

(1) Ajoutez *C. Germanica*, trouvée par moi à Bouchemaine. (T.-C. B.)

Drypta.

Emarginata, *Fab.*

Bois humides, dans la mousse, etc.

Polistichus.

Fasciolatus, *Fab.*

Sous les pierres, près des boires, ou des ruisseaux.

Cymindis.

Humeralis, *Fab.*

Sous des pierres, sur une colline calcaire, entre Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Augustin.

Demetrias.

Elongatulus, *Zenker.*
Atricapillus, *Lin.*

Dromius.

Linearis, *Ol.*
Melanocephalus, *Dej.*
Stigma, *Ross.*
Quadrisignatus, *Dej.*
Quadrinotatus, *Panzer.*
Quadrimaculatus, *Panz.*
Spilotus, *Ziegler.*
Agilis, *Fab.*
Glabratus, *Duft.*
Punctatellus, *Dufl.*

Ces deux genres se composent d'insectes très petits, assez agiles, vivant sous les écorces, particulièrement celle des arbres fruitiers. On les voit aussi sur les haies, les broussailles, etc...

Lebia.

Cyanocephala, *Fab.*
Chlorocephala, *Duftsch.*
Hœmorrhoidalis, *Fab.*

Sous l'écorce ou la mousse des arbres. Je les ai trouvés sous l'écorce du Platane.

Brachinus.

Crepitans, *Pab.*
Explodens, *Duft.*
Glabratus, *Bonelli.*
Psophia, *Samîtale.*
Sclopeta, *Fab.*

Sous les pierres ou les détritus des végétaux.

Clivina.

Arenaria, *Fab.*
Var, Gibbicollis. *Mégerle.*
Nitida, *Dej.*
Polita, *Dej.*
Ænea, *Ziegler.*
Gibba, *Fab.*

Très petits insectes, fréquentent les lieux humides, le bord des rivières, etc.

Ditomus.

Fulvipes, *Latreille.*
Sulcatus, *Fab.*
Capito, *Illiger.* Env. de Tours.

Insectes épigés, sous les pierres.

Cychrus.

Insectes d'assez grande taille, vivant dans les bois sous les troncs d'arbres pourris, la mousse, etc. Je n'ai pas trouvé ce genre.

Les espèces *Rostratus, Elongatus* et *Attenuatus* ont été trouvées, très rarement, aux environs de Paris.

Procrustes.

Coriaceus. *Fab.*

Le plus grand de nos Carabiques. Commun en automne dans les vignes. Courant le soir dans les appartements du rez-de-chaussée.

Carabus.

Catenulatus, *Fab.*
Monilis, *Fab.*

Cancellatus, *Illiger*.
Granulatus, *Lin.*
Auratus, *Fab.*
Purpurascens, *Fab.*
Hortensis (1).

Les jardins, les champs, les bois, sous les pierres, la mousse, les troncs abattus, etc.

Calosoma.

Sycophanta, *Fab.*
Inquisitor, *Fab.*
Auropunctatum, *Paykull.*

Dans les bois, sur les arbres.

Leistus.

Spinibarbis, *Fab.*
Fulvibarbis, *Hoff.*
Spinilabris, *Fab.*

Sous les pierres, dans les champs et les feuilles sèches au pied des arbres.

Nebria.

Brevicollis, *Fab.*

Insectes épigés, sous les pierres, au pied des arbres, etc.

Blethisa.

Multipunctata, *Fab.*

Sur le bord des eaux, dans la vase à moitié desséchée.

Omophron.

Limbatum, *Fab.*

Dans le sable humide sur le bord de la Loire.
Le moyen de les trouver est de battre légèrement le sol, après l'avoir arrosé, on les voit sortir un instant après.

Elaphrus.

Uliginosus, *Fab.*
Cupreus, *Mégerle.*
Riparius, *Fab.*
Littoralis, *Mégerle.*

Courant sur les grèves, récemment découvertes.

Notiophilus.

Aquaticus, *Fab.*
Biguttatus, *Fab.*

Bords de la Loire, dans la vase à moitié desséchée.

Panagœus.

Crux major, *Fab.*
Quadripustulatus, *Sturm.*

Endroits humides, sous les pierres, etc.

Loricera.

Piliconis, *Fab.*

Bords des fossés, des mares, etc.

Callistus.

Lunatus, *Fab.*

Sous les pierres et dans la terre.

Chlœnius.

Velutinus, *Duft.*
Agrorum, *Ol.*
Vestitus, *Fab.*
Schrankii, *Duft.*
Melanocornis, *Ziegler.*
Nigricornis,
Tibialis, *Dej*,
Holosericeus, *Fab.*

Sur les bords de la Loire, sous les pierres, le détritus des végétaux, etc.

(1) Ajoutez les espèces suivantes :

C. Cyaneus. Ol. Trouvé au Lion-d'Angers par moi, à Combrée par M. l'abbé Lelièvre, à Laleu par M. Guitet.
C. Convexus. Fab. Dans la forêt de Juigné, feu M. le dr Bâtard. (T.-C. B.)

Oodes.

Helopioides, *Fab.*

Insectes épigés, dans les endroits un peu humides.

Licinus.

Silphoides, *Fab.*
Agricola, *Ol.*
Cassideus, *Fab.*

Insectes épigés, lieux un peu secs et arides.

Badister.

Bipustulatus, *Fab.*
Humeralis, *Bonelli.*

Sous les pierres, dans les prés humides.

Pristonichus.

Terricola, *Ol.*

Lieux obscurs, caves, etc.

Calathus.

Latus, *Dej.*
Cisteloides, *Illiger.*
Fulvipes, *Gyll.*
Fuscus, *Fab.*
Frigidus, *Sturm.*
Rotundicollis, *Dej.*
Ochropterus *Ziegler.*
Melanocephalus, *Fab.*

Sous les pierres, dans les champs.

Taphria.

Vivalis, *Illiger.*

Insectes épigés, vivant dans les vieux troncs en décomposition, sous les pierres, etc., et surtout dans les endroits montagneux.

Anchomenus.

Angusticollis, *Fab.*
Memnonius, *Kuoch.*
Prasinus, *Fab.*
Pallipes, *Fab.*
Oblongus, *Fab.*

Bords des eaux, lieux humides en général.

Sphrodus.

Planus, *Fab.*

Lieux obscurs, caves, etc. Courant le soir dans les appartements du rez-de-chaussée.

Agonum.

Marginatum, *Fab.*
Modestum, *Sturm.*
Austriacum, *Fab.*
Sexpunctatum, *Fab.*
Parumpunctatum, *Fab.*
Lugubre, *Andersch.*
Nigrum, *Dej.*
Peliduum, *Duftsch.*

Endroits humides de bords de la Loire, les mares, etc., et sous l'écorce des saules.

Olisthopus.

Fuscatus, *Dej.*
Rotondatus, *Paykull.*

Mêmes lieux que les précédents.

Feronia.

(Pœcilus, *Bonelli.*)

Punctulata, *Fab.*
Cuprea, *Fab.*
Var. Ænea, *Dej.*
Dimidiata, *Fab.*
Lepida, *Fab.*

Épigés, vivant sous les pierres, dans les champs, les bois, etc.

(Argutor, *Mégerle.*)

Vernalis, *Fab.*
Erudita, *Mégerle.*
Depressa, *Dej* (Aptère).

Fréquentant le bord des eaux.

(Omaseus, *Ziégler*.)

Melanaria, *Illiger*.
Aterima, *Dej*.
Nigrita, *Fab*.
Anthracina, *Illiger*.
Melas, *Creutzer*.

Vivant sous les pierres.

(Steropus. *Mégerle*.)

Concienna, *Sturm*.
Madida, *Fab*.
Æthiops, *Illiger*.

Dans les bois, sous les pierres.

(Platysma, *Sturm*.)

Picimana, *Creutzer*. Loudun.
Oblongopunctata, *Fab*.

(Pterostichus, *Bon*.)

Nigra, *Fab*.

(Abax, *Bonelli*.)

Striola, *Fab*.
Ovalis, *Mégerle*.

Lieux montagneux.

(Molops, *Bonelli*.)

Terricola, *Fab*.

Les champs, les bois, etc.

(Cephalotes, *Bon*.)

Vulgaris, *Bon*.

Insectes épigés, sous les pierres.

Stomis.

Pumicatus, *Panzer* (Aptère).

Au printemps, sous les pierres enfoncées en terre.

Zabrus.

Curtus, *Latreille*.
Gibbus, *Fab*.

Sous les pierres, quelquefois sur les tiges des graminées.

Amara.

Eurynota, *Kugell*.
Obsoleta, *Duft*.
Vulgaris, *Fab*.
Plebeja, *Gyll*.
Lævigata, *Dej*.
Communis, *Fab*.
Familiaris, *Duft*.
Nitida, *Dej*.
Bifrons, *Gyll*.
Castanea, *Ziégler*.
Consularis, *Duft*.
Apricaria, *Fab*.
Eximia, *Dej*.
Fulva, *Degéer*.
Aulica, *Illiger*.
Plebeja, *Gyll*.
Similata, *Dej*.

Sous les pierres, dans le sable, dans l'herbe, etc., préférant toujours les lieux arides.

Acinopus.

Megacephalus, *Illiger*.

Sous les pierres, dans les terrains arides.

Anisodactylus.

Signatus, *Illiger*.
Binotatus, *Fab*.

Vivant surtout dans le voisinage des eaux.

Gynandromorphus.

Etruscus, *Schënher*.

Harpalus.

Sabulicola, *Panz*. (Ophonus, *Ziégl*.)
Oblongiusculus, *Dej*.
Azureus, *Ill*.
Chlorophanus, *Zenk*.
Subcordatus, *Dej*.
Puncticollis, *Payk*.
Brevicollis, *Dej*.
Maculicornis, *Mégerle*.
Mendax, *Rossi*.
Germanus, *F*. (Souvent sur les tiges graminées.)

Dorsalis, *Dej.*
Ruficornis, *Fab.* (Harpalus auctorum.)
Æneus, *Fab.*
Confusus, *Dej.*
Distinguendus, *Duft.*
Perplexus, *Dej.*
Hottentotta, *Duft.*
Sulphuripes, *Koronini.*
Neglectus, *Dej.*
Nitidus, *Dej.*
Semi violaceus, *Broug.*
Tardus, *Gyll.*
Serripes, *Duft.*
Tibialis, *Dej.*
Ténebrosus, *Dej.*
Picipennis, *Mégerle.*
Servus, *Creutzer.*
Impiger, *Mégerle.*
Rubripes, *Creutzer.*

Insectes très nombreux en espèces, vivant dans les champs, epigés, préférant les terres sabloneuses.

Stenolophus.

Vaporarium, *Fab.*
Var. Melanocephalus, *Findel.*
Vespertinus, *Ill.*

Lieux humides, sous la croûte des mares desséchées.

Acupalpus.

Meridianus, *Lin.*
Luridus, *Dej.*
Harpalinus, *Dej.*
Collaris, *Paykull.*
Atratus, *Dej.*

Dans les endroits humides, sous les pierres et dans les jardins, sous les débris de végétaux.

Trechus.

Rubens, *Fab.*

Sous les pierres, au bord des eaux.

Bembidium.

Areolatum, *Creutzer* (Blemus).
Bistriatum, *Mégerle* (Tachys).
Nanum, *Gyll.*
Parvulum, *Dej.*
Pulicarium, *Dej.*
Undulatum, *Sturm* (Notaphus).
Ustulatum, *Fab.*
Obliquum, *Sturm.*
Fumigatum, *Creutzer.*
Laticolle.
Paludosum, *Pauzer.*
Impressum, *Fab.*
Orichalcicum, *Duft.*
Rupestre, *Fab.* (Peryphus)
Fluviatile, *Dej.*
Tibiale, *Mégerle.*
Cruciatum, *Dej.*
Deletum, *Dej.*
Cœruleum, *Dej.*
Decorum, *Zenker.*
Rufipes, *Gyll.*
Elongatum, *Dej.*
Celere, *Fab.* (Leja.)
Sturmii, *Pauzer.*
Pusillum, *Gyll.*
Assimile, *Gyll.*
Guttula, Fab.
Biguttatum, *Fab.*
Quadriguttatum, *F.* (Lopha.)
Laterale, *Dej.*
Quadripustulatum, *Fab.*
Quadrimaculatum, *Lin.*
Articulatum, *Duft.*
Picipes, *Még.* (Tachypus.)
Pallipes, *Mégerle.*
Flavipes, *Fab.*

Le genre *Bembidium* se compose de très petits insectes fort agiles, courant sur les grèves humides, se cachant sous les croûtes des mares desséchées, sous les détritus des végétaux, etc.

HYDROCANTHARES.

Cette famille, essentiellement aquatique, ne se trouve que dans les eaux, principalement celles qui sont stagnantes.

Dityscus.

Dimidiatus, *Illiger*.
Marginalis, *Fab.*
Circumflexus, *Fab.*
Punctulatus, *Fab.*

Trochalus.

Roeselii, *Fab.*

Acilius.

Sulcatus, *Fab.*

Graphoderus.

Cinereus, *Fab.*

Hydaticus.

Transversalis, *Fab.*
Hybneri, *Fab.*

Cymatopterus.

Fuscus, *Fab.*

Liopterus.

Oblongus, *Illiger*.

Rantus.

Suturalis, *Dej.*
Notatus, *Fab.*
Agilis, *Fab.*
Adspersus, *Fab.*

Colymbetes.

Niger, *Illiger*.
Bipustulatus, *Fab.*
Carbonarius, *Gyll.*
Chalconatus, *Pauzer*.
Biguttatus, *Ol.*
Ater, *Fab.*
Quadriguttatus, *Dej.*
Fenestratus, *Fab.*
Fuliginosus, *Fab.*
Bipunctatus, *Fab.*
Maculatus, *Fab.*
Obbreviatus, *Fab.*
Didymus, *Ol.*
Brunneus, *Fab*,
Sturmii, *Schœn.*
Uliginosus, *Fab.*
Paludosus, *Fab.*
Femoralis, *Payk.*

Laccophilus.

Minutus, *Fab.*
Hyalinus, *Leach.*

Noterus.

Crassicornis, *Fab.*
Capricornis, *Herbst.*

Hygrobia.

Hermanni, *Fab.*

Haliplus

Elevatus, *Pauzer*.
Obliquus, *Fab.*
Ferrugineus, *Lin.*
Variegatus, *Dej.*
Impressus.
Bistriolatus, *Duft.*
Cœsus, *Duft.*

Hydroporus.

Depressus, *Fab.*
Duodecimpustulatus, *Fab.*
Opatrinus, *Illiger.*
Picipes, *Fab.*
Dorsalis, *Fab.*
Sexpustulatus, *Fab.*
Erythrocephalus, *Fab.*
Planus, *Fab.*
Flavipes, *Ol.*
Varius, *Dej.*
Pictus, *Fab.*
Geminus, *Fab.*
Lineatus, *Fab.*
Lepidus, *Chün.*
Confluens, *Fab.*
Reticulatus, *Fab.*
Inæqualis, *Fab.*
Fluviatilis, *Leach.* Halensis, *M. Leay.*

BRACHÉLYTRES.

Les Brachélytres vivent dans le fumier, les matières excrémentielles, les cadavres, les bolets décomposés; quelques-uns sous les écorces et sur les fleurs; un petit nombre vit avec une espèce de fourmi, la *formica rufa* de Fabricius.

Emus.

Maxillosus, *Fab.*
Hirtus, *Fab.*
Chrysocephalus, *Grav.*
Pubescens, *Fab.*
Murinus.
Erythropterus.
Carinthiacus, *Dahl.*
Stercorarius, *Grav.*
Olens, *Fab*
Cyaneus, *Fab.*
Similis, *Fab.*
Morio, *Fab.*
Rufipalpis, *Dej.*
Nigripes, *Dej.*
Brunnipes, *Dej.*
Œneocephalus, *Fab.*
Chalcocephalus, *Fab.*

Astrapæus.

Ulmineus, *Fab.*

Micrausorus.

Lateralis, *Grav.*
Fuliginosus, *Grav.*
Tristis, *Gyll.*
Molochinus, *Grav.*
Lævigatus, *Gyll.*
Floralis, *Dahl.*
Impressus, *Grav.*
Maurorufus, *Gyll.*

Staphylinus.

Splendens, *Fab.*
Intermedius, *Fab.*
Æneus, *Grav.*
Metallicus, *Grav.*
Politus, *Fab.*
Punctus, *Grav.*
Varius, *Gyll.*
Marginatus, *Fab.*
Sanguinolentus, *Grav.*
Bimaculatus, *Grav.*
Planus, *Dahl.*
Nitidicollis, *Dej.*
Opacus, *Grav.*
Vernalis, *Grav.*

Xantholinus.

Fulgidus, *Grav.*
Pyropterus. *Grav.*
Subimpressus, *Dej.*
Elongatus, *Grav.*

Punctulatus, *Gyll.*
Episcopalis, *Knoch.*
Ochraceus, *Grav.*
Minutus, *Dej.*
Formicetorum, *Chevrolat.* Loudun.

Achelium.

Cordatum, *Dahl.*

Lathrobium.

Multipunctatum, *Grav.*
Elongatum, *Fab.*
Pilosum, *Grav*
Filiforme, *Grav.*

Cryptobium.

Fracticorne, *Grav.*

Pœderus.

Riparius, *Fab.*
Ruficollis, *Fab.*

Lithocharis.

Testacea, *Dej.*
Bicolor, *Grav.*

Rugilus.

Orbiculatus, *Fab.*

Astenus.

Procerus, *Knoch.*

Sunius.

Intermedius, *Erich.*
Angustatus, *Fab.*

Stenus.

Kirbyi, *Leach.*
Biguttatus, *Fab.*
Cicindeloides, *Grav.*
Oculatus, *Grav.*
Speculator, *Grav.*
Clavicornis, *Grav.*
Buphtalmus, *Gyll.*
Canaliculatus, *Knoch.*
Pusillus.

Oxiporus.

Rufus, *Fab.*

Bledius.

Castaneipennis, *Ziégler.*
Talpa, *Gyll.*

Platystethus.

Cornutus, *Grav.*

Onthophagus.

Obscurus, *Grav.*

Oxytelus.

Piceus, *Grav.*
Depressus, *Grav.*
Carinatus, *Grav.*

Phlœonœus.

Cœlatus, *Grav.*

Trogophlœus.

Riparius, *Dej.*

Anthobium.

Rugosum, *Grav.*
Rivulare, *Grav.*

Omalium.

Luridum, *Dej.*
Piceum, *Gyll.*

Proteinus.

Brachypterus, *Fab.*

Phlœobium.

Sinuatocolle, *Dej.*
Corticale, *Dej.*

Bolitobius.

Atricapillus, *Fab.*
Trimaculatus, *Fab.*
Pygmœus, *Fab.*

Bryocharis.

Analis, *Fab.*

Tachinus.

Humeralis, *Grav.*
Rufipes, *Fab.*
Biplagiatus, *Dej.*
Fimetarius, *Grav.*
Marginellus, *Fab.*
Suturalis, *Grav.*

Tachyporus.

Cellaris, *Fab.*
Nitidulus, *Grav.*
Marginatus, *Grav.*
Pusillus, *Grav.*
Chrysomelinus, *Fab.*
Abdominalis, *Fab.*
Sericeus, *Ziégler.*

Oxipoda.

Opaca, *Grav.*
Alternans, *Grav.*

Hypocyphtus

Granulum, *Grav.*

Homalota.

Orbata, *Erichon.*

Aleochara.

Fuscipes, *Grav.*
Tristis, *Grav.*
Carnivora, *Grav.*
Angulata.
Lanuginosa, *Grav.*
Crassicornis, *Dej.*
Nitida, *Grav.*

Gyrophœna.

Lucidula.
Nana, *Grav.*

Bolitochara.

Socialis, *Paykull.*
Fungi, *Grav.*

Drusilla.

Canaliculata, *Fab.*

Falagria.

Sulcata, *Grav.*
Obscura, *Grav.*
Thoracica.

Autalia.

Impressa, *Grav.*

Obs. — Le *Staphylus dilatatus.* Fab. Payk., a été trouvé près d'Augers par feu le dr Bâtard. (T.-C. B.)

STERNOXES, OU SERRICORNES.

Cette famille se trouve sur le bois mort, les troncs des arbres, les feuilles et les fleurs. Presque toutes les espèces du genre *Agrilus* se rencontrent sur le saule des vanniers, dans les îles de la Loire.

Capnodis.

Tenebrionis. *Fab.*

Encylocheira.

Punctata.

Ptosima.

Novemmaculata, *Fab.*

Chrysobothris.

Affinis, *Fab.*

Anthaxia.

Sallicis, *Fab.*
Nitida, *Rossi.*
Cichorii, *Ol.*
Umbellatorum, *Fab.*
Manca, *Fab.*
Quadripunctata.

Agrilus.

Derasofasciatus, *Ziégler.*
Linearis, *Fab.*
Hyperici, *Creutzer.*
Biguttatus, *Fab.*
Sinnatus, *Ol.*
Cinctus, *Ol.* Loudun.
Viridis, *Fab.*
Betulæ, *Chevrolat.*
Capreæ, *Chevrolat.*
Cyaneus, *Ol.*
Angustatus, *Illiger.*

Trachys.

Minuta, *F.* et Pygmœa, *F.*

Synaptus.

Filiformis, *Fab.*

Eucnemis.

Capucinus, *Ahrens.* Paris.

Aphanisticus.

Emarginatus, *F.* Loudun.
Pusillus, *Ol.* id.

Melasis

Flabellicornis.

Cratonychus.

Brunnipes, *Ziégler.*
Niger, *Fab.*

Agrynus.

Murinus, *Fab.*

Athous.

Rhombeus, *Ol.*
Hirtus, *Herbst.*
Longicollis, *Fab.*
Marginatus, *Paykull.*
Hœmorrhoidalis, *Fab.*
Crassicollis, *Dej.*
Vittatus, *Fab.*

Limonius.

Cylindricus, *Paykull.*
Nigripes, *Gyll.*
Mus, *Illiger.*
Minutus, *Fab.*

Bructeri, *Fab.*
Nitidicollis, *Még.*
Bipustulatus, *Fab.*

Cardiophorus.

Thoracicus, *Fab.*
Sexpunctatus, *Illiger.*
Bipunctatus.
Rufipes, *Fab.*

Ampedus.

Sanguineus, *Fab.*
Ephippium, *Fab.*
Præustus, *Fab.*
Auritus, *Mégerle.*
Balteatus, *Fab.*
Tibialis, *Mégerle.*
Elongatulus, *Fab.*
Crocatus.

Cryptohypnus.

Pulchellus, *Fab.*

Steatoderus.

Ferrugineus, *Fab.*

Ludius.

Æneus, *Fab.*

Cruciatus, *Fab.*
Holosericeus.
Latus, *Fab.*
Tessellatus, *Fab.*
Metallicus, *Paykull.*

Agriotes.

Pilosus, *Fab.*
Gallicus, *Dej.*
Gilvellus, *Ziégler.*
Striatus, *Fab.*
Variabilis, *Fab.*
Sputator, *Fab.*

Sericosomus.

Fugax, *Fab.*

Dolopius.

Lateralis, *Ol.*

Adrastus.

Limbatus.
Limbatus, var. Pallipes.
Humeralis, *Ziégler.*
Humeralis, var. Minutus.
Umbrinus, *Germar.*

MALACODERMES.

Atopa.

Cinerea, *Fab.*

Cyphon.

Pallidus, *Fab.*
Griseus, *Fab.*

Sur les feuilles et les fleurs qui croissent dans les lieux aquatiques.

Scyrtes.

Hemisphœricus, *Fab.*

Nycteus. Loudun.

Hœmorrhous, *Ziégler.*

Lygistopterus.

Sanguineus, *Fab.*

Omalisus.

Suturalis, *Fab.*

Ces deux derniers genres sur les fleurs.

Lampyris.

Noctiluca, *Fab.*

Femelle aptère connue sous le nom de *ver luisant*. Le soir sur le gazon, le bord des chemins, etc.

Geopyris.

Hemiptera, *Fab.*

Femelle aptère.

Drilus.

Flavescens, *Fab.*

Femelle aptère, sur les fleurs.

Cantharis.

Fusca, *Fab.*
Obscura, *Fab.*
Thoracica, *Ol.*
Livida, *Fab.*
Melanura, *Fab.*
Clypeata, *Illiger.*
Pallida, *Fab.*
Paludosa, *Gyll.*

Malthinus.

Fasciatus, *Ol.*
Biguttatus, *Fab.*

Ces deux derniers genres au printemps, sur les fleurs des prairies.

Malachius.

Æneus, *Fab.*
Bipustulatus.
Venustus. *Jousselin.* Etang de Cunault.
Elegans, *Ol.*
Marginellus, *Fab.*
Pulicarius, *Fab.*
Equestris, *Fab.*
Fasciatus, *Fab.*
Balteatus, *Chevrolat.*
Thoracicus, *Fab.*
Pedicularis, *Fab.*
Albifrons, *Fab.*
Pallipes, *Ol.*
Analis, *Latreille.*
Lobatus, *Ol.*
Prœustus, *Fab.*
Viridis, *Fab.*

Sur les fleurs.

Dasytes.

Nigricornis, *Fab.*
Pruinosus, *Chevrolat.*
Cœruleus, *Fab.*
Niger, *Fab.*
Plumbeus, *Ol.*
Pallipes, *Illiger.*

Sur les plantes.

TÉRÉDILES.

Tillus.

Elongatus, *Fab.*
Ambulans, *Fab.*
Unifasciatus, *Fab.*

Dans les vieux bois, sous les écorces.

Notoxus.

Mollis, *Fab.*
Univittatus, *Rossi.* Loudun.

Sous l'écorce des saules.

Trichodes.

Alvearius, *Fab.*
Apiarius, *Fab.*

Les fleurs, surtout les ombellifères.

Clerus.

Mutillarius, *Fab.*
Formicarius, *Fab.*

Les bois pourris, sous les écorces, etc.

Corynetes.

Chalybeus, *Knoeg.*
Violaceus, *Fab.*
Rufipes, *Fab.*
Ruficollis, *Fab.*, trouvé une fois.

Ce genre se trouve ordinairement sur les fleurs. J'ai reçu de Buénos-Ayres les *Corynetes, Ruficollis et Rufipes*, éclos pendant la traversée sur des peaux de bœuf.

Lymexylon.

Navale, *Fab.* Paris.

Je ne l'ai pas trouvé. Il vit dans le bois.

Ptilinus.

Pectinicornis. *Fab.*

Vit dans le vieux bois.

Xyletinus.

Pectinatus, *Fab.*

Sur le bois du lierre où il se creuse une galerie.

Dorcatoma.

Dresdense, *Fab.*
Bovistæ, *Knoch.*

Dans les champignons.

Ochina.

Hederæ, *Germar.*

Dans le bois pourri.

Anobium. (VRILLETTE).

Tessellatum, *Fab.*
Morio, *Villa.*
Castaneum, *Fab.*
Rufipes, *Fab.*
Paniceum, *Fab.*

Ce genre se trouve très souvent dans les maisons, perforant les vieux meubles et les boiseries pour y déposer sa larve. Certaines espèces attaquent les arbres vivants.

Ptinus.

Testaceus, *Ziegler.*
Germanus, *Ol.*
Elegans, *Fab.*
Imperialis, *Fab.*
Fur, *Fab.*

Ces insectes vivent dans le bois sec et se nourrissent de substances animales desséchées. On les rencontre quelquefois dans les collections d'histoire naturelle.

Gibbium.

Scotias, *Fab.*

Dans les amas de plantes sèches.

Scydmœnus.

Hellwigii, *Fab.*
Godartii, *Latreille.*
Illigeri, *Dej.*
Rufus, *Kuntz.*

CLAVICORNES.

Necrophorus.

Germanus, *Fab.*
Var. avec deux points rouges.
Humator, *Fab.*
Vespillo, *Fab.*
Vestigator, *Illiger.*
Sepultor, *Dej.*

Sous les cadavres des petits animaux qu'ils cherchent à enfouir.

Necrodes.

Simplicipes, *Dej.*
Littoralis, *Fab.*

Silpha.

Thoracica, *Fab.*
Rugosa, *Fab.*
Sinuata, *Fab.*
Dispar, *Illiger.*
Quadripunctata, *Fab.*
Reticulata, *Fab.*
Granulata, *Ol.*
Obscura, *Fab.*
Lœvigata, *Fab.*
Atrata, *Fab.*

Ces deux genres vivent dans les cadavres, mais ne les enterrent pas.

Agyrtes.

Castaneus, *Fab.*

Scaphidium.

Agaricinum, *Fab.*

Dans les champignons.
Les espèces 4-Maculatum et Immaculatum se trouvent aux environs de Paris.

Catops.

Rufescens.
Truncatus, *Fab.*
Morio, *Fab.*
Brunneus, *Latreille.*

Sous les taupes crevées.

Colobicus.

Marginatus, *Latreille.* Loudun.

Ips.

Abbreviata, *Pauzer.*
Bimaculata, *Gyll.*
Ferruginea, *Fab.*

Les melons pourris, les écorces, les maisons.

Strongylus.

Luteus, *Fab.*
Ferrugineus, *Fab.*
Strigatus, *Fab.*

Sur les plantes.

Nitidula.

Varia, *Fab.*
Obsoleta, *Fab.*
Biloba, *Herbst.*
Depressa, *Illiger.*
Æstiva, *Fab.*
Pulicarius, *Latreille.*
Quadripustulata, *Sturm.*
Discoïdes, *Fab.*
Bipustulata, *Fab.*
Obscura, *Fab.*
Dulcamara, *Illiger.*
Pedicularis.
Viridescens, *Fab.*
Decemguttata, *Fab.*

Unicolor, *Ol.*
Colon, *Fab.*

Vivant de matières animales, mais se trouvant ordinairement sur les fleurs.

Cercus.

Pulicarius, *Latreille.*
Lugubre.
Pedicularius, *Fab.*

Byturus.

Tomentosus, *Fab.*

Engis.

Humeralis, *Fab.*
Rufifrons, *Fab.*

Antherophagus.

Nigricornis, *Fab.*

Sur les fleurs.

Cryptophagus.

Caricis, *Latreille.*
Sparganii, *Sturm.*
Cellaris, *Fab.*
Lycoperdi, *Gyll.*
Mesomelus, *Paykul.*
Bicolor, *Dej.*
Umbrinus, *Schuppel.*
Fimetarius, *Fab.*

Ptilium.

Fasciculare, *Herbst.*

Dermestes.

Lardarius, *Fab.*
Vulpinus, *Fab.*
Murinus, *Fab.*
Tessellatus, *Fab.*
Ater, *Ol.*
Catta, *Pauzer.*
Roseiventris, *Dej.*

Ces insectes se nourrissent de toutes les substances animales.

Attagenus.

Undatus, *Fab.*
Pellio, *Fab.*
Megatoma, *Fab.*

Megatoma.

Serra, *Fab.*

Trogoderma.

Elongatulum, *Fab.*

Anthrenus.

Scrophulariæ, *Fab.*
Pimpinellæ, *Fab.*
Varius, *Fab.*
Verbasci, *Gyll.*
Museorum, *Fab.*

Sur les fleurs.

Hister.

On trouve ce genre dans les bouses de vache, les fumiers, les charognes, etc., quelques espèces sous les écorces.

1re DIVISION.

Major, *Fab.*
Lunatus, *Fab.* 4-Maculatus, *Paykull.*
Unicolor, *Fab.*
Cadaverinus, *Paykull.*
Merdarius, *Paykull.*

2e DIVISION.

Quadrimaculatus, *Fab.*
Sinuatus, *Paykull.*
Nigerrimus, *Dej.*
Bissexstriatus, *Paykull.*

3e DIVISION.

Corvinus, *Germar.*
Bimaculatus, *Fab.*
Duodecimstriatus. *Paykull.*

4e DIVISION.

Purpurascens, *Fab.*
Carbonarius, *Paykull.*
Stercorarius, *Paykull.*

5e DIVISION.

Intricatus, *Latreille.*
Nitidulus, *Fab.*

6e DIVISION.

Speculifer, *Paykull.*
Æneus, *Fab.*
Affinis, *Paykull.*
Conjungens, *Paykull.*
Dimidiatus, *Paykull.*
Sabulosus, *Dej.*
Metallescens, *Dej.*

Dendrophilus.

Rotundatus, *Fab.*
Minutus, *Dej.*

Abræus,

Minutus, *Fab*, *Londun.*

Onthophilus.

Sulcatus, *Fab.*
Striatus, *Fab.*

Platysoma.

Picipes, *Fab.*, Loudun.

Nosodendron.

Fasciculare, *Fab.* Le Mans.

Dans les plaies des arbres, surtout sur l'orme.

Throscus.

Adstrictor, *Fab.*

On le trouve à terre sur le sable, dans les champs, les chemins, etc.

Byrrhus.

Pilula, *Fab.*
Dorsalis, *Fab.*
Varius, *Fab.*
Nitens, *Fab.*

Sous les pierres, la mousse, les feuilles tombées.

Georissus.

Pygmæus, *Fab.*, Loudun.

Lymnichus.

Sericeus, *Duftschmid.*

Elmis.

Dargelasii, *Latreille.*
Æneus, *Müller.*
Maugetii, *Latreille.*
Obscurus, *Müller.*
Subviolaceus, *Nees.*

Sous les pierres dans les ruisseaux, surtout près des roues de moulins.

Potamophilus.

Acuminatus, *Fab.*, *très rare.*

Je l'ai trouvé une fois dans la Loire.

Parnus.

Prolifericornis, *Fab.*

Heterocerus.

Marginatus, *F.*

Ces trois derniers genres se trouvent sur le bords des eaux, enfoncés dans le sable humide, ou dans la vase, quelquefois dans l'eau.

PALPICORNES.

Elophorus.

Grandis, *Illiger.*
Aquaticus, *Fab.*
Minutus, *Fab.*
Nubilus, *Gyllenhal.*
Rugosus, *Ol.*

Hydrocus.

Nitidicollis, *Dej.*
Elongatus, *Fab.*

Ochthebius.

Riparius, *Illiger.*

Berosus.

Punctatissimus, *Dej.*

Hydrophilus.

Piceus, *Fab.*
Caraboïdes, *Fab.*

Hydrobius.

Picipes, *Fab.*
Scarabœoides, *Fab.*
Grisescens, *Dej.*
Melanocephalus, *Fab.*
Affinis, *Paykull.*
Griseus, *Fab.*
Bipunctatus.

Les six genres qui précèdent vivent dans l'eau.

Les deux genres suivants sont des insectes terrestres qui se trouvent dans les excréments des animaux herbivores.

Sphœridium.

Scarabæoïdes, *Fab.*
Bipustulatum, *Fab.*
Var. Marginatum, *Fab.*
Substriatum, *Dej.*

Cercyon.

Obsoletum, *Sturm.*
Hœmorrhoïdale, *Fab.*
Flavipes, *Fab.*
Atomarium, *Fab.*
Unipunctatum, *Fab.*
Lugubre, *Gyllenhal.*

LAMELLICORNES.

Gymnopleurus.

Pillularius, *Fab.*
Flagellatus.

Sisyphus.

Schœfferi, *Fab.*

Copris.

Lunaris, *Fab.*
Emarginata, *Fab.*

Onthophagus.

Vacca, *Fab.*
Taurus, *Fab.*
Capra, *Fab.*
Cœnobita, *Fab.*
Nuchicornis, *Fab.*
Hybneri, *Fab.*
Lemur, *Fab.*
Schreberi, *Fab.*
Furcatus, *Fab.*
Semicornis, *Fab.*
Ovatus, *Fab.*

Oniticellus.

Flavipes, *Fab.*

Aphodius.

Fossor, *Fab.*
Fimetaris, *Fab.*
Rufescens, *Fab.*
Sordidus, *Fab.*
Scybalarius, *Fab.*
Immundus, *Sturm.*
Nitidulus, *Fab.*
Merdarius, *Fab.*
Porcus, *Fab.*
Pubescens, *Ziégler.*
Consputus, *Fab.*
Contaminatus, *Fab.*
Conspurcatus, *Fab.*
Inquinatus, *Fab.*
Nigripes, *Fab.*
Pecari, *Fab.*
Bipustulatus.
Rufipes, *Fab.*
Scrutator, *Fab.*
Erraticus, *Fab.*
Subterraneus, *Fab.*
Hœmorrhoidalis, *Fab.*
Carbonarius, *Sturm.*
Luridus, *Fab.*
Quadripustulatus, *Fab.*
Testudinarius, *Fab.*
Sus, *Fab.*
Quadrimaculatus.
Scrofa, *Fab.*
Anachoreta, *Fab*,

Oxyomus.

Asper, *Fab.*
Porcatus, *Fab.*
Cœsus, *Fab.*

Tous ces genres se trouvent dans les matières excrémentielles des animaux ruminants. Ils se nourrissent dans le fumier et autres matières en décomposition.

Trox.

Perlatus, *Sturm.*
Sabulosus, *Fab.*
Hispidus, *Fab.*
Arenarius, *Fab.*

Dans les lieux secs et sabloneux, sur la terre.

Geotrupes.

Typhæus, *Fab.*
Stercorarius, *Fab.*
Sylvaticus, *Fab.*
Vernalis, *Fab.*

Dans les mêmes lieux que les aphodius.

Bolboceras.

Mobilicornis, *Fab.*

On le trouve volant, après le coucher du soleil.

Oryctes.

Nasicornis, *Fab.*

Dans le terreau, le tan, les couches de jardin.

Anomala.

Julii, *Fab.*
Var. Frischii, *Fab.*

Sus les luisettes qui bordent la Loire.

Anisoplia.

Agricola, *Fab.*
Arvicola, *Fab.*
Fruticola, *Fab.*
Horticola, *Fab.*

Sur les luzernes en fleur, le sainfoin, etc.

Melolontha.

Vulgaris, *Fab.*
Hippocastani, *Fab.*, *Paris.*

Anjou? Sur tous les arbres.

Catalasis.

Pilosa, *Fab.*

Sur les peupliers.

Rhisotrogus,

Œstivus, *Ol.*
Ater, *Fab,, Saumur.*
Soltitialis, *Fab.*
Rufescens, *Latreille.*
Paganus, *Ol.*

Les arbres, les fleurs, etc.

Omaloplia.

Brunnea, *Fab.*
Ruricola, *Fab.*
Variabilis, *Fab.*

Les deux premières espèces sur les fleurs, la dernière courant sur le sable par terre.

Hoplia.

Farinosa, *Fab.*
Squammosa, *Ol.*
Argentea, *Ol.*

L'*hoplia farinosa* est une charmante espèce, commune à la fin de mai, sur les luisettes des bords de la Loire à Saint-Remy; on la trouve aussi suspendue aux tiges des graminées, dans les prés qui avoisinent la rivière.

Osmoderma.

Eremita, *Fab.*

Dans les bois.

Gnorimus.

Octopunctatus, *Fab. Chalonnes.*
Nobilis, *Fab.*

Sur les fleurs.

Trichius.

Gallicus, *Dej.*

Commun sur les roses.

Valgus.

Hemipterus, *Fab.*

Sur les fleurs, quelquefois sur le bois.

Cetonia.

Obscura, *Duftsch.*
Var. Cuprea, *Ullrich.*
Marmorata, *Fab.*
Aurata, *Fab.*
Pilosa, *Dej.*
Hirta, *Fab.*
Stitica, *Fab.*

Sur les fleurs.

Lucanus.

Cervus, *Fab.*
Capreolus, *Fab.*

Dorcus.

Parallelepipedus, *Fab.*

Dans les forêts, la larve vit dans l'intérieur du bois.

Platycerus.

Caraboides, *Fab.* (1)

Œsalus.

Scarabœoides, *Fab.*

Sinodendron.

Cylindricum.

(1) Ajoutez: *Rufipes*, Fab., trouvée à Bouchemaine. (T.-C. B.)

HÉTÉROMÈRES.

MELASOMES.

GENRE : **Asida**.

Grisea, *Fab.*

Dans les lieux sabloneux.

Blaps.

Obtusa, *Sturm.*
Fatidica, *Illiger.*

Les lieux obscurs et humides, les caves, les celliers, etc.

Opatrum.

Sabulosum, *Fab.*

Courant sur la terre, dans les lieux sablonneux.

Microzoum.

Tibiale, *Fab.*

Crypticus.

Glaber, *Fab.*

Dans le sable et sur le bord des chemins.

TAXICORNES.

GENRE : **Bolitophagus**.

Agaricola, *Latreille.*

Anisostoma.

Piceum, *Gyll.*
Humerale, *Fab.*

Phaleria.

Cadaverina, *Fab.*
Var. Bimaculata.

Endophlœus.

Spinosulus.

Tetratoma.

Fungorum, *Fab.*

Pentaphyllus.

Testaceus, *Gyllenhal.*

Neomida.

Violacea, *Fab.* Saumur.

Diaperis.

Boleti, *Fab.*

Caphronetis.

Brunea, *Dej.*

Margus.

Ferrugineus, *Fab.*

Cerandria.

Testacea, *Dej.*

Dans les champignons décomposés, sous les vieilles écorces, etc.

Hypophlæus.

Castaneus, *Fab.*
Bicolor, *Fab.*
Depressus, *Fab.*

Sous l'écorce des arbres.

Sarrotrium.

Muticum, *Fab.*

TÉNÉBRIONITES.

GENRE : **Orchesia.**

Micans, *Fab.*

Dircæa.

Undulata, *Dej.*
Variegata, *Fab.*

Conopalpus.

Collaris, *Dej.*

Melandrya.

Serrata, *Fab.*

Tenebrio.

Obscurus, *Fab.*
Molitor, *Fab.*

Les lieux obscurs, les caves, etc. Les quatre premiers genres sous les écorces, quelquefois sur les fleurs.

HÉLOPIENS.

Helops.

Lanipes, *Fab.*
Caraboides, *Pauzer.*

Sous les écorces.

Mycetochares.

Barbata, *Latreille,*

Omophlæus.

Lepturoides, *Fab.*

Sur les fleurs.

Cistela.

Ceramboides, *Fab.*
Atra, *Fab.*
Fusca, *Pauzer.*
Fulvipes, *Fab.*
Sulphurea, *Fab.*
Murina, *Fab.*

Sur les fleurs, dans les prairies.

TRACHÉLIDES.

Lagria.

Hirta, *Fab.*
Pubescens, *Fab.*
Glabrata, *Ol.*

Sur les fleurs.

Pyrochroa.

Rubens, *F.*

Sous les écorces.

Monocerus.

Monoceros, *Fab.*

Anthicus.

Arenarius, *Dalh.*
Antherinus, *Fab.*
Floralis, *Fab.*
Hirtellus, *Fab.*
Pulchellus, *Dej.*
Quadripustulatus, *Fab.*
Cinereus, *Chevrolat.*
Rufipes, *Gyll.*

Sur les fleurs, quelques espèces dans le sable.

J'ai trouvé l'*Anthicus pulchellus*, espèce méridionale, sur un vieux mur, dans les racines des plantes qui y croissaient.

Scraptia.

Fusca, *Latreille.*
Minuta, *Dej.*

Ripiphorus.

Bimaculatus, *Fab.*

Mordella.

Biguttata, *Dej.*
Fasciata, *Fab.*
Aculeata, *Fab.*

Anaspis.

Frontalis, *Fab.*
Flava, *Fab.*
Maculata, *Geoffroy.*
Nigra, *Mégerle.*
Quadrimaculata, *Dej.*
Humeralis, *Dej.*
Ruficollis, *Fab.*

Tous ces genres se trouvent sur les fleurs, dans les prairies.

VÉSICANTS.

Meloe.

Gallicus, *Dej.*
Autumnalis, *Ol.*
Brevicollis, *Fab.*

Le long des haies, sur le bord des chemins.

Cerocoma.

Schœfferi, *Fab.*

Mylabris.

Cichorii, *Latreille.* Chalonnes.

Lytta.

Vesicatoria, *Fab.*

Sur le fresne. — *Vulg.* Mouche cantharide.

Sitaris.

Humeralis, *Fab.*

Tous ces genres sur les fleurs.

STÉNÉLYTRES.

Asclera.

Cærulescens, *Fab.*

Anogcodes.

Melanura, *Fab.*
Ustulata, *Fab.*
Ruficollis, *Fab.*

Ademera.

Podagrariæ, *Fab.*
Flavescens, *Lin.*
Cœrulea, *Fab.*
Virescens, *Fab.*
Clavipes, *Fab.*

Rhinosimus.

Æneus, *Ol.*
Planirostris, *Fab.*
Ruficollis, *Pauzer.*

TÉTRAMÈRES.

CURCULIONITES.

Bruchus.

Variegatus, *Dej.*
Bimaculatus, *Ol.*
Marginellus, *Fab.*
Varius, *Ol.*
Galegæ, *Ziégler.*
Pusillus, *Mégerle.*
Pisi, *Fab.*
Cisti, *Fab.*
Signaticornis, *Mégerle.*
Viciæ, *Sturm.*
Nubilus, *Dej.*
Granarius, *Fab.*
Pallidicornis, *Dej.*
Buzeletii, *Chevrolat.* Nov. sp. 1835.
Luteicornis, *Illiger.*
Pygmæus, *Dej.*
Inspergatus, *Schœnherr.*
Geniculatus, *Schœnherr.*
Depilis, *Schœnherr.*
Atomarius, *Mégerle.*

Spermophagus.

Cardii, *Steven.*
Villosus, *Dej.*

Urodon.

Rufipes, *Fab.*
Suturalis, *Fab.*

Sur les luisettes des bords de la Loire, les arbres, les fleurs, sous les écorces, etc.

C'est là qu'il faut chercher presque toutes les espèces de Curculionites, ou *Charançons.*

Antribus.

Albinus, *Fab.*

Tropideres.

Albirostris, *Fab.*

Platyrhinus.

Latirostris, *Fab.*

Brachytarsus

Scabrosus, *Fab.*

Apoderus.

Avellanæ, *Lin.*

Attelabus.

Curculionoides, *Fab.*

Rhynchites.

Æquatus, *Fab.*
Punctatus, *Ol.*
Populi, *Fab.*
Betuleti, *Fab.*
Var. Fagi, *Dahl.*
Pubescens, *Illiger.*
Conicus, *Fab.*
Hirtellus, *Ziegler.*
Minutus, *Gyll.*
Nanus, *Paykull.*
Betulæ, *Fab.*
Sericeus, *Herbst.*
Bacchus, *Fab.*
Rubens, *Mégerle.*

Ramphus.

Flavicornis, *Clairville.*

Apion.

Pomonæ, *Fab.*
Atomarium, *Gyll.*
Æneum, *Fab.*
Radiolus, *Kirby.*
Flavipes, *Steven.*
Canescens, *Dej.* — Sur les fleurs d'ajonc.
Miniatum, *Schœnherr.*
Malvæ, *Fab.*
Seniculus, *Kirby.*
Nigritarse, *Kirby.*
Violaceum, *Kirby.*
Globulipenne.
Frumentarium, *Fab.*
Flavicornis, *Clairville.*
Albovittatum.

Cneorhinus.

Geminatus, *Fab.*
Coryli, *Fab.*
Affinis, *Dej.*
Faber, *Herbst.*
Griseus, *Mégerle.*
Limbatus, *Fab.*
Exaratus.

Sciaphilus,

Nubilus.

Eusomus.

Ovulum, *Illiger.*

Tanymecus.

Palliatus, *Fab.*

Sitona.

Gressorius, *Fab.*
Regenteinensis, *Herbst.*
Caninus, *Gyll.*
Lineatus, *Fab.*
Sulcifrons, *Germar.*
Tybialis, *Gyll.*
Crinitus, *Ol.*

Polytrusus.

Undatus, *Fab.*
Prasinus, *Ol.*
Planifrons, *Dej.*
Sparsus.
Flavipes, *Gyll.*
Chrysomela, *Ol.*
Iris, *Fab.*
Atomarius, *Creutzer.*

Metallites.

Cuproæneus, *Illiger.*

Cleonis.

Sulcirostris, *Fab.*
Trisulcatus, *Fab.*
Cinereus, *Fab.*
Plicatus, *Ol.*
Albidus, *Fab.*

Pachycerus.

Madidus.

Liophlæus.

Nubilus, *Fab.*

Gronops.

Lunatus, *Fab.*

Alophus.

Triguttatus, *Fab.*

Minyops.

Variolosus, *Fab.*

Lepyrus.

Colon, *Fab.*
Binolatus, *Fab.*

Plinthus.

Caliginosus, *Fab.*

Tanysphyrus.

Lemnæ, *Fab.*

Molites.

Coronatus, *Latreille.*
Bajulus, *Ol.*

Hylobius.

Abietis, *Fab.*
Fatuus, *Rossi.*

Phitonomus.

Rumicis, *Fab.*
Arundinis, *Fab.*
Mixtus, *Dej.*
Plantaginis, *Fab.*
Murinus, *Fab.*
Nigrirostris, *Fab.*
Punctatus, *Fab.*
Defloratus, *Chevrolat.*
Maculipennis, *Dej.*
Fascicularis, *Gyll.*

Philobius.

Pyri, *Fab.*
Prasinus, *Ol.*
Argentatus, *Fab.*
Mali, *Ol.*
Vespertinus, *Fab.*
Oblongus, *Fab.*
Sinuatus, *Fab.*
Betulæ, *Fab.*
Parvulus, *Gyll.*
Ornatus, *Herbst.*

Trachyplæus.

Spinimanus, *Germar.*

Omias.

Perlucidus.
Brunnipes, *Ol.*

Peritelus.

Necessarius.
Hirsutulus.

Othiorhynchus.

Scabrosus, *Marsham.*
Picipes, *Fab.*
Raucus, *Fab.*
Ligustici, *Fab.*
Ovatus, *Fab.*
Ligneus, *Ol.*

Lixus.

Paraplecticus, *Fab.*
Ascanii, *Fab.*
Ferrugineus.
Myagri, *Ol.*
Bicolor, *Ol.*
Spartii, *Ol.*
Sobrinus, *Dej.*
Scopari, *Dej.*
Polinosus, *Germ.*
Tigrinus, *Mégerle.*
Filiformis, *Fab.*
Palmatus.

Larinus.

Scolymi, *Ol.*
Jaceæ, *Fab.*
Carlinæ, *Ol.*

Rhinocyllus.

Latirostris, *Latreille.*
Olivieri, *Mégerle.*
Odontalgicus, *Ol.*

Thamnophilus.

Pruni.
Stygius, *Gyll.*
Rhina.
Cerasi, *Lin.*

Pissodes.

Pini.

Erirhinus.

Scirpi, *Fab.*
Acridulus, *Fab.*
Maci.
Festucæ, *Gyll.*

Dorytomus.

Tremulæ, *Fab.*
Tenitus, *Fab.*
Tortrix, *Fab.*
Dorsalis, *Fab.*

Grypidius.

Equiseti, *Fab.*
Obsoletus, *Sturm.*

Lygnyodes.

Enucleator. *Pauzer.*
Bicolor, *Duft.*

Anthonomus.

Ulmi, *Gyll.*
Clavatus, *Ziégler.*
Pomorum, *Fab.*
Rubi, *Fab.*

Balaminus.

Nucum, *Fab.*
Ferrugineus, *Ziégler.*
Venosus, *Germar.*
Villosus, *Fab.*
Venustus, *Schœnherr.*
Crux, *Fab.*

Tychius.

Quinquepunctatus, *Fab.*
Venustus, *Fab.*
Tomentosus, *Fab.*
Sparsutus, *Ol.*
Striatulus, *Dej.*
Cuprifer, *Pauzer.*
Picirostris, *Fab.*
Cinarescens, *Gyll.*

Sibinia.

Canus.

Acalyptus.

Carpini, *Gyll.*

Phytobius.

Velatus, *Germar.*

Anoplus.

Plantaris, *Gyll.*

Orchestes.

Alni, *Fab.*
Quercus, *Lin.*
Crinitus, *Chevrolat.*
Viminialis, *Fab.*
Lonicera, *Fab.*
Rufus, *Ol.*
Illicis, *Fab.*
Salicis, *Fab.*
Fagi, *Gyllenhall.*

Lyprus.

Cylindrus, *Gyll.*

Bagous.

Laticollis, *Schœnherr.*
Lutulentus, *Gyll.*

Baridius.

Viridissimus, *Dej.*
Analis.

Gasterocerus.

Depressirostris, *Fab.*

Baris.

Artemisiæ, *Fab.*
Picinus, *Germar.*
Album, *Lin.*
Analis, *Ol.*
Chloris, *Dej.*
Atriplicis, *Ol.*

Acalles.

Ptinoides, *Gyll.*

Ceutorhynchus.

Echii, *Fab.*
Trimaculatus, *Fab.*
Asperifoliarum, *Kirby.*
Didymus, *Fab.*
Guttula, *Fab.*
Iota, *Dej.*
Suturalis, *Fab.*
Troglodytes, *Fab.*
Seniculus, *Dej.*
Sulcicollis, *Paykull.*
Assimilis, *Fab.*
Syrites, *Germar.*
Floralis, *Fab.*
Chalcodes, *Chevrolat.*
Ericæ, *Gyll.*
Sii, *Chevrolat.*
Geranii, *Paykull.*
Hœmorrhoidalis, *Fab.*
Erysimi, *Fab.*
Hirtulus, *Schüppel.*
Contractus, *Marsham.*
Quercus, *Fab.*
Sysimbrii, *Fab.*

Campylirhynchus.

Pericarpius, *Fab.*
Inconspectus, *Herbst.*

Mononychus.

Pseudacori, *Fab.*

Orobitis.

Globosus, *Fab.*

Cionus.

Scrophulariæ, *Fab.*
Verbasci, *Fab.*
Thapsus.
Blattariæ.

Mecinus.

Limbatus, *Dej.*
Hœmorrhoidalis, *Fab.*

Gymnetron.

Longirostris, *Dej.*
Graminis, *Gyll.*
Plantarum, *Dej.*
Teter, *Fab.*
Rostellum, *Herbst.*
Nanus, *Dej.*

Nanodes.

Lythri, *Fab.*
Globulus, *Germar.*

Calandra

Picea, *Fab.*
Abbreviate, *Fab.*
Granaria, *Fab.*

Dryophthorus.

Lymexylon, *Fab.*

Cossonus.

Ferrugineus, *Ol.*

Rhyncolus.

Cylindrirostris.
Sulcirostris, *Mégerle.*
Puncticollis, *Ziegler.*

XYLOPHAGES.

Les insectes de cette famille vivent dans le bois et sous l'écorce des vieux arbres Quelques-uns dans les bolets.

Hylurgus.

Trifolii, *Muller.*
Ater, *Fab.* Loudun.
Testaceus, *Fab.*
Liguiperda, *Fab.*
Palliatus, *Gyll.*

Hylesinus.

Fraxini, *Fab.*
Betulæ, *Chevrolat.*
Varius, *Fab.*

Phloiotribus.

Olcæ, *Fab.*

Scolytus.

Intricatus.
Destructor, *Ol.*
Multistriatus.
Pygmæus, *Fab.*

Bostrichus

Typographus, *Fab.*
Dispar, *Fab.*
Pilosus, *Dej.*
Bispinus, *Mégerle.* Loudun.
Pubescens.
Micographus, *Fab.*
Retusus, *Dej.* Loudun.

Platypus.

Cylindrus, *Fab.* Loudun.

Apate.

Capucina, *Fab.*
Sexdentata, *Ol.*
Sinuata, *Fab.*

Cis.

Boleti, *Fab.*
Mandibularis, *Gyll.*
Affinis, *Gyll.*
Micans, *Fab.*

Dans les bolets et agarics qui croissent sur les arbres.

Latridius.

Fusculus, *Mégerle.*
Marginatus, *Paykull.*
Villosostriatus, *Reich.*
Ruficollis, *Chevralat.* Londun.
Exilis, *Dej.*
Angusticollis, *Még.* Loudun.
Porcatus, *Herbst.*
Gibbosus, *Paykull.*

Mycetophagus.

Quadrimaculatus, *Fab.*
Variabilis, *Gyll.*
Var. Lunaris, *Fab.*
Tetratoma, *Dej.*
Atomaria, *Fab.*
Multipunctatus, *Fab.*

Dans les champignons.

Triphyllus.

Obscurus, *Dej.*
Fumatus, *Lin.*
Fagi, *Chevrolat.*

Cerylon.

Histeroides, *Fab.*

Myrmechixenus.

Subterraneus, *Chevrol.* Loudun

Vit avec les fourmis.

Monotoma.

Quadricollis.
Piscipes, *Paykull.* Loudun.
Angusticollis, *Aubé.* Loudun.

Rhyzophagus.

Politus, *Fab.*
Pini, *Chevrolat.*
Dispar, *Paykull.* Loudun.

Bitoma.

Crenata, *Fab.*

Lyctus.

Canaliculatus, *Fab.*

Colydium.

Elongatum, *Fab.* Loudun.
Sulcatum, *Fab.*

Silvanus.

Sexdentatus, *Fab.* Loudun.
Unidentatus, *Fab.*

Trogosita.

Caraboides, *Fab.*

Brontes.

Flavipes, *Fab.*

Toutes ces espèces vivent dans le bois mort et sous les écorces.

LONGICORNES.

Les insectes de cette famille se trouvent sur les arbres, les fleurs, etc. Quelques espèces dans le bois mort.

Ægosoma.

Scabricorne, *Fab.*

Prionus.

Coriarius, *Fab.*

Hammaticherus.

Heros, *Fab.*
Cerdo, *Fab*

Les insectes de ces trois genres se tiennent sur les arbres et volent le soir.

Purpuricenus.

Kœhleri, *Fab.*

Rosalia.

Alpina, *Fab.*

Cette espèce a été trouvée une fois aux environs d'Angers (1).

Aromia.

Moschata, *Fab.*

Commune sur les saules, dans les îles de la Loire.

Asemum.

Striatum, *Fab.* Saumur.

Hylotrupes.

Bajulus, *Fab.*

Dans les bois, mais entrant souvent dans les maisons.

Callidium.

Violaceum, *Fab.*
Clavipes, *Fab.*
Femoratum, *Fab.*
Sanguineum, *Fab.*
Alni, *Fab.*
Unifasciatum, *Fab.*
Variabile, *Lin.*
Var. Testaceum.

Clytus.

Arenatus, *Fab.*
Detritus, *Fab.*
Hafniensis, *Fab.*
Tropicus, *Pauzer.*
Antilope, *Illiger.*
Arietis, *Fab.*
Gazella, *Fab.*
Massiliensis, *Fab,*
Plebejus, *Fab.*
Trifasciatus, *Fab.*
Ornatus, *Fab.*
Verbasci, *Fab.*
Quadripunctatus, *Fab.*
Mysticus, *Fab.*

Sur les fleurs.

Gracilia.

Pygmæa, *Fab.*

Stenopterus.

Rufus, *Fab.*

Molorchus.

Abbreviatus, *Fab.*
Ulmi, *Chevrolat.* } Saumur.

Au mois d'août, dans le nid des abeilles maçonnes.

(1) Plusieurs fois à notre connaissance (T.-C. B.)

Leiopus.

Nebulosus, *Fab.*

Exocentrus.

Balteatus.

Pogonocheirus.

Hispidus, *Fab.*
Pilosus, *Fab.*

Pachystola.

Textor, *Fab.*

Mesosa.

Curculionoides, *Fab.*
Nebulosa, *Fab.*

Dans les bois.

Dorcadion.

Fuliginator, *Fab.*
Quadrilineatum, *Chevrolat.*

Par terre, dans les sentiers qui traversent les prés, sur les bords de la Loire.

Saperda.

Scalaris, *Fab.*
Tremula, *Fab.*
Punctata, *Fab.*
Populnea, *Fab.*

Aucœtia

Prœusta, *Fab.*

Oberea.

Oculata, *Fab.*
Pupillata, *Schœnherr.*
Erythrocephala, *Fab.*
Linearis, *Fab.*

Phytœcia.

Lineola, *Fab.*
Virescens, *Fab.*

Agapanthia.

Cardui, *Fab.*
Augusticollis, *Schœn.*
Suturalis, *Fab.*

Rhagium.

Inquisitor, *M.*
Mordax, *Fab.*
Bifasciatum.

Rhamnusium.

Salicis, *Fab.*

Pachyta.

Virginea, *Fab.*
Collaris, *Fab.*

Strangalia.

Attenuata, *Fab.*
Calcarata, *Fab.*

Stenura.

Quadrifasciata, *Fab.*
Nigra, *Fab.*
Melanura, *Fab.*
Cruciata, *Ol.*

Leptura.

Hastata, *Fab.*
Scutellata, *Fab.* Loudun.
Tomentosa, *Fab.*
Livida, *Fab.*
Sexguttata, *Fab.*

Grammoptera.

Lœvis, *Fab.*
Lurida, *Fab.*
Suturalis, *Ol.*
Femorata, *Dahl.*
Ruficornis, *Fab.*
Prœusta, *Fab.*

Sur les saules des vanniers, dans les îles et sur les bords de la Loire, dans les bois, sur les fleurs, principalement sur les ombellifères.

CHRYSOMÉLINES.

Donacia.

Crassipes, *Fab.*
Deutipes.
Reticulata, *Schœner.*
Lemnæ, *Fab.*
Sagittariæ, *Fab.*
Nympheæ, *F.* 3 *var.*
Pallipes, *Sturm.*
Affinis, *Kunze.*
Linearis, *Hoppe.*
Typheæ, *Brahm.*
Simplex, *Fab.*
Hydrocharidis. — Etang de Cunault.

Ce genre se trouve sur les feuilles et les fleurs des plantes aquatiques. On en voit beaucoup sur les fleurs de l'*Iris Pseudoacorus.*

Orsodacua.

Oxyacantha, *Schott.*
Violacea, *Chevrolat.*
Chlorotica, *Latreille.*
Cerasi, *Fab.*

Auchenia.

Subspinosa, *Fab.*

Lema.

Duodecimpunctata, *Fab.*
Merdigera, *Fab.*
Brunnea, *Fab.* Saumur.
Asparagi, *Fab.*
Melanopa, *Fab.*
Cyanella, *Fab.*

Sur les feuilles des arbres.

Hispa.

Atra, *Fab.*

Cassida.

Lineola, *Creutzer.*
Equestris, *Fab.*
Viridis, *Fab.*
Sanguinolenta, *Fab.*
Rubiginosa, *Gyll.*
Vibex, *Fab.*
Affinis, *Fab.*
Nebulosa, *Lin.*
Ferrugina, *Fab.*
Obsoleta, *Illiger.*
Viridula, *Paykull.*
Hemisphœrica, *Herbst.*

Sur les fleurs, dans les prairies.

Adimonia.

Littoralis, *Fab.*
Tanaceti, *Fab.*
Rustica, *Fab.*
Interrupta, *Ol.*
Sanguinæa, *Fab.*
Capreæ, *Fab.*

Galleruca.

Calmariensis, *Fab.*
Nympheæ, *Fab.*
Lineola, *Fab.*
Tenella, *Fab.*
Lythri, *Fab.*
Nigricornis, *Fab.*

Malacosoma.

Lusitanica, *Ol.*

Ces trois genres sur les arbres et les fleurs,

Agelastica.

Alni, *Fab.*

Sur le tronc des arbres, principalement des saules.

Luperus.

Rufipes, *Fab.*
Flavipes, *Fab.*
Suturella, *Illiger.*

Sur les plantes, les buissons, etc.

Craptodera.

Oleracea, *Fab.*
Lythri, *Chevrolat.*

Crepidodera.

Lineata, *Rossi.*
Exoleta, *Fab.*
Nitidula, *Fab.*
Fulvicornis, *Fab.*
Pubescens, Ent. *Hefte.*

Phyllotreta.

Cincta, *Dej.*
Nemorum, *Fab.*
4 Pustulata, *Gyll.*
Atra, Ent. *Hefte.*

Aphthoma.

Rubi, *Fab.*
Lutescens, *Gyll.*

Teinodactyla.

Quadripustulata, *Fab.*
Dorsalis, *Fab.*
Tabida, *Fab.*
Nasturtii, *Fab.*
Atrucilla, *Fab.*
Pratensis, *Pauzer.*
Pusilla, *Gyll.*

Psylliodes.

Dulcamaræ, *Ent. Hefte.*
Hyosciami, *Fab.*
Chrysocephala, *Lin.*
Napi, *Fab.*
Affinis, *Paykull.*

Plectroscelis.

Aridella, *Paykull.*
Schupelhi, *Ulrich.*

Balanomorpha

Semicœnea, *Fab.*

Apteropeda.

Orbicularis, *Ziégler.*

Podagrica.

Fulvipes, *Fab.*

Argopus.

Cardui, *Kirby.*
Testaceus, *Fab.*

Les onze genres qui précèdent sont des divisions de l'espèce *Altica*, et se composent de petits insectes vivant sur les feuilles de beaucoup de végétaux.

Timarcha.

Tenebricosa, *Fab.*
Corioria, *Fab.*

Par terre, le long des chemins et des haies.

Chrysomela.

Hœmoptera, *Fab.*
Hottentotta, *Fab.*
Oblonga, *Dej.*
Sanguinolenta, *Fab.*
Marginata, *Fab.*
Banksii, *Fab.* — Dans les bois de Gennes.
Geminata, *Paykull.*
Fucata, *Ol.*
Centaurei, *Fab.*
Varians, *Fab.*
Graminis, *Fab.*
Fastuosa, *Fab.*
Cerealis, *Fab.*
Americana, *Fab.*

Staphylea, *Fab.*
Polita, *Fab.*
Lurida, *Fab.*

Les arbres, les buissons, les prairies.

Lina.

Populi, *Fab.*
Tremulæ, *Fab.*
Ænea, *Fab.*

Spartophila.

Litura, *Fab.* et ses var.

Plagiodera.

Armoraciæ, *Fab.*

Gastrophysa.

Polygoni, *Fab.*

Phratora.

Vitellinæ, *Fab.*
Betulæ, *Besser.*
Vulgatissima, *Duftsch.*

Phœdon.

Pyritosum, *Rossi.*
Cochlearia, *Fab.*
Egenum, *Ziégler.*

Helodes.

Marginella, *Fab.*
Phellandrii, *Fab.*
Violacea, *Fab.*

Bromius.

Vitis, *Fab.*

Chrysochus.

Pretiosus, *Fab.* Paris. Anjou?

Clythra.

Quadripunctata, *Fab.*

Labidostomis.

Longimana, *Fab.*
Tridentata, *Lin.*

Cheilotoma.

Bucephala, *Fab.*

Cyaniris.

Cyanea, *Fab.*

Pachybrachis.

Histrio, *Fab.*
Tesselatus.

Cryptocephalus

Pipunctatus, *Fab.*
Coryli, *Fab.*
Cordiger, *Fab.*
Duodecimpunctatus.
Octoguttatus, *Fab.*
Morœi, *Fab.*
Bipustulatus, *Fab.*
Sireceus, *Fab.* Et toutes ses variétés.
Violaceus, *Fab.*
Flavifrons, *Fab.*
Flavipes, *Fab.*
Flavilabris, *Fab.*
Labiatus, *Fab.*
Hybneri, *Fab.*
Vittatus, *Fab.*
Pygmœus, *Fab.*
Gracilis, *Fab.*
Minutus, *Fab.*

Les plantes, les fleurs, les prairies.

Disopus.

Pini. Loudun.

Triplax.

Rufipes, *Fab.*
Nigripennis, *Fab.*
Bipustulata, *Fab.*
Nigriceps. Loudun.

Phalacrus.

Corruscus, *Paykull.*
Bicolor, *Fab.*
Affinis, *Gyll.*
Testaceus, *Illiger.*
Corticallis, *Illiger.*

Agathidium.

Seminulum, *Fab.*

Clypeaster.

Pusillus, *Gyll.*

Ces quatre genres se trouvent dans les bolets, au pied des arbres et sous les écorces.

TRIMÈRES.

Hippodamia.

Mutabilis.
10. Punctata.

Anisostica.

19. Punctata.

Coccinella.

Bipunctata, *Fab.*
Dispar, *Illiger.*
Sexpustulata, *Fab.*
Var. Quadripustulata, *Fab.*
11. Punctata.
Septempunctata.
Quinquepunctata.
Vidua, *Ol.*
Conglobata.
20. Punctata, *Fab.*
22. Punctata, *Lin.*
Conglomerata, *Fab.*
Var. 14. Maculata, *Fab.*
Variabilis, *Illiger.*
Var. Biguttata, *Fab.*
Var. 10. Guttata.
14. Pustulata.
16. Guttata, Chalonnes.

Chilocorus.

Renipustulatus, *Illiger.*
Bipustulatus, *Fab.*
Quadriverrucatus, *Fab.*
Auritus, *Schneider.*

Cynegetis.

Globosa, *Illiger.*
24. Punctata, *Fab.*

Hyperaspis.

Marginella, *Fab.*

Nundina.

Litura, *Fab.*

Scymnus.

Ater, *Illiger.*
Analis, *Fab.*
Discordeus, *Fab.*
Biverrucatus, *Fab.*
Frontalis, *Illiger.*
Quadrilunulatus, *Fab.*
Luridus, *Dej.*

Flavipes, *Illiger.*
Nigripes, *Illiger.*
Bispustulatus, *Fab.*
Quadrinotatus, *Mégerle.*
Rufipalpis.

Coccidula.

Scutellata, *Fab.*
Pectoralis, *Fab.*

Ces petits insectes se trouvent sur les arbres, les plantes, dans les jardins, dans les maisons et sous les écorces. Ils se nourrissent de pucerons. Quelques espèces sont herbivores.

Endomychus.

Coccineus, *Fab.*

Lycoperdina.

Bovistæ, *Fab.*

Dans les champignons et sous les écorces.

DIMÈRES.

Ctenistes.

Palpalis, *Reichenbach.* Loudun.

Pselaphus.

Heisei, *Herbst.*

Briaxis.

Lefebvrei, *Aubé.*
Sanguinea, *Fab.* Loudun.
Hæmatica, *Reichen.* id.
Faveolatus, id.
Rubella, *Ziégler.*
Impressa, *Pauzer.* Loudun.

Bythinus.

Bulbifer, *Reichen.* Loudun.

Ce genre se trouve sous les pierres, dans les ruisseaux.

Tychus.

Niger. *Paykull.*

Euplectus.

Nanus, *Reichen.*
Sanguineus, *Denny.* Loudun.

Claviger.

Faveolatus, *Müller.* Loudun.

Ces genres se dérobent aux investigations par leur extrême petitesse. Le seul moyen de se les procurer est de faucher dans l'herbe avec un filet à coléoptères, un peu avant le coucher du soleil.

EXAMEN DES RECHERCHES

faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine

SEGORA.

L'étude des voies de communication ouvertes par les Romains dans les Gaules, offre parfois les difficultés les plus sérieuses. Malgré tout le soin apporté par les vainqueurs à l'établissement de leurs routes, il n'en reste plus, après tant de siècles écoulés, que de rares ou d'équivoques vestiges, et nous ne possédons, on le sait, qu'un bien petit nombre de documents antiques susceptibles de guider et de faciliter les recherches. Ces documents d'ailleurs sont souvent fautifs; « Les contradictions fréquentes qui figurent dans ces routes, dit naïvement Dom Maurice (1), ont donné beaucoup d'exercices aux sçavants, et leurs travaux ne sont pas exempts des défauts auxquels ils ont voulu remédier. »

Or, parmi les voies romaines qui traversaient nos provinces de l'Ouest, il en est une qui, plus que toutes les autres, semble avoir eu jusqu'ici le privilége de mettre en défaut la sagacité et l'érudition des archéologues, je veux parler de celle qui se rendait de *Lemuno* au *Portus Namnetum*.

(1) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 856.

C'est sur la table Théodosienne ou de Peutinger, et sur cette table seulement, que se trouve mentionnée la route que je viens d'indiquer. Entre *Lemuno* et *Portus Namnetum*, on voit figurer sur la carte, une mansion, nommée *Segora*. Au-dessus de ce nom, on lit le chiffre XVIII, entre *Segora* et *Lemuno*, le chiffre XXXIII, et je me hâte d'ajouter que ces nombres représentent des lieues gauloises.

A une époque déjà bien éloignée de nous, puisqu'elle remonte au XVII^e^ siècle, les savants voulurent préciser la direction et le parcours de la voie. Pour y parvenir, il fallait connaître la position de *Segora*. Malheureusement, cette station avait disparu comme la route elle-même, et d'un autre côté, les distances marquées sur la carte trahissaient une erreur ou une lacune. A défaut de renseignements précis, le champ des conjectures s'ouvrit donc aux antiquaires.

Ils s'y précipitèrent, il faut le dire, avec une ardeur peu commune, et recherchèrent la mansion perdue aussi bien en Poitou qu'en Anjou, la transportant avec une merveilleuse facilité, sur les diverses voies romaines qui sillonnaient jadis ces contrées.

Dire que jusqu'à l'année 1843, plus de vingt archéologues avaient déjà pris part à la discussion, et que, par suite de leurs investigations, *Segora* avait été successivement placée en dix lieux différents, c'est proclamer à la fois, et l'intérêt qui s'attache à la question, et les obstacles qu'il faut vaincre pour parvenir à la résoudre.

Toutefois, la décision de ce procès géographique, entamé il y a bientôt deux siècles, semblait indéfiniment ajournée, lorsqu'il y a quelques mois à peine,

une nouvelle hypothèse est venue émouvoir encore le monde savant. Or cette fois, ce n'est plus dans aucun des lieux précédemment indiqués, mais bien à Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres, qu'on aurait enfin trouvé la pauvre *Segora*, si longtemps égarée.

Cette dernière indication tranche-t-elle une question depuis tant d'années controversée? C'est ce que je me propose d'examiner aussi succinctement que possible; mais, pour y parvenir, je dois résumer d'une manière plus exacte qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les opinions diverses émises au sujet de *Segora*, réunissant ainsi, avec ordre et précision, les nombreuses pièces de ce long débat; et tout d'abord, pour donner une idée générale des conjectures auxquelles on s'est livré, aussi bien que pour avoir un point de départ dans la revue rétrospective que je vais entreprendre, je constaterai que *Segora* a été placée : — à Segré, — à Doué, — à Montreuil-Bellay, — à Lezon, — à la Ségourie (département de Maine et Loire); — à Secondigny, — à Sigournai, — à Mortagne (département de la Vendée); — à Airvault, — à Bressuire, — enfin à Faye-l'Abbesse, dans le département des Deux-Sèvres.

Ceci posé, je vais examiner successivement chacune des indications qui précèdent.

I. — Segré.

Dans son analyse géographique des itinéraires anciens, publiée en 1839, le baron Walckenaër place

Segora à Segré. Voici en effet comment il s'exprime (1) :

« Itinéraire de la route de *Juliomagus* (Angers) à *Namnetum* (Nantes).

Table Théodosienne. Segment Ier.	Cartes modernes.
JULIOMAGO	Angers.
SEGORA. 18 lieues gauloises (27 milles romains)	Segré.
PORTU NAMNETU, 33 lieues gauloises (49 1/2)	Nantes. »

Le savant géographe ne dit pas quels motifs lui ont fait adopter cette étrange direction, qui substitue au parcours direct d'Angers à Nantes, un détour aussi considérable que celui qu'il faut faire pour se rendre dans cette dernière ville, en passant par Segré. Il est probable qu'il y a été entraîné par l'analogie qui semble exister entre les noms de *Segora* et de *Segré*, mais ce n'en est pas moins une erreur évidente, ainsi que l'énonce de la Fontenelle dans une dissertation dont j'aurai à m'occuper bientôt (2), et cette erreur, qui n'a pas besoin d'être réfutée, est d'autant plus regrettable, que le nom de Walcknaër est de ceux qui font autorité dans la science.

II. — DOUÉ.

En 1771, La Sauvagère, contrairement à l'opinion émise avant lui et qui plaçait *Segora* sur la route de

(1) *Géogr. ancienne hist. et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie de l'analyse géogr. des itinéraires anciens.*

(2) Recherches sur les deux voies romaines de *Limonum* (Poitiers) à *Juliomagus* (Angers) et de *Limonum* (Poitiers) au *portus Namnetum* (Nantes). — *Bull. de la Société des ant. de l'Ouest*, année 1841, p. 107.

Poitiers à Nantes, prétendit qu'il était plus probable que cette mansion appartenait à la voie de Poitiers à Angers. « Cette assertion, dit-il (1), paraît être indiquée par la manière dont les chiffres XVIII sont écrits sur la carte de Peutinger ; ils y sont retournés dans le sens de la ligne droite qui aboutit à Angers et semblent désigner que ces chiffres appartiennent à la trace de *Segora* à Angers. Cette nouvelle opinion que je soumets volontiers aux savants, est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'accorde avec la distance qu'il y a d'Angers à Doué, placé précisément sur cette route d'Angers à Poitiers ; l'on sait que Doué est rempli et ses environs de ruines de monuments romains..... » En faveur de cette opinion, La Sauvagère ajoute que la distance d'Angers à Doué concorde avec les XVIII lieues gauloises de la carte Théodosienne, et que si, de Doué à Poitiers, il y en a XXXVI au lieu de XXXIII, marquées sur cette carte, c'est sans doute par suite d'une méprise du copiste qui aura écrit II unités à la place du chiffre V (2).

Ce sentiment, qui semble avoir été partagé en 1774, par l'abbé Robin (3), a été critiqué, en 1812, par

(1) *Journal de Verdun*, août 1771. — Recherches sur un camp romain près de Saumur, sur les stations *Robrica* et *Segora*. — Réimprimées en 1776, dans le recueil de dissertations du même auteur, p. 118.

(2) Sur la carte jointe à la notice de la Sauvagère, *Segora* est en effet indiquée à Doué, et sur la ligne de Poitiers à Nantes figurent seulement entre ces deux villes, Bressuire, Breuil-Chaussée et Tiffauges.

(3) *Le Mont Glone*, t. II, p. 98. — Sans parler positivement de *Segora*, l'abbé Robin dit que la voie romaine partant d'Angers, « étoit par les Ponts-de-Cé ou César à Tours, à *Doué*, à *Poitiers* et dans toute l'Aquitaine. »

Bodin (1). Suivant lui, « cette position (la station de *Segora*) ne s'accorde pas avec les principes de la castrametation des Romains, qui choisissaient toujours pour asseoir leurs camps, des endroits fortifiés par la nature..... tandis que Doué est situé dans un pays plat et sans défense. » Il fait ensuite remarquer que la Sauvagère a été séduit par le rapport qui semble exister entre les distances réelles et celles marquées sur la carte, mais qu'il n'y a que 17 lieues gauloises environ d'Angers à Doué, 31 de Doué à Poitiers, et que dès lors on ne doit pas s'en rapporter tout à fait à ces mesures, puisque *Segora* placée à Doué, se trouverait à la fois, trop près d'Angers et trop loin de Poitiers.

L'avis de La Sauvagère a été étayé, en 1831, par les conjectures de M. de Caumont, qui fait de *Segora* une mansion placée au point de jonction de la route de Nantes à Poitiers, avec une autre route venant d'Angers : « Je serais porté à croire, dit ce savant archéologue (2), que *Segora* occupait l'emplacement de la ville de Doué; il est vrai que la distance d'Angers à Doué est de 17 lieues gauloises au lieu de 18, indiquées sur les cartes, et celle de Doué à Poitiers de 36 au lieu de 33, mais cette différence entre l'indication de la carte et la distance réelle n'est pas très considérable, et Doué, qui renferme d'ailleurs des antiquité romaines, est placé sur le bord d'une voie antique, allant de Poitiers à Angers. » En note, M. de Caumont dit encore : « Je suppose que le nombre XVIII, écrit au-dessus du mot *Segora*, dans la carte de Peutinger, s'applique

(1) *Recherches hist. sur la ville de Saumur*, t. I, p. 51.
(2) *Cours d'antiquités monumentales*, t. II.

à la distance comprise entre *Juliomagus* et *Segora*, qui se trouve placée à l'embranchement de deux routes et, dans cette hypothèse, la distance de Nantes à *Segora* n'aurait pas été marquée. Si l'on admet au contraire que les 18 lieues gauloises, doivent être rapportées à l'intervalle compris entre Nantes et *Segora,* il est évident que le nombre est infiniment trop faible et ne peut indiquer la distance qui sépare ces deux localités l'une de l'autre, puisqu'elles sont éloignées de plus de 40 lieues gauloises. »

A l'appui de ce qu'il a écrit sur les voies romaines, M. de Caumont a donné un fragment de la carte de Peutinger (1), copié sur celle publiée, en 1753, par Scheyb; de la Fontenelle prétend que cette copie ne se trouve pas conforme à celles jointes à un grand nombre d'ouvrages : « On n'aperçoit pas, dit-il, dans ces dernières, cette jonction des voies se dirigeant sur *Juliomagus* et *Portus Namnetum*, et, par suite, on doute sur la ligne à laquelle s'applique le mot *Segora,* mansion qu'on a généralement tenu avoir été placée sur la voie romaine de *Limonum* à *Portus Namnetum* (2). »

De mon côté, pour ne rien omettre, j'ajouterai que la question a été agitée aux congrès archéologiques de Niort, en 1840 (3), d'Angers en 1841, et de Poitiers,

(1) Planche xv du cours d'antiquités monumentales.

(2) Dissertation déjà citée, p. 102. — Je dois dire que la copie de M. de Caumont est conforme à celle jointe à l'histoire des grands chemins de l'Empire Romain, de Nicolas Bergier (1736).

(3) On lit à la page 52 du compte-rendu de ce Congrès : « M. Segretain a trouvé sur trois points, des traces de la voie qui conduisait de Poitiers à Nantes. Ces trois points sont le chemin de St-Hilaire, aboutissant à un gué du Thoué, Tourtenay et Toixé. » La même assertion est repétée page 57. Au lieu de la voie ro-

en 1843, en présence de M. de Caumont, qui n'a pas cru devoir prendre part à la discussion, et défendre ses conjectures.

III. — Montreuil-Bellay.

Il avait été facile à Bodin de critiquer l'opinion de La Sauvagère; il ne l'était pas autant d'y substituer une conjecture plus concluante. « Puisqu'on est réduit, écrivait-il en 1812 (1), à chercher sur les cartes modernes l'endroit ou était *Segora*, je ne sais pourquoi on n'a pas encore conjecturé que cette station pouvait-être à Montreuil-Bellay dont la distance des principales villes indiquées par la carte antique, s'accorde beaucoup mieux qu'avec celle de Bressuire et de Doué. Les localités de Montreuil-Bellay peuvent donner beaucoup de vraisemblance à cette opinion. En effet, le château de cette petite ville, sur la rive droite du Thouet, est placé dans un endroit très élevé et assez spacieux pour contenir une légion. La vieille forteresse entièrement ruinée qu'on y voit encore aujourd'hui, pourrait bien avoir été bâtie sur des ruines romaines. » La carte, jointe à l'ouvrage de Bodin change cette conjecture en réalité : on y voit, en effet, *Segora*, placée à Montreuil-Bellay.

Il serait bien facile de prouver que les distances ne concordent pas aussi exactement que Bodin le prétendait, et de montrer le peu de fondement de ses

maine de Poitiers à Nantes, M. Segretain a voulu parler sans doute de celle de Poitiers à Angers.

(1) *Recherches sur Saumur*, t. I, p. 51.

motifs ; mais à quoi bon ? puisque Bodin lui-même, a fait promptement justice de l'opinion qu'il avait émise (1).

IV. — Lezon.

A la même époque, c'est-à-dire en 1812, Lezon, situé dans l'angle formé par la jonction de la rivière du Thouet et de celle de la Dive, appelait également l'attention de Bodin, et, dans l'ouvrage que je viens de citer, quelques pages plus loin (2), il disait : « On sait que nous avons placé par conjecture cette station *(Segora)* à Montreuil-Bellay ; elle pourrait être aussi bien à Lezon qui offre une position semblable à celle du camp de César près d'Angers et à peu près à égale distance d'Angers et Poitiers. » — Inutile d'ajouter que cette hypothèse sans fondement a, de même que la précédente, disparu de la seconde édition des Recherches historiques de notre auteur.

V. — La Ségourie.

La Ségourie est située dans la commune du Fief-Sauvin, à une lieue environ de Beaupreau, et voici dans quelles circonstances on a été conduit à penser qu'il y avait identité entre cette localité et l'antique station *Segora*.

Vers 1810, des cultivateurs, occupés à enlever des

(1) La station *Segora* a aussi été placée à Montreuil-Bellay, dans l'atlas de Lapie (1829, carte 6), ce qui a eu lieu, je suppose, d'après la carte de Bodin.

(2) *Recherches sur Saumur*, t. I, p. 69.

terres, découvrirent des vestiges d'habitations, des parcelles de magnifiques poteries, des statuettes en bronze et en terre cuite, et les restes d'un beau vase antique. Des découvertes analogues s'opéraient en même temps sur plusieurs points, dans le voisinage : partout de vieilles murailles, des masses énormes de ciment, des briques, des tuiles et des médailles, s'offraient aux yeux des laboureurs. Tout dans cette enceinte de *deux kilomètres de longueur*, portait les marques d'un camp et d'une ville ; mais les préoccupations politiques empêchèrent de pratiquer des fouilles plus complètes. En 1818, on instruisit Bodin de ces faits. Celui-ci, ne pouvant, à cette époque, se transporter sur les lieux, mentionna seulement la découverte; mais bientôt son importance attira d'avantage l'attention du savant Angevin, et il fut conduit à penser que c'était bien dans cet endroit qu'il fallait placer *Segora*.

Les renseignements qui précèdent, puisés dans une notice inédite de M. Tristan Martin, à qui revient l'honneur de la découverte (1), se trouvent confirmés par Bodin lui-même. En effet, cet historien parle de la Ségourie dans le premier volume de ses Recherches sur l'Anjou, publié en 1821 (2) et ajoute aussitôt : « Nous ne ferons aucune conjecture sur ces ruines, il suffit de savoir qu'elles sont romaines. » Mais, dans les notes qui se trouvent à la fin du volume (3), il a soin d'y

(1) Cette notice m'a été communiquée par M. Godard-Faultrier. C'est en 1847, seulement, dans la seconde édition des Recherches de Bodin sur l'Anjou (t. I. p. 32), que le nom de M. Tristan Martin a été prononcé.

(2) Page 42.

(3) Page 524.

revenir. « Nous avons parlé, dit-il, d'un camp romain près Beaupreau; un nouvel examen de sa position, de sa distance d'Angers, le nom de la métairie (La Ségourie) sur laquelle il se trouve placé, tout nous fait présumer que ce camp pourrait bien être la station *Segora*, marquée sur la carte de Peutinger à 18 lieues gauloises de *Juliomagus*... ces dix-huit lieues peuvent être évaluées à 9 lieues du pays de Mauges que l'on compte effectivemcnt de la Ségourie à Angers. »

Dans la seconde édition de son livre (1847), Bodin reproduit cette opinion en ces termes : « Maintenant si l'on considère le nom de la métairie sur laquelle est placé ce camp romain, sa distance d'Angers qui est de 9 lieues du pays ou 18 lieues gauloises, distance égale à celle qui est indiquée par la carte théodosienne, de *Jumoliagus* à *Segora*, ne peut-on pas avec quelque vraisemblance, conjecturer que le camp de la Ségourie est la station *Segora?* Le temps et de nouvelles recherches pourront seuls résoudre ces questions de géographie qui occupent les savants depuis plusieurs siècles.... » Après les hésitations de Bodin, on ne doit pas être étonné de la circonspection qu'il apporte en se livrant à cette dernière conjecture. D'autres antiquaires ont été plus affirmatifs.

Dès 1822, M. Bizeul de Blain, avait publié dans le journal de Nantes (1) un article sur l'ancienne *Segora*. Plus tard il se livra à de nouvelles investigations, et dans un mémoire, imprimé en 1837 (2), il chercha à établir,

(1) N° du 24 février. — J'ai eu le regret de ne pouvoir me procurer ce travail.

(2) *Annales de la Soc. académ. de Nantes,* 1837, p. 150.

que *Segora* devait être placée à la Ségourie ; que cette mansion se trouvait sur la voie romaine de Nantes à Tours; enfin que *Lemuno* de la carte de Peutinger n'était pas Poitiers (*Limonum*), mais bien une autre station sur la même voie. « J'ai l'espoir, disait en finissant, M. Bizeul, que quelque découverte vers Saumur viendra confirmer un jour mon opinion et que c'est dans ces parages que devait être situé *Lemuno*, mais je me garderai bien de disserter sur sa position, dénué comme je le suis, de tous renseignements (1). »

En ce qui touche la prétention relative à *Lemuno*, prétention que l'auteur soutenait encore quatre ans plus tard (2), de la Fontenelle a répondu victorieusement que *Lemuno* et *Limonum* (Poitiers) sont identiques ; que ce qui le prouve surtout, c'est que suivant la table théodosienne, de *Lemuno* partait non seulement la route allant au *Portus Namnetum*, mais encore celle qui se rendait à *Mediolanum* (Saintes); que dès lors le point de savoir si *Lemuno* était Poitiers, doit être regardé comme hors de toute controverse (3). »

A son tour, dans un essai statistique, édité en 1837 (4), M. Desvaux plaça *Segora* à la Ségourie. « D'après nos observations, dit-il, observations communiquées

(1) *Annales de la Soc. académ. de Nantes*, 1837, p. 164.

(2) Lettre du 27 juin 1841, adressée à de la Fontenelle et citée dans la dissertation, p. 105. A la page 155, de la Fontenelle ajoute qu'il n'a rien trouvé pour l'éclairer dans l'ouvrage de M. Bizeul, intitulé : *des Voies romaines de la Bretagne, et en particulier de celles du Morbihan.* — Vannes, 1841, in-18.

(3) Recherches de M. de la Fontenelle, p. 106.

(4) Essai statistique sur les communes de l'arrondissement de Beaupreau. — *Annuaire de Maine et Loire*, 1837, p, 235.

à la Société des antiquaires de France, la Ségourie serait la vraie *Segora* des Romains, transportée à 7 ou 8 myriamètres de là par les antiquaires. Il y a là les traces d'une voie romaine et un camp romain... on a trouvé dans les environs des statuettes, des médailles romaines... » — Suivant de la Fontenelle (1) c'est à la suite d'une excursion, qui paraît avoir eu lieu, le 14 mai 1823, que M. Desvaux aurait conçu l'idée de placer la station *Segora* à la Ségourie. — On voit par ce qui précède, que ce savant naturaliste ne saurait revendiquer pour cette idée, un droit de priorité.

Au mois de mars 1841, M. Chanlouineau annonçait à de la Fontenelle (2), qu'on venait de trouver sur le territoire de la métairie de la Ségourie, un aqueduc souterrain considérable et d'autres indices qui, joints à ceux découverts antérieurement, ne permettaient plus guère de douter qu'il n'y eut eu une station romaine dans cet endroit. « Serait-ce donc là, malgré les prétentions contraires, ajoutait M. Chanlouineau, cette fameuse station *Segora* dont la recherche a tant préoccupé les antiquaires ? »

Dans le courant de la même année, la question fut soumise au congrès archéologique d'Angers. Une commission, composée de MM. Bizeul, Verger, Allard, Fournier et Richelet, fut chargée de recueillir des indications précises sur les voies romaines de l'Anjou, et M. Bizeul de Blain lut son rapport à la séance du 24 juin. Une partie de ce rapport est consacrée à la

(1) Recherches de M. de la Fontenelle, p. 104 en note.

(2) Lettre du 26 mars. — Citée en note dans la dissertation de M. de la Fontenelle, p. 104.

voie de Nantes à Tours par la rive gauche de la Loire; « C'est elle, dit-il (1), qui passe à la Ségourie, et c'est le fragment découvert près de cette métairie par M. Bodin, qui l'a fait connaître. » La commission en regardant ce point comme prouvé ajoutait : « Si nous adoptons l'opinion que là était l'ancienne *Segora*, nous devons dire, d'après la carte de Peutinger, que la voie s'y bifurquait, que l'une des branches se dirigeait au nord-est vers Angers, et que l'autre branche continuait la ligne de l'ouest à l'est; mais au-delà de la Ségourie, les renseignements précis nous manquent totalement, nous ignorons même si la voie venait passer à Beaupreau; cependant la voie ne s'est pas arrêtée là. Elle se rendait à Tours en parcourant toute la partie méridionale de l'Anjou. Or, comme les voies romaines suivaient une ligne presque droite, si nous en tirons une de Beaupreau à Tours, nous la verrons passer dans le voisinage de Doué, au confluent de la Dive et du Thouet, où M. Bodin a reconnu les ruines de la ville de Lezon, etc. » On le voit, tout en adoptant l'opinion de M. Bizeul sur la position de *Segora*, la commission ne reproduisait pas ses conjectures sur la situation de *Lemuno*, et dès lors les rejetait implicitement.

Du reste, l'auteur lui-même paraît les avoir abandonnées, puisqu'en s'occupant, huit ans plus tard, au congrès scientifique de Rennes, des voies romaines de la péninsule armoricaine, il s'est borné à dire, en parlant des embranchements de la route qui partait de Nantes « qu'un de ces embranchements se rendait

(1) Compte-rendu du Congrès d'Angers, p. 132.

par la Chapelle-Heulin à un lieu du territoire angevin nommé la Ségourie, très remarquable par une immense quantité de débris romains, répandus sur une grande surface (1), » sans répéter ses assertions premières au sujet de *Lemuno*.

En 1842, M. de Beauregard, dans sa Statistique de Maine et Loire, émit la même opinion que la commission du congrès archéologique d'Angers. « Peutinger, dit-il (2), indique une route allant de Nantes, *Portus Namnetum*, à Tours, *Cœsarodunum*, et passant par la station *Segora*, où elle se bifurquait. Il est généralement reconnu que la station *Segora* était placée où est la ferme de Ségourie, dans la commune du Fief-Sauvin, à une lieue de Beaupreau. Des débris de poterie, des pièces de monnaie romaine, qui s'y rencontrent journellement, en fournissent la preuve. Cette route se divisait en deux branches, l'une se dirigeant sur Angers, l'autre traversant Doué, arrivait au confluent du Thouet et de la Dive, où exista la ville de Lezon, atteignait le bourg de la Chaussée, et passait à Chinon pour arriver à Tours. »

Il me reste à citer le mémoire inédit de M. Tristan Martin, dont j'ai déjà parlé, et à résumer la partie rela-

(1) Compte-rendu des séances du Congrès scientifique de Rennes, en 1849, t. II, p. 65.

(2) Page 67. — Dans la 2e édition de son ouvrage (1850, p 70), M. de Beauregard a reproduit le même sentiment : « Une autre route conduisait d'Angers à la même ville (Tours), en passant par Beaufort, le gué d'Arcis, Allonnes et Bourgueil. D'après Peutinger, cette route partait de Nantes *(Portus Namnetum)* et passait par *Segora*, station qui était placée où est actuellement la ferme de la Ségourie, dans la commune du Fief-Sauvin, à une lieue de Beaupreau. »

tive à l'identité de la Ségourie avec la mansion de *Segora*, qu'il présume avoir été détruite au IVe siècle. « J'arrive, dit M. Martin, aux raisons puissantes qui me font regarder le castellum de la Ségourie, comme la véritable position de la station de *Segora*. Les voici : D'abord la table Théodosienne la place à 18 lieues gauloises de *Portus-Namnetum* ; 2° elle doit être située sur la route de cette ville à *Limonum*, aujourd'hui Poitiers ; 3° dans les analogies adoptées par les différents écrivains, en est-il de plus rapprochées de *Segora* que Ségourie?.... Elle est à 18 lieues gauloises du *Portus Namnetum;* en calculant l'ancienne lieue gauloise de 1150 toises, nous avons 41,400 mètres, un peu plus de 10 lieues de poste. 2° Il est bien clair que de toutes les ressemblances de noms adoptées jusqu'à ce jour, on n'en a jamais trouvé de plus frappantes que Ségourie ; enfin, elle est sur la route de Poitiers, c'est ce que je démontrerai clairement par le tracé de cette route. »

M. Martin, rejetant avec sagacité, la présomption sans fondement, à l'aide de laquelle M. Bizeul faisait de *Lemuno* une mansion intermédiaire située sur la voie de Nantes à Tours, indique d'abord le parcours de la voie de Nantes à *Segora*. Arrivé à cette mansion, il signale plusieurs embranchements, l'un sur Angers, l'autre sur Tiffauges, et un troisième sur Poitiers, en passant par la Chapelle-du-Genet, Andrezé (1), le May, Trémentines (d'où part un embranchement sur Tours

(1) On a trouvé sur le territoire de cette commune, il y a environ 23 ans, un trésor composé de plus de 600 médailles romaines de la période qui a précédé le Bas-Empire, (Notice inédite de M. Tristan Martin).

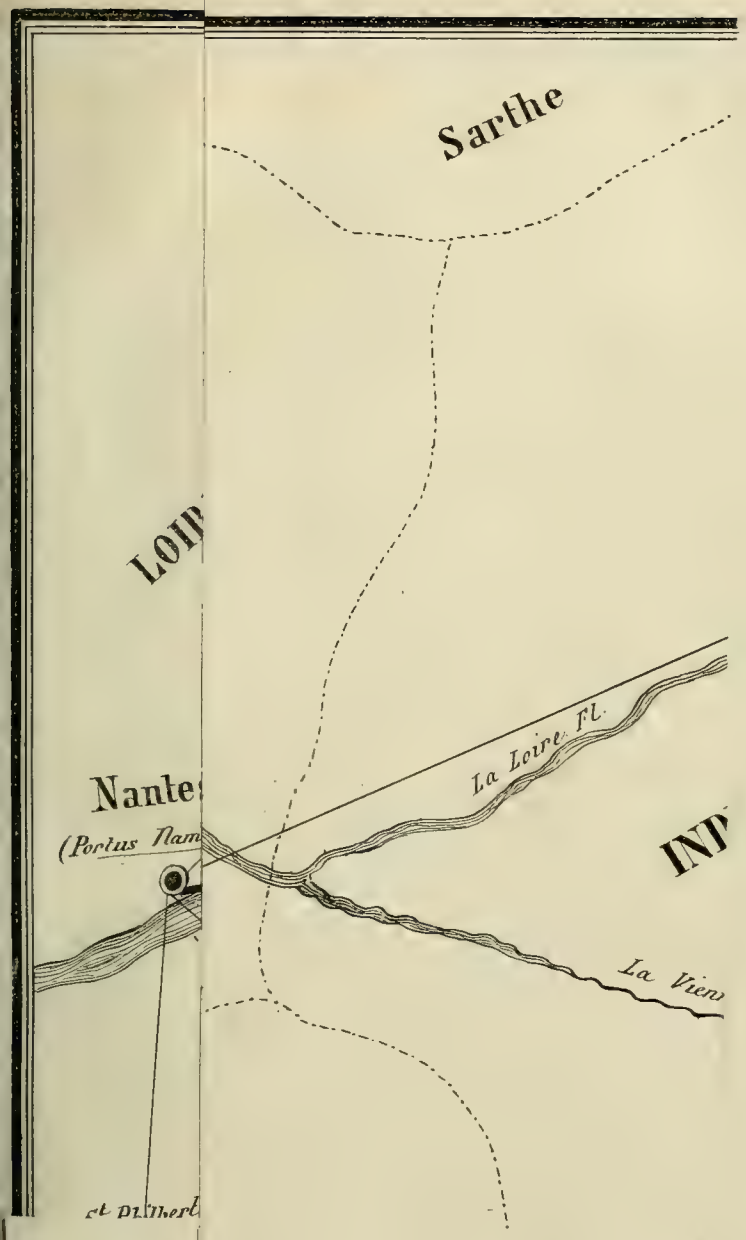
Sarthe
La Loire Fl.
La Vien

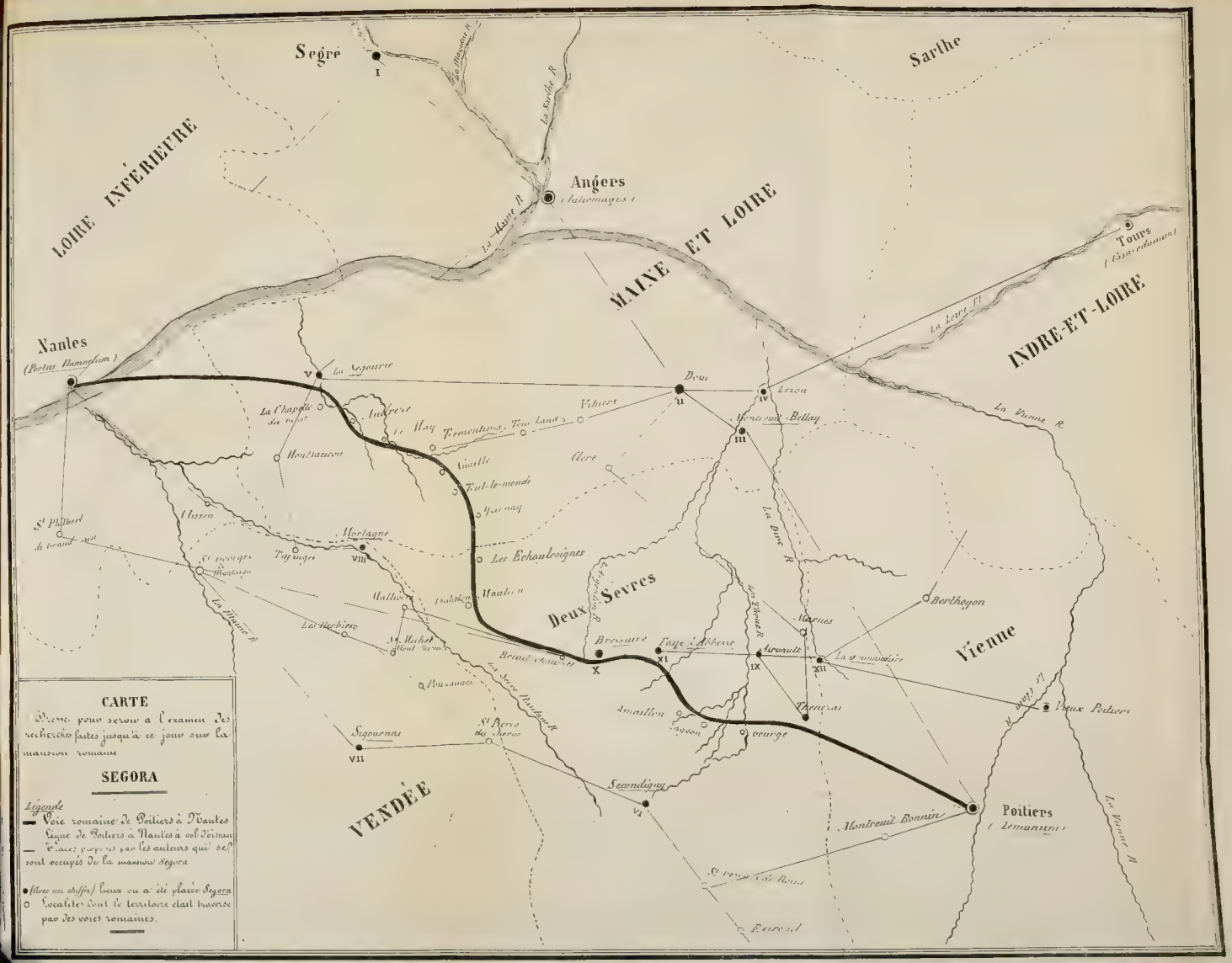

CARTE

Pierre pour servir à l'examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine

SEGORA

Légende

— Voie romaine de Poitiers à Nantes
Ligne de Poitiers à Nantes à vol d'oiseau
— Tracé proposé par les auteurs qui se sont occupés de la mansion Segora

● (Avec un chiffre) lieux où a été placée Segora

○ Localités dont le territoire était traversé par des voies romaines.

par Doué), Nuaillé, Tout-le-Monde, Izernay, les Echaubroignes, Châtillon et Bressuire. « On la voit encore très distinctement dans les bois de Pressigny.... Elle prend en ce lieu, le nom de chemin de Saint-Hilaire, et se dirige de là sur Poitiers. Tel est le tracé de la route partant du *Portus Namnetum* jusqu'en Poitou. »

L'importance des documents relatifs à la Ségourie, justifie les détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que l'opinion qui place la station *Segora* à la Ségourie, abstraction faite de la direction principale de la voie, n'a été l'objet d'aucune critique directe. C'est un point qui n'est pas sans intérêt, mais avant d'en tirer aucune conséquence, il convient de continuer l'examen dans lequel je suis entré.

VI. — Secondigny.

« Une voie romaine, dit M. Dupin (1), traversait la Gastine du Poitou, dans la direction de Poitiers à Nantes. Les principaux points de repère sont, dans le département de la Vienne,..... le bourg de Montreuil-Bonnin, devant la porte de l'église. — On la retrouve au bourg de Forges, arrondissement de Parthenay; on croit qu'elle passait par Bressuire;.... mais les antiquaires poitevins (il a oublié de les nommer), pensent au contraire que l'ancienne *Segora* se retrouve dans Secondigny..... On aperçoit dans le voisinage, les traces d'une ancienne voie romaine, connue sous le

(1) Statistique du département des Deux-Sèvres, 1804, et notice sur la Gastine du Poitou, 1821. — Mém. de la Soc. des ant. de France. t. III, p. 286.

nom de chemin des Chaussées, qui se dirige vers les points les plus élevés, de manière à n'être jamais coupée par les cours d'eau. Elle traverse obliquement l'arrondissement de Parthenay du nord-ouest au sud-est. M. Bisson, commis-voyer, l'a suivie depuis la Caillerie (métairie de Secondigny dont le nom vient sans doute du latin *Callis*, chemin) (1), jusqu'à Saint-Pierre-du-Chemin, département de la Vendée, par l'Absie, le Bourgneuf (dépendant de la commune de Saint-Paul-en-Gatine), et la forêt de Chante-Merle. Cette direction nord-ouest, indique assez que cette voie conduisait à *Portus Namnetum* (Nantes). Revenant à la Caillerie, M. Bisson l'a reconnue jusqu'à Sevret,.. par les bourgs de Saint-Georges-de-Noisné et d'Exireul... C'en est assez pour prouver que cette voie se dirigeait au sud-est, vers une ville plus méridionale que Poitiers, peut-être vers Angoulême ou Limoges..... » Cette dernière conjecture est admise par M. Bizeul (2).

Après M. Dupin, de la Fontenelle paraît être le seul qui ait placé *Segora* à Secondigny. — Dans le long travail de ce dernier auteur, on voit qu'il s'est efforcé de prouver, d'une part, que la station *Segora* avait été mise mal à propos hors de la voie de *Limonum* à *Portus Namnetum* (en cela il avait parfaitement raison), et, en second lieu, que la ligne anciennement

(1) M. Bizeul croit que ce nom de Caillerie signifie, tout simplement, un lieu où l'on trouve beaucoup de cailles. (Voie romaine de Nantes vers Limoges, et par embranchement vers Angoulême. — *Ann. de la Soc. académique de Nantes*, année 1844, p. 271). — M. Bizeul fait observer en outre, que, sur la carte jointe aux recherches de de la Fontenelle, la Caillerie a été mise par erreur à la place de Secondigny et *vice versâ* (p. 273).

(2) *Ibid.*, p. 259.

assignée à la voie de Poitiers à Nantes par Bressuire, n'était pas la véritable. Sous ce dernier rapport son argumentation est loin d'être solide; il est forcé de reconnaître, en effet, que si l'on trouvait fréquemment, comme le dit Dom Fonteneau, des traces de voie romaine dans cette direction, « il ne faudrait plus douter (1). » Il est encore forcé d'admettre qu'une raison se présente tout naturellement en faveur du tracé par Bressuire, la ligne droite, et qu'on doit être porté à croire qu'on l'a suivie plutôt que d'en dévier. Mais il répond que, si pour aller de Poitiers à Nantes, on a passé longtemps par les Quatre-Chemins et Montaigu, c'est-à-dire en faisant un long détour, on peut en induire que la ligne droite n'a pas été la direction primitive (2). Partant de ce raisonnement si vulnérable, de la Fontenelle pense qu'il « est nécessaire de travailler à *neuf* en quelque sorte, » je me sers de ses expressions, et il espère que son système « sera tout à fait satisfaisant (3). »

Or, de la Fontenelle se borne cependant à faire une voie principale d'une voie secondaire déjà indiquée par Dom Fonteneau; à placer *Segora*, où M. Dupin l'avait mis si longtemps avant lui, et à accepter comme démontrées quelques conjectures de Dufour. Voici en effet la ligne qu'il croit devoir suivre : De Poitiers il passe à Montreuil-Bonnin, puis à Saint-Georges-de-Noisné, d'où il arrive à Secondigny qui est pour lui *Segora;* de Secondigny il se rend à Saint-Pierre-du-Chemin, à Pouzauges, à Saint-Michel-du-Mont-Mer-

(1) Recherches déjà citées, p. 115.
(2) *Ibid.*, p. 117.
(3 *Ibid.*, p. 126.

cure, aux Herbiers, à Saint-Georges-de-Montaigu, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et enfin à Nantes. Résumant lui-même son travail, de la Fontenelle s'exprime ainsi (1) : « Actuellement, je vais essayer de refaire l'itinéraire romain de *Limonum* à *Portus Namnetum*, d'après la ligne que je viens de faire. J'ai déjà dit que la distance, même en ligne directe, est plus forte que celle donnée par la table Théodosienne, et qu'il manquait *plusieurs* stations à cette voie. Mais ce n'est pas un motif pour ne pas accepter la première, la mansion *Segora*, alors en la plaçant à Secondigny ; puis, comme l'a dit Dufour, il y a trop loin pour que de là, un homme à pied se rende à Nantes, et c'est là que se trouvait la lacune. Mais en plaçant une station à *Durinum*, aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu, et enfin une autre à *Deas* ou Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, on arrivait aisément à *Portus Namnetum* ou Nantes. Dans un tel ordre de choses, je complète ce qui manque dans la carte de Peutinger en donnant les indications ci-après : « de *Limonum* à *Segora*, XXXIII. De *Segora* à *Caminum* (Saint-Pierre-du-Chemin), XIII. De *Caminum* à *Durinum*, XXVI. De *Durinum* à *Deas*, VII. De *Deas* à *Portus Namnetum*, VI. Total, LXXXV. »

« J'ai lieu d'espérer, disait en terminant de la Fontenelle (2), que mon idée sera généralement admise. » Or, il faut bien le dire, malgré l'érudition dont il a fait preuve dans son travail, il était difficile que son idée, comme il l'appelle, obtînt l'assentiment des archéologues. Le circuit qu'il substitue à la ligne

(1) *Loco citato*, p. 155.
(2) *Ibid.*, p. 156.

directe n'est pas admissible, et la route qu'il propose conduisait probablement à Angoulême et à Limoges, mais, à coup sûr, ne se rendait pas à Poitiers.

Lors du congrès archéologique tenu dans cette dernière ville, au mois de mai 1844, de la Fontenelle rappela sa dissertation (1), en disant que son tracé de la voie romaine de Poitiers à Nantes, lui paraissait certain jusqu'à Saint-Pierre-du-Chemin; mais que plus loin, il ne répondait pas avec la même confiance de l'exactitude de sa ligne. — Cependant au congrès scientifique d'Angers, c'est-à-dire quatre mois plus tard, l'auteur fit hommage de son mémoire, qui avait obtenu, en 1842, une mention honorable de l'Institut, et le soumit au congrès, « désireux qu'il était, dit le procès-verbal de la séance du 3 septembre (2), de profiter des lumières, que des études spéciales et la connaissance du pays, donnaient aux érudits angevins et bretons. » Le président désigna comme rapporteurs MM. Godard et Bizeul. Le premier s'étant excusé sur ses nombreuses occupations, fut remplacé par M. de Beauregard, qui, à la séance du 7 septembre, lut un rapport resté inédit et adoptant en grande partie, suivant les termes du procès-verbal (3), les conclusions de l'auteur. Il est évident que les commissaires, qui avaient émis une opinion tout à fait opposée à celle de M. de la Fontenelle, ne voulurent pas, par des motifs faciles à apprécier, engager le débat. En effet, après avoir analysé succinctement sa dissertation le rapporteur s'exprimait ainsi : « Telles sont les deux voies dont la

(1) Compte-rendu de la séance du 29 mai, p. 12.
(2) Compte-rendu, t. II, p. 303.
(3) *Ibid.*, p. 343.

direction est indiquée par M. de la Fontenelle. Nous n'entreprendrons pas de discuter son opinion, en la comparant à plusieurs autres systèmes qui ont été produits sur cette matière, une telle discussion nous mènerait trop loin, sans nous conduire à une solution décisive. Nous nous bornerons à dire que, si l'opinion émise par M. de la Fontenelle n'est pas incontestable, elle a pour elle beaucoup de probabilités. On reconnaît dans le mémoire qui vous est soumis et dont nous n'avons pu vous présenter qu'un aperçu rapide, l'homme instruit et laborieux, qui par les savantes recherches auxquelles il s'est livré, et par les précieux documents dont il a enrichi l'histoire de nos contrées, s'est acquis depuis longtemps une réputation méritée (1). »

Ce rapport avait si bien pour but d'éviter toute discussion orale, que dès l'année suivante, M. Bizeul publiait une critique sévère, mais fondée, du mémoire soumis au congrès. « Voici, dit-il (2) comment M. de la Fontenelle veut appuyer l'opinion si peu justifiée de M. Dupin sur *Segora*... — « Il faut rappeler (c'est M. de la Fontenelle qui parle) (3), que quelques antiquaires ont placé la station *Segora* au lieu où est actuellement Secondigny. Le premier motif qu'on en a donné a été une certaine ressemblance dans les noms; de plus, en recherchant si la distance de Secondigny

(1) Archives du congrès. — Ce rapport m'a été communiqué par M. Menière, bibliothécaire de la Société industrielle d'Angers, dépositaire des documents relatifs au Congrès scientifique d'Angers.

(2) Notice sur la voie romaine de Nantes vers Limoges. (*Annales de la Société acad. de Nantes*, 1844, p. 271).

(3) *Loco citato*, p. 136.

à Poitiers, peut cadrer avec celle établie par la table de Peutinger entre *Limonum* et la station *Segora*, on ne trouve pas une différence bien considérable. En effet, la table marque XXXIII, et 33 lieues gauloises se raccordent assez avec l'éloignement de Secondigny qui est d'environ 7 myriamètres et demi, 14 ou 15 lieues ordinaires. Ajoutons qu'à Secondigny, on trouve des fragments romains qui fortifient l'idée que là a existé une mansion romaine... » — « On conviendra, dit M. Bizeul, que ce n'est pas être fort difficile en fait de preuves, car elles se réduisent à une prétendue ressemblance entre les noms de *Segora* et de *Secondigny*, ressemblance qui n'a jamais existé et qui est contraire aux règles les plus communes de l'étymologie ; 2° à un calcul de distance entre *Segora* et *Limonum*, entre Secondigny et Poitiers, qui n'est nullement concluant ;.... puis, qui a jamais entendu parler de ces stations *Durinum* et surtout *Caminum*, et peut-on venir ainsi donner un supplément purement imaginaire, à la table de Peutinger?... (1) Avec une pareille méthode, les difficultés que présente l'étude de la géographie ancienne disparaîtront rapidement !... »

VII. — Sigournai.

C'est par M. Audé qu'a été émise, en 1843, l'opinion qui place *Segora* à Sigournai (2). Suivant cet auteur, « M. de la Fontenelle a eu le grand mérite d'abandonner les anciens errements et d'adopter, pour le tracé de Poitiers à Nantes, une voie déjà reconnue par

(1) *Loco citato*, p. 278.

(2) Dissertation sur la voie romaine de Poitiers à Nantes. (*Bull. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, année 1843, p. 386.)

Dom Fonteneau, Dupin et Dufour, jusqu'à Saint-Pierre-du-Chemin, et dont ils n'avaient pas soupçonné l'importance, en la regardant comme une route secondaire ou de traverse, à cause de son peu de largeur. Mais arrivé là, toujours d'après M. Audé, M. de la Fontenelle s'est laissé entraîner par les données d'Isidore Massé et, pour faire concorder sa ligne avec celle de ce dernier, il néglige les principes des empereurs romains qui, jusque-là, avaient su avec tant d'art, en suivant les plateaux, éviter les accidents de terrain et le passage des rivières. Il est contraint de traverser un pays hérissé de montagnes et coupé de ravins et de ruisseaux, sans qu'aucun intérêt justifie ce passage en des lieux aussi impraticables. »

Aussi, arrivé à Saint-Pierre-du-Chemin, M. Audé, pour franchir les ravins et les ruisseaux, conduit la route jusqu'à Sigournai. « Du plateau culminant et central de Saint-Pierre-du-Chemin, une chaîne de collines se détache et s'incline au nord-ouest, le long des bords du Lay, ouvrant une ligne qui descend facilement et en pente douce, jusqu'auprès de Sigournai et qui, de Sigournai à remonter vers Saint-Georges-de-Montaigu, continue sans que le terrain offre non plus de difficultés. Ce tracé peu divergent de la ligne directe, présentait de trop grands avantages aux ingénieurs romains pour qu'ils ne l'eussent pas préférée.(1)

Maintenant pour prouver que là se trouvait jadis *Segora*, l'auteur rappelle que, dès une époque fort reculée, Sigournai avait une certaine importance étant le chef-lieu d'une viguerie ; il ajoute que les habitants fidèles

(1) Dissertation déjà citée, p. 389.

conservateurs de leur langage, l'appellent encore *Segorné* ou *Sigourné* et que, dans les chartes, on trouve *Segorniacum Segurniacum* et *Segornaium* (1). Mais à ces motifs on peut répondre que le mot *Vicaria* du titre de 1099, invoqué par M. Audé, ne signifie pas que Sigournai fut le chef-lieu d'une viguerie. — *Tertiam partem vicariæ Segorniaci*, me paraît vouloir dire seulement le tiers du droit de viguerie de cette localité. — Quant à l'analogie signalée entre *Segora* et *Segorniacum*, on peut voir qu'elle est plus apparente que réelle, et qu'en admettant même sa réalité, cette circonstance prouverait uniquement que, du temps des Romains comme de nos jours, des lieux situés à de grandes distances, pouvaient recevoir le même nom.

Après avoir noté que la direction de Sigournai fut fréquentée jusqu'à la révolution, et que le passage des troupes de Poitiers à Nantes, se faisait par Saint-Pierre-du-Chemin, Réaumur, etc., M. Audé ajoute qu'il pense que la route allait plutôt directement à Nantes, que de passer par Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, en faisant un détour qui établirait une différence de quatre lieues gauloises ; puis se résumant, il dit comme de la Fontenelle, que les 51 lieues de la carte théodosienne, ne pouvant pas coïncider avec les 74 lieues qui séparent Poitiers de Nantes, il est évident qu'il y a *plusieurs* stations intermédiaires oubliées, et il admet celles de Secondigny, Saint-Pierre-du-Chemin, Sigournai et Saint-Georges-de-Montaigu.

L'hypothèse de M. Audé est critiquée par M. Bizeul (2) :

(1) Dissertation déjà citée, p. 391.

(2) Dissert. sur la voie romaine de Nantes vers Limoges. *Loco citato*, p. 2 1.

« Sigournai, dit-il, devient la tête d'un angle presque droit, angle que je n'ai jamais rencontré sur le développement d'aucune voie romaine. Il ne m'est donc pas possible d'admettre comme continuation sur Nantes,... le fragment signalé. Cette indication, entièrement nouvelle, n'en est pas moins précieuse, en ce qu'elle fait connaître une voie qui devait mettre la côte en communication avec l'intérieur du Poitou... »

En terminant sa notice, M. Audé exprimait l'espoir « que l'identité des noms et des distances rapprochées des circonstances locales, justifierait assez son opinion pour fixer d'une manière définitive ce point important et longtemps contesté de notre géographie poitevine, et que *Segora*, devenue célèbre par les discussions des savants, aurait enfin trouvé une position à l'abri désormais des révolutions de la science. »

De la Fontenelle qui, en parlant de cette opinion disait, en 1841 : « Je ne fais que l'indiquer car elle est appuyée sur bien peu de chose, » se sentait un peu ébranlé plus tard, puisqu'en 1843, au congrès archéologique de Poitiers (1), « il attendait, déclarait-il, que de nouvelles recherches vinssent dissiper les doutes qui lui restaient encore. » Mais ces doutes n'ont pas été dissipés, et quand M. Audé a dit : « En les examinant avec attention, on voit que la plupart des systèmes ne reposent que sur de faibles analogies de nom, ou des rapports de distance, accommodés au besoin de chaque auteur, » M. Audé n'a-t-il pas condamné lui-même son propre système?

(1) Compte-rendu, séance du 29 mai, p. 12.

VIII. — Mortagne.

Dans une note de son *Histoire de Bretagne*, consacrée aux anciens itinéraires de l'Armorique (1), Dom Maurice, en parlant de *Segora* placée à XVIII lieues gauloises de *Portus Namnetum*, dit que cette distance ne convient nullement à Bressuire, comme le veut Samson, « mais à quelque ville située sur la Sèvre (la Sèvre nantaise) » et la carte placée en tête du même ouvrage, publié en 1750, indique *Segora* à Mortagne.

Cette indication a séduit M. Isidore Massé (2). « La voie romaine, écrivait cet auteur, en 1829, passait à Breuil-Chaussée (près Bressuire), première *station* sur cette route et continuait jusqu'à Mallièvre ; là elle se divisait en deux branches, se dirigeant toutes deux vers Nantes, et passait d'abord à droite par Mortagne, Tiffauges et Clisson, et ensuite à gauche par Saint-Michel-Mont-Mercure, les Herbiers, St-Georges-de-Montaigu, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Rezé » ce qui forme, dit M. Bizeul (3), la ligne la plus bizarrement angulaire qu'on puisse supposer. — « L'existence de la première de ces deux voies nous paraît indubitable, continue M. Isidore Massé, et voici pourquoi : les bourgs de Mallièvre, Mortagne, Tiffauges et Clisson, n'étant d'abord que d'anciens *Castrum* romains qui, de deux lieues en deux lieues environ, formaient une longue ligne de for-

(1) T. 1er, p 856.

(2) *Vendée poétique et pittoresque*, 1er vol. p. 4.

(3) De quelques voies romaines du Poitou. (*Annal. de la Soc. acad. de Nantes*, 1843, p. 466).

teresses destinées à contenir et renfermer dans leurs impénétrables forêts, les naturels indomptables de cette contrée ; il était indispensable que tous ces *Castrum* eussent une voie ou chemin pavé pour communiquer entre eux. »

Il a paru inutile à de la Fontenelle (1) de réfuter M. Isidore Massé, lorsqu'il place *Segora* à Mortagne : la rencontre de cette ville sur la ligne de Poitiers, à Nantes, étant le seul motif qui vienne appuyer le système de cet auteur « dans lequel, dit-il, on trouve des confusions et des erreurs étranges » données, ajoute M. Bizeul, comme des faits avérés (2).

Les raisons que M. de la Fontenelle n'a pas trouvées dans la *Vendée pittoresque*, figurent, au nombre de trois, dans les notes de cet ouvrage (3), et c'est M. Bizeul qui s'est chargé d'en faire l'appréciation (4). « M. Massé pose d'abord en fait que les anciennes cartes de Bretagne ont ainsi placé *Segora*, et que nos devanciers étant plus près des événements que nous ne le sommes, ayant eux-mêmes copié des cartes qui de leur temps étaient déjà fort anciennes, il ne faut pas sans les plus puissants motifs, rejeter leurs assertions. — A quoi M. Bizeul répond : que la carte de l'histoire de Bretagne ne peut être réputée ancienne, parce qu'elle n'a paru qu'en 1742 ; qu'elle n'a point été rédigée sur des cartes plus anciennes, mais sur les observations des deux Samson, qui florissaient dans la dernière moitié

(1) Dissertation déjà citée, p. 111.
(2) *Annal. de la Soc. acad. de Nantes*, 1843, p. 466.
(3) *Vendée pittoresque*. Pièces justificatives, note 3, t. II, p. 6.
(4) *Annal. de la Soc. acad. de Nantes*, 1837, p. 161.

du XVII[e] siècle, et que d'ailleurs cette carte n'est qu'un essai (1). »

« M. Massé dit ensuite, que les laines de *Segora* étaient connues dès les premiers temps du Bas-Empire et que celles de Mortagne sont encore les plus belles de France. Mais la table de Peutinger est le seul document antique dans lequel on trouve le nom de *Segora*, et M. Massé ne dit pas où il a recueilli ce qu'il dit de la réputation de ses laines.

» Enfin cet auteur croit que la table théodosienne a omis une station sur la voie de Poitiers à Nantes, que la première devait être au Breuil-Chaussée, la seconde à Mortagne et la troisième à Nantes, ce qui divisait le chemin à parcourir en trois parties ou journées de marche. Mais, demande M. Bizeul, où est la preuve de cette omission?... »

Dans sa notice sur la voie romaine de Nantes vers Limoges (2), M. Bizeul critique de nouveau le tracé de M. Isidore Massé et ajoute : « Ce jugement sera partagé par tous ceux qui auront jeté les yeux sur les folles élucubrations de l'auteur de la Vendée pittoresque ; j'avoue que je ne conçois pas comment M. de la Fontenelle a eu la patience de les reproduire et qu'en en combattant la majeure partie, il ait pu en admettre quelque chose. »

(1) Cette carte est intitulée « *Description de l'ancienne Armorique suivant les Tables de MM. Samson et les observations de quelques savants.* » — Il faut que ce soit de l'avis de ces *quelques savants*, que *Segora* ait été transportée à Mortagne, puisque les Samson, eux, la plaçaient à Bressuire.

(2) *Loco citato*, p. 285.

IX. — Airvault.

Dom Fonteneau, dans sa dissertation sur les voies romaines en Poitou (1), commence par dire que les distances marquées sur la table de Peutinger, de Poitiers à *Segora* et de *Segora* à Nantes, ne faisant au total que 51,000 pas, tandis qu'il en existe environ 73,000 à vol d'oiseau, il reste démontré qu'une erreur s'est glissée dans les chiffres de cette table, et que cette erreur paraît être dans le nombre XVIII. Il pense que le copiste a mis V au lieu de L et qu'il faut lire XLIII au lieu de XVIII. « Le total des deux nombres s'élève alors à 76,000 pas et la difficulté est levée, prétend-il, tant pour la carte que pour la table. »

Quant à la station *Segora,* il ne lui paraît pas facile d'en fixer la position; mais il repousse Bressuire et la mesure de 33,000 pas donnée par la table s'accorde beaucoup mieux, d'après lui, avec Airvault dont la distance de Poitiers est d'environ dix lieues... « Les observations que j'ai faites sur cette voie, continue Dom Fonteneau, peuvent donner encore à mon opinion un nouveau degré de certitude. La direction moderne est à peu près conforme à l'ancienne, d'où je pense qu'Airvault étoit comme il est aujourd'hui, une des mansions de cette voie et vraisemblablement, la mansion *Segora*. De là, après avoir passé la rivière de Thoué, sur un pont en pierres encore existant et dont l'architecture romaine annonce la haute antiquité,

(1) Manusc. T. 78, p. 353 à 375. — Cette dissertation à été imprimée dans les mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1836, p. 91.

on alloit en droiture à Bressuire. C'est depuis Airvault jusqu'à cette ville, qu'on aperçoit fréquemment des traces frappantes de l'ancienne levée, et pendant de longs espaces un sol ferme et solide. De Bressuire à Mauléon, et de Mauléon à Mortagne, se retrouvent de temps en temps les mêmes vestiges, mais excessivement dégradés, surtout à la sortie de Mauléon où le chemin autrefois pavé en chaussée, est devenu par sa dégradation un chemin ferré fort incommode... »

De la Fontenelle (1) conteste à tort les vestiges de voie romaine que Dom Fonteneau dit avoir remarqués, d'Airvault à Bressuire et de Bressuire à Châtillon. Vainement il invoque à cet égard son propre témoignage; la découverte récemment faite à Faye l'Abbesse, offre bien incontestablement, pour me servir des expressions de cet auteur (2) « des traces du travail du peuple roi; » mais il blâme avec raison la substitution de chiffre proposée et acceptée par le savant bénédictin. « Ce moyen, dit-il, employé afin d'arriver à un résultat définitif est facile, mais il n'est pas de nature à convaincre. » M. Lary fait remarquer d'ailleurs que Dom Fonteneau a commis une grave erreur, en prenant pour des milles romains, les distances exprimées en lieues gauloises dans la table théodosienne, (le mille romain était d'environ 1512

(1) *Loco citato*, p. 33 et 39.

(2) M. Bizeul de Blain (Quelques Voies romaines en Poitou, *loco citato*, p. 459 et 464), tout en croyant à l'entière bonne foi de M. de la Fontenelle, déclare n'en avoir pas moins confiance dans les indications générales de Dom Fonteneau, et pense que *l'ancienne levée* dont il parle pouvait être, non pas une partie de la voie de Poitiers à Nantes, mais un embranchement de cette voie.

mètres, et la lieue gauloise de 2,268 mètres), d'où la conséquence forcée qu'Airvault « se trouve déchu de la prétention de représenter l'antique *Segora* (1). »

Dufour, en 1826 (2), semblait incliner vers l'opinion de Dom Fonteneau : « Un vieux pont sur le Thoué, disait-il, et différents vestiges, font bien suivre la direction de cette voie par Airvault pour arriver à Bressuire. » — Cependant il n'ose pas « combattre ouvertement le savant Danville » qui met *Segora* à Bressuire (3). « Au reste, ajoute-t-il, quelque opinion que l'on embrasse relativement à cette localité, la distance de 18 lieues gauloises indiquées depuis *Segora*,... ne peut convenir au *Portus Namnetum* qu'autant que l'on suppose une autre mansion intermédiaire... oubliée sur la carte théodosienne (4).... (On a des exemples de semblables omissions et sur cette carte et sur l'itinéraire d'Antonin). — Cette mansion pourrait donc être, ajoute Dufour, St-Georges-de-Montaigu ; mais M. Bizeul a eu raison de faire observer qu'il « n'appuie d'aucun motif ni d'aucun renseignement, le coude qu'il fait faire à la voie, et qu'il saute sans le moindre intermédiaire, de Breuil-Chaussée à cette dernière localité, franchissant ainsi un espace de plus de 52 kilomètres (5). »

(1) Mémoire sur la colonne milliaire de Rom (*Mémoires de la Société de statist. des Deux-Sèvres*, année 1840-1841, p. 53.)

(2) *De l'ancien Poitou*, p. 194.

(3) *Ibid*, p. 196.

(4) *Ibid.*, p. 207.

(5) De Quelques Voies romaines en Poitou (*Loco citato*, p. 465.)

X. — Bressuire.

Segora a été indiqué à Bressuire ou dans le voisinage, par la plupart des archéologues qui ont admis la ligne directe de Poitiers à Nantes, pour le parcours de la voie romaine de *Limonum* au *Portus Namnetum* (1).

Samson, sans rien déterminer, a le premier, dans ses cartes de la Gaule, placé *Segora* à peu près à une distance intermédiaire entre Nantes et Poitiers, c'est-à-dire vers Bressuire. — « On pourrait demander sur quel fondement, dit Dom Fonteneau, mais on peut juger qu'il n'y a été déterminé que par la direction de la grande route de Poitiers à Nantes. »

La même opinion est suivie, dans la carte placée, en 1738, au commencement du premier volume des *Historiens des Gaules;* on sait que cette carte avait été

(1) Ce parcours a été adopté par d'autres auteurs qui ne parlent pas de *Segora*. — Ogée, dans son *Dictionnaire historique de Bretagne* (1779, t. III, p. 7), s'exprime ainsi : « De cette ville (Nantes), les Romains avaient tracé une route jusqu'à Poitiers, alors appelé *Limonum*. On croit que le chemin passait par Clisson, ou aux environs, par Tiffauges, Mortagne et Bressuire. C'est au moins la direction la plus naturelle qu'on puisse lui assigner. » — M. Lemot, dans sa notice historique sur Clisson (p. 30), affirme que la voie passait par Clisson, Tiffauges, Mortagne et Bressuire. — Ed. Richer (Voyage à Clisson, p. 65), dit aussi que cette voie allait de Nantes à Tiffauges, et vraisemblablement traversait Clisson. — Enfin M. Bizeul lui-même, laissant de côté la question de *Segora*, accepte ce tracé, « parce que c'est la ligne droite, et que, sauf quelques courbes très douces et très savamment tracées, les Romains la suivaient presque toujours. » (De Quelques Voies romaines en Poitou. *Loco citato*, p. 461.)

dressée sur les remarques de Dom Bouquet et sur les dissertations de l'abbé Lebœuf (1).

Danville, dans sa notice sur l'ancienne Gaule (2), à l'article *Segora*, dit que la distance mentionnée dans la table théodosienne, « paraît aboutir à Bressuire, car ce qu'il y a d'espace en droite ligne de Poitiers à Bressuire, est de 36 à 37,000 toises, et la mesure itinéraire de 33 lieues gauloises, qui doit fournir un excédant sur celle de droite ligne, est de 37,000 toises. Bressuire se rencontre précisément dans la direction de Poitiers à Nantes; je remarque d'ailleurs un indice du passage de la voie romaine, dans le nom de Breuil-Chaussée que porte un lieu voisin de Bressuire. » — Les traces de route à Breuil-Chaussée existaient encore en 1840, au témoignage de M. Briquet, qui paraît même disposé, lui aussi, à y placer *Segora* (3).

En 1746, l'abbé Bellay (4) s'exprimait ainsi : « La table Théodosienne ou de Peutinger, marque une voie romaine depuis *Argentomagus* (Argenton) à *Limonum* et de là à Nantes, passant par le lieu *Segora*. Mais

(1) Cette carte est intitulée : *Galliarum descriptio ex Samsonum tabulis editior et manuscriptis excerpta ope animadversionum domini Martini Bouquet Benedictini et dissertationum domni Lebœuf antissiodor canonici emendata ab OEgidio Roberto, geographo regis ordinario.*

(2) Page 592.

(3) Dans le compte-rendu du congrès archéologique tenu à Niort, en 1840, on lit en effet la mention suivante (p. 52) : « M. Briquet signale des traces de route à Breuil-Chaussée, dont le nom est lui-même une indication, et qui paraît avoir été la *Segora* des Romains. »

(4) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIX, p. 699. — La notice est datée du 7 janvier.

comme cette route est défectueuse sur la table, il y manque une mansion avec la distance itinéraire, je n'en donne point l'explication. » — Toutefois, sur la carte dressée pour cette dissertation, le tracé de la voie est indiqué de la manière suivante : « *Limonum*, Poitiers ; *Segora*, Bressuire; le Breuil-Chaussée; *Pagus Teofalgicus*, Tiffauges ; *Condivicnum postea Namnetes*, Nantes.

Quant à M. Lary, dont j'ai parlé il n'y a qu'un instant, il lui paraît facile de retrouver dans Bressuire, la station si controversée de *Segora*, et après avoir fait remarquer que « Dom Fonteneau a pris par erreur des lieues gauloises pour des milles romains, il ajoute que cette méprise lui a fait commettre à l'égard du géographe Samson, un déni de justice que celui-ci ne méritait pas, et que la distance de Poitiers à Bressuire se trouve ainsi identique avec celle de *Limonum* à *Segora*... D'ailleurs, prétend-il, malgré le nom latin *Bercorium* porté par la ville de Bressuire au moyen âge, il ne serait peut-être pas impossible de retrouver le nom de *Segora* dans le binome Bressuire, prononcé *Berscure* par les habitants de la campagne... (1). »

Cette opinion, néanmoins, a été l'objet de nombreuses et justes critiques : « Si la position de Bressuire, dit la Sauvagère (2), peut s'accorder aux 33 lieues gauloises indiquées dans la carte de Peutinger, celle de 18 lieues gauloises, en prenant Bressuire pour *Segora*, n'est nullement conforme au local.... sa distance totale de Poitiers à Nantes étant de 82,500 toises,

(1) *Loco citato*, p. 53.
(2) *Ibid*, p. 119.

c'est-à-dire de 72 lieues gauloises, au lieu de 51 marquées dans l'itinéraire, sont une erreur en moins de 21 lieues, trop défectueuse pour la suppléer au point de la rendre conforme aux espaces réels... D'ailleurs Bressuire où M. Danville a placé *Segora* n'offre aucune ruine romaine. On y indique une chaussée au village de Breuil, mais elle marque sans doute que la route de Nantes à Poitiers y passait et n'y fixe point une mansion militaire. »

« Il ne faut que connaître le local, ajoute Dom Fonteneau, pour voir évidemment que la position de cette petite ville (Bressuire), ne peut pas absolument convenir à celle que la table Théodosienne donne au lieu de *Segora*... »

« Danville, dit à son tour M. Bizeul (1), a d'abord reconnu combien un mille romain, une lieue gauloise, comprenaient de toises, et avec cette seule donnée, il a supputé (sans jamais trouver son compte, il faut l'avouer), les distances marquées sur les itinéraires.... voilà comment il a composé sa notice de la Gaule, toujours citée, mais en même temps toujours réfutée... *Segora* doit se rencontrer entre Nantes et Poitiers... il est à Bressuire, parce que les 33 lieues gauloises de *Segora* à *Lemuno*, se trouvent ou à peu près, entre Bressuire et Poitiers, et que dans le voisinage de Bressuire doit passer une voie romaine dont la présence est indiquée par le nom de Breuil-Chaussée que porte un bourg des environs. Il est vrai que, de Bressuire à Nantes, il y a 47,000 toises, et cette distance ne s'accorde guère avec les 18 lieues gauloises de *Portu*

(1) Notice de 1837. — *Loco citato*, p. 158.

Nanette (sic) à *Segora*, mais il se tire d'affaire en affirmant que le nombre XVIII, était originairement XLIII et qu'il a été changé par les copistes. Tout cela est vraiment déplorable. »

Dufour, je l'ai rappelé, déclare « qu'il n'ose pas combattre ouvertement le savant Danville; » il ne manque pas néanmoins de faire remarquer « que Bressuire ne paraît pas identique avec *Segora*, » parce que cette ville « se trouve à l'est de Breuil-Chaussée, et non pas dans la direction droite de la voie qui ferait alors un détour bien inutilement, » et aussi, « parce qu'il n'existe aucune analogie, aucun rapport de similitude entre les noms de *Segora* et de Bressuire (1). »

Enfin, de la Fontenelle rappelle la distance réelle de Poitiers à Nantes, et celle indiquée par la carte de Peutinger, « ce qui fait voir, dit-il, que le document romain qui est le seul qui établisse la voie qui nous occupe, est tout à fait faux ou au moins n'est pas entier... » et il en conclut que « le système de Danville sur la ligne parcourue de *Limonum* à *Namnetum*, ne paraît pas très satisfaisant.... (2) »

XI. — Faye-l'Abbesse.

Vers 1840, on avait découvert, dans la plaine des Cranières, commune de Faye-l'Abbesse, un trou creusé dans le roc, formant un carré d'environ un mètre sur chaque face et d'un mètre et demi de profondeur, dans lequel plusieurs médailles bien con-

(1) *Loco citato*, p. 196.
(2) *Ibid.*, p. 120.

servées avaient été recueillies (1). Plus tard, la Société des antiquaires de l'Ouest, informée de ces faits, décida que des fouilles seraient pratiquées sous la direction de M. Touchard (2). Ces fouilles, bien qu'incomplètes, produisirent des résultats assez importants pour faire penser à ce dernier, « que les Cranières avaient été une ville gallo-romaine, qu'elle avait dû contenir plusieurs milliers d'habitants, qu'une voie y conduisait et que peut-être était-ce cette *Segora*, si cherchée, jamais trouvée, parce qu'elle était enfermée dans le sein de la terre (3). » Le terrain exploré, « d'une contenance d'environ vingt-quatre hectares, commence à sept cents mètres du bourg de Faye-l'Abbesse et s'étend jusqu'à lui. » Partout on a trouvé des preuves de son antique destination : des carrelages en béton épais, des chapiteaux, des corniches à feuilles d'acanthe, de précieux débris de poterie romaine avec le nom du potier, des briques, des tuiles à rebords et de nombreux ossements d'hommes et de chevaux, ne permettent pas en effet, de douter qu'il n'y ait eu là jadis un vaste établissement gallo-romain, que des recherches subséquentes feront encore mieux connaître.

Le résultat des fouilles annoncé dans les journaux scientifiques (4), a naturellement éveillé l'attention des archéologues, et un savant prélat, Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, n'a pas hésité à y voir la dé-

(1) *Bull. de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1851, p. 240.
(2) Séance du 29 août 1851.
(3) Rapport de M. Touchard. *Loco citato*, p. 241.
(4) Notamment dans les *Annales archéologiques* et dans le *Journal l'Institut*.

couverte la plus importante faite dans le ressort de la Société depuis sa création. Il n'a pas hésité non plus à partager l'opinion de M. Touchard. « C'est là évidemment, dit-il dans une lettre écrite à cette occasion (1), l'ancienne *Segora* qu'on plaçait partout, excepté dans un lieu qui en offrît des traces, et qui fût certainement situé sur la voie romaine de Poitiers à Nantes. — Vous rappelez-vous la charte de Lothaire qui donne à l'abbesse de Saint-Jean de Bonneval, *curtim de Faia, ubi extitit vetus cappella Si Hilarii?* — *vetus,* elle était déjà vieille en 973, si je ne me trompe. — Vous connaissez aussi la précieuse relique de Faye-l'Abbesse, c'est un autel portatif en porphyre qu'on a toujours cru avoir servi à saint Hilaire dans ses courses pastorales dans le bas Poitou. — On conçoit que le saint ait pris pour point de départ dans cette contrée, alors toute sauvage, la seule ville romaine qu'il y eut. Quand *Segora* a-t-elle été détruite? La réponse sera donnée par les médailles qu'on y trouvera. Voici une conjecture qu'elles confirmeront ou renverseront. — *Segora,* placée sur la frontière du Bocage où se réfugièrent les Gaulois indépendants et catholiques au V^e^ siècle, et des plaines où dominèrent jusqu'à Clovis, les Visigoths ariens, a dû être détruite alors dans les luttes acharnées des deux peuples. Vous savez que ces deux populations sont toujours demeurées ennemies depuis; que nos gens du Bocage n'ont jamais cru à la sincérité de la conversion des Visigoths ariens, et qu'ils appellent encore aujourd'hui les gens de la plaine, les *bigots*. — Vous savez enfin comment cette

(1) *Bull. de la Soc. des ant. de l'Ouest,* 1852, p. 264.

vieille ligne de séparation s'est tranchée de plus en plus au XVI[e] siècle, et mieux encore en 92. Il y a là un sujet d'études excessivement curieuses, et les ruines de *Segora*, retrouvées à Faye-l'Abbesse, si on pouvait les interroger, auraient plus d'une réponse à nous faire, plus d'un secret à nous découvrir... »

A côté des séduisantes considérations auxquelles s'est élevé l'éloquent prélat; il faut maintenant placer les observations de M. Touchard, et rechercher s'il donne des motifs sans réplique à l'appui de son opinion. Or, tout en reconnaissant qu'il n'a pas encore établi positivement que *Segora* fut au lieu où est aujourd'hui Faye-l'Abbesse, M. Touchard déclare « qu'il soutiendra cette prétention jusqu'à ce que Airvault, Montreuil-Bellay, Segré, Mortagne, Lezon, la Sigourie (lisez la Ségourie), Secondigny et Bressuire lui même, produisent des titres qui l'emportent sur ceux-ci, qui du moins les égalent, ce qui n'a pu jusqu'à ce jour être fait. » (1) — Il va plus loin : il ne doute pas que « si la découverte eût eu lieu du temps des auteurs qui ont traité la question, toute contestation eût cessé... la conviction devant se former ici, non par la force du raisonnement, par la prétention de l'intelligence et même par la science.... mais par la simple lecture d'une page historique que la terre nous avait jusqu'à ce jour cachée. »

« Je me persuade, ajoute plus loin M. Touchard (2), que ce lieu a dû être une ville gallo-romaine...Faye-l'Ab-

(1) Recherches historiques sur Bressuire, Faye-l'Abbesse, etc. (*Bull. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1852, p. 268).

(2) *Ibid.*, p. 288.

bosse doit être plus qu'une ville, plus qu'une station... il faut donc qu'il ait été une ville assez considérable, et comme une ville ne peut exister sans abords, d'où venait-on à la vôtre? me dira-t-on, et où allait-on en en sortant? » — Pour résoudre ce point, M. Touchard emprunte à de la Fontenelle son itinéraire de Poitiers à Angers, jusqu'à la métairie de Chaussée-Faubert, commune de Thénezay. « S'il y a eu, a dit M. de la Fontenelle (1), une voie romaine susceptible de se diriger dans un parcours où elle aurait pu passer le Thouet, elle n'aurait point passé cette rivière à Airvault... — A la sortie de la forêt d'Autin, après la métairie de la Chaussée, cette voie fait une fourche. C'est la branche *droite* allant joindre Marnes... qui est la ligne qui conduisait à la capitale des Andes. Or, la branche *gauche* mérite aussi de fixer l'attention; elle se dirige entre les bois de Pressigny et de Barge, passe sur le Pontreau des Hommes, commune de Thénezay, et arrive au château de la Chaussée-de-Gourgé, nom indicatif d'une voie romaine; ensuite ce chemin arrive à Gourgé, où il passe le Thouet sur un pont de construction très ancienne et probablement d'origine romaine,.. arrive au ruisseau de Cesbron qu'on passe dans un gué très large et soigneusement pavé, appelé le gué de Vieilmenée et arrive au village de l'Ajon (2), commune de la Boissière-Thouarsaise.... On croit qu'ensuite cette voie de communication se dirigeait sur Amaillou; mais de là où allait elle? on pourrait y voir une direction sur Bressuire pour arriver à Nantes; mais

(1) *Loco citato*, p. 125.

(2) M. de la Fontenelle a écrit *Lageon*.

cette ligne, si elle était continuée, n'allait-elle pas plutôt vers Faye-l'Abbesse? » — Cette dernière conjecture est aujourd'hui une réalité. — A la vérité, continue M. de la Fontenelle, « cette dénomination de *chemin de Saint-Hilaire*, semble exclusive d'une voie romaine allant sur Nantes, et se rattacher au souvenir du plus célèbre des évêques de Poitiers (1). — S'il en est ainsi de ces deux routes, l'une (la branche *droite*) aurait conduit à Cleré, son lieu de naissance, l'autre (la branche *gauche*), à son lieu de prédilection... (Faye-l'Abbesse); peut-être même ces deux voies de communication se réunissaient-elles vers l'*Anjou*? » — Ici M. Touchard a lu *l'Ajon* (2), et, par suite de cette étrange inadvertance, il se livre à une critique sans fondement, et à une série de considérations dans lesquelles il devient inutile de le suivre. — De la Fontenelle termine en disant : « Toujours est-il que de Bressuire à Châtillon... et au-delà, il n'existe pas, au moins je crois pouvoir l'affirmer, de traces d'une voie romaine dans la direction de Nantes. » — J'ai déjà fait remarquer avec M. Bizeul, que sur ce point, de la Fontenelle avait vainement opposé son propre témoignage à celui de Dom Fonteneau. M. Touchard ajoute, avec raison, que le chemin reconnu romain jusqu'à l'Ajon, devait l'être jusqu'à Bressuire, en passant par Faye-l'Abbesse, et il invoque « le souvenir des habitants du par-

(1) M. Bizeul combat cette considération : « Il est maintenant appris, dit-il (notice de 1843, *loco citato*, p. 454), que les voies romaines portent, dans chaque province, un nom particulier qui tend à les attribuer à un personnage, soit historique, soit féerique. »

(2) *Loco citato*, p 289.

cours de Faye-l'Abbesse à Bressuire, qui pourraient attester, dit-il, qu'il contenait trois fragments de voie, très reconnaissables avant la création du chemin de grande communication de Bressuire à Châtellerault. » — Aussi, M. Bizeul avait-il grandement raison de dire, dans une de ses dissertations (1) : « Nous nous garderons bien d'assurer, comme M. de la Fontenelle, qu'il n'existe plus au-delà d'Amaillou des vestiges de la voie romaine ; bien au contraire, nous dirons à ceux que ces recherches intéressent et qui habitent le pays : *quærite et invenietis*... Cette investigation certainement amènera quelque jour un résultat satisfaisant. » M. Bizeul prophétisait, en écrivant ainsi, et il est bien évident aujourd'hui qu'une voie partant de Poitiers, se dirigeait vers Nantes, en passant par Faye-l'Abbesse et Bressuire.

Mais si le parcours de cette voie est désormais démontré ; s'il est aussi démontré que Faye-l'Abbesse a été un établissement gallo-romain important, est-il également prouvé que cet établissement était *Segora?* Je ne le pense pas. M. Touchard ne s'est préoccupé en aucune manière, ni du défaut d'analogie entre les noms de *Faye* et de *Segora*, analogie qui a un intérêt relatif incontestable, ni du rapport des distances indiquées sur la carte de Peutinger, qui mérite cependant aussi d'être pris en considération. — M. Touchard n'a vu qu'une chose. — On indiquait *Segora* à Bressuire, et aucun vestige romain ne pouvait appuyer cette conjecture ; il a découvert une *villa*, ou, si l'on veut, une *ville* romaine aux Cranières, c'est-à-dire à Faye-

(1) Notice de 1843, p. 457.

l'Abbesse ; donc Faye-l'Abbesse est *Segora*. Cette argumentation est-elle concluante? Non, sans doute : sous le double rapport des distances et de l'analogie du nom, toutes les objections accumulées contre Bressuire, peuvent être adressées à M. Touchard, et retournant contre lui ses propres raisonnements, malgré l'importance de la découverte qui lui est due, la plupart des auteurs qui ont placé ailleurs *Segora*, pourraient lui dire, en se servant de ses expressions, qu'il ne produit pas de titres qui l'emportent sur ceux qu'ils ont invoqués, ni même qui puissent les égaler.

XII.

Telles sont les nombreuses hypothèses successivement proposées, pour fixer le lieu où se trouvait jadis la mansion *Segora*. De ces opinions si diverses, ne doit-il sortir que le doute, et faut-il répéter en 1852, ce que notre honorable collègue, M. Godard-Faultrier, pouvait dire en 1839 : « Qu'il nous soit permis de ne placer cette station nulle part, l'incertitude étant ici ce qu'il y a de plus certain (1). » Je ne crois pas, je l'avoue, qu'on puisse encore pousser le scepticisme jusque-là.

Les investigations persévérantes des savants, leurs critiques mêmes, ont élucidé la question, et, une carte à la main, il est désormais facile, en procédant par exclusion, d'écarter *in limine litis*, bon nombre d'indications, qui ne sauraient résister aujourd'hui à un examen impartial et sérieux.

(1) L'Anjou et ses monuments, t. 1er, p. 47.

Ira-t-on chercher *Segora* sur la route de Nantes à Angers, en passant par Segré? Les yeux et la raison répondent négativement.

Croira-t-on que, pour se rendre directement de Poitiers à Nantes, les Romains passaient par Secondigny ou par Sigournai? Il suffit de voir quel long circuit il aurait fallu faire, pour rejeter une opinion qui heurte tous les principes de l'établissement des routes romaines.

Inutile de parler des conjectures relatives à Montreuil-Bellay et Lezon; elles ont été désertées aussitôt que produites.

La découverte faite à Faye-l'Abbesse, ruine d'un seul coup les prétentions de Bressuire et d'Airvault, puisque, si la mansion *Segora* se trouvait dans ces parages, évidemment c'était aux Cranières.

Enfin, le calcul des distances, de quelque manière qu'on s'y livre, exclut positivement Mortagne.

Récapitulons: Segré, Secondigny, Sigournai, Montreuil-Bellay, Lezon, Bressuire, Airvault et Mortagne. Voici dès à présent, huit localités sur onze hors de cause.

Restent Doué, la Ségourie et Faye-l'Abbesse, en faveur desquels s'élèvent des présomptions plus graves, plus précises. Il devient donc nécessaire d'examiner plus attentivement, et de presser davantage les conséquences des faits connus.

En ce qui touche Doué, cette opinion s'étayait surtout de ce que le chiffre XVIII, placé au-dessus de *Segora* sur la carte de Peutinger, semblait indiquer la distance de *Segora* à Angers, plutôt que celle de *Segora* à Nantes. Mais on a fait observer victorieuse-

ment, ce me semble, que la position de Doué ne s'accordait nullement avec les principes de la castramétation romaine, et cette objection, dont on pouvait peut-être ne pas autant tenir compte avant la découverte du camp de la Ségourie, me paraît aujourd'hui irréfutable, surtout quand on considère, ce qui mérite d'être noté, que la Ségourie, située à peu près à égale distance de Nantes et d'Angers, justifie en même temps pour chacune de ces deux villes, le nombre XVIII, indiqué une seule fois sur la table de Peutinger. — Doué doit donc être écarté à son tour.

Ce que je viens de dire, et ce que j'ai dit précédemment sur l'analogie du nom et le rapport de la distance, montre d'une manière non équivoque, qu'à mon avis, la balance doit pencher, plutôt du côté de la Ségourie que de celui de Faye-l'Abbesse.

Est-ce à dire, pour cela, que je méconnaisse l'importance de la découverte faite dans ce dernier lieu? Non assurément; on en aura bientôt la preuve.

J'admets que *Segora* était à la Ségourie, mais je n'admets pas que cette localité se trouvât placée exclusivement sur la voie romaine de Nantes à Tours, et que *Lemuno* fût une mansion restée inconnue sur cette même voie. — *Lemuno* désigne Poitiers, cela est incontestable, et résulte de la manière la plus évidente de la table de Peutinger elle-même. Il est non moins évident qu'il y avait bien une route directe de Poitiers à Nantes, et que sur cette route se trouvait la station *Segora*.

Mais la distance réelle entre Nantes et Poitiers est beaucoup plus considérable que celle résultant des deux nombres (18 et 33) portés sur la carte. — D'où

peut provenir cette différence ? — De deux causes seulement : d'une erreur dans les chiffres, ou de l'omission d'une mansion avec la distance itinéraire.

L'erreur dans les chiffres n'est guère admissible ; toutes les rectifications essayées n'ont abouti à rien de concluant, et ces corrections d'ailleurs étaient tout à fait arbitraires.

Au contraire, l'omission d'une station, omission dont on a plusieurs exemples, n'est pas seulement une conjecture plus ou moins sérieuse ; depuis la découverte faite à Faye-l'Abbesse, elle est devenue une réalité, et c'est sous ce rapport surtout, que cette découverte est précieuse.

L'antiquité, a-t-on dit (1), ne se révèle à nous que peu à peu et par lambeaux ; souvent elle accorde au hasard ce qu'elle refuse aux efforts de l'érudition. Et, en effet, on avait bien songé à l'omission d'une station, mais en même temps on s'obstinait à la chercher du côté de Nantes, et l'établisement trouvé aux Cranières, est venu nous apprendre qu'on avait fait fausse route ; qu'il fallait laisser *Segora* à la Ségourie et chercher du côté de *Limonum*, la station omise qui vient d'être rencontrée à Faye-l'Abbesse, et dont plus tard, le nom gallo-romain nous sera peut-être aussi révélé.

Le calcul des distances confirme, je crois, ce que je viens de dire. De Nantes à la Ségourie on compte environ 40,000 mètres, de la Ségourie à Faye-l'Abbesse 76,000, de Faye-l'Abbesse à Poitiers 57,000 ; au total 173,000 mètres. La lieue gauloise étant d'environ

(1) Dissertation de M. Audé. *Loco citato*, p. 387.

2,268 mètres, on trouve de Nantes à la Ségourie XVIII lieues gauloises (40,824 mètres), et de la Ségourie à Faye-l'Abbesse XXXIII lieues (74,844), c'est-à-dire, précisément,— ce qui est bien remarquable,— les LI lieues gauloises de la table Theodosienne (115,668 mètres); enfin de Faye-l'Abbesse (station omise) à Poitiers, on peut compter XXV lieues gauloises (56,700 mètres), ce qui donne pour la voie romaine de Nantes à Poitiers, une distance totale de LXXVI lieues gauloises. On n'en a compté que 72 ou 73, mais à vol d'oiseau, et il faut bien tenir compte des courbes que présente la route.

Je dois ajouter que le parcours de la voie est parfaitement démontré, d'abord de Nantes à la Ségourie, puis de Faye-l'Abbesse à Poitiers par Amaillou, Gourgé et Thénezai. Quant à l'intervalle entre la Ségourie et Faye-l'Abbesse, je crois qu'on peut admettre le tracé par Trémentines, Châtillon-Mauléon et Bressuire, qui semble incontestable, surtout à partir de Châtillon. Ainsi l'itinéraire romain, se résume, à mon avis, de la manière suivante :

De *Limonum* (Poitiers) à *Faia* (Faye-l'Abbesse) XXV lieues gauloises; de *Faia* (station omise) à *Segora* (la Ségourie), XXXIII ; de *Segora* à *Portus Namnetum* (Nantes), XVIII; Total LXXVI lieues.

Si ces données sont exactes, et je le crois, la grande question de *Segora* et celle de la voie directe de Poitiers à Nantes, se trouvent à la fois résolues et de manière, ce me semble, à concilier les prétentions rivales de la Ségourie, et de Faye-l'Abbesse. Toutefois, loin de moi la prétention de donner aujourd'hui cette appréciation comme une certitude. J'ai voulu principalement déblayer le terrain, s'il m'est permis de parler ainsi; que

les découvertes et les méditations d'hommes plus compétents que moi fassent le reste !

Angers, le 3 mai 1852.

LÉON FAYE.

Depuis le jour où j'ai donné lecture du travail qui précède (1), j'ai eu connaissance de nouvelles recherches sur *Segora*, dues à M. Caillard de Neuville et à M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef à Rennes (2).

Le premier, dans un extrait d'un mémoire inédit *sur les voies romaines en Poitou*, adressé à la Société des antiquaires de l'Ouest, et qui porte la date du 20 mai 1852 (3), propose un système entièrement neuf. — Au lieu de prendre, comme on l'a fait jusqu'à présent, la ville de Poitiers actuelle, pour point de départ de ces voies, M. Caillard pose ce fait qu'elles partaient du vieux Poitiers, situé près de Cenon, canton de Vouneuil-sur-Vienne ; par suite, la ligne se dirigeant vers Nantes

(1) Voir les procès-verbaux de la commission archéologique de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, séance du 12 juillet 1852, p. 70.

(2) Je dois la communication de ces documents, à l'obligeance de M. Redet, archiviste du département de la Vienne.

(3) Ce mémoire est mentionné en ces termes, dans le bulletin du 2e trimestre 1852, p. 337 : « M. Caillard a envoyé un mémoire dans lequel il conteste la position de *Segora*, placée aux Cranières par M. Touchard. — Cette question sera ultérieurement discutée après de nouvelles études faites par M. Caillard, dont le travail commencé depuis longtemps, embrasse toutes les voies romaines du Poitou. »

venait aboutir, suivant lui, au bourg de la Grimaudière, canton de Montcontour, et de là, franchissant la Dive, au gué du Thibet, se rendait à Airvault, lieu à partir duquel l'auteur adopte le tracé de Dom Fonteneau. Ce bourg de la Grimaudière (1), situé presque sur la limite des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, était, d'après M. Caillard, la mansion *Segora.*

Voici les motifs sur lesquels il s'appuie : la distance de 33,000 pas indiqués sur la table Théodosienne, forme juste l'intervalle qui sépare la Grimaudière de l'endroit où était autrefois le vieux Poitiers ; et de plus, une prodigieuse quantité de tuiles à rebord, des poids en terre cuite, des débris de maçonnerie, ne lui laissent aucun doute sur l'existence d'un établissement gallo-romain dans cette localité. A ces raisons, M. Caillard ajoute l'observation suivante : « La carte de Peutinger indique le nombre XXXIII entre *Segora* et *Limonum;* elle indique aussi le nombre XVIII, non par delà *Segora,* mais en deça. Il ne faut donc pas additionner ces deux sommes, comme l'a fait Dom Fonteneau, mais au contraire prendre séparément chacune d'elles et les attribuer savoir : XXXIII sur la ligne entre *Segora* et *Limonum,* et XVIII pour celle entre *Segora* et la première station vers Orléans. » Alors M. Caillard ouvre un compas, rencontre Berthegon, canton de Monts, et conclut que c'était dans les environs de ce lieu que devait se trouver la station, distante de 18,000 pas de *Segora.*

(1) Sur la carte jointe à cette notice, la Grimaudière est indiquée avec le n° XII.

Ce système, je le déclare sans hésiter, ne me paraît pas admissible, et pour le démontrer, il suffit de faire observer que la carte de Peutinger indique des lieues gauloises, et non des milles romains. Ce fait, hors de toute controverse désormais, rendant fautifs les calculs de distance auxquels s'est arrêté M. Caillard, prouve que la Grimaudière n'a jamais été *Segora*.

Du reste, le *Limonum* de la table Théodosienne est incontestablement le Poitiers actuel. L'abbé Bellay l'a démontré d'une manière irréfragable. Il est donc impossible, ainsi que le fait remarquer M. de Matty, d'admettre que cette carte, destinée à faire connaître les routes qui traversaient *Limonum* au IV^e^ siècle de notre ère, désigne celles qui pouvaient jadis partir du vieux Poitiers, puisque depuis longtemps déjà, à cette époque, ce lieu avait cessé d'être la capitale du Poitou.

J'ajouterai que, lors même qu'il faudrait appliquer le nombre XVIII de la carte de Peutinger à une autre ligne que celle de Poitiers à Nantes, on ne saurait accepter la station que M. Caillard place à Berthegon, dans la direction d'Orléans, puisqu'il suffit de jeter les yeux sur cette carte, pour être convaincu que la bifurcation de la route qui s'y trouve indiquée, conduisait directement à *Juliomagus*, c'est-à-dire à Angers.

J'arrive aux recherches de M. de Matty de la Tour, qui s'occupe avec un zèle si digne d'éloges, des voies romaines de nos provinces de l'Ouest. — Dans une lettre, en date du 22 juin 1852, communiquée à la Société des antiquaires de l'Ouest (1), il repousse

(1) Ces recherches sont constatées ainsi qu'il suit, dans le bul-

avec raison, les conjectures de M. Caillard, et reconnaît que l'interprétation la plus satisfaisante des lignes et des chiffres de la table Théodosienne, conduit à chercher *Segora* sur la voie directe de *Limonum* au *Portus Namnetum*. Mais acceptant les 33 lieues gauloises, marquées sur cette carte, pour la distance de Poitiers à *Segora*, il incline à trouver cette mansion à Breuil-Chaussée, à Bressuire ou à Faye-l'abbesse (1), et sur la carte, par lui dressée, des voies romaines de l'Anjou, il admet *provisoirement* Breuil-Chaussée, qui, dit-il, a le mérite de convenir, pour la distance et la direction, mieux que les deux autres points. Mais il a soin d'ajouter « que, dans un mémoire inédit sur

letin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1852, p. 370. — « La Société a reçu de M. de Matty de la Tour, une longue et importante lettre sur l'ancienne position de Poitiers et sur les voies romaines qui traversaient le Poitou, question sur laquelle il promet un travail d'ensemble, et que M. Caillard continue à étudier de son côté. »

(1) « Ce dernier lieu m'a été indiqué en 1848; il convient que la Société le sache, par M. Chanlouineau, membre de la commission archéologique d'Angers, comme étant, selon lui, l'emplacement probable de *Segora*; il avait fixé mon attention d'une manière particulière sur ce lieu qui devait même être de sa part, l'objet d'une note qu'il m'avait promise. Celle-ci ne m'étant pas parvenue à Poitiers, comme je l'avais espéré, je restai dans le doute (*Note de M de Matty*). » M. Chanlouineau est décédé depuis, et je n'ai pu vérifier s'il s'était occupé de la note annoncée à M. de Matty; j'ai trouvé seulement dans les procès-verbaux de la Commission archéologique (séance du 6 août 1847, p. 9), la mention suivante : « M. Chanlouineau donne de vive voix quelques détails sur les vestiges encore subsistants de la voie romaine de Poitiers à Nantes, à Faye-l'Abbesse, près Bressuire. Un vase antique et d'autres débris romains ont été trouvés en ce lieu. M. Chanlouineau se propose de faire un travail sur ces découvertes. »

Segora, qui doit faire partie d'un ouvrage intitulé : *Villes et voies romaines du Poitou*, » il exprime le besoin de trouver *quelque chose de plus satisfaisant*. « Si la découverte d'une ville antique à Faye-l'Abbesse se confirmait, on comprend, continue M. de Matty, combien elle parlerait en faveur de cette localité, mais il ne veut pas se prononcer encore ;.. » car il sait, par l'expérience du passé, combien de fois, des ruines baptisées d'un faux nom ont fait dévier les voies romaines de leur véritable direction. Il attendra donc que cette découverte soit bien constatée, pour mettre la dernière main à son mémoire où la question est traitée avec tous les développements qu'elle comporte. D'ailleurs il s'agit moins pour lui de signaler pour *Segora* un emplacement qui paraisse le *véritable*, que d'exposer, ce qui n'a jamais été fait, d'après les diverses interprétations de la table, les *nombreuses solutions possibles de ce problème géographique*, resté indéterminé, « à cause des éléments incomplets qu'on possède, pour arrêter le système des voies unissant *Limonum*, *Portus Namnetum* et *Juliomagus*, sur lequel *Segora* se trouve. »

Ces documents nouveaux viennent-ils infirmer les conclusions de mon travail? Je ne le pense pas.— D'une part, l'hypothèse de M. Caillard ne présente pas une seule présomption sérieuse en faveur de la Grimaudière; — de l'autre, les recherches de M. de Matty tendent plutôt, il le déclare lui-même, à indiquer tous les emplacements possibles de *Segora*, qu'à retrouver sa position véritable. En présence donc d'une conjecture sans fondement et de recherches ingénieuses, sans contredit, mais qui ne paraissent pas de nature à résoudre définitivement le problème, je crois pou-

voir persister encore aujourd'hui dans l'opinion que j'ai émise (1).

Aventon, près Poitiers, le 27 octobre 1852.

LÉON FAYE.

(1) Les procès-verbaux de la Commission archéologique, qui viennent de m'être communiqués par M. Béclard, secrétaire, constatent que cette opinion est regardée comme bien vraisemblable par M. Godard-Faultrier lui-même (séance du 21 mars 1849, p. 51.) — Les principaux motifs sur lesquels elle se fonde, sont résumés dans le même recueil. (Communication verbale de M. Tristan Martin. — Séance du 3 mai 1850, p. 19.)

BOTANIQUE DÉPARTEMENTALE.

L'une des parties des frontières de l'Anjou qui ont été le moins étudiées par des botanistes sédentaires, est celle sans doute qui se trouve formée par cette extrémité de la plaine poitevine qui pénètre plus ou moins avant dans les cantons de Montreuil-Bellay, Doué et Vihiers. Là cependant se rencontre une contrée singulièrement curieuse, en ce qu'elle offre la transition la plus apparente de la flore purement occidentale à cette autre flore qui vient au devant d'elle, apportant dans sa corbeille parfumée, jusqu'à l'extrême limite du grand bassin Jurassique, cet ensemble de plantes qui se rattachent plus intimement à la flore sous-méridionale de l'Aquitaine. Il y a donc quelque intérêt pour notre statistique naturelle, à recueillir les matériaux inédits qui peuvent exister sur cette région botanique, et cela surtout quand ils émanent d'un savant dont le nom est à juste titre resté classique parmi tous ceux qui veulent étudier consciencieusement les espèces angevines. C'est du moins ce que nous avons pensé et ce qui nous a déterminé à communiquer à la Société le travail du docteur Bastard. Il fit en 1809 et 1813 deux voyages à Thouars et dans les communes limitrophes qui appartiennent à notre département. C'est le résumé de ces explorations d'autant plus intéressantes qu'elles étaient faites par

un homme véritablement infatigable dans la recherche et doué d'un coup d'œil si sûr que peu de plantes pouvaient lui échapper, que la Société a jugé utile d'insérer dans le recueil de ses mémoires.

Nous croyons devoir faire remarquer qu'au lieu de rectifier la synonymie admise alors par l'auteur, on s'est borné, pour conserver à ces notes le cachet de l'époque, à ajouter l'abréviation (*Bast.*), pour indiquer que l'espèce citée sous ce nom dans ses ouvrages en a reçu depuis un autre.

T.-C. B.

HERBORISATIONS A THOUARS,

les 24, 25, 26 juillet 1809 et les 21 et 22 juin 1813,

PAR T. BASTARD.

Rues de la ville, cours, terrasses du château :

Urtica pilulifera, Salvia Sclarea, Carduus Marianus, Campanula Erinus, Momordica Elaterium, Trifolium scabrum, Stachys sideritis, Barkhausia fœtida, Cynoglossum pictum, Galium anglicum, — divaricatum, Dianthus Carthusianorum, Teucrium chamœdrys, Geranium pusillum, Sisymbrium Sophia.

Environs de la ville :

Medicago orbicularis (*Bast.*), — minima, — Gerardi, — denticulata, Podospermum laciniatum, Salvia pratensis, Saponaria officinalis, Seseli montanum, Melica ciliata, Plantago subulata (*Bast.*), Chondrilla juncea, Spiræa filipendula, Cyperus longus, Plantago media, Onobrychis sativa.

En remontant la rive gauche du Thouet, côteaux tantôt calcaires, tantôt schisteux, offrant des quartz, des cornéennes et des roches très mélangées :

Ervum Ervillia, Caucalis daucoides, Asperula cynanchica, Linum gallicum, Trifolium angustifolium, Brunella dissecta, Potentilla verna, Umbilicus pendulinus, Auchusa italica, Ajuga chamœpithys, Ceterach officinarum, Ulmus crenata, Ammi majus, Sisymbrium vimineum, Coronilla varia, Ornithopus scorpioides, Erigeron acre, Portulaca oleracea, Trifolium rubens, Cardamine impatiens, Hippocrepis comosa.

En revenant par la rive droite du Thouet :

Rhamnus catharticus, Lathyrus sylvestris, Myosotis lappula, Lactuca perennis, Reseda lutea, Campanula glomerata, Linum catharticum, Euphrasia officinalis, Verbascum pulverulentum, Senecio viscosus, Allium sphœrocephalum, Xeranthemum inapertum, Tragopogon majus, Linum strictum, Euphrasia lutea? var. (*E. Jaubertiana*), Stellera passerina, Polycarpon tetraphyllum, Stachys germanica, Chlora perfoliata, Crucianella angustifolia.

En descendant le Thouet au-dessous de la ville par la rive droite :

Circœa lutetiana? var?, Rosa rubiginosa, — Sœpium, Lithospermum purpureo-cœruleum, Polychnemum arvense, Andryala integrifolia, Centaurea lanata, — Scabiosa, Allium paniculatum, Anethum fœniculum, Thymus calamintha, — Nepeta, Althœa hirsuta, — Cannabina, Euphorbia falcata, Helianthemum salicifolium, Ononis parviflora (*Lam.*), Poa

Megastachya, Valerianella hamata, Alyssum calycinum, Caucalis grandiflora, Limum tenuifolium, — angustifolium, Teucrium Botrys, — montanum, — Chamœdrys (très abondant), Linaria minor? var., Orobanche (4 espèces), Asperula arvensis, Stachys annua, Melissa officinialis, Sium falcaria, Coronilla minima? *ou* coronata? Buplevrum odontites (*Bast.*), Guaphalium arvense.

Vallon (de la cascade) vis-à-vis le deuxième moulin sur la rive gauche, le plus pittoresque, le plus riche, le plus curieux de nos contrées :

Helianthemum vulgare, Spirœa filipendula, Brunella laciniata var., Melampyrum cristatum, Saxifraga granulata, Rosa dumetorum, — fastigiata, Lithospermum purpureo-cæruleum, Hippocrepis comosa, Linum tenuifolium, Globularia vulgaris, Vicia gracilis, Authyllis vulneraria, Buplevrum odontites (*Bast.*), Trifolium ochroleucum, — strictum, — collinum (*Bast.*), — incarnatum, var., Micropus erectus, Arabis hirsuta, Ononis natrix, — parviflora, Teucrium Botrys, Ceterach off., Seleranthus perennis, Bromus madritensis (*L.*), Ornithogalum pyrenaicum, Plantago subulata (*Bast.*), Lathyrus sylvestris, Valerianella eriocarpa, Sisybrium pyrenaicum, Lathyrus nissolia, — angulatus, Rosa rubiginosa, — microphylla, Asplenium septentrionale, sur les rochers de la cascade. Puis sur un côteau très vaste et très élevé, un Iris (Germanica) que Du Petit-Thouars avait nommé *Sambucina*. — Le chelidonium corniculatum des *Herborisations* de Maine et Loire ne peut être que le *Rœmeria hybrida*.

Maintenant, si l'on veut étendre l'herborisation jusque sur le versant sud des collines de la *Bosse noire* et de la *Bosse carrée*, sur le pays granitique et d'alluvions diluviennes de Saint-Pierre-des-Champs et de Cléré, dans la direction d'Argenton, on trouvera dans des espaces souvent très resserrés, groupés pour ainsi dire en faisceau :

Hyoscyamus niger? var., Sedum villosum, Scleranthus perennis, Gladiolus parviflorus (*Bast.*), Brunella grandiflora (?), Serapias cordigera, Juncus ericetorum, — pygmœus, Rosa pimpinellifolia (abondant), Ornithopus durus,—scorpioides,— compressus, — roseus, — perpusillus, dans le même carré. Rosa leucantha, Asphodelus albus, Potentilla splendens.

Puis si l'on veut pousser jusqu'à Argenton, en redescendant vers l'ouest, on trouvera, parmi des roches granitiques et dans un pays très accidenté et très pittoresque :

Sedum Andegavense, Dianthus caryophyllus, — carthusianorum, Umbilicus pendulinus, Andryala integrifolia, Rosa sœpium, var., Aquilegia vulgaris, Sisymbrium pyrenaicum, Silene inflata, rupestris (*Bast.*), Potentilla splendens, Asclepias vincetoxicum, Reseda sesamoides (*Bast.*), Plantago subulata (*Bast.*), Lathyrus sylvestris, var., Polycarpon tetraphyllum, Crucianella angustifolia, Rubus tomentosus, prostratus (*Bast.*), Athamantha oreoselinum, chœrophyllum sylvestre, Phyteuma spicata, Campanula persicifolia. etc., sur les coteaux de la Louère, vers la Somloire.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Séance du 3 décembre 1852.

Présidence de M. TEXTORIS, *vice-président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

M. le président de Beauregard étant indisposé, se fait excuser et est remplacé au fauteuil par M. Textoris, vice-président.

Le Secrétaire indique les titres des publications qui, en grand nombre, ont été adressées à la Société par ses correspondants.

Le Président annonce que MM. Mordret et Castonnet, ne pouvant, par divers motifs, assister régulièrement aux réunions de la Société, donnent leur démission.

L'assemblée exprime les regrets qu'elle éprouve de cette résolution, et dit qu'à partir de janvier 1853, ces Messieurs cesseront de faire partie de la Société.

M. Louis Tavernier prend ensuite la parole, au nom de la commission d'organisation de l'exposition horticole, que la Société a décidée pour l'année 1853, et

fait un rapport très complet des travaux et démarches préparatoires auxquels elle a dû se livrer. Il fait connaître que le local qui a paru le plus convenable à raison de son étendue, de sa situation plus centrale et de ce qu'il exigera de moindres frais d'appropriation que tout autre, est le bâtiment des grandes écuries du haras, qui se trouve libre à ce moment de l'année et que le directeur a mis grâcieusement à la disposition de la Société, pour une solennité qui intéresse si vivement l'horticulture de l'ouest. C'est dans la dernière quinzaine de mars qu'ouvrira l'exposition, à une époque, par conséquent, où les camélias seront dans tout l'éclat de leur floraison, ainsi que les Azalées de l'Inde, et les Rhododendrons. Ces plantes qui forment une culture d'élite pour le département, seront secondées par les plantes bulbeuses, les anémones et renoncules, les auricules, les mimosas, bruyères et plantes analogues; un grand nombre de plantes de serre chaude et d'arbres et d'arbustes exotiques rares, à feuilles persistantes et de pleine terre, que cultivent nos jardiniers, concourrait à rendre cette exposition aussi nombreuse pour les individus que remarquables par les espèces et variétés. La commission a d'ailleurs jugé convenable d'agrandir le cercle des exposants, en admettant tous ceux des départements limitrophes, à savoir : la Sarthe, la Mayenne, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire, en tout 9 départements. Elle a divisé les prix en 20 catégories, à chacune desquelles sont alloués 2 prix, consistant en médailles de vermeil et d'argent et des mentions honorables avec médailles de bronze.

M. le Rapporteur lit les articles du programme

présentés par la commission, lesquels sont adoptés successivement par l'assemblée. Elle décide que ce programme sera de suite livré à l'impression, pour être expédié aux Sociétés correspondantes, ainsi qu'aux principaux horticulteurs des départements admis à concourir.

Le Secrétaire-général présente à la Société, la première partie d'une liste des insectes Coléoptères du département, que possède la riche collection de Madame la comtesse de Buzelet. Sachant combien cette série des espèces angevines avait pris de développement, par les recherches assidues de Madame de Buzelet, et que leur détermination avait été fixée avec précision, tant par les travaux particuliers de cette dame, que par des vérifications faites pour les espèces critiques par les premiers entomologistes de Paris, le Secrétaire-général a pensé qu'il serait d'un immense intérêt pour ce genre d'étude, de faire entrer dans le recueil des Mémoires de la Société, un catalogue qui pourrait devenir un guide sûr pour les recherches auxquelles se livrent partiellement quelques naturalistes, sur des points opposés de notre département. Ce catalogue devra désormais servir de lien commun, à des études poursuivies jusqu'ici sans ensemble. Sa publication constituera, d'ailleurs, comme le premier fondement de cette partie de la statistique entomologique de l'Anjou et chaque observateur n'aura plus qu'à nous communiquer la liste, naturellement peu étendue, des espèces par lui observées en dehors du catalogue, pour qu'en les inscrivant successivement à sa suite, avec le nom de celui qui les aura observées et la localité où elles auront été trouvées,

nous puissions ainsi posséder bientôt le tableau le plus complet de nos richesses entomologiques.

Le Secrétaire-général propose en conséquence de faire tirer à part un certain nombre d'exemplaires de ce catalogue, et de l'adresser aux personnes du département qui cultivent cette branche intéressante de l'histoire naturelle locale.

L'assemblée vote l'impression proposée, et charge spécialement son Secrétaire-général d'être l'interprète de sa gratitude vis-à-vis de M^me^ la comtesse de Buzelet, en la priant de vouloir bien lui continuer de si précieuses communications.

M. Godard-Faultrier donne lecture d'extraits tirés d'un journal du Maine, publié en 16.., qui font connaître quelques faits qui se rattachent aux progrès rapides que la philosophie Cartésienne avait, dès son apparition, faits dans le haut enseignement de notre ville. Ce furent les Oratoriens qui parurent adopter avec le plus d'empressement les idées nouvelles, et qui persistèrent aussi le plus longtemps à les vouloir professer, et à les admettre comme étant conformes à l'esprit de l'Ecriture et des Pères. Mais cette méthode hardie, qui prétendait porter dans le monde moral et intellectuel l'exactitude rigoureuse des déductions des géomètres, parut à l'Université pleine de dangers dans ses conséquences. Descartes, en effet, en se plaisant à supposer le doute pour point de départ, pouvait-il espérer de le résoudre pour tous les esprits, de manière à maintenir la certitude, quant à quelques-unes des bases sur lesquelles paraissaient s'asseoir certaines vérités, admises par les croyances religieuses? La convenance de l'examen individuel et la substitution menaçante

de l'ecclectisme au dogme, semblaient provoquées par la méthode, et il était au moins permis à l'Université de craindre pour bien des esprits, qu'après avoir cédé à la pente naturelle et facile qui entraine vers le doute, ils reculeraient vis-à-vis un travail pénible et assidu, nécessaire cependant pour reconstruire ce qui avait été si aisément mis en question. Aussi les conseils d'abord, les avertissements de diverses sortes ensuite, furent-ils multipliés vis-à-vis des logiciens novateurs. Quelques-uns cédèrent; d'autres, et ce furent naturellement ceux qui avaient obtenu les succès les plus dangereux s'obstinèrent. L'autorité royale, le parlement intervinrent et ce ne fut qu'à grand peine que l'on parvint à obtenir des modifications dans l'enseignement philosophique qui était donné dans nos chaires. En voyant cette persistance, il faut du reste croire que les professeurs trouvaient dans la foule qui remplissait alors les écoles de la vieille cité angevine, des auditeurs tout disposés à adopter des doctrines qui flattaient en eux cette propension au libre examen, qui, sous diverses formes, ou sérieuses ou futiles, quant à son objet, fut toujours un des traits les plus accentués du caractère angevin et qui, à toutes les époques, quant aux choses religieuses, politiques ou simplement administratives, lui ont mérité l'épithète de *frondeur*.

Cette lecture terminée, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 17 décembre.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

La séance s'ouvre à sept heures sous la présidence de M. de Beauregard, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire-général et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Ernest Dainville, archiviste, chargé par M. Malherbes, médecin à Nantes, de faire hommage à la Société d'une série nombreuse de ses opuscules médicaux, et de lui transmettre en même temps son désir de joindre aux autres titres qui le recommandent à l'estime des amis des sciences celui de membre correspondant de notre Société. M. le Président prie M. Dainville de faire parvenir à M. Malherbes l'expression de la gratitude de la Société, pour l'envoi intéressant qu'il a bien voulu lui faire, et nomme, pour donner un avis sur la candidature proposée, une commission composée de MM. Dainville, Tavernier et Ouvrard.

Le Président présente ensuite comme candidats à la place de membre titulaire résidant, MM. *Legris* aîné, membre du Comice horticole et de la Commission archéologique, et M. *Cassin de la Loge* fils, avocat à Angers. Il désigne pour l'examen des titres des deux candidats, MM. Beraud, Godard et Tavernier.

Le Président fait observer qu'à la dernière séance, où fut arrêté le programme de l'exposition horticole de 1852, l'on omit d'arrêter la liste des membres qui

devaient composer la commission générale et définitive chargée de l'organisation de l'exposition. Il y a lieu de réparer cet oubli et l'on propose en conséquence en adoptant les noms prématurément publiés d'y joindre ceux de deux membres du bureau, MM. Dainville et Lèbe-Gigun et de M. le directeur du jardin botanique qui dès l'origine avaient été désignés pour faire partie de la commission.

L'assemblée déclare admettre la composition de la commission avec la rectification proposée.

M. Blavier lit un mémoire sur les eaux, considérées sous le rapport de l'alimentation et des usages domestiques et industriels. Il indique un grand nombre de faits et d'expériences directes empruntés la plupart aux documents publiés par la commission chargée d'examiner les questions relatives aux eaux potables de la ville de Londres. Dans ce travail dont l'actualité augmente encore l'intérêt, la théorie et l'application marchent toujours de front et préparent la solution en se prêtant un mutuel secours. Un des résultats qui ont le plus frappé l'attention de l'assemblée, c'est qu'en prenant pour base de la détermination de la crudité des eaux une évaluation en degrés basée sur un nombre donné de milligrammes de carbonate de chaux en dissolution dans le liquide, les chimistes et physiologistes anglais admettent comme douce et essentiellement salubre toute eau comportant moins de deux degrés de crudité et que, si l'on fait application de cette échelle de crudité aux eaux de la Loire et de la Maine, on trouve pour celle-ci 8 degrés de crudité et seulement pour la première un degré. C'est-à-dire que la ville d'Angers, en se bornant à une simple fil-

tration des eaux de la Loire pourrait se doter des eaux les plus salubres que l'on puisse désirer.

Sous l'impression produite par cette lecture, l'assemblée décide que ce rapport, plein de faits d'une authenticité incontestable, prendra place dans le recueil de ses mémoires et que des exemplaires tirés à part seront adressés à MM. les membres de l'administration municipale.

La Société ordonne en outre qu'il sera consigné au procès-verbal de la présente séance, qu'après une discussion approfondie, suite d'études antérieures de plusieurs de ses membres et notamment de plusieurs des médecins et chimistes qu'elle compte dans son sein, elle adopte l'opinion émise par M. Blavier, quant à la question de l'établissement de fontaines publiques à Angers, à savoir : que les dépenses pour amener à la ville l'eau de la Loire, dussent-elles l'emporter de beaucoup sur celles qu'exigerait une prise d'eau de la Maine, encore devrait-on préférer la première par des considérations fondées, tant sur l'hygiène publique, que sur l'application qui est faite de l'eau dans les usages domestiques et industriels. La Société croit devoir ajouter au point de vue financier, que la ville serait assurée d'obtenir presqu'immédiatement avec l'eau de la Loire, un chiffre de concessions qui balancerait avantageusement la dépense, ce qu'elle ne peut espérer pour l'eau de Maine, en présence de préventions populaires justifiées cette fois par les données de la science.

M. Faye lit ensuite une réfutation d'une hypothèse récemment émise par un membre de la Société des Antiquaires de l'ouest, sur la situation si controversée

de la station romaine de *Segora*. Ce travail est destiné à compléter le mémoire sur le même sujet, rédigé par cet honorable confrère et dont l'impression fut votée au mois de juillet dernier. La Société reconnaissant qu'il rentre essentiellement dans le cadre général de ces premiers travaux, décide qu'il sera imprimé comme leur complément nécessaire.

M. le Secrétaire-général lit ensuite une revue scientifique angevine de l'année 1852. Il signale d'abord les progrès toujours croissants de nos deux établissements scientifiques, le musée d'histoire naturelle et le jardin botanique; il indique les améliorations et augmentations dont ils sont encore susceptibles et les dépenses nécessaires pour faire face à leurs besoins et les mettre en situation de rivaliser avec ceux des autres villes de l'est et du nord de la France. Il examine tout ce qui a été fait au cours de l'année, pour avancer l'étude des sciences naturelles dans nos contrées, soit par les établissements publics, soit par la Société d'agriculture et même par quelques amateurs qui lui sont étrangers, et cela en minéralogie, ornithologie, conchyologie, entomologie et botanique.

L'assemblée décide, que cette revue sera imprimée, et que, comme elle contient sur l'avenir et les progrès du cabinet d'histoire naturelle et du jardin botanique, des vues auxquelles la Société déclare donner une complète adhésion, des exemplaires tirés à part seront adressés à M. le Préfet et à MM. les Maire, Adjoints et Membres du Conseil municipal d'Angers.

M. Godard-Faultrier donne communication d'une notice de M. Mazure, imprimée dans le 2e volume de la Revue Anglo-Française, sur une chronique

manuscrite en prose et en vers de l'année 1470, dont l'auteur se trouve désigné comme étant bedeau de l'Université d'Angers. L'original existe à la bibliothèque publique de Poitiers. On y rencontre l'indication de plusieurs faits d'armes de l'époque de Charles VII, dont il en est qui n'ont pas été indiqués par les historiens du temps.

Le Président désigne les membres qui doivent s'adjoindre au bureau, pour former la commission du budget, ce sont MM. Huttemin, Leclerc-Guillory et Lèbe-Gigun.

Il est ensuite procédé par la voie du scrutin, à l'élection d'un président et d'un vice-président, pour 1853. MM. de Beauregard et Textoris sont réélus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Nos lecteurs auront observé que plusieurs procès-verbaux de 1852 n'ont point encore été insérés dans nos Mémoires. Nous tâcherons de réparer dans la prochaine livraison cette omission involontaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

PAGES.

Discours de M. le président de **Beauregard**, contenant une notice historique sur l'ancienne Académie d'Angers. 5

Notice sur les irrigations des Vosges, par **M.** de **Joannis**..... 13

Agathoclès, par **M. Godard-Faultrier**..... 40

Considérations sur l'antique origine du système hebdomadaire et sur la période Septenaire en général, par **M. Textoris**..... 45

Extrait d'un inventaire des saintes reliques conservées dans le Trésor de l'Église d'Angers, par **M. Godard-Faultrier**..... 95

Rectification bibliographique. — Une lettre de Bodin, par **M. Godard-Faultrier**..... 105

Defensor, par **M. Godard-Faultrier**..... 111

Note sur les propriétés du schiste ardoisier d'Angers et son application à la couverture des édifices, par **M. A. Blavier**..... 115

Rapport sur le Concours régional d'Angers, pour les animaux reproducteurs, les instruments et les produits agricoles, par **M. Beraud**..... 142

Règlement du Comice agricole de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers..... 190

PAGES.

Rabelais botaniste, par **M. Léon Faye**..... 193

Notice sur les peintures murales et les arts et métiers des Egyptiens, par **M. De Joannis**..... 208

Chartes et titres concernant les possessions de l'abbaye de Savigny (diocèse d'Avranches), à Angers et dans les environs, par **M. Paul Marchegay**..... 220

Notice historique sur la Vraie Croix des Incurables de Baugé, par **M. P. Chevalier**..... 242

Revue scientifique angevine, par **M. T.-C. Beraud**.... 253

Catalogue des Coléoptères de l'Anjou, trouvés dans les communes de Saint-Rémy, Blaison, Saint-Maur, les bords de la Loire, etc. (Extrait du catalogue général de M^me^ la comtesse de Buzelet, née de Boissard)..... 269

Examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine Segora, par **M. Léon Faye**..... 305

Botanique départementale. — Herborisations à Thouars, les 24, 25, 26 juillet 1809 et les 21 et 22 juin 1813, par **T. Bastard**..... 359

Procès-verbaux des séances de la Société. — Séance du 3 décembre 1852..... 364

Séance du 17 décembre..... 369

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON.

PAGES.

Rabelais botaniste, par **M. Léon Faye**..... 193

Notice sur les peintures murales et les arts et métiers des Egyptiens, par **M. De Joannis**..... 208

Chartes et titres concernant les possessions de l'abbaye de Savigny (diocèse d'Avranches), à Angers et dans les environs, par **M. Paul Marchegay**..... 220

Notice historique sur la Vraie Croix des Incurables de Baugé, par **M. P. Chevalier**..... 242

Revue scientifique angevine, par **M. T.-C. Beraud**.... 253

Catalogue des Coléoptères de l'Anjou, trouvés dans les communes de Saint-Rémy, Blaison, Saint-Maur, les bords de la Loire, etc. (Extrait du catalogue général de M^me^ la comtesse de Buzelet, née de Boissard)..... 269

Examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine Segora, par **M. Léon Faye**..... 305

Botanique départementale. — Herborisations à Thouars, les 24, 25, 26 juillet 1809 et les 21 et 22 juin 1813, par **T. Bastard**..... 359

Procès-verbaux des séances de la Société. — Séance du 3 décembre 1852..... 364

Séance du 17 décembre..... 369

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

QUATRIÈME VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

—

1853.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

4e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1853.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de la Société impériale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

MEMBRES TITULAIRES.

Date de récept.

1831 Adville, bibliothécaire de la ville.
Beauregard (de), présid. de ch. à la Cour imp.
Boutton-Levêque, prop., maire des Ponts-de-Cé.
Corroy, vét. en chef du dépôt d'étalons d'Angers.
Gontard de la Chenaye, propriétaire.
Hossard, direct. d'établissement orthopédique.
Lachèse père, docteur-médecin, directeur honoraire de l'école de médecine d'Angers.
Lachèse (Adolphe), docteur-méd., imprimeur.
Lachèse (El.), av.-gén. près la C. imp. d'Angers.
Leroy (André), propriétaire-pépiniériste.
Leclerc-Guillory, négociant.
Lebreton, propriétaire.
Lofficial, anc. sous-préfet, à Baugé (M.-et-L.)
Logerais (père), docteur-médecin.
Millet, propriétaire.
Montaigu (marquis de), propriétaire.
Ouvrard, prof. à l'école de médecine d'Angers.
Pavie (père), propriétaire.

Date de récept.

1832 CONTADES (comte Méry de), memb. du cons. gén.
DUMONT, docteur en médecine.

1833 FRANÇOIS-VILLERS, architecte.
GIRAUD (Aug.), anc. maire d'Angers, anc. député.

1834 COURTILLER (aîné), cons. à la Cour imp. d'Angers.

1835 GUINOYSEAU, manufacturier-banquier.
PAVIE (Victor), propriétaire.
VIBERT, propriétaire-horticulteur.

1836 HUNAULT DE LA PELTERIE, docteur-médecin.

1837 GODARD-FAULTRIER, dir. du mus. d'ant. d'Angers.
HUTTEMIN, professeur au Lycée.
LACHÈSE (Ferdinand), architecte du département.

1839 BOREAU, directeur du jardin botanique et du musée d'histoire naturelle.
HENRY, recteur de l'Académie.

1841 BAZIN (père), professeur de dessin.
BERAUD, conseiller à la Cour impériale d'Angers.
QUATREBARBES (le comte Théodore de), ancien député, ancien membre du conseil général.
ROLAND, ingénieur des mines.

1843 FALLOUX (le comte de), ancien ministre.
LÈBE-GIGUN, receveur princ. des cont. indirect.
PROU, avocat.

1844 COSNIER (Léon), imprimeur-libraire.
COULON, propriétaire, à Saumur.
HOUYAU, ingénieur civil, à Cheffes.

Date de récept.

1845 JANVIER DE LA MOTTE (le comte Élie), conseiller honoraire à la Cour imp. d'Angers, député.

1846 DAINVILLE (Ernest), architecte.
THIERRY, peintre-verrier.

1847 LEGEARD DE LA DYRIAYS, curé de la Trinité d'Angers.
BÉCLARD, avocat.
CHOYER (abbé), propriétaire et directeur d'un atelier de sculpture religieuse.
GUIBERT, Camille, avocat.
MÉTIVIER, proc.-gén. près la Cour imp. d'Angers.
OLLIVIER DE LALEU, prop., près de Doué (M.-et-L.)
SAUDEURS, avoué à Baugé (Maine-et-Loire).

1848 TEXTORIS, capitaine en retraite.

1849 COULON, curé, à Saumur.
NEGRIER, direct. de l'école de médecine d'Angers.

1850 BELLIER, conseiller à la Cour impériale d'Angers.
CUMONT (Arthur de), propriétaire.

1851 BLAVIER, ingénieur des mines.
CHEVALLIER, curé de Volandry.
TAVERNIER (L.), réd. du *Journal de Maine et Loire*.

1852 JOUBERT (abbé), custode de la cathédrale.
LEGRIS (aîné), propriétaire.
LEMARCHAND, sous-bibliothécaire de la ville.
MARCHEGAY, archiviste de la préfecture.
MIEULLE (Joseph de), propriétaire.

Date de récept.

1853 Belleuvre (Paul), propriétaire.
Comte (abbé), professeur de littérature.
Janin, capitaine en retraite.

MEMBRES HONORAIRES.

Angebault, évêque d'Angers.
Desvaux, ancien directeur du jardin botanique.
Duboys (Ernest), député, maire d'Angers.
Fourier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Gauja, ancien préfet du département.
Vallon, préfet de Maine et Loire.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Bertrand-Geslin, propriétaire, à Nantes.
Bianquin, pharmacien, à Saumur.
Bouillet, à Clermond-Ferrand.
Bretonneau, docteur-médecin, à Tours.

Cacarrié, ingénieur des mines, à Grenoble.
Caillaud, directeur du cabinet d'hist. nat., à Nantes.
Cassin (fils), chef du cabinet du préfet de la Charente.
Caumont (de), à Caen.
Champoyseau, à Tours.
Chevreul, membre de l'Institut, à Paris.

Didron, à Paris.
David (d'Angers), statuaire, à Paris.
Delastre, ex-sous-préfet, à Poitiers.
Duclos, président du tribunal de Laval.
Desjardins, professeur à la faculté de Dijon.

Etoile (de l'), capitaine du génie, à la Lande-Chasles.

Faye, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.
Fontenelle (de la), à Poitiers.

Girard, conseiller honor. à la Cour imp. de Poitiers.
Grellet-Balguerie, à Bordeaux.
Grille, ancien bibliothécaire de la ville, à Paris.
Godet, imprimeur, à Saumur.
Grateloup, docteur-médecin, à Bordeaux.
Grésy, à Paris.
Genest, officier d'état-major, à Paris.
Guéranger (Edouard), naturaliste, au Mans.
Guillou, naturaliste, à Cholet.

Hamilton, à Plymouth.
Héricart de Thury, à Paris.

Joannis (de), anc. dir. de l'éc. des arts et mét. d'Angers.
Jourdain (Sainte-Foi), à Paris.
Joly, architecte, à Saumur.

Lavernade (de), à Rheims.
Lagrèse-Fossat, à Moissac, dép. du Tarn-et-Garonne.
Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont.
Leclerc (Léon), à Laval.
Las-Cases (comte de), sénateur, à Chalonnes.
Lechatellier, ingénieur, à Paris.
Lenormand, membre de l'Institut, à Paris.
Lambron de Lignim, à Tours.

Maindron, statuaire, à Paris.
Martin (d'Angers), maître de chapelle, à Paris.
Malherbes, docteur-médecin, à Nantes.
Matty de la Tour (de), ingénieur en chef, à Poitiers.
Mauduyt, direct. du cabinet d'hist. nat. de Poitiers.

Moléon, à Paris.
Mérimée (Prosper), membre de l'Institut, à Paris.
Michaud, chef d'institution, à Lyon.
Moure, à Bordeaux.

Odorici, directeur du musée de Dinan.
Odard (comte), à Tours.

Rivière, prof. d'hist. naturelle, à Napoléon-Vendée.
Robert (Cyprien), prof. au collége de France, à Paris.
Rieffel, direct. de la ferme-modèle d'Ille-et-Vilaine.

Schultz, naturaliste, à Bitche.

Wolski, ingénieur des mines.

MEMBRES TITULAIRES DÉCÉDÉS DEPUIS 1837.

Grille, ex-bibliothécaire de la ville.
Lebreton (aîné), pépiniériste.
Puisard (de), conseiller à la Cour impériale.
Chanlouineau, juge suppléant.
Nerbonne (de), fils, propriétaire.
Genest, chimiste.
Allard, officier supérieur d'état-major.
Quelin, professeur, à Angers.
Senonnes (marquis de).
Daligny, conseiller à la Cour impériale.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

DE 1853.

L'horticulture angevine a acquis, depuis plusieurs années une juste célébrité. La Société impériale d'agriculture et son Comice horticole, désirant la faire apparaître dans tout son éclat, conçurent la pensée d'organiser une exposition où elle pourrait réunir ses brillants produits. Une commission fut chargée de rédiger un programme et de pourvoir à son exécution. Cette commission fut composée de MM. de Beauregard, président; Textoris, vice-président; Beraud, secrétaire-général; Tavernier, secrétaire; Lèbe-Gigun, trésorier; Dainville, archiviste de la Société impériale d'agriculture; Ferd. Lachèse; de MM. Millet, président; Pavie, vice-président; Hebert, secrétaire; Legris, trésorier du Comice horticole; de MM. Bernard de la Fosse, Vibert, André Leroy, Rousseau, Audusson, Guinoyseau-Flon, membres de la Société et du Comice.

La commission arrêta le programme suivant :

Art. 1er. Une exposition publique de fleurs, fruits, légumes, plantes et objets d'art ou d'industrie, se rattachant directement à l'horticulture, aura lieu à Angers, les vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mars 1853.

Art. 2. Tous les horticulteurs ou amateurs du dé-

partement de Maine-et-Loire et des départements limitrophes (1) sont admis à envoyer leurs produits à cette exposition. Une exception pourra être faite pour les fabricants d'objets d'art ou d'industrie étrangers à ces départements.

Art. 3. Les exposants devront adresser *franco* au secrétariat du Comice horticole d'Angers, au Jardin-Fruitier, avant le lundi 14 mars, la liste des objets qu'ils se proposent d'exposer. Sans cette formalité, ils ne seraient pas compris au catalogue de l'exposition, et ils ne pourraient prendre part au concours.

Art. 4. Les objets destinés à l'exposition seront adressés *franco* au local de l'exposition, le jeudi 17 mars, avant midi, au plus tard.

Les plantes de serre chaude, les fleurs coupées et les légumes sont seuls exceptés de cette disposition ; ils devront être apportés le vendredi 18 mars, avant huit heures du matin.

Art. 5. Les objets exposés seront placés dans la salle d'exposition par les soins de la commission d'organisation. Ils porteront un numéro d'ordre correspondant au catalogue général.

Art. 6. Aucun objet ne pourra être enlevé de l'exposition avant le mardi 22 mars. Les fleurs coupées pourront seules être changées, sous la surveillance des commissaires.

Art. 7. Toutes les mesures de soins, d'ordre et de police seront prises par la commission d'organisation, dont deux membres au moins seront toujours présents pendant l'admission du public.

(1) Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire.

La commission invitera des dames à s'associer à elle sous le nom de Dames patronesses.

ART. 8. L'exposition sera publique les *vendredi, samedi, dimanche* et *lundi,* depuis midi jusqu'à cinq heures du soir.

Elle sera, en outre, ouverte les mêmes jours, de sept à dix heures du soir, aux personnes munies de billets, dont le prix sera de *cinquante centimes.* Ces billets seront délivrés à la porte de la salle.

ART. 9. Une loterie sera organisée par la commission. Les lots ne pourront être que des objets exposés, achetés aux exposants ou donnés par eux. Ces lots porteront une étiquette spéciale indiquant cette destination.

Le prix du billet sera de *cinquante centimes.*

ART. 10. Un jury composé de membres étrangers, autant que possible, prononcera sur le mérite relatif des objets exposés et décernera les prix.

Il se réunira le vendredi, à sept heures du matin, et devra avoir terminé son opération à midi. Des commissaires, chargés de donner au jury les renseignements qui lui seront nécessaires, seront seuls admis dans la salle pendant sa délibération.

Le jury aura toute latitude dans ses jugements.

ART. 11. Une séance publique et solennelle aura lieu le dimanche, à deux heures après midi, en présence des autorités du département, des dames patronesses, du jury et des membres de la Société d'agriculture et du Comice horticole. Un membre de la commission présentera un rapport sur l'exposition, et proclamera les lauréats auxquels les prix seront remis.

Le tirage de la loterie suivra immédiatement la dis-

tribution des prix. Les lots gagnés seront remis le mardi pendant la journée.

ART. 12. Les sommes provenant des recettes ou de la loterie qui excèderont les frais de l'exposition, seront consacrées à des œuvres de bienfaisance.

ART. 13. Il est ouvert les concours suivants :

1er *concours*. Le plus bel ensemble de plantes de tout genre, fleuries ou non fleuries.

2e *concours*. — La plus belle collection de plantes de serre chaude.

3e *concours*. — La plus belle collection de camélias en fleurs.

4e *concours*. — La plus belle collection de rhododendrum en fleurs.

5e *concours*. — La plus belle collection d'azalées en fleurs.

6e *concours*. — La plus belle collection de bruyères, erica, etc.

7e *concours*. — La plus belle collection de fuchsias fleuris.

8e *concours*. — La plus belle collection de cinéraires et verveines.

9e *concours*. — La plus belle collection de plantes bulbeuses en fleurs.

10e *concours*. — La plus belle collection de plantes de pleine-terre, auricules, pensées, etc., en fleurs.

11e *concours*. — La plus belle collection de roses fleuries.

12e *concours*. — Le plus beau gain, en tout genre, provenant des semis de l'exposant.

13e *concours*. — La plus belle collection d'arbres et arbustes d'ornement, fleuris ou non fleuris.

14e *concours*. — Les plus beaux arbres fruitiers de pépinière.

15e *concours*. — Les plus beaux fruits forcés.

16e *concours*. — Les légumes de primeur.

17e *concours*. — Les fruits conservés.

18e *concours*. — Le plus beau bouquet monté.

19e *concours*. — Les poteries et objets d'ornement de jardins.

20e *concours*. — Les instruments et outils à l'usage de l'horticulture.

Art. 14. Il pourra être attribué à chaque concours une médaille de vermeil, une médaille d'argent et une médaille de bronze. Des mentions honorables pourront, en outre, être décernées aux exposants dans chaque concours.

Art. 15. Les horticulteurs marchands et les amateurs ne concourront point ensemble. Il sera formé, au besoin, deux séries de concurrents dans les concours auxquels les uns et les autres se présenteraient.

Les jardiniers en chef des jardins publics, municipaux ou départementaux, ne concourrant ni avec les horticulteurs marchands, ni avec les amateurs, recevront, s'il y lieu, des récompenses hors ligne.

Art. 16. Le jury aura toute liberté de reporter, au besoin, les médailles d'un concours à un autre, et même d'établir des concours pour les objets non prévus au présent programme. A cet effet, des médailles seront mises à sa disposition.

Art. 17. Il sera aussi décerné trois sommes de 20 fr. et trois médailles de bronze aux trois garçons jardiniers qui auront, pendant le plus long espace de temps, servi leurs maîtres avec zèle et fidélité.

Le jury prononcera, pour ces récompenses, sur le vu des certificats des maîtres, dûment légalisés.

Il pourra être délivré des mentions honorables aux garçons jardiniers qui n'auront pas obtenu les prix.

Approuvé par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en sa séance du 3 décembre 1852.

Le Présid. de la Société, *Le Présid. du Comice*, *Le Secrét.-général*,

DE BEAUREGARD. MILLET. T.-C. BERAUD.

Vu et approuvé : Angers, le 4 décembre 1852.

Le maire d'Angers, P. LE MOTHEUX, *adjoint*.

Vu et approuvé : Angers, le 6 décembre 1852.

Le préfet de Maine-et-Loire, VALLON.

Pour recevoir les riches produits de l'Exposition, une vaste salle fut construite sur le Champ-de-Mars. L'intérieur fut décoré avec une rare élégance, des allées artistement tracées, des groupes d'arbustes et de fleurs formés avec goût, présentaient l'aspect d'un délicieux jardin.

Conformément au programme, l'Exposition fut ouverte le 18 mars. Elle fut troublée le lendemain par une neige abondante qui pénétra dans la salle et causa de graves ravages ; mais grâce au zèle des exposants, les plantes endommagées furent remplacées par d'autres tirées des serres, et l'Exposition reprit son éclat.

Des dames patronesses voulurent bien embellir cette fête par leur gracieux concours et se concerter pour décerner une médaille d'or.

Conformément au programme, le jury chargé de

désigner les vainqueurs devait être composé de membres étrangers au pays. Des invitations furent adressées à des horticulteurs que leur réputation désignait au choix de la Société. Ils ont répondu à cet appel avec tant d'empressement, et ont rempli leurs fonctions avec tant de zèle, que nous croyons devoir citer ici leurs noms et leur renouveler l'expression de notre reconnaissance. Le jury se composait de MM. Arroth, de Rennes; Barillet-Deschamps, de Bordeaux; Bertin, de Versailles; Boutard, de La Rochelle; Chauvières, de Paris; Duclos, de Blois; Granger, d'Orléans; Huet-Dugazon, de Nantes; Ketœleer, de Paris; Lelandais, de Caen; Martinet, de Châteaugontier; Menereau, de Nantes; Pellier, du Mans.

Le président élu du jury a été M. Pellier, le vice-sident, M. Ketœleer; le secrétaire, M. Tavernier.

Le 22 mars a eu lieu la séance solennelle pour la distribution des prix. Une estrade avait été élevée au milieu de la salle pour recevoir le bureau, auquel se sont assis, à côté de M. de Beauregard, président de la Société, M. le premier président de la Cour impériale, M. le Préfet et M. le Maire d'Angers. En avant et autour du bureau, dans une enceinte réservée, les dames patronesses formèrent un cercle gracieux; en arrière et près d'elles, étaient placés les membres de la Société, et les exposants; un nombreux public remplissait le reste de la salle.

M. le président de Beauregard s'est levé et a prononcé l'allocution suivante.

« Messieurs,

» Notre belle contrée d'Anjou partage, depuis long-

temps, avec la Touraine, l'honneur d'être qualifiée le Jardin de la France : elle a brillamment justifié son renom par la splendide Exposition que nous avons admirée. Quelques départements voisins ont aussi envoyé leurs tributs et ont voulu se joindre à cette fête de Flore, si malheureusement troublée par l'intempérie de la saison. Que de richesses ont été étalées sous vos yeux! On se tromperait si l'on ne voyait dans la culture des fleurs, dont la courte durée égale le brillant éclat, qu'un futile amusement pour occuper nos loisirs. Les fleurs sont l'objet d'un grand commerce, qui s'étend sur tout l'univers et forme un des riches produits de notre contrée. Nos actifs et intelligents horticulteurs empruntent aux pays les plus lointains leurs plantes les plus remarquables ; ils les cultivent, les multiplient, et les expédient pour d'autres climats, où elles étaient encore inconnues. C'est ainsi qu'ils transportent dans les deux Amériques le camélia obtenu du Japon, et rapportent, en retour, le dahlia qui orne nos jardins avec tant de magnificence. Le charme des fleurs les a placées au rang de nos besoins sociaux ; elles décorent nos pompes religieuses, embellissent nos fêtes; elles sont le complément des plus gracieuses parures.

» L'horticulture angevine, qui a pris tant d'extension depuis quelques années, entretient une population nombreuse et honnête. On a souvent observé avec douleur que la vie sédentaire et presque machinale, dans l'intérieur des fabriques, énerve les forces physiques et altère quelquefois le moral de l'ouvrier; il n'en est pas ainsi des travaux horticoles ; pratiqués au grand air, au milieu des campagnes, ils forment des

hommes robustes; l'instruction variée qu'exigent ces travaux développe l'intelligence; la vue continuelle de la nature dans sa parure élève les idées, adoucit les mœurs, aussi l'on peut dire que la classe des jardiniers est digne, par sa bonne moralité, de toutes vos sympathies et de tous vos encouragements.

» Les fruits qui font les délices de nos tables, et qui doivent leur perfection aux procédés d'une savante culture, sont venus prendre place près des fleurs : Pomone a réuni ses dons à ceux de Flore.

» Aux sentiments d'admiration qu'excite en nous cette brillante exhibition, vient se joindre celui de la reconnaissance, lorsque nos pensées se reportent sur les personnes honorables qui ont bien voulu nous aider de leur concours. Nous devons donc une grande part de notre gratitude à M. le Préfet, qui a si obligeamment protégé nos efforts; à M. le Maire et à MM. les adjoints, qui nous ont secondés avec tant de bienveillance. Hommage à Mesdames les patronesses, qui, par leur présence, leur gracieuse coopération, ont répandu tant d'éclat sur notre Exposition. La victoire obtenue sous leurs yeux acquiert un nouveau lustre.

» Vous êtes sans doute impatients de voir les vainqueurs recevoir leurs récompenses, je me hâte d'inviter M. le rapporteur à prendre la parole pour proclamer leurs noms. »

Après cette allocution, qui a été accueillie par des applaudissements, M. Tavernier, secrétaire du jury, a donné lecture de son rapport, qui a été écouté avec faveur et une attention soutenue, malgré l'inévitable étendue de ce document. Il ne pourrait que perdre par l'analyse, nous le reproduisons ici textuellement.

« Mesdames, Messieurs,

» Ce n'est pas sans émotion que je m'acquitte devant vous de la mission qui m'a été imposée. L'expérience m'a appris que dans les solennités de ce genre il convient d'être économe du temps et de l'indulgence des auditeurs. Et pourtant, l'usage et la tradition des Sociétés savantes exigent que je rappelle à votre souvenir les merveilles de notre Exposition, que je justifie, en quelque sorte, les décisions de la Société et que je rende hommage et justice à tous ceux qui nous ont prêté aide et concours.

» Afin de concilier la convenance et l'exigence, je m'efforcerai d'être bref. Vous me pardonnerez si, dans la rapidité de l'analyse, je commets des erreurs ou des omissions. Vous vous souviendrez que la nature humaine est imparfaite, et que j'ajoute à cette imperfection le défaut particulier de qualités que tant d'autres possèdent à un si haut degré.

» Vous êtes réunis, Mesdames et Messieurs, dans l'enceinte même où, depuis quatre jours, vous avez apporté tant de témoignages d'intérêt à l'horticulture. La plus grande partie des produits exposés est encore sous vos yeux. Je n'ai donc qu'à étendre la main pour vous montrer cette verdure, ces fleurs, cette végétation qui attestent, mieux que je ne saurais le faire, à quel point l'horticulture angevine est savante et habile et combien elle est disposée à d'immenses progrès, si vous continuez à la soutenir par votre influence, à l'encourager par votre patronage.

» Mais vous ne voyez pas, vous n'avez pas vu tout l'éclat de cette Exposition. La pénurie financière qui

nous a obligés à nous contenter de cette installation provisoire, et aussi la confiance en la douceur ordinaire de la température, en cette saison, nous ont fait négliger certaines précautions de garantie. Et dans la nuit de vendredi à samedi, heureusement après l'examen du jury et la visite des dames patronesses, un véritable désastre a envahi cette enceinte. La neige, traversant les moindres interstices du toit, a couvert toutes nos plantes, et la gelée a complété le dommage. Samedi matin, au moment où nous nous disposions à ouvrir nos portes au public, cette salle présentait le plus affligeant spectacle. Le découragement nous avait saisis. Nous étions sur le point de renoncer à notre projet. Mais nos exposants sont des hommes de cœur, je suis heureux de le proclamer. Ce sont eux, dont la perte matérielle paraissait imminente, qui nous ont rendu le courage. Semblables à des généraux sur le champ de bataille, ils ont rempli les places vides et remplacé les vieux soldats tombés par de jeunes recrues. L'Exposition, un instant menacée dans son existence même, a pu avoir lieu, moins brillante, moins complète sans doute, mais telle pourtant qu'elle a encore satisfait ses nombreux visiteurs, le public angevin et aussi les étrangers qu'elle avait attirés en foule dans notre ville.

» Mais l'accident de samedi vous a privés des admirables massifs d'azalées, de rhododendrum et de camélias en fleurs, qui ont valu à M. Rousseau l'unanimité des voix du jury, pour les premiers prix de l'ensemble de ses plantes et des collections particulières que je viens de nommer. Ce qui est resté ne peut vous donner qu'une faible idée de la magnificence du lot de cet

horticulteur, dont l'habileté, le goût, le dévoûment, le zèle ne sont plus un secret pour personne.

» A côté des collections de M. Rousseau se placent celles de MM. Louis Leroy, Lebreton jeune et Vaillant. Le deux premières séduisent moins les yeux du public ; mais les connaisseurs y remarquent de très rares spécimen de conifères, en grand nombre, qui prouvent que ces horticulteurs ne sont pas seulement dirigés par une pensée purement commerciale, mais qu'ils cèdent à un véritable amour des plantes. Le lot de M. Vaillant, principalement composé de camélias et de rhododendrum, offrait un aspect aussi agréable qu'intéressant.

» Beaucoup d'autres lots moins considérables ont cependant paru au jury mériter des encouragements, parce qu'ils démontrent une bonne volonté et un désir de progrès qu'on ne saurait trop stimuler. Les horticulteurs qui les ont exposés seront nommés dans la distribution des récompenses.

» Les collections de camélias étaient nombreuses ; on a remarqué, après celle de M. Rousseau, celles de MM. Vaillant, Boyau et Besnier. La santé et la vigueur des plantes, le choix des variétés étaient de nature à compenser quelques vices de floraison qu'on ne peut attribuer qu'à l'inégalité de la température, qui a été plus particulièrement nuisible, cette année, aux camélias.

» Les rhododendrum étaient aussi en retard. MM. Rousseau et Vaillant sont seuls arrivés à temps. D'autres exposants avaient aussi d'intéressantes collections de ces plantes ; mais les fleurs n'avaient pu s'épanouir ; elles étaient encore endormies au fond de leur calice.

» Avec M. Rousseau, M. Besnier était seul parvenu à obtenir la floraison des azalées, dont les fleurs ont à la fois tant de grâce et d'éclat.

» Les cinéraires exposées par M. Gélineau, jardinier de M. Bernard de la Fosse, eussent été sans rivales, si un de nos jurés, amateur passionné et intelligent, M. Arroth, n'avait apporté de Rennes deux échantillons de celles qu'il cultive. Il est impossible d'obtenir plus de régularité, des couleurs plus vives et plus rares, et des dimensions plus grandes que celles que présentent les cinéraires de M. Arroth, qui a eu la gracieuseté d'en offrir une à notre loterie. Interprète de la Société, je le prie de recevoir nos remercîments et d'en transmettre une partie à son compatriote, M. Martin père, qui a bien voulu nous adresser, pour la même destination, une calcéolaire qui manifeste les plus belles promesses.

» Mais j'arrive à une des plus belles et des plus précieuses collections que possède, non-seulement Angers, mais peut-être la France. C'est celle des jacinthes exposées par M. René Potard. La Hollande aurait le droit d'en être jalouse. Vous l'avez tous admirée; vous la voyez encore. Ma voix n'ajoutera rien à l'impression qu'elle a dû produire sur vous. Plus modeste, M. Guynoiseau-Flon s'efforce de marcher sur les traces de M. Potard. Ce n'est ni le zèle ni l'intelligence qui lui manqueront. Quant aux anémones de M. Deniau, elles n'ont eu que le tort d'être mal placées et d'être confondues avec les bouquets. Leur mérite est incontestable.

» Je passe à la hâte sur les pensées de MM. Paré fils et Paré jeune. Les deux frères rivalisent d'ardeur; sou-

vent le succès couronne leurs efforts. Je ne m'arrête pas davantage sur la jolie bordure de pâquerettes que nous a montrée M. Rousseau. Ce sont là des enfantillages de l'art, qu'il ne faut pas dédaigner, mais auxquels on ne saurait attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent.

» La saison, qui a fait la guerre aux camélias, n'a pas été plus favorable aux rosiers, témoin ceux de M. Guynoiseau-Flon, qui n'offrent encore que des espérances. Néanmoins le jury a jugé à propos de reconnaître sa persévérance en lui accordant une *mention honorable*, et la commission d'Exposition appréciant le dévoûment et l'activité de cet horticulteur, et les travaux qu'il a accomplis, les fatigues qu'il a endurées pour contribuer au succès de l'Exposition, a changé cette mention en une *médaille de bronze*. Vous voudrez bien agréer cette modification, que le jury eût certainement proposée, s'il en avait été informé à temps.

» M. Rousseau a obtenu de beaux rhododendrum de semis; il est à regretter que d'autres produits de semis n'aient pas été en fleurs et n'aient pas permis de juger leur valeur.

» Les magnolias sont naturalisés à Angers. M. Louis Leroy, dont le père a tant contribué à les propager, et M. Bidault, ont exposé de très beaux échantillons que vous avez encore devant les yeux.

» J'ai déjà parlé des conifères de MM. Lebreton jeune et Louis Leroy; il est juste de signaler aussi la collection de MM. Lucas et Lebigot, dont l'établissement nouveau promet de s'élever au niveau de ceux de leurs confrères.

» Les pépiniéristes ont aussi répondu à notre appel. MM. Audusson-Hiron, Audusson aîné, Lucas et Lebigot et Lefèvre, de Sablé, ont apporté des arbres qui ne flattent pas l'œil dans une exposition, mais qui intéressent vivement par leur utilité. C'est ici le lieu de parler des modèles de taille exposés par M. Pelletier. Aucun concours n'était ouvert pour ces modèles; le jury n'avait pas à se prononcer. Mais la commission d'Exposition a cru répondre à un sentiment de justice en décernant à M. Pelletier une *mention honorable* Elle désire que vous approuviez cette récompense.

» Ce qu'il faut de patience et d'attention pour produire, sous notre climat, certaines plantes exotiques, pour avancer la maturité des plantes indigènes, les horticulteurs seuls peuvent l'apprécier. Aussi vous ne serez pas étonnés qu'un prix ait été accordé à M. Gelineau, jardinier de M. Bernard de la Fosse, pour ses magnifiques anémones, dont il a fallu remporter une partie, pour ses fraises plus que mûres et pour ses légumes de primeur.

» Les bouquets sont un accessoire essentiel de l'art des jardins. Il ne suffit pas de cultiver les fleurs; il importe encore de savoir les disposer quand elles sont séparées de leurs tiges. Les bouquets sont l'ornement de nos salons; ils complètent les toilettes élégantes; ils sont les auxiliaires, pour ainsi dire, indispensables de la beauté, de la grâce, de la délicatesse, dont les fleurs sont une douce image. Aussi, nos dames patronesses n'ont pas hésité à daigner juger elles-mêmes le mérite des bouquets exposés. La palme a été unanimement décernée à M^lle^ Rousseau, dont je ne veux

pas blesser la modestie, en répétant les éloges qui ont frappé mon oreille. Une parure en fleurs naturelles, montée par M. Baudon-Durand, a aussi reçu l'assentiment de nos dames qui, dans leur générosité, ont exprimé la pensée qu'il fallait faire le plus d'heureux possible. Cédant à cette inspiration, la commission d'exposition a osé ajouter une *médaille de bronze* pour M. Henry, de Châteaugontier, et des *mentions honorables*, pour M^lles^ Derenne, de Nantes, et Eugénie Guynoiseau. Ce sera un encouragement qui engagera ces concurrents à imiter le goût et la délicatesse de leur heureux vainqueur.

» Mais voici des fruits appétissants encore. C'est le Comice horticole qui les puise dans son jardin d'expériences auquel son jardinier, M. Dhommée, donne des soins si attentifs et si fructueux.

» M. Lalbin a importé dans notre pays l'art des treillages. Les bois sont dressés par une machine qui en assure la régularité et la précision. L'élégante tonnelle en parasol qui ornait le centre de cette salle indique la perfection à laquelle M. Lalbin peut arriver. M. Cotard a exposé des jardinières et des corbeilles ingénieusement ornées; M. Touchet fils, des meubles rustiques travaillés avec art; enfin, M. Monnier montre un cadran solaire très compliqué propre à parer un jardin.

» Les praticiens seuls sont capables d'apprécier l'excellence des outils de M. Marquis, dont le fini a attiré l'attention du public.

» Le jardin botanique d'Angers est cultivé et entretenu de manière à satisfaire notre orgueil communal. Je suis fier d'être appelé à rendre un public hommage

à M. Nant, l'intelligent et laborieux jardinier en chef de cet établissement, dont le zèle est si actif et qui accorde à ses plantes des soins si incessants et si féconds. Les quelques plantes curieuses de serre chaude qu'il a été permis à M. Nant d'exposer ont dû être remises en serre après le froid de samedi. Mais ce n'est pas son exposition que la Société prétend récompenser; ce sont les excellentes qualités dont il fait preuve. En lui décernant un prix, la Société est l'interprète de la ville tout entière qui jouit de ses travaux.

» MM. Lucas et Lebigot ont eu le courage de nous apporter leur magnifique *mimosa dealbata*, l'un des premiers qui aient servi à l'acclimatation de cette plante dans nos contrées.

» La gelée a fait fuir cette œuvre de patience qui orne annuellement un de nos reposoirs, lors de la Fête-Dieu, et que les savants nomment un *cactus speciosus*. M. Godefroy, qui l'a élevé, recevra le prix de son heureuse persévérance.

» J'éprouve maintenant une vive satisfaction à vous entretenir de ces fidèles serviteurs qui sont des modèles d'abnégation et de dévoûment. Jean Manceau est depuis 41 ans dans l'établissement de M. Louis Leroy. 41 ans! n'est-ce pas faire l'éloge à la fois du maître et du serviteur? Pierre Alexandre a été employé pendant 34 ans au Jardin-des-Plantes où il travaille encore. Denis-Charles n'est que depuis 8 ans chez M. Lebreton jeune; mais que de fidélité! de courage! Un des chefs de l'établissement est atteint d'une grave et longue maladie qui absorbe toute la sollicitude de son frère; Denis-Charles travaille, dirige, traite, fait seul les affaires de la maison. Plus tard,

les tristes événements qui ont fait rougir et pleurer la France suspendent forcément l'industrie horticole; Denis-Charles n'a qu'un modique salaire; il est sollicité de s'engager ailleurs avec un avantage notable; il n'hésite pas un seul moment. Il reste fidèle à son maître, attendant avec lui que de meilleurs jours fassent revivre les fleurs. J'exprime un regret que vous partagerez, je n'en doute pas; c'est de ne pas avoir les moyens de récompenser plus dignement une si noble conduite, un si parfait modèle.

» Louis Chardon est attaché depuis 14 ans au jardin de M. Louis Leroy; Pierre Gaudin est dans le même maison depuis 8 ans; enfin, Théodore Daveau aide M. Rousseau depuis 7 ans.

» Si les hommes qui exercent ainsi ces modestes et pénibles fonctions ne reçoivent pas ici des récompenses proportionnées à leur mérite, qu'ils trouvent du moins une compensation dans la publicité que nous donnons à leur conduite.

» Je suis au bout de ma tâche, Mesdames et Messieurs; j'ai été bien long, malgré mon désir d'abréger. Cependant, permettez-moi d'ajouter un mot encore.

» C'est un besoin du cœur qui me commande d'adresser, au nom de la Société, nos hommages et nos remerciements :

» Aux dames patronesses, dont la bienveillante sympathie donne à notre œuvre un éclat et un lustre qui en ont assuré le succès. Que votre puissante influence, Mesdames, relève cette industrie si honnête à laquelle vous devez quelques moments de joie et de plaisir, cette industrie qui, déjà si considérable dans notre ville, ne cherche qu'un appui pour prendre un nouvel

essor et pour s'assurer un des premiers rangs en France!

» Aux membres du jury, dont le dévouement à l'horticulture n'a pas reculé devant un déplacement long et onéreux et qui nous ont si généreusement prêté leur science et leur haute impartialité ;

» Aux exposants, qui ont eu à subir des épreuves cruelles et dont l'ardeur et l'empressement nous ont apporté un secours si efficace ;

» A nos coopérateurs, dont la complaisance n'a jamais fait défaut; à M. Savaton-Varannes, qui a eu à vaincre tant de difficultés inconnues au public ; à M. Trottier, si habile dans les procédés de l'éclairage ; à M. Chapeau, qui nous a si obligeamment prêté les statues pour orner notre salle ; à tous ceux qui ont contribué à une organisation d'autant plus embarrassante qu'elle était nouvelle ; et surtout aux musiciens qui ont si harmonieusement embelli notre fête ;

» Enfin, au public, qui nous a témoigné son intérêt d'une manière si empressée et qui nous encourage à tenter une nouvelle expérience, si le Conseil général du département et le Conseil municipal de la ville, que nous n'oublions pas dans nos remerciements, veulent bien nous fournir encore les moyens de recommencer l'épreuve.

» J'ai fini. Ai-je omis quelqu'un ou quelque chose? Oui! Contrairement à une habitude personnelle, je n'ai rien critiqué. Oh! Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, ménagez notre exposition et réservez toute votre critique pour le rapport que vous venez d'entendre. »

Après ce rapport qui a été suivi d'applaudissements, la distribution des prix a commencé. Les dames patronesses ont bien voulu donner une médaille d'or qui a été accordée à M. Rousseau pour prix de son bel ensemble de plantes.

La commission d'exposition a cru devoir proposer quelques mentions honorables en dehors de celles qui avaient été décernées par le jury. Ainsi, M^lles^ Derenne et Eugénie Guynoiseau, en ont obtenu comme encouragement à la confection des bouquets et M. Pelletier, pour ses modèles de taille.

La séance a été terminée par le tirage d'une loterie dont l'objet était de réaliser les moyens d'acheter aux exposants, quelques-unes de leurs plantes, et de les indemniser d'une partie de leurs frais. Deux mille billets de cette loterie avaient été placés et le nombre des lots n'était par moindre de quatre cent cinquante, de sorte qu'à cette fête du printemps, à ces aimables jeux de Flore, il y a eu tout à la fois beaucoup d'appelés et d'élus.

CERCUEIL GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT DANS LA GARE DU CHEMIN DE FER

le 6 août 1853.

Monsieur le Maire,

D'après l'ordre que vous m'en avez donné, je me suis transporté le 7 août courant, à l'endroit de la gare où la veille, 6 du même mois, vers 5 heures du soir, des ouvriers avaient découvert en béchant un cercueil gallo-romain en plomb qui appartient à la classification de ceux trouvés au même lieu en 1848, et que j'ai eu l'honneur de décrire dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 6e volume.

Aussi, comme les observations faites alors, sont parfaitement applicables aujourd'hui à l'objet qui nous occupe, nous n'y reviendrons pas, croyant devoir nous borner à dresser procès-verbal de la découverte.

Le cercueil, long de 1 mètre 74 centimètres, large de 47 centimètres et haut de 27 centimètres, d'égale dimension aux pieds qu'à la tête, n'était point protégé comme la plupart de ceux de 1848, par une maçonnerie en forme de crypte. Il n'avait pas l'orientation chrétienne, de l'*est* à l'*ouest*, mais il se trouvait tourné *la tête vers le nord et les pieds au sud.*

M. Tanzy, inspecteur des travaux, se charge de bien

déterminer la situation topographique de cette sépulture, sur un plan spécial. Il a été vivement contrarié d'apprendre que dans la soirée même du 6 août, sur les 9 heures, l'on avait ouvert le cercueil. En effet, il est résulté de cette maladresse, que *deux vases, l'un en argile et l'autre en verre, placés à l'extérieur du tombeau, du côté de la tête, ont été brisés.*

Le premier avait 12 centimètres de diamètre, sur 15 centimètres de hauteur; le deuxième, plus petit, était un flacon de forme cubique, surmonté d'un goulot.

Il parait qu'une personne aurait trouvé dans l'intérieur du cercueil, une sorte de *bracelet en jais* qui vous aurait été remis, Monsieur le Maire, si je suis bien renseigné; vous m'obligeriez de me le faire, s'il vous plait, savoir (1).

Quand je me présentai sur les lieux, le 7 août au matin, il me fut impossible de constater *l'état intérieur du cercueil*, dont le couvercle légèrement bombé était soutenu par deux bandes de fer également recourbées.

Quoiqu'il en soit, allant aux informations, j'appris que les os avaient été consommés par le temps; mais je pus recueillir sur place *deux aiguilles à cheveux en jais, l'une, longue de 7 centimètres, l'autre, de 9 centimètres environ, malheureusement brisées.* Enfin, je trouvai *le pendant du bracelet indiqué ci-dessus* également en *jais*, ayant un peu moins de 7 centimètres de diamètre (partie la plus large).

Evidemment ce cercueil était celui d'une femme ou

(1) M. Duboys, en effet, m'a confié le jeudi 18 août, ledit bracelet, brisé en trois endroits, ainsi qu'il l'avait reçu.

d'une jeune fille, auprès de laquelle, suivant la coutume gallo-romaine, l'on avait déposé quelques-uns de ces objets de toilette qui ont pu lui servir lorsqu'elle était enfant, ce qui expliquerait la petite dimension du bracelet que j'ai recueilli; souvent d'ailleurs ces objets étaient emblématiques en ce sens que leur couleur noire était celle du deuil et que leur apparente destination indiquait s'ils se rapportaient à un homme ou à une personne du sexe.

Le même jour, 7 août, M. Tanzy m'adressa une pièce romaine, moyen bronze, trouvée par lui, m'écrit-il, dans la terre provenant du cercueil.

Cette pièce très fruste porte au *revers l'autel de Lyon et au droit la tête d'Auguste* avec ce reste de légende : CÆSAR..... Il n'en faut pas conclure pour cela que notre cercueil remonte à Auguste, car du temps de cet empereur l'on brûlait les corps ; d'ailleurs c'est un fait bien connu que des médailles romaines fort anciennes ont été trouvées dans des sépultures un peu moins vieilles, et puis sommes-nous très certain que les détritus du cercueil en question renfermaient notre médaille d'Auguste, ces détritus ayant été retirés sans aucune précaution, dans la soirée du 6 août, et mélangés avec la terre voisine.

A notre sens et d'après des preuves ailleurs établies et auxquelles nous renvoyons, cette sépulture date du IVe au Ve siècle.

J'ai fait déposer ledit cercueil dans l'une des salles-magasins du Musée des antiquités, en attendant que celui-ci soit réorganisé.

Agréez, etc. GODARD-FAULTRIER.

Angers, le 14 août 1853.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

30 PRÉLATS SE RATTACHANT A L'HISTOIRE D'ANJOU,

classés par ordre alphabétique.

Clerc (Gui Le), évêque de Léon, avait été abbé de Saint-Jacques de Montfort et de la Roë, en Anjou, aumônier de la reine Claude, première épouse de François Ier. Il vivait vers 1514; il fut inhumé à son abbaye de la Roë.

Voir *Episcopi Leonenses* dans *Sammarthæni*.

Cossé (Philippe de), grand aumônier de France, sorti de l'ordre des Bénédictins, abbé du Mont-Saint-Michel, en Neustrie, et de Saint-Jouin, en Poitou, était le troisième fis de René de Brissac, gouverneur d'Anjou (*Andium prorex*), et de Charlotte Gouffier. Il avait pour frères Charles, comte de Brissac, gouverneur du Piémont, et Arthur de Cossé, maréchal, grand pannetier de France et gouverneur de la Touraine et de l'Anjou.

Philippe succéda, sur le siége épiscopal de Coutances, à René de la Trémouille. D'après son invitation, Louis Leroy, de Coutances, traça la vie de Guillaume Budé, qui fut dédiée à l'Angevin Guillaume Poyet, chancelier de France en 1541.

Philippe était fort versé dans l'étude des lettres; il

portait de sable à trois fasces dentelées d'or. Il mourut à Gien-sur-Loire, le 24 novembre 1553, comme il résulte d'une inscription funèbre en lettres gothiques, que l'on voit sur une des tombes des seigneurs de Cossé, à Brissac. (Voir *Anjou et ses monuments*, p. 57, t. II.)

Cossé (Artus de), évêque de Coutances, neveu de Philippe, qui avait occupé le même siége, et fils de Charles, maréchal de France, comte de Brissac.

Artus était aumônier du comte d'Anjou, François, duc d'Alençon ; il gouvernait son église vers 1574.

Craon (Jean de), évêque du Mans, descendant de l'illustre famille des barons de Craon. Il vivait vers l'an 1348.

Cupif (Robert), évêque de Dol, né à Paris, mais originaire de l'Anjou, avait été auparavant évêque de Léon. Il vivait vers le milieu du XVII^e^ siècle. Il portait d'argent à trois trèfles de sinople.

Daillon (Gaspard de), évêque d'Alby, descendait de la noble et ancienne famille de Daillon. Il était fils de François, comte du Lude et de Pontgibaut, sénéchal de la province d'Anjou, et de Françoise de Schomberg, sœur de Henri de Schomberg, maréchal de France.

Avant sa nomination au siége d'Alby, il avait été évêque d'Agen. Son décès arriva le 3 octobre 1647. Il porte écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix fizelée d'argent, qui est Daillon. Aux 2 et 3 d'or au lion coupé, le haut coupé de gueules et le bas de sinople, qui est Schomberg.

Daillon (René de), évêque de Bayeux et auparavant de Luçon, descendant de l'illustre maison de Daillon

du Lude, était fils de Jean, comte du Lude, baron d'Iliers et de Briançon, sénéchal d'Anjou, et de Anne de Batarnay du Bouchage.

Il mourut le 8 mars 1601.

Il portait d'azur à une croix fizelée d'argent.

Donadieu (François de), évêque d'Auxerre, était frère de Pierre Donadieu Pichery (*Puchairicus*), gouverneur de la ville et du château d'Angers (*urbis arcisque Andinæ prefecti germanus*). François de Donadieu fut nommé évêque par Henri-le-Grand et consacré le 7 août 1599. Mais dans l'année 1624, il échangea son siége avec Gilles de Souvré contre celui de *Comenge*, où il mourut plus qu'octogénaire en 1641.

Il portait d'azur à *un point d'or* soutenant *un cœur de même*, accompagné de deux étoiles aussi d'or en chef, absolument comme au bas de la statue de son frère, au *Musée d'Angers*.

Dormans (Milon de), successivement évêque d'Angers, de 1370 ou 1371 à 1372 ou 1373, puis de Bayeux et enfin de Beauvais vers 1374 ou 1375. Il fonda le collége de ce nom à Paris où il mourut le 17 août 1387 et y fut inhumé. Les frères Saint-Marthe l'établissent à tort évêque de Bayonne, par suite sans doute de la confusion qu'ils ont faite de *Baiocensis*, Bayeux, avec *Baionensis*, Bayonne. Ils nous laissent également quelque peu dans l'embarras de savoir si le collége de Beauvais, à Paris, a été réellement fondé par Milon, ou avant lui, par son parent, Jean de Dormans. En effet, dans *Episcopi Andegavenses*, Milon de Dormans en est réputé fondateur, et dans *Episcopi Bellovacenses*, c'est Jean de Dormans.

Quoiqu'il en soit, Milon eut l'insigne honneur d'être chancelier de France.

Les Sainte-Marthe rapportent, à ce sujet, un texte tiré du Mémorial de le Cour des comptes de Paris, texte que nous traduisons ainsi : « Louis (Ier), fils du » Roi des Français (Jean II), duc d'Anjou et de Tou- » raine, à cause de la minorité de Charles VI et de » Louis, tous deux fils de défunt Charles V, fut nommé » régent du royaume, et le lundi 1er octobre 1380, le » régent, voulant convenablement gouverner, créa et » publia chancelier, par une délibération de son grand » conseil, Milon des Dormans, évêque de Beauvais, » qui le même jour prêta serment dans les mains » dudit régent. »

Milon, étant évêque d'Angers, portait d'azur à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules. Plus tard il écartela aux 1 et 4 de Dormans, aux 2 et 3 d'or à une croix cantonnée de quatre clefs de gueules.

Dumas (Jean), évêque de Dol, baron de Mathefelon et de Duretal, fils de René et de Marguerite de la Jaille. Il administra son diocèse jusqu'à l'an 1565, sans avoir été consacré ! Il avait été désigné pour cet évêché par le roi en 1554. Il fut enterré à Saint-Maurice d'Angers, église dont il était doyen, sous un magnifique mausolée que lui-même avait fait élever dans la chapelle des chevaliers du croissant (aile du sud de la cathédrale).

Il portait d'argent frêté de gueulles, au chef eschiqueté d'or et de gueulle.

Flèche (Radulfus de la), nommé évêque de Saint-Brieuc en 1329.

Forest (Pierre de), cardinal, abbé de Saint-Denis, né en 1314 dans le diocèse du Mans. Evêque de Paris

vers 1350, ensuite archevêque de Rouen. Il mourut en 1361, à Villeneuve, près d'Avignon, après avoir rendu d'éminents services à Philippe de Valois, au roi Jean, ainsi qu'au Dauphin (plus tard Charles V).

Il se rattache à l'Anjou, en ce qu'il professa la science du droit, à Angers, avec un éclatant succès. Il l'avait professée auparavant à Orléans.

Gaultier (de Coutances), *Walterius de Constantiis*, Breton d'origine, archidiacre d'Oxfort, mis à la tête de l'église de Lincoln, en 1182. Consacré à Angers, dans l'église de Saint-Laud, par Richard, archevêque de *** *(Cantuariensi)*, transféré sur le siége de Rouen en 1184.

Gerard d'Alsace (vers 1205), prévost de Saint-Audomare de Bruges, était le troisième fils de Théodoric d'Alsace et de Sybille, fille de Foulques, comte d'Anjou et roi de Jérusalem.

Gouffier (Hadrien), cardinal du titre de Sainte-Sabine, autrement nommé de Boisy, grand aumônier de France, est qualifié d'abbé de Saint-Florent de Saumur, par les Sainte-Marthe, bien que le catalogue de D. Jean Huynes n'en fasse aucune mention. Il était également abbé de Saint-Nicolas d'Angers et se trouve au catalogue des abbés commandataires de ce monastère, inséré dans le *Breviculum de Laurent Lepelletier*, où il est qualifié de prêtre-cardinal du *titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin*, qu'il avait reçu en effet, avant celui de Sainte-Sabine.

Gouffier, mourut, d'après le *Breviculum*, en novembre 1523.

Il avait été évêque de Coutances, en Normandie, et ensuite d'Alby.

Il descendait des Gouffier, seigneurs de Bonnivet, de Boisy et d'Oiron, qui formaient l'une des plus illustres familles de France. Il portait d'or à trois jumelles de sable.

Gondi (Jean-François de), archevêque de Paris, fut abbé de Saint-Aubin d'Angers. Il mourut en 1654.

Les armes de Gondi sont d'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, liées de gueules.

Gualo, évêque de Léon, avait été moine de Saint-Florent de Saumur; il remplit les fonctions de l'archevêque de Bourges, dans le concile de Latran, en 1112 sous le pape Paschal, et assista au synode de Nantes, de l'an 1127. Il mourut en 1134.

Voir *Episcopi Leonenses* dans *Sammarthæni.*

Louis (de Sicile) Saint. Surnommé de Marseille, fils de Charles II, roi de Sicile et de Marie de Hongrie, mena une sainte vie, d'abord comme frère mineur et ensuite comme évêque de Toulouse et de Pamiers, siéges réunis qu'il gouverna simultanément vers 1297.

Il appartenait à la maison d'Anjou-Sicile; aussi d'après les Sainte-Marthe, il portait dans son blason « Sicile-Anjou, d'azur semé de fleurs de lys d'or au » lambel de gueulles de quatre pièces, party de Jéru- » salem et de Hongrie. »

Plusieurs le considèrent comme ayant été le premier évêque de Pamiers.

Maillé-Brezé (Simon de), archevêque de Tours, était fils de Guy de Maillé, seigneur de Brezé, gouverneur d'Anjou (*proregis Andegavensium*), et d'Anne de Louan.

Il monta sur le siége de Tours vers 1554, et ouvre un synode à Angers, en septembre 1583, auquel assistent huit évêques.

En compagnie de Charles, cardinal de Lorraine, il assista au Concile de Trente (*tredentino synodo*). Il est auteur d'une traduction latine de vingt-quatre homélies de saint Bazile, écrites en grec, il la dédia audit cardinal et mourut le 11 janvier 1597 âgé de 82 ans.

Au nombre de ses frères était Arthur, seigneur de Brezé, père de Claude, seigneur de Milly et aïeul d'Urbain, marquis de Brezé, gouverneur d'Anjou et de Catalogne, ledit Urbain, père d'Armand, duc de Fronsac, et de Claire-Clémence de Maillé-Brezé, épouse de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Maillé porte d'or à trois fasces antées de gueules.

« L'assemblée de 1583, fut le dernier concile provin-
» cial ; on y arrêta que l'on solliciterait pour le clergé
» la restitution de la faculté qu'on lui avait enlevée de
» nommer ses évêques et ses abbés. On s'y occupa,
» enfin, des moyens de persuader le peuple sur le
» danger de ses croyances superstitieuses, relative-
» ment aux maléfices, aux sortilèges, aux procédés
» occultes qu'il employait pour se guérir ou pour se
» préserver des maladies.

» Simon de Maillé-Brezé, quitta son diocèse en 1588
» et se retira dans sa terre de Lambroise, au bourg
» Saint-Sulpice (Bl. P. 338 n° 8 de l'im.) »

C'est ce qui explique pourquoi l'on dit « qu'un concile s'est tenu en ce château. »

Montfort (Guillaume de), évêque de Paris, vivait à la fin du XI^e^ siècle, il était frère de la fameuse Bertrade, comtesse d'Anjou, femme de Foulques Rechin et l'amante de Philippe 1^er^, roi des Français.

Guillaume portait de gueules au lyon d'argent à la queue fourchée.

Montsoreau (Jean), archevêque de Tours. Il était de l'ancienne maison de Montsoreau-sur-Loire, en Anjou.

Elevé sur le siége de Tours vers 1270, il réunit un concile provincial à Saumur, au monastère de Saint-Florent, en 1276; il mourut vers l'an 1284.

Passavant (Guillaume de), évêque du Mans, descendait de la noble famille de ce nom, par son père, et de celle de Martigné-Briant, par sa mère Lucie, cousine de Rainauld, évêque d'Angers.

Il gouverna le diocèse du Mans, depuis 1142 jusqu'à l'an 1186.

Jean, moine de Marmoutier, lui dédia son histoire en deux livres, de Geoffroy, duc des Normands et comte des Angevins.

Porc de la Porte (Andréas de), évêque de Saint-Brieuc, descendait des barons de Vezins d'Anjou; il était fils de René et d'Anne de la Tourlandry, il fut nommé au siége de Saint-Brieuc, en 1619, par Louis XIII.

Pouancé (Théobald de), évêque de Saint-Brieuc, descendait des seigneurs de la Guerche et de Pouancé, et devint ensuite évêque de Dol, et fut en 1224 nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Philippe III, roi de France. Il vivait encore en 1305.

Savonnières (Mathurin de), évêque de Bayeux, descendait d'une famille noble d'Anjou. Il eut pour frère Jean de Savonnières, seigneur de la Brestesche, et pour mère Oliva de Mathefelon. Il prit, en 1532, possession de son siége où l'avait appelé Henri III. Il mourut en 1586.

Il portait de gueules à la croix patée d'or.

Serrant (Félix de Brie de), doyen de l'église du

Mans, abbé de Saint-Evroult (*Ebrulfi*) en Neustrie ; il mourut en 1546.

Souvré (Gilles) fut abbé commandataire de Saint-Florent, près de Saumur, couvent dont il prit possession par procureur, au mois de décembre 1650.

Nommé évêque de Comenge vers 1613, il le devint ensuite d'Auxerre vers 1624 ou 1625.

Il avait été trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, où il mourut en 1631.

Il a écrit des paraphrases sur les lettres de saint Paul aux Hébreux.

Il portait d'azur à cinq bandes ou cottices d'or.

Voir *Episcopi Autessiodorenses* dans *Sammarthæni* et le catalogue des abbés, de dom Jean Huines.

Turgisus (ou Turgedus), évêque d'Avranches. En 1129, suivant Ordéric, il célébra les noces de Geoffroi comte d'Anjou avec Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre.

Turpin (Pierre), évêque d'Evreux, fils d'Antoine de Crissé, d'une noble famille d'Anjou, et d'Anne de la Gresille; il commença de siéger vers 1471.

Il portait lozangé d'argent et de gueules.

Valençay (Léonor d'Etampes), archevêque de Reims, abbé et baron de Saint-Pierre de Bourgueil, en Anjou, appartenait à l'illustre maison d'Etampes de Valançay. Il mourut à Paris en avril 1651. Son cœur fut déposé dans l'abbaye de Bourgueil.

Il portait d'azur à deux girons d'or mis en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.

Godard-Faultrier.

NOTICE

sur la position

DE LA MANSION ROMAINE COMBARISTUM.

Messieurs,

Un de nos honorables collègues, dont l'éloignement a laissé dans nos rangs un vide si généralement senti, M. le conseiller Faye, vous a présenté l'année dernière un mémoire d'un haut intérêt, dans lequel il a déterminé d'une manière positive la situation de l'ancienne mansion romaine *Segora*. En transmettant à notre collègue l'expression du plaisir que m'avait causé la lecture de son savant mémoire, je l'avais engagé à en entreprendre un semblable sur la station *Combaristum*, et je lui avais fourni à ce sujet, quelques aperçus qui m'étaient personnels. Ne pouvant conserver l'espoir de voir M. Faye entreprendre ce travail, que son érudition et ses consciencieuses recherches eussent si dignement accompli, je me suis décidé à vous apporter mon faible tribut, dans l'espoir qu'il engagera quelqu'un, plus habile et plus versé dans l'étude des antiquités, à approfondir un sujet que je ne puis que légèrement effleurer.

Nos divers historiens de l'Anjou, ne paraissent pas être fixés d'une manière positive sur l'emplacement que dut occuper la station *Combaristum*, voici ce

qu'en écrivait Bodin en 1821 : « ..... la troisième » voie conduisait à *Combaristum*. Cette voie devait » passer au Lion-d'Angers, et *Combaristum* était sans » doute un de ces lieux d'étape, que les Romains » nommaient mansions. Ces mansions étaient toujours » placées sur les chemins militaires, à une journée de » distance ; c'était là que les légions se reposaient en » allant ou en revenant de la guerre, et qu'elles trou- » vaient des magasins de vivres et de fourrages.

» Je n'ai vu aucuns vestiges de la voie d'Angers à » *Combaristum*, mais il en existe probablement quel- » ques-uns qu'on découvrira peut-être dans la suite. » Quant à la situation de cette mansion, je crois qu'elle » pouvait être où nous voyons le bourg de Combrée, » entre Segré et Pouancé. C'est sur la ressemblance » de ces deux noms que je fonde cette conjecture. Si » l'on trouve quelques restes de constructions antiques » dans cette commune ou dans les environs, cette » conjecture pourra devenir certitude (1). »

En 1839, M. Godard s'exprimait ainsi : « La troi- » sième voie romaine partait encore d'Angers, gagnait » le Lion, puis *Combaristum*, que le célèbre géographe » Gille-Robert, a placé sur la carte de la Gaule dressée » en 1750; ce dernier lieu nous semble, avec Bodin, » devoir être le bourg de Combrée (2). »

En 1850, M. de Beauregard écrivait : « La capitale » des Andes, fut un centre d'où les Romains firent » partir plusieurs routes pour mettre le pays en com- » munication avec les provinces voisines et avec les

(1) *Recherch. histor. sur Angers*, tom. I, p. 39.
(2) L'*Anjou et ses monuments*, t. I, p. 46.

» grandes voies de l'empire. La première se dirigeait » sur Combrée, en traversant le Lion-d'Angers (1). »

Ainsi nos historiens les plus recommandables se rencontrent tous pour admettre provisoirement Combrée comme étant l'ancien *Combaristum :* la ressemblance des noms est en effet frappante; elle est un guide sûr en beaucoup de circonstances, mais il faut qu'elle concorde avec la présence des constructions antiques et avec les distances indiquées; or rien de semblable n'ayant été constaté à Combrée, cette similitude de noms qu'il nous sera facile d'expliquer plus tard, ne peut suffire à décider la question, et les investigations doivent être dirigées dans un sens différent.

La première condition à remplir pour arriver à un résultat plausible, est de constater les traces et la direction de la voie antique, sur laquelle était placée notre station. Cette voie qui, d'après la carte de Peutinger, conduisait de *Juliomago* (Angers), à *Condate* (Rennes), a été, sinon indiquée, au moins soupçonnée par M. Godard : « Une route d'Angers à Rennes, dit-il, » par le Lion, la Jaillette, Louvaine, l'Hôtellerie, tra» versait Châtelais, et pourrait bien être une ancienne » voie romaine (2). »

Telle était en effet la direction de cette voie, que Cassini a indiquée sous le nom de *chemin de Craon*, elle se continuait vers Craon, puis inclinant au nord-ouest, elle gagnait Rennes en se dirigeant vers la Guerche. M. Béraud a observé au nord de Châtelais, une chaussée étroite et élevée, n'ayant aucune ana-

(1) *Statistique du départ. de Maine et Loire*, 2e édit., p. 70.
(2) L'*Anjou et ses monuments*, tom. 2, p. 136.

logie de construction avec nos chemins modernes et telle qu'en présentent les restes des anciennes voies romaines; en quelques endroits le chemin était parsemé de gros blocs de pierre que l'on a dû briser en restaurant ce chemin, dans ces derniers temps.

J'ai observé une disposition semblable sur la voie encore visible entre Gennes et Chenehutte, où d'énormes blocs de grès encaissés horizontalement dans le sol, forment une surface plane et unie.

Ce n'est donc point dans la direction de Combrée, mais entre le Lion-d'Angers et Craon, que nous devons chercher la station *Combaristum*.

Si nous consultons la carte de Peutinger, nous voyons qu'en partant de Rennes (*Condate*), la route nous offre une station nommée *Sipia*, suivie du chiffre XVI, puis *Combaristum* XVI, et enfin, *Juliomago* (Angers), suivi du chiffre XVII. *Combaristum* doit donc être placé à 17 lieues gauloises d'Angers et à 16 lieues de *Sipia*, lieu situé lui-même à 16 lieues de Rennes. Telles sont les données qui doivent nous guider dans nos recherches.

La lieue gauloise étant évaluée à 2,268 mètres, les 17 lieues indiquées devront représenter 38,556 mètres. En mesurant les distances à l'échelle de Cassini, sur la route indiquée, nous sommes conduits à Châtelais, bourg éloigné d'Angers, d'environ 42,000 mètres, différence qui ne peut être regardée comme sérieuse, puisque l'on ne connaît pas exactement la ligne que suivait l'ancienne voie.

Châtelais présente bien une position telle que les Romains savaient les choisir, un plateau situé au point de jonction d'un ruisseau avec l'Oudon, défendu

à l'est par la rivière, au sud par le ravin où coule le ruisseau. De hautes murailles d'enceinte, une porte massive et les restes d'une puissante forteresse, frappent le voyageur qui aborde ce lieu, et contrastent avec la tranquillité qui règne habituellement dans nos villages.

Interrogez les habitants, ils vous diront que leur bourg fut jadis une ville considérable, où *l'on faisait les lois* et qu'elle a été dévastée par les Anglais. Leurs souvenirs ne vont pas au-delà, mais l'archéologue saura découvrir leurs titres d'antiquité encore gisants sur le sol. Les ruines y « sont de deux classes, dit » M. Godard, gallo-romaines et féodales; les briques » crochues en grand nombre, et quelques noyaux de » maçonnerie *amplecton*, appartiennent à la pre- » mière..... Plusieurs tombeanx en auges (pierre » coquillière de Doué), prouvent qu'antérieurement » au IXe et Xe siècles, Châtelais était un *cemœterium*, » c'est-à-dire l'une des paroisses primitives du Craon- » nais..... Le régime féodal s'est assis sur les débris » gallo-romains; il a de ses hautes murailles, enve- » loppé le pourtour de la colline qui domine l'Oudon; » un fossé large et profond protégeait Châtelais, du » côté que ne baignait pas la rivière. Deux enceintes » existaient, celle du bourg.... et celle du château.... » Toutes ces constructions étaient vigoureusement » nouées entre elles; de vastes souterrains les ren- » daient plus formidables encore..... (1) »

Ainsi la concordance des distances indiquées et des constructions antiques, nous persuadent que Châtelais

(1) L'*Anjou et ses monuments*, tom. 2, p. 136.

a pris la place de l'ancien *Combaristum*. Rien de plus ordinaire que ces changements de noms au moyen âge; lorsqu'une forteresse s'élevait sur les ruines d'un monument antique, elle prenait le nom de *Castrum novum*, *Castellum*, Château-neuf, Châtillon, Châtellier, Châtelais; nous en avons de si nombreux exemples dans nos contrées, qu'il serait superflu d'insister sur ce sujet. Mais le nom de *Combaristum* ne s'effaça pourtant pas entièrement, il resta attaché à la vaste forêt qui avoisinait la station et qui, jusqu'ici, a toujours été nommée *forêt de Combrée*, ou par corruption forêt d'*Ombrée*, et lorsque plus tard, un bourg vint s'établir à l'extrémité méridionale de cette forêt, il emprunta naturellement son nom aux bois à l'ombre desquels il avait abrité son clocher, il devint le bourg de *Combrée*.

Si, en suivant la direction de Rennes, on retrouvait à la distance indiquée de 16 lieues gauloises, des traces de la mansion *Sipia*, ce serait sans aucun doute un puissant argument en faveur de l'opinion que nous présentons dans cette notice. Eh bien, précisément à cette distance et à pareille distance de Rennes, se trouve une commune, située dans le département d'Ille-et-Vilaine, un peu au-delà de la Guerche et qui porte le nom de Visseiche, ou Vicseiche, *Vicus Sipia*, ou le bourg *Sipia*; la rivière sur laquelle ce bourg est assis se nomme aussi la Seiche (*Sipia*), et il n'est pas douteux pour nous qu'on ne doive reconnaître ici ou du moins dans le voisinage, l'emplacement de la mansion *Sipia*, concordant parfaitement pour la direction et la distance avec celle de *Combaristum*. Je suis heureux au reste de pouvoir m'appuyer ici de l'opinion

d'un savant qui, sans avoir soupçonné ces rapprochements peut-être, s'est exprimé ainsi : « La voie de » Rennes à Angers existe ou a incontestablement » existé. La table de Peutinger la fait passer par les » stations de *Combaristum* et de *Sipia;* mais, à l'ex- » ception de quelques fragments reconnus dans les » environs de Château-Giron, par MM. Corbe et de » Kerdrel, et depuis le Lion-d'Angers jusqu'au bourg » romain de Châtelais, par M. Godard-Faultrier, cette » voie si intéressante reste tout entière à étudier. » On présume qu'elle passait à Vic-Seiche et à la » Guerche. (1) »

Il nous parait donc démontré maintenant que notre voie antique partant de *Juliomagus* (Angers), passait à la *Legio Andina* (le Lion-d'Angers), dont la table théodosienne ne fait pas mention, puis à *Combaristum* (Châtelais), à *Sipia* (Vic-Seiche), et enfin, à *Condate* (Rennes).

Il serait à désirer qu'on pût préciser enfin la situation de la mansion *Robrica :* Danville la plaçait à Longué, Walkenaer et M. de Caumont à Beaufort, mais ces localités ne concordent pas avec la distance de 28 lieues, qu'indique la carte de Peutinger : la Sauvagère et Bodin la supposaient avec plus de vraisemblance au camp de Chenehutte, localité pourtant encore trop rapprochée d'Angers ; on eût pu la placer à Saumur, dont le château a remplacé une forteresse antique, mais il nous semble qu'il y aurait plus de probabilités pour Saint-Just-sur-Dive, localité où d'après la tra-

(1) M. Bizeul, *Mémoire sur les voies romaines de l'Armorique,* Congrès scientifique de Rennes, tom. 2, p. 64 (1850).

dition existait une ville nommée Lezon ou Lezan, et où, dans ces derniers temps, on a découvert un si grand nombre d'objets antiques, témoins irrécusables de l'existence d'une ville embellie par le luxe de la civilisation romaine. Les débris de plusieurs *villa* se rencontrent encore dans les campagnes environnantes, notamment dans la forêt de Fontevrault. Plusieurs voies antiques aboutissaient à Saint-Just, et cette position nous semblerait convenir à *Robrica* qui ne se trouve pas placée sur la route *directe* d'Angers à Tours, mais bien plus au midi, sur une voie qui conduisait à Bourges, centre où rayonnaient les plus grandes voies de communication de l'empire.

En effet, après *Juliomago*, la carte de Peutinger signale *Robrica* XXVIII, *Tasciaca* XXIV, *Gabris*, *Avaricum* XXIV. Cette route, pour gagner le pays des *Bituriges*, devait passer dans la partie méridionale du pays des *Turones;* nous y trouvons, dans l'arrondissement de Loches, une localité nommée Tauxigny, dont le nom et la situation s'accordent assez bien avec *Tasciaca; Gabris* pourrait être Chabris, commune située aux bords du Cher, entre Saint-Aignan et Vierzon, à peu près à 24 lieues gauloises d'*Avaricum* (Bourges). On comprend que nous ne présentons ces aperçus que pour ce qu'ils peuvent valoir, n'ayant aucune donnée positive pour les confirmer.

En terminant cette notice, je dois déclarer que, en dehors des auteurs que j'ai cités, je n'ai eu aucune connaissance des recherches qui auraient pu avoir été faites sur le même sujet; s'il en existait et que je me fusse rencontré avec leurs auteurs, je ne pourrais que m'en féliciter; s'ils étaient arrivés à d'autres conclu-

sions, je me féliciterais encore d'avoir fourni de nouveaux éléments à la discussion et d'avoir pu contribuer ainsi à la découverte de la vérité. C'est uniquement dans ce but que j'ai cru devoir soumettre ce travail, dont je reconnais toute l'imperfection, à l'appréciation de mes savants collègues; si je l'avais atteint, je ne regretterais pas d'avoir fait trève un moment à mes travaux habituels, pour appeler quelque lumière sur un point encore obscur de la géographie ancienne.

A. Boreau,

Directeur du jardin botanique.

Angers, août 1853.

RAPPORT

SUR

LES OPÉRATIONS DE DRAINAGE

A EXÉCUTER DANS LE CIMETIÈRE DE L'EST.

Messieurs,

On s'est préoccupé assez vivement dans notre ville, il y a quelque temps, d'une question importante, au point de vue de la salubrité publique, je veux parler de l'état du cimetière de l'Est, sur la route d'Angers à Trelazé. — On y voyait en effet, à la suite des pluies abondantes du mois de janvier dernier, sortir de terre dans les parties les plus basses, une eau chargée de matières animales en partie saponifiées et en quelques points sanguinolentes.

Un pareil spectacle, affligeant pour les familles qui venaient payer un dernier tribut de souvenir à ceux qu'elles avaient perdus, était de nature à faire craindre que, par la suite, ce champ de repos ne devînt un centre pestilentiel, par la putréfaction des matières animales ainsi entrainées à la surface du sol. M. le Maire d'Angers, justement préoccupé des réclamations qui lui parvenaient de toutes parts à ce sujet, m'a fait l'honneur de s'adresser à moi pour une reconnaissance des lieux, afin que je lui indiquasse s'il

était possible d'apporter quelque remède à ce déplorable état de choses.

J'ai en conséquence, visité avec détail le cimetière de l'Est et voici quels ont été les résultats principaux de mon examen :

Ce cimetière est placé dans un terrain présentant deux pentes en sens inverse, dont le thalweg inférieur est dessiné par un ruisseau serpentant presque parallèlement à la route d'Angers à Trelazé. Le sol en est argileux et repose sur un sous-sol schisteux, de la formation silurienne, qui constitue une partie importante de l'écorce du département de Maine et Loire. Ce sol argileux est d'une compacité si grande et tellement imperméable aux eaux, que dans les fosses préparées à l'avance et séparées par quelques centimètres seulement de terrain non remué, l'eau séjourne à des niveaux différents, ce qui accuse manifestement l'absence absolue de communications entre elles.

Ce fait qui m'a tout d'abord frappé, donne la clef des phénomènes observés pendant les temps de pluie. En effet, la partie du cimetière actuellement occupée sur le versant situé du côté de la route de Trélazé, se trouve séparée du ruisseau dont j'ai signalé l'existence, par un espace de terrain non remué, de plusieurs mètres de largeur, sur lequel existe une allée. Si donc, les eaux pluviales pénétrant dans les parties hautes du cimetière, tendent à s'écouler vers ce ruisseau, à cause de la déclivité naturelle du terrain, elles se trouvent arrêtées par le mur argileux qui empêche toute infiltration.

Il est évident par suite, que, dans ces conditions, l'eau après avoir imbibé les terrains, s'élévera de plus

en plus dans cette espèce de réservoir souterrain, jusqu'à ce que dans les parties les plus basses du cimetière, elle arrive à la surface du sol, où elle viendra sourcer, après être restée pendant un temps plus ou moins long, en contact avec les corps ensevelis, en entraînant des parties animales, quelquefois sanguinolentes; que si elle n'est pas en quantité suffisante pour arriver jusqu'à la surface du sol, elle tendra toujours à conserver les corps dans un milieu humide, qui arrête l'action normale et destructive du temps.

Je vous signale, Messieurs, sans restriction, tous les inconvénients que présentent le terrain et l'emplacement choisis pour le cimetière de l'Est, parce-qu'heureusement je ne les crois pas sans remède, ainsi que je vais avoir l'honneur de vous l'exposer.

Il résulte des explications qui précèdent sur l'état des lieux, que sans l'existence de l'allée placée à la partie inférieure du cimetière, les eaux pluviales s'écouleraient rapidement au milieu des terres remués jusqu'au ruisseau qui leur servirait de canal de décharge. Il devient donc facile d'assécher sans frais considérables, la partie de ces terrains déjà occupée; puisqu'il suffira pour atteindre ce résultat de mettre en communication l'extrémité inférieure des fosses avec le ruisseau, au moyen de canaux de drainage ayant quelques mètres seulement de longueur et placés de distance en distance.

Pour la partie du cimetière encore inoccupée, je pense qu'il n'y a rien à faire d'une façon générale, que des lignes de drains placés de dix à dix mètres, ou même plus rapprochées, n'apporteront pas une amé-

lioration radicale à l'état de choses actuel qu'il s'agit de modifier.

En effet, les drains placés à de pareilles distances sont d'une efficacité incontestable, démontrée par l'expérience et sanctionnée par la théorie, pour rendre propres à la culture en empêchant l'eau d'y séjourner, les terrains de toute nature, même les terrains argileux les plus compacts, lorsque ce qu'il faut assécher n'est que la portion tout-à-fait superficielle du sol, celle qui a été remuée par la charrue. Dans ces conditions, une rigole avec drains placés à un mètre de profondeur, recevra naturellement toutes les eaux pluviales ayant pénétré les terres remuées et s'écoulant toujours vers les cavités les plus basses.

Il n'en est plus ainsi, si, dans un terrain argileux, à côté d'un train de drainage, on creuse une fosse à une profondeur moindre que celle des drains, mais sans que les terres aient été remuées sur toute la profondeur de cette fosse, dans l'intervalle qui la sépare de la ligne de drains. Dans ces nouvelles conditions, la fosse se remplira nécessairement d'eau, jusqu'au niveau des terres remuées.

Ainsi, dans le cas du cimetière de l'Est, qui m'occupe spécialement, les drains placés à quelques mètres des fosses que l'on prépare, empêcheront bien l'eau de venir sourcer au jour, chargée de matières animales, parce que le terrain a été remué plus ou moins profondément à la surface; mais les corps ensevelis demeureront dans l'eau, ce qui est le plus grand des inconvénients auquel il importe de remédier.

La solution que je proposerais, me parait satisfaire à toutes les exigences de la question et présente au

point de vue économique des avantages sur l'application ordinaire du système de drainage. Elle consiste simplement à donner l'ordre aux fossoyeurs de préparer les fosses en s'élevant toujours de la partie basse du cimetière vers la route de Trelazé, de les mettre toutes en communication entre elles, et de relier enfin ces fosses au ruisseau, par des lignes de drains placés de distance en distance et de très petite étendue.

Par ce moyen simple et économique, tous les terrains remués et capables par suite d'absorber les eaux pluviales, se trouvant en communication facile avec ce ruisseau, seront naturellement asséchés sur toute leur hauteur. Résultat auquel il est difficile d'arriver, ainsi que je crois l'avoir clairement démontré, par l'application ordinaire du drainage.

L'ingénieur des mines,

A. BLAVIER.

Angers, le 12 mars 1853.

NOTE

SUR QUELQUES INSTRUMENTS DE LA MUSIQUE DES HÉBREUX,

d'après un manuscrit du IXe siècle.

Parmi les précieux manuscrits que possède la Bibliothèque d'Angers, il en est un qui nous a particulièrement frappé, tant par sa haute antiquité que par les dessins coloriés dont il est orné. C'est un psautier du IXe siècle. Les psaumes sont précédés de tables, de lettres, de prologues, etc., et suivis d'un grand nombre d'oraisons. Le mot *Beatus* par lequel ils commencent, f° 18. est du plus riche travail. La haste et les panses à compartiments de la lettre B sont accompagnées de figures d'animaux, d'entrelacs et de réseaux; les cinq autres lettres sont placées les unes au-dessus des autres et enveloppées de girons verts, jaunes, rouges et violets. Enfin, sur les fos 12, 13 et 14, sont deux curieux dessins, dont nous donnons une copie au trait.

Le premier représente le roi David, entouré de divers instruments de musique. Le second montre le même prophète accompagné de quatre musiciens, et de deux scribes qui recueillent ses psaumes.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle idée on se faisait, au IXe siècle, des instruments de musique des Hébreux. Nous allons donc essayer de donner l'explication des figures de notre manuscrit.

PREMIER DESSIN.

La figure n° 1 représente une cithare ou *kinnor*, en forme de delta renversé et arrondi à la partie inférieure. Les cordes sont verticales.

Le *kinnor* se touchait par le haut, avec les doigts ou avec l'archet, et résonnait par le bas. Il était construit avec le précieux bois d'*almugim*, dont il est parlé dans le livre des Rois et dans les Paralipomènes.

« S'il faut en juger par un passage d'Isaïe, remarque D. Calmet, le son de cet instrument était triste et lugubre : *mon ventre*, dit le prophète, *résonnera dans ma douleur comme le kinnor*. (Isaïe. Ch. XVI. v. 11). »

C'est avec le *kinnor* cependant que David calmait les fureurs et chassait la sombre mélancolie de Saül :

Igitur quandocumque spiritus malus arripiebat Saül, David tollebat citharam et percutiebat manu sua, et refocillabatur Saül et levius habebat; recedebat enim ab eo spiritus malus.

On s'en servait encore pour chanter les louanges de Dieu :

Confitebor tibi in cithara, Deus meus, etc.....
Psallite Domino in cithara....

Dans une lettre à Dardane, attribuée faussement à saint Jérome, on parle d'une cithare à 24 cordes. Cette cithare, dit l'auteur, représentait l'Eglise; les 24 cordes figurent les 24 vieillards de l'Apocalypse, et les 3 angles du delta les 3 personnes de la Sainte-Trinité.

La figure n° 2 est encore celle d'une espèce de cithare en bois, à cordes obliques. Le dessinateur

10

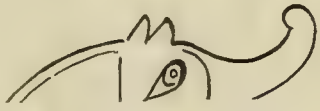

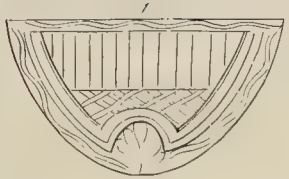
1

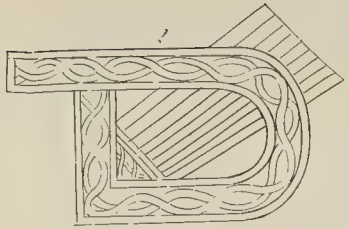
2

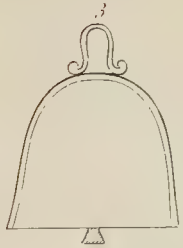
3

4

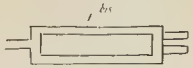
4 bis

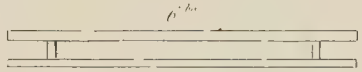
4 ter

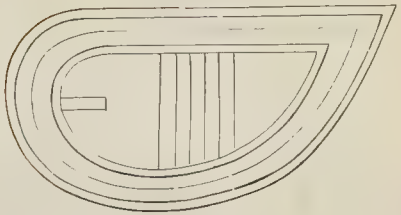
5

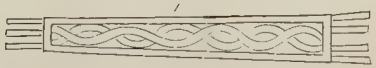
7

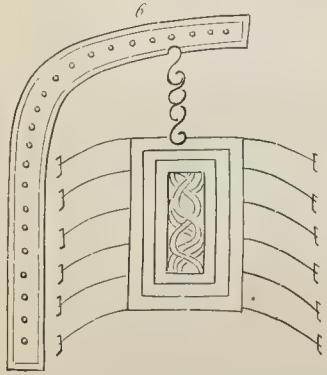
6

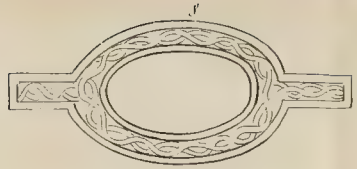
8

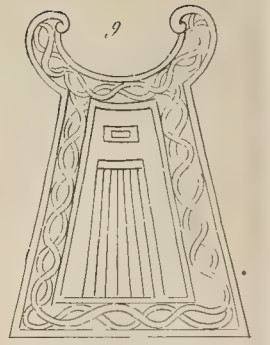
9

10

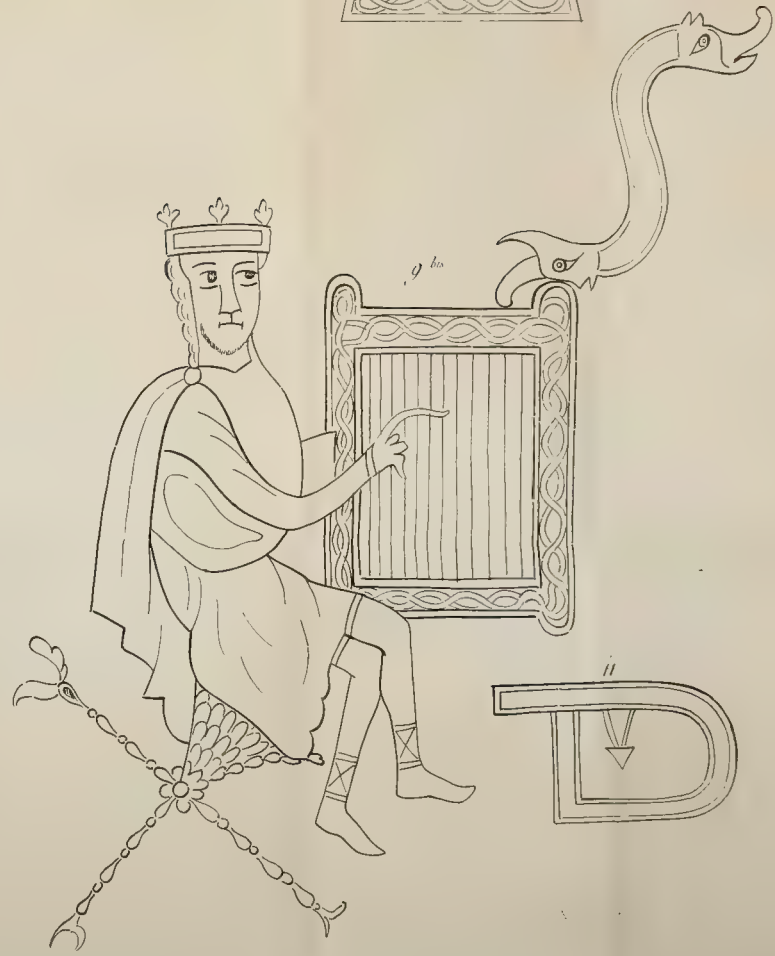
9 bis

11

paraît avoir voulu représenter le premier instrument de musique inventé par Jubal, *pater canentium cithara et organo.*

La figure n° 3 représente une cloche en fer ou en bronze. C'est le *tintinnabulum*, instrument qui appartient à la classe des *mezilothaïm*, dont l'Ecriture parle en beaucoup d'endroits.

Le *tintinnabulum* était en usage dans les assemblées, dans les réjouissances publiques et dans les fêtes. *Suscitat ad orationem*, dit notre manuscrit.

On le faisait résonner en frappant dessus ou en agitant le battant.

Les figures nos 4 et 4 bis, sont celles de la *sambuque*, *sambuca*. Cet instrument, dont le nom se trouve dans Daniel : *in hora qua audierietis sonitum..... sambucæ* (Cap. III. v. 5), est assez mal défini. Les uns, comme Athénée, Vitruve, Festus, D. Calmet en parlent comme d'un instrument à cordes; les autres, comme Masurius, en font une espèce de flûte. Notre manuscrit l'appelle *genus informe*, et le représente : 1° sous la forme d'une cymbale, *acitabulum*, fig. 4, 2° sous celle d'une trompette, fig. 4 bis.

Suivant Isidore, le nom de *sambuque* viendrait du sureau, avec lequel l'instrument était construit dans l'origine.

La figure 5 est celle d'une sorte de cithare à 6 cordes, nommée, par le calligraphe, *pennola*, *pennoil*. Nous n'avons trouvé le nom ni l'explication de cet instrument dans aucun des auteurs qui se sont occupés de la musique des hébreux, tels que Kirscher, D. Calmet, Mersenne, Laborde, etc..... Nous regrettons de n'avoir pas à notre disposition le savant ouvrage du rabbin

Abraham Arie de Mutina, intitulé le *Scillte hagiborin, ou le bouclier des vaillants,* qui contient la description de tous les instruments du temple de Jérusalem. Peut-être nous aurait-il fourni quelques renseignements sur le *pennoil.*

La figure 6 est encore celle d'un instrument dont Kirscher, Calmet et Mersenne n'ont pas fait la moindre mention. C'est le *bombulum.* Il paraît se composer d'une longue tige recourbée à laquelle est suspendu un prisme quadrangulaire formé de tuyaux et garni, sur chacune de ses faces, de verges métalliques. On l'agitait sans doute en cadence, à peu-près comme le bonnet chinois.

La description du *bombulum* est donnée dans l'épître à Dardane que nous avons déjà citée. Nous la reproduisons littéralement ici. Elle est fort curieuse, mais assez difficile à bien comprendre :

Fistula præterea artis esse mysticæ : sicut fusores earum rerum affirmant, reperitur ita bombulum æreum ductile quadratum latissimumque, quasi in modum coronæ cum fisocolo æreo ferroque commixto, atque in medio concusso, quod in ligno alto spatiosoque formatum superiore capite constringitur : alterum altero capite demisso : sed terram non tangi a plerisque putatur : et per singula latera duodecim bombula ærea : duodecim fistulis in medio positis, in catena fixis dependent : ita tria bombula, in uno latere per circuitum utique figuntur, et concitato primo bombulo, et concitatis duodecim bombulorum fistulis in medio positis, clamorem magnum fragoremque nimium supra modum simul proferunt. Bombulum itaque cum fistulis, id est, doctor in medio ecclesiæ est, cum Spiritu sancto qui loquitur in eo : constrin-

gitur in ligno alto, id est Christo, qui a sapientibus ligno vitæ comparatur : in catena, id est, in fide : et non tangit terram, id est, opera carnalia : duodecim bombula, id est, duodecim Apostoli; cum fistulis, id est, divinis eloquiis.

Epistola ad Dardanum de diversis generibus musicorum. Opera S^ti Hieronymi.

Nous ignorons quel est l'instrument des Hébreux représenté par le *bombulum*. Nous croyons cependant qu'il rentre dans la classe des *zalzelim* et des *schalischim*, ou des cymbales et des sistres.

La figure 6 bis, semble être celle d'un des tuyaux qui entrent dans la composition du *bombulum*.

La figure 7 est celle de la trompette, *tuba*, en hébreu *scophar*. Du côté de l'embouchure sont trois tuyaux d'airain, *tres fistulæ æreæ;* du côté du pavillon, quatre conduits, *quatuor vociductus*, par lesquels sort la voix.

D'après l'auteur de la lettre à Dardane, cette trompette serait le symbole des trois personnes de la Sainte-Trinité, confessées, dans l'annonce du Christ, par les quatre Évangélistes.

La forme et la matière des trompettes variaient beaucoup. Les unes étaient faites en cornes de bélier, les autres en argent ou en cuivre. Celles-ci étaient droites et longues; celles-là recourbées en forme de cor.

On s'en servait dans une foule de circonstances, et elles jouent le plus grand rôle dans les combats ou les solennités des Juifs.

Faites vous deux trompettes d'argent battues au marteau, dit le Seigneur à Moïse, afin que vous puissiez vous en servir

pour assembler tout le peuple lorsqu'il faudra décamper. Et quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous à l'entrée du Tabernacle de l'alliance.

Si vous ne sonnez qu'une fois, les princes et les chefs du peuple d'Israël vous viendront trouver.

Mais si vous sonnez plus longtemps de la trompette et d'un son plus serré et entrecoupé, ceux qui sont du côté de l'orient décamperont les premiers.

Au second son de la trompette et au bruit semblable au premier, ceux qui sont vers le midi détendront leurs pavillons : et les autres feront de même au bruit des trompettes qui sonneront le décampement.

Mais lorsqu'il faudra seulement assembler le peuple, les trompettes sonneront d'un son plus uni, et non de ce son entrecoupé et serré.

Les prêtres enfants d'Aaron, sonneront des trompettes : et cette ordonnance sera toujours gardée dans toute votre postérité.

Si vous sortez de votre pays pour aller à la guerre contre vos ennemis qui vous combattent, vous ferez un bruit éclatant avec ces trompettes, et le Seigneur votre Dieu se souviendra de vous pour vous délivrer des mains de vos ennemis.

Lorsque vous ferez un festin, que vous célébrerez les jours de fêtes et les premiers jours des mois, vous sonnerez des trompettes en offrant vos holocaustes et vos hosties pacifiques, afin que votre Dieu se ressouvienne de vous. (Nombres. ch. x. v. 2-11).

C'était au son de la trompette qu'on annonçait le commencement de l'année civile, qu'on poursuivait les ennemis, qu'on renversait les murs des cités, etc...

..... Le premier jour du septième mois vous sera aussi vénérable et saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour là, parce que c'est le jour du son éclatant des trompettes. (Nomb. xxix. 1).

..... En même temps ils sortirent de leur camp pour les combattre et ceux qui étaient avec Judas Machabée sonnèrent de la trompette, et les chargèrent, et les troupes des nations furent battues et s'enfuirent dans la plaine. (Mach. 1 ch. iv. 13. 14).

..... Tout le peuple ayant donc jeté un grand cri et les trompettes sonnant, la voix et le son n'eurent pas plutôt frappé les oreilles de la multitude que les murailles tombèrent et chacun monta par l'endroit qui était vis-à-vis de lui. (Josué. vi. 20).

La trompette résonnait encore dans les funérailles; mais quand on célébrait celles d'une jeune fille, on se servait de la flûte. (Dictionn. de la Bible, par D. Calmet).

La figure 8 représente une sorte de cornemuse composée de deux tuyaux et d'une peau qui se gonflait par l'insufflation. On lit au-dessus : *Chorus de pelle simplex cum duabus cicutis.*

Les figures 9 et 9 bis sont celles de deux *psaltérions*, l'un en forme de trapèze, couronné d'un croissant; l'autre quarré et surmonté d'un dragon à 2 têtes.

Le psaltérion est le *nable* ou *nebel* des Hébreux. Il se touchait par en bas et résonnait par en haut. On en jouait tantôt avec le doigt, tantôt avec l'archet. Il était construit, comme le kinnor, en bois d'*almugim*, et avait ordinairement 10 cordes.

Ces dix cordes, suivant l'interpretation de saint

Jérôme, figurent les dix commandements de la loi, et les angles représentent les quatre Évangélistes.

Le *psaltérion* était, par excellence, l'instrument dont se servaient les prophètes pour louer Dieu. C'est avec le psaltérion que David s'accompagne quand il exhale les saints transports de son âme dans ces hymnes sublimes que l'église nous a conservés.

Exurge, gloria mea, exurge psalterium et cithara...
(Ps. 56. v. 9.)

Deus canticum novum cantabo tibi : in psalterio decachordo psallam tibi. (Ps. 143. v. 9.)

La figure 10 représente un *tympanum* en forme d'animal. C'est une espèce de tambour garni d'une peau qu'on enflait par deux ou trois ouvertures et qu'on faisait résonner en frappant dessus, soit avec la main, soit avec une baguette.

On trouve encore cet instrument dans presque toutes les fêtes des Hébreux, et souvent entre les mains des femmes et des filles.

Après le passage de la mer rouge, Marie, sœur de Moïse, joue du *tympanum* pour faire danser les femmes des Hébreux.

Sumpsit ergo Maria prophetissa, soror Aaron, tympanum in manu sua : egressæque sicut omnes mulieres post eam cum tympanis et choris. (Exode. cap. xv. 20.)

Lorsqu'Holopherne descend en Syrie et en Mésopotamie, il est accueilli au son des tambours.

Excipientes eum cum coronis et lampadibus, ducentes choros in tympanis et tibiis. (Judith. III. 10.)

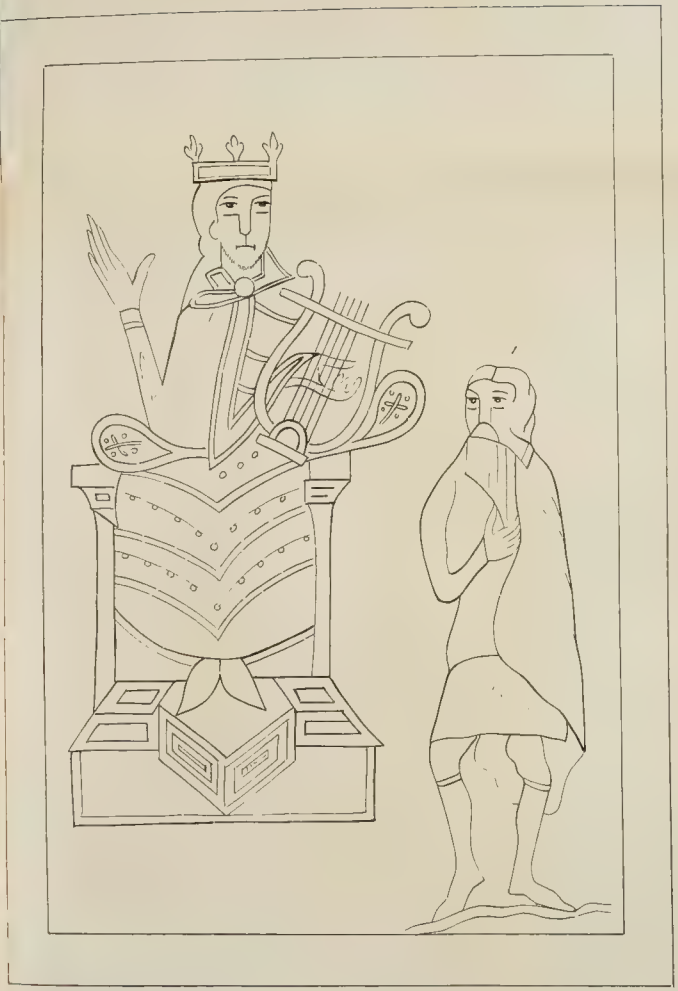

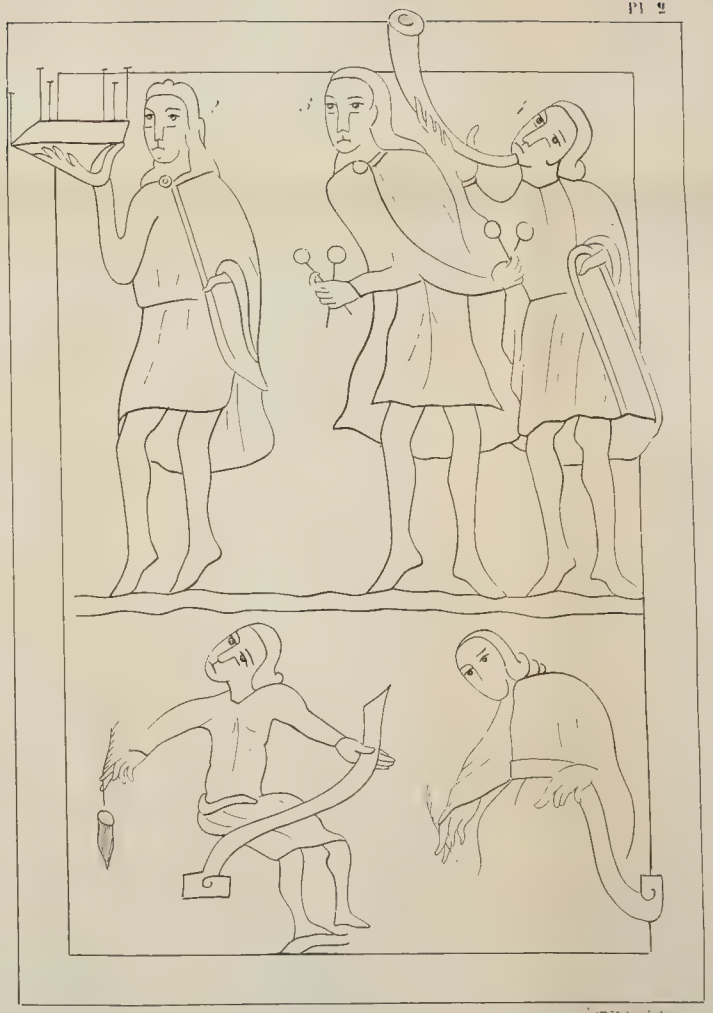

Enfin le *tympanum* était employé même dans les cérémonies religieuses, et il figure dans le psaume 150, où presque tous les instruments des Juifs sont indiqués.

Laudate eum in sono tubæ : laudate eum in psalterio et cithara.

Laudate eum in tympano et choro : laudate eum in cordis et organo.

Laudate eum in cymbalis bene sonantibus : laudate eum in cymbalis jubilationis ; omnis spiritus laudet Dominum.

La figure 11 qui termine notre premier dessin, représente un cor en bois, *chorus de ligno*. Le cor est indiqué plusieurs fois dans l'Écriture.

On sonnait du cor le premier jour de l'an. Celui qui en sonnait devait être debout, à l'endroit où la loi se lisait, et l'instrument était recourbé pour figurer la posture de l'homme qui s'humilie devant Dieu.

DEUXIÈME DESSIN.

Dans notre second dessin se trouvent cinq instruments.

Le premier, celui que tient le roi David, est bien connu; c'est la lyre, telle qu'on la trouve sur les bas-reliefs de la Grèce ou de Rome. Elle est composée de deux morceaux de bois en forme d'S, d'un ventre résonnant à la partie inférieure, d'une traverse à la partie supérieure et de cinq cordes.

C'est encore une forme du *kinnor*.

L'instrument que tient le premier accompagnateur du prophète est un orgue, *huggab*. Il est composé de six tuyaux, dont la longueur augmente progressive-

ment et qu'on faisait vibrer en les passant sur la lèvre inférieure.

C'est l'*organum*, souvent cité dans la Bible, que les Israélites suspendaient aux saules de Babylone.

In salicibus in medio ejus, suspendimus organa nostra.
(Ps. 136.)

L'instrument du second musicien parait-être encore une espèce d'orgue composé d'une boite garnie de six tuyaux verticaux. On en jouait sans doute en pressant des touches avec le doigt ou peut-être le vent suffisait-il pour le faire vibrer.

L'instrument que porte le troisième musicien est de la classe des *mezilothaïm* ou *tintinnabula*. Il se compose de grelots placés au sommet de tiges métalliques et qu'on faisait résonner en les frappant les uns contre les autres.

Enfin l'instrument dont se sert le dernier musicien est une trompette d'airain légèrement recourbée.

Tels sont les différents instruments qui sont figurés sur l'antique et vénérable psautier de la Bibliothèque d'Angers. Leur représentation est naïve et faite peut-être avec plus d'imagination que d'exactitude; mais elle revèle une fois de plus avec quel soin minutieux les moines du moyen-âge étudiaient l'Ecriture sainte, et l'importance qu'ils attachaient aux arts, ces organes si puissants et ces interprètes si merveilleux de l'enseignement divin, dans les siècles de foi. Nous venons de donner une analyse bien froide, bien sèche et bien rapide du travail de ces pieux cénobites qui avaient la clé de tant de mystères, qui traçaient, en se jouant, sur le vélin, sur le bois ou sur la pierre, tant de vérités

sublimes que nous pouvons à peine épeler aujourd'hui, et dont les moindres œuvres sont si fécondes à consulter, pour l'histoire comme pour les sciences. Mais nous aurons utilement employé quelques heures de loisir, si nous avons appelé l'attention des archéologues sur une des plus curieuses pages de l'iconographie chrétienne, et réveillé celle des artistes sur la question, toujours obscure, de la musique des anciens.

A. LEMARCHAND,

bibliothécaire-adjoint.

PIERRE-JOSEPH BOURGEOIS.

Le 18 novembre 1769, l'année des illustres naissances, celle de Napoléon, de Hoche, de Walter Scott et de Chateaubriand, venait au monde, dans la rue du Figuier, à Angers, un de ces hommes d'élite qui ont traversé nos soixante ans de révolution en dignes fils du premier des chevaliers, sans peur et sans reproche. Cœurs d'or, caractères antiques, ils ne faillirent jamais dans leur noble carrière; fidèles à la voix de l'honneur, l'amour de la patrie fut pour eux une religion. Au milieu des discordes civiles, des calamités nationales, ils éclatent comme des exemples et consolent par leurs vertus; on dirait qu'ils ne sont nés que pour servir de modèle à leurs contemporains, et pour exciter les regrets de ceux qui les connaissent seulement par les récits de leurs admirateurs.

Pierre-Joseph Bourgeois était d'origine créole; son père appartenait à une famille opulente de Saint-Domingue, ruinée depuis par la grande insurrection; sa mère était de Beaufort-en-Vallée. Tout enfant, il se faisait remarquer par un caractère décidé, et néanmoins par un vif amour de l'étude. Il était le second de cinq frères et sœurs, et, pour l'époque, ce nombre

était fort ordinaire. Quant à notre jeune héros, on ne put pas dire avec autant de raison qu'il est d'usage : Dieu bénit les nombreuses familles, car il perdit de bonne heure sa mère, qui était une personne d'une haute distinction de sentiments. Il n'avait pas neuf ans quand il fut privé de ses soins aussi tendres qu'éclairés. Dès lors, son intelligence ouverte, la beauté expressive de ses traits, déjà remarquable à cet âge, annonçaient un sujet distingué. Son père, dont la sollicitude à son égard n'était pas extrême, s'empressa de le confier au collége qui jouissait alors, dans nos contrées, de la plus haute réputation. Il fut élevé dans la magnifique maison de la Flèche, chez les pères de l'Oratoire, dont il ne parlait jamais qu'avec un profond sentiment de respect et de reconnaissance.

Quand ses études furent terminées, les symptômes de la révolution commençaient à se manifester; son penchant le portait vers la profession des armes, mais l'opulence qui régnait encore dans la maison paternelle, retenait dans la mollesse cette vaillante nature. Toutefois la vocation de Pierre se faisait jour malgré les obstacles; rien ne lui plaisait comme la vue des troupes qui, au début des agitations du temps, traversaient souvent sa ville natale, et la majeure partie de ses journées se partageait en exercices sur l'étroite place de Saint-Pierre, ou en jeux d'escrime à la salle d'armes, tenue alors rue des Chiens, par un ancien sergent au régiment de Vivarais, qui devait illustrer plus tard le nom de Desjardins.

Les événements marchaient à pas de géant; le sol français se couvrait de gardes nationales; plusieurs

bataillons s'organisaient à Angers sous la direction de M. de Soland. L'air martial du jeune Bourgeois, son habitude des armes le désignaient tout naturellement au choix de ses camarades ; ils le nommèrent sergent-instructeur. A l'émeute, dite des Perrayeurs, il essuya bravement le baptême de la poudre ; et comme on le vit un des plus décidés à s'exposer au feu, il ne tarda pas à recevoir l'épaulette d'officier.

Dans cette affaire lamentable, mais non sans honneur, qui porte dans l'histoire le nom de bataille du Pont-Barré, la garde nationale d'Angers et des environs, conduite par le général Duhoux, vit périr sept cents des siens qui préférèrent noblement se faire tuer plutôt que se rendre. Les restes de l'expédition poursuivis à outrance jusqu'aux Ponts-de-Cé durent leur salut, nous ont assuré des témoins véridiques, à une poignée de braves à la tête desquels Bourgeois se battit intrépidement pour arrêter les Vendéens victorieux, et pour donner le temps de couper le pont sur le Louet, dont la rupture sauva la retraite des Angevins et empêcha peut-être l'ennemi de s'avancer jusqu'aux portes de la ville.

Cette belle conduite valut à Bourgeois le grade de capitaine de grenadiers, auquel il ne tarda pas d'être promu dans un de ces bataillons de réquisitionnaires qui se couvrirent alors d'une gloire immortelle, en la faisant rejaillir sur leur pays. Le 5e bataillon de Maine et Loire, auquel appartenait notre Angevin, fit ses premiers débuts dans la Vendée, sous le commandement de Guillaume Courbalay ; puis il fut attaché pendant deux ans (94 et 95) à l'armée de Rhin et Moselle, où, sous les ordres de Kléber et de Marceau, il apprit

le grand art de la guerre à une école qui fut plus tard dépassée par celle du premier capitaine des temps modernes, mais qui alors ne le cédait à nulle autre par le génie des chefs et la valeur de leurs soldats.

Le 30 frimaire an III, le général Aubert, commandant le blocus de Luxembourg, lui confia la mission d'incendier les magasins qui se trouvaient sous les batteries de la place, et il accomplit cette expédition qui lui valut d'être mis à l'ordre du jour de l'armée, et qui le désigna, peut-être, au choix que l'on allait faire de lui.

L'armée occupait le camp devant Mayence, lorsque, le 1er thermidor an III de la République, Bourgeois, laissant le commandement de ses grenadiers à Leroy (1), son premier lieutenant, fut emmené à l'armée de l'Ouest par le général Boussard, pour remplir près de lui les fonctions d'aide de camp. Nous copions, à cette occasion, la lettre qui lui fut écrite par le conseil d'administration du 5e bataillon; aucun détail authentique ne doit être négligé dans une vie si pleine cependant, surtout lorsqu'il est attesté par des compatriotes dont nous avons été habitués, dès l'enfance, à vénérer le nom et les services :

« Nous, membres composant le conseil, etc., cer-
» tifions que le citoyen Bourgeois a servi en qualité
» de capitaine dans ledit bataillon depuis le 24 vendé-
» miaire an II de la République française; attestons
» que ledit citoyen Bourgeois nous a toujours donné
» des preuves de civisme, de talent, de zèle et d'exacti-
» tude dans le service, et qu'une conduite irrépro-

(1) M. Leroy, du Grand-Jardin.

» chable lui a constamment concilié l'estime et l'amitié » de ses frères d'armes.

» *Signé :* CORDELET, capitaine-commandant; JUBIN, » capitaine; HIRON, lieutenant; FOURIER, » sous-lieutenant; BRICHET, DUCROS, » HUARD, ROCHEPOT, sergents. »

C'était un sort cruel qui rappelait Bourgeois de la frontière, où il n'avait à combattre que des ennemis de la France, pour venir dans son pays prendre part à la guerre civile qui s'efforçait de nouveau d'y déployer toutes ses fureurs.

En l'absence de documents émanés de Bourgeois lui-même, qui, comme les hommes d'un vrai mérite, ne parlait jamais de lui, nous allons citer encore un témoignage d'une autorité populaire parmi nous :

« Paris, 7 floréal an VIII.

» Delaage, adjudant général,

» Certifie avoir parfaite connaissance que le citoyen » Bourgeois le jeune s'est conduit avec valeur aux » différentes affaires où il s'est trouvé à la tête des » grenadiers du 5e bataillon de Maine et Loire, tant » dans la Vendée que sous Luxembourg.

» Certifie, en outre, qu'en messidor an III, cet offi- » cier était aide de camp du général Boussard, com- » mandant une colonne de 3,000 hommes sortis du » camp de Breil, près Chalans; que, dans une affaire » où ce général fut blessé à mort, au fort de la mêlée, » le capitaine Bourgeois rétablit le combat par son » sang-froid et son courage, qu'il fit un appel aux » compagnies de grenadiers des Vengeurs et du 4e de

» la Dordogne, qu'il repoussa vigoureusement l'enne-
» mi en nombre supérieur, le mit en déroute, et con-
» duisit la colonne à sa destination.

» Les services que le citoyen Bourgeois a rendus en
» qualité de capitaine de colonne mobile d'Angers sont
» trop récents et trop connus pour avoir besoin d'au-
» cune attestation. »

Après la mort de son chef, Bourgeois fut appelé à Angers par le général Hédouville qui venait de succéder à l'héroïque et malheureux Hoche dans le commandement supérieur de l'armée de l'Ouest. C'est à cette époque que se rapporte l'anecdote suivante. Notre héros envoyé en mission dans le pays insurgé, reçut de M. d'Autichamp, comme escorte, deux officiers vendéens chargés de lui faire traverser, sain et sauf, tout le terrain d'opérations de leur armée. Il fallait passer par Montaigu pour se rendre à Nantes, but de l'aventureux voyage; cette petite ville était au pouvoir des Républicains. L'arrivée des deux royalistes y causa une vive sensation, et les soldats, excités sans doute, ne demandèrent ni plus ni moins que leurs têtes.

Soit que le général qui commandait trouvât ces réclamations justes, soit qu'il y eût faiblesse de sa part, il ne prit pas les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre. Le capitaine Bourgeois se trouvant le soir entre les deux Vendéens, à la table d'une quarantaine d'officiers, fut sommé par eux de livrer ses compagnons. Notre Angevin se leva en disant que ces derniers l'avaient fidèlement protégé chez les leurs et qu'il était de son devoir de les imiter; que si le

nombre de ses adversaires leur donnait l'avantage, ils n'arriveraient aux Vendéens qu'en lui marchant sur le corps, et qu'il les défendrait jusqu'au dernier soupir. Ces paroles généreuses devaient trouver de l'écho, et un vieil officier à moustaches blanches vint à son jeune collègue, en lui disant : Je serai heureux de partager le sort d'un homme d'honneur; capitaine, nous mourrons ensemble.

Il n'en fallut pas davantage pour sauver les deux Vendéens qui sortirent sans avoir essuyé une insulte, avec leur protecteur qui les reconduisit jusque dans leur camp.

L'un de ces otages qui durent la vie à notre héros existe encore; c'est aussi un compatriote, le frère de l'ancien évêque de Luçon, M. Soyer.

Les qualités brillantes et sociales de Bourgeois devaient être vivement appréciées par celui dont on vante encore parmi nous l'humanité dont il faisait preuve sur le champ de bataille, et l'urbanité qu'il déployait dans les salons. Nous savons qu'à cette époque de pacification dans les campagnes et du retour des jouissances délicates de l'esprit et de la grâce dans les villes, Bourgeois, par son extérieur prévenant et sa courtoisie chevaleresque, secondait parfaitement les conciliantes intentions du général Hédouville.

Mais, quel que fût le charme de ces doux loisirs, ils ne satisfirent pas longtemps son ardeur infatigable; il rechercha un service plus actif, sans pouvoir tout d'abord réussir au gré de son espoir. Bien mieux que nos paroles, le général Hédouville sera l'historien de cette époque de sa vie.

« Angers, 1er prairial an VIII.

» Le général de division, etc.

» Je certifie que le citoyen Bourgeois, le jeune, » âgé de 31 ans, a fait deux campagnes à l'armée du » Rhin et Moselle, en qualité de capitaine de grena- » diers; qu'il a ensuite été appelé dans l'armée de » l'Ouest en l'an III pour y être employé en qualité » d'aide de camp du général de brigade Boussard, tué » dans un combat contre les Vendéens, et qu'il s'est » distingué dans cette occasion par la bravoure et le » sang-froid avec lesquels il a donné les secours pos- » sibles au général Boussard.

» Je certifie, en outre, que j'ai employé le citoyen » Bourgeois dans le mois de frimaire dernier pour » parcourir la Vendée, y porter mes dépêches et dis- » poser les rébelles à se soumettre au gouvernement, » mission qu'il a parfaitement remplie, malgré les dan- » gers qu'il a courus et dont il ne s'est tiré qu'en » déployant beaucoup d'énergie.

» Le citoyen Bourgeois ayant fait des efforts inutiles » pour être réemployé, après la mort du général » Boussard, désirerait actuellement être employé en » qualité de capitaine de gendarmerie, ou, au moins, » comme lieutenant. Ses connaissances militaires, » son intelligence et son physique sont garants qu'il » rendra encore des services importants à la Répu- » blique, s'il peut être employé. »

Pour comble de malheur, Bourgeois devait perdre son protecteur, peu après cette recommandation si précieuse pour lui. Il en retrouva un autre, moins

célèbre mais non moins dévoué, dans un homme qui a laissé aussi de bien durables souvenirs en Anjou. Le colonel Noireau écrivait, le 9 frimaire an x, à l'inspecteur de gendarmerie Radet :

« Quelqu'intérêt que j'aie pu vous inspirer pour le » citoyen Bourgeois par la lettre que j'ai eu l'honneur » de vous écrire, le 20 brumaire, j'ai cru que, pour » vous faire connaître cet estimable officier, auquel » je ne puis, sous tous les rapports, accorder trop » d'éloges, je devais l'autoriser à se rendre auprès de » vous : il part avec cette lettre qu'il est chargé de » vous remettre.

» Le citoyen Bourgeois, élevé au collège de la Flèche, » y a reçu la meilleure éducation ; il est, comme vous » le jugerez, d'un très beau physique : son extérieur » est intéressant et ses manières distinguées ; il a le » caractère froid et le cœur chaud. Il jouissait au com- » mencement de la révolution d'une fortune considé- » rable qu'il a perdue par les troubles de Saint- » Domingue ; cependant il a servi sa patrie avec désin- » téressement, zèle, courage et dévouement (voyez, » je vous prie, à ce sujet, la lettre précitée que j'ai » eu l'honneur de vous écrire) ; il avait lieu d'espérer » la récompense due à ses services ; mais, convaincu » que par eux seuls il devait l'obtenir, on ne l'a jamais » vu faire aucune démarche intéressée, et toujours il » a été oublié. Je ne puis mieux personnifier le mérite » modeste qu'en vous présentant le citoyen Bourgeois. » Ce n'est pas lui qui veut aller à Paris, c'est moi qui » vous l'envoie, c'est moi qui exige de lui cette » démarche, afin qua vous puissiez, par vous-même, » le juger au moins sous les rapports extérieurs, et

» nous conserver cet excellent officier dans le corps » de la gendarmerie. Je sais que par lui-même il ne » fera rien pour ses propres intérêts, quoi qu'il soit » vraiment désespéré, qu'il attendra tout de votre » justice et des personnes qui s'intéressent à son sort. » Plein d'honneur, il est si frappé de cette idée que » les intrigants obstruent les antichambres des pre- » mières autorités, que vous ne le verrez se présenter » chez vous que pour vous rendre ses devoirs; cepen- » dant il a besoin d'une place, je peux dire aussi » qu'une place a besoin de lui, qu'il est du nombre de » ces hommes précieux que le gouvernement doit » conserver, et que l'emploi militaire auquel il sera » promu sera un des mieux remplis. L'estime générale » dont jouit le citoyen Bourgeois, non seulement dans » son pays (Maine et Loire), mais encore dans le » département des Deux-Sèvres où il est employé, » confirme l'opinion que je vous donne de cet officier, » et est encore un titre pour qu'il obtienne ce que je » sollicite pour lui.

» Par tous les motifs que je viens de déduire, et par » ceux que je vous ai présentés par ma lettre précitée, » je vous prie très instamment, mon général, et vous » demande, au nom de tous les concitoyens de cet » officier, au nom de tous les militaires qui le con- » naissent et au nom de la justice, de présenter le » citoyen Bourgeois à la première place de lieutenant » vacante; nul officier ne peut avoir plus de titre que » lui. Vous en manque-t-il un dans la légion d'élite ? » Il peut y figurer. Il en est digne aussi par son attache- » ment au gouvernement.

» Plein de confiance dans votre justice et dans celle

» du gouvernement, j'ai dit au citoyen Bourgeois qu'il » obtiendrait de l'emploi dès qu'il se serait présenté » devant vous; que vous seriez le réparateur des injus- » tices qui lui ont été faites.

» Jetez les yeux sur lui, mon général, considérez » son physique; sous sa noble et fière écorce, se » trouvent les vertus des grands cœurs. »

Tant d'efforts devaient, enfin, avoir leur récompense. Parmi les corps immortels dont le génie de Napoléon allait doter l'armée française, l'organisation de la gendarmerie d'élite excitait alors chez les militaires un vif désir d'en faire partie. Notre compatriote fut tout d'abord porté d'une grande sympathie vers cette création, dont il prévoyait les éminents services; mais il ne devait y être incorporé que plus tard. Par arrêté du 2 pluviose an XII, le ministre de la guerre Berthier lui prescrit de se rendre aux Herbiers, pour y remplir les fonctions de lieutenant dans la gendarmerie ordinaire, et le prévient qu'il donne avis de sa nomination au général de brigade Savary.

Bourgeois ne pouvait pas longtemps occuper un poste sans recevoir bientôt les témoignages de satisfaction les plus flatteurs. Le 2 prairial de la même année, le même ministre de la guerre, devenu maréchal, lui écrit :

« J'ai remarqué, citoyen, par les rapports du géné- » ral Gouvion (1), que vous avez su, par votre fermeté, » maintenir la tranquillité dans l'arrondissement des » Herbiers, même avant l'arrivée des corps d'éclaireurs » chargés de rétablir l'ordre sur les points environ-

(1) Depuis maréchal Gouvion Saint-Cyr.

» nants, et que c'est principalement à votre activité » qu'est due l'arrestation du chef des révoltés de Saint- » Fulgent.

» Les services que vous avez rendus dans cette cir- » constance ont mérité l'approbation de Sa Majesté » impériale et vous assurent des droits à sa bienveil- » lance. »

Ce furent ces rapports qui valurent à notre Angevin d'être compris, dès lors, dans la gendarmerie d'élite.

Le 4 février an XIII, un nouveau décret nomme Bourgeois au commandement de la compagnie de gendarmerie d'Indre et Loire, résidence de Tours. Après s'y être arrêté un instant, il est appelé au camp de Boulogne où il figure si avantageusement dans le plus beau régiment, au dire des hommes de l'art, de toute la garde impériale, que l'empereur le distingue ; et, sur la connaissance qu'il acquiert de ses excellents services, il le comprend dans la première des promotions de la Légion-d'Honneur.

On sait qu'au moment de tenter la fameuse expédition d'Angleterre, Napoléon s'élança comme la foudre sur l'Allemagne, et, en trois campagnes, qui seront à tout jamais la gloire des armes françaises, il la soumit tout entière par ces radieuses journées qui se nomment Austerlitz, Iéna, Friedland. Bourgeois, avec son magnifique régiment, suivit pas à pas l'empereur dans cette guerre de géants qui, en émerveillant la France, terrifiait alors l'Europe.

Après la paix de Tilsitt, on crut récompenser par la plus précieuse des faveurs, notre vaillant compatriote, en l'envoyant dans le seul pays où il y eût

alors de terribles coups à donner et à recevoir, c'est-à-dire en Espagne. En sa qualité de capitaine de gendarmerie, il fut maintes fois chargé du commandement de ces sortes d'expéditions obscures et périlleuses, dont le général Lejeune a tracé un épisode immortel, sous le titre de l'*Attaque d'un convoi*.

Le capitaine Bourgeois dut consacrer presque toute l'année 1808 à ce pénible service, car l'on sait que les provinces du Nord de l'Espagne formaient la partie la plus dangereuse des pays insurgés, et cependant les défilés de leurs montagnes étaient le seul moyen de communication de la mère-patrie avec les armées du Sud et du Centre de la Péninsule.

Cette période de l'existence militaire de Bourgeois fût restée inconnue, comme presque toutes les autres, grâce à cette incroyable modestie dont nous avons déjà parlé et qui ne se démentit jamais, si, par un heureux hasard, le rapport d'un prisonnier des Espagnols n'avait révélé l'histoire de l'une, au moins, de ces journées aussi accidentées que le théâtre où elles s'accomplissaient.

La colonne que commandait notre capitaine était engagée dans une des gorges les plus profondes de la Catalogne. Tout-à-coup, les crêtes de rochers, de chaque côté du chemin, se couvrent de guérillas. La route est interceptée à l'avant-garde, et la retraite est impossible. Bien plus, Mina, l'implacable Mina, le plus redoutable des chefs de cette atroce guerre de partisans, est à la tête des assaillants.

Malgré les désavantages du terrain, Bourgeois n'hésite pas un instant, et prend avec un sang-froid stoïque ses dispositions de combat; mais au moment

où ses soldats s'attendent à l'attaque la plus meurtrière, quelle est leur surprise de voir les guérillas se retirer, abandonnant leur redoutable position !

C'était Mina qui avait ordonné cette retraite, en disant à ses officiers : — Je reconnais le commandant du convoi ; c'est un homme dont nous n'aurions que le cadavre. Il a été assez humain dernièrement pour nous renvoyer nos prisonniers ; il se fera tuer, lui et tous les siens. Puisqu'il s'en va, nous en serons délivrés sans effusion de sang. Laissons-le donc continuer tranquillement son chemin, car il est aussi généreux que brave.

De retour en France, il fut nommé à l'emploi de chef d'escadron, vacant à la résidence de Nantes ; mais le repos n'était pas fait pour lui. Le 22 janvier 1810, il fut renvoyé en Espagne et désigné pour commander le 17e escadron, toujours de cette gendarmerie d'élite qui devait couronner au-delà des Pyrénées, dans la plus sanglante des guerres, par des prouesses inouïes, l'éclatante renommée que déjà elle y avait acquise. Nous ne pouvons suivre notre brave compatriote dans toutes les affaires où il soutint si dignement l'honneur de son arme et celui de notre pays. Contentons-nous, à notre grand regret, de deux épisodes caractéristiques, dont le premier se rapporte à son premier séjour dans la Péninsule.

A Madrid, où sa haute taille et son air martial l'avaient fait nommer por les gens du pays *el hermoso Frances*, des rumeurs inquiétantes s'étaient manifestées le 2 mai 1808 ; de tous côtés on courait aux armes. Au bruit de la rue, Bourgeois descend de sa chambre pour se rendre au quartier de gendarmerie,

deux hommes s'élancent sur lui, pour le frapper de leurs poignards. Il dégaîne, blesse l'un et met l'autre en fuite. Mais les fenêtres environnantes s'ouvrent et des projectiles de toutes sortes sont lancés sur lui. Son bonnet à poils est renversé, et un fragment de meuble l'atteint à la tête avec tant de force, qu'il lui brise la partie postérieure du crâne et l'inonde de sang. Le chirurgien-major de son régiment, Souberbielle, qui raconta ce fait, n'a que le temps d'appliquer une compresse sur cette lésion affreuse; aussitôt Bourgeois monte à cheval, prend la part la plus active à ces charges que commande Murat, si terribles qu'elles jettent encore l'épouvante dans le cœur des Espagnols, et ce n'est qu'à la fin de cette journée mémorable qu'il consent à être pansé sérieusement d'une blessure si grave, qu'elle laissa toujours à sa tête une profonde cicatrice.

La résistance désespérée de la Péninsule faisait prévoir à l'armée française le plus sinistre avenir. Après quatre ans d'une occupation mêlée de vicissitudes, nos troupes durent opérer un complet mouvement de retraite devant la haine acharnée des populations et le bonheur de l'étoile de Wellington. L'affaire de Burgos, en 1812, fut un des adieux héroïques à cette terre d'Espagne arrosée du sang des meilleurs de nos soldats. Le général Dubreton se défendait comme un lion dans la place, et neuf escadrons de cavalerie anglaise s'efforçaient le 24 octobre, d'empêcher ses communications avec nos troupes. Nous n'avions que sept escadrons, mais ils se composaient des hussards de Merlin, des chasseurs de Favreau et principalement des gendarmes de Beteille. Malgré leur infériorité

numérique, le général Souham qui les commande, ne craint pas d'attaquer les Anglais. Bourgeois, comme tous ses frères d'armes, brûlait de se mesurer avec les dragons anglais que jamais à son gré, il ne trouvait assez souvent en face. Dans un des moments de cette terrible journée, il est enfin au comble du bonheur : à dix pas au devant de son escadron, il charge à fond de train les implacables ennemis de la France. Il est près d'atteindre leurs lignes lorsque son cheval frappé d'une balle s'affaisse tout à coup; il cherche à se dégager quand un officier ennemi se précipite sur lui et lui frappe le front si violemment du pommeau de son sabre qu'il lui fait sortir un œil de l'orbite. Bourgeois va être atteint d'un second coup mortel, lorsqu'un de ses brigadiers, se jetant au devant de lui, perce d'un coup de pointe l'Anglais de part en part. Mais une des jambes du commandant est toujours engagée sous son cheval; aussi voyant ses efforts inutiles pour l'en retirer, il crie d'une voix foudroyante à ses gendarmes qui s'arrêtaient à ses pieds : « Mes amis, chargez tout de même; passez-moi sur » le corps ! »

En vérité cet ordre sublime ne rappelle-t-il pas cette autre exclamation d'un autre enfant de l'Anjou : « Equipage du Tonnant, n'amenez jamais votre pa- » villon ! »

Deux escadrons s'élancèrent en effet par dessus leur intrépide commandant, mais par une protection providentielle, et par cette incroyable intelligence des chevaux qui n'est pas sans d'autres exemples, Bourgeois sortit sain et sauf de cette terrible manœuvre qui s'exécutait à quelques lignes de sa tête.

Ce fut à l'occasion de ce brillant combat, à la suite duquel les Anglais furent poursuivis pendant plus de huit lieues, que Bourgeois fut nommé colonel, et les gendarmes de Beteille furent désignés dans l'armée par le titre de *gendarmes de Burgos.*

Quelques mois plus tard, sur la place du Carrousel, Napoléon passait une de ces revues si justement vantées, des débris de ses invincibles phalanges ; Bourgeois était alors colonel du premier régiment de son arme. Après avoir parcouru le front des escadrons, l'Empereur placé au centre du cercle des officiers, s'adressant à notre compatriote, le félicita de sa belle conduite en Espagne de cette voix vibrante et si douce en même temps qui lui gagnait tous les cœurs : « Colonel, lui dit-il, je connais votre affaire de Burgos; » c'est une des plus belles de cette guerre qui en a vu » tant d'autres, montrez-moi le sous-officier qui vous » a sauvé la vie. » Bourgeois éperdu et radieux en même temps de voir l'Empereur instruit d'un fait que, dans son admirable modestie, il n'avait raconté à personne, fit sortir des rangs le brigadier encore plus confus que son colonel : « Comment n'es-tu pas » officier depuis le jour où tu t'es si bien conduit? Je » ne m'étonne plus qu'avec de tels chefs, un régiment » ait de pareils brigadiers; je te fais lieutenant. » A ces mots, il est impossible de donner l'idée des formidables : Vive l'Empereur ! qui retentirent autour de celui qui sut le mieux parler au cœur du soldat.

Après cette revue, le colonel Bourgeois fut créé baron de l'Empire.

Peu de temps auparavant, Bourgeois était nommé, par décret du 5 mai 1813, colonel d'armes de la ville

de Paris, et, en cette qualité, commandant supérieur de toute la gendarmerie impériale, créée pour le service de la capitale le 10 avril précédent. On ne nommait dans ce choix d'hommes d'élite que des officiers ayant déjà eu deux ans de grade dans les corps d'où ils sortaient ; pour Bourgeois seul, on fit la plus significative des exceptions, car il n'y avait pas trois mois qu'il occupait le sien.

Des jours à jamais regrettables se succédèrent rapidement dans cette époque de deuil pour la nation. Spectacle inouï ! On vit la France toujours victorieuse traversée par des ennemis toujours vaincus, et qui, grâce seulement aux trahisons les plus odieuses, réussirent à pénétrer jusque sous les murs de la capitale. Bourgeois dut prendre sa part des tentatives de résistance qui eussent réussi, peut-être, si l'Empereur n'eût été abandonné par quelques-uns de ceux qu'il avait le plus comblés. Quant au colonel Bourgeois, il est inutile de dire qu'il fut fidèle à son bienfaiteur, comme Drouot, jusqu'au dernier moment. Aussi ne tarda-t-il pas à recevoir la récompense de cette conduite ; et, le 31 août 1814, le ministre Dupont, l'homme de Baylen, lui donna pour successeur le lieutenant-général Damas, toutefois en lui réservant son traitement d'activité. Au milieu des désastres de cette époque, notre compatriote reçut la preuve la plus éclatante que son noble caractère était apprécié même par les ennemis de la France. Après l'entrée des *alliés* dans la capitale, les divers corps de notre armée furent désarmés ; Bourgeois et ses gendarmes furent seuls exemptés de cette mesure, par recommandation expresse de l'empereur Alexandre, dont

le cœur généreux sut plus d'une fois dominer d'aveugles vengeances ; l'histoire lui en rend le témoignage.

Nous devons ajouter que la destitution de leur colonel causa une vive affliction parmi les hommes que Bourgeois avait eu l'honneur de commander, et, malgré les craintes et les compositions de consciences qui signalent trop souvent les temps de révolutions, les sous-officiers de la garde de Paris, tout en formant la gendarmerie départementale, osèrent, après l'arrêté du ministre de la guerre, lui donner publiquement le témoignage de sympathie dont on va lire la touchante expression :

« Notre colonel,

» Animés du premier sentiment qui doit caractériser » le militaire, en un mot, le respect pour ses supé- » rieurs, ce devoir nous est d'autant plus doux à rem- » plir envers vous, qu'il a pour base la reconnaissance » indicible que nous vous vouons pour la sollicitude » paternelle dont vous usâtes constamment dans la » direction de nos opérations, depuis l'organisation » de la gendarmerie de Paris jusqu'à ce jour.

» Daignez aussi, notre colonel, agréer le témoignage » des regrets bien vifs que nous fait éprouver notre » séparation de vous, regrets qui ne peuvent être » allégés que par la confiance où nous vivons dans la » promesse à nous faite d'être en quelque sorte réunis » en rentrant, sous les ordres de notre respectable » maréchal, dans nos légions départementales.

» Nous nous plaisons, notre colonel, à vous assurer, » en même temps que, par notre conduite et par » notre zèle, nous nous efforcerons, jusqu'au moment

» de notre départ, à justifier la bienveillance dont » daigne nous honorer M. le maréchal, près de qui » nous désirerions que vous voulussiez bien être l'in- » terprète de nos sentiments.

» Recevez, nous vous prions, la nouvelle assurance » de dévouement respectueux, comme sans bornes, » avec laquelle, etc. »

Sur la recommandation du vertueux maréchal Moncey, le comte Dupont, revenu à de meilleurs sentiments pour notre compatriote, le nomma, le 17 septembre 1814, au commandement de la 9e légion de gendarmerie, dont Niort était le chef-lieu.

Les Cent-Jours survinrent; Bourgeois fut confirmé dans son commandement par un décret impérial; puis bientôt se répandit la nouvelle de la funeste journée qui laisse loin derrière elle, en tristesse et en fatalité, les noms de Crécy et d'Azincourt. Les rumeurs les plus alarmantes parcouraient le pays, et notre brave concitoyen avait, comme tous les patriotes, le cœur déchiré par le retentissement de désastres inouïs.

Une nuit, on frappe à sa porte à coups redoublés, et bientôt pénètre jusqu'à sa chambre un officier général, qui le prie de se lever et de s'habiller à la hâte. C'était Savary, le même que celui qui avait signé, dans des années plus prospères, son brevet de lieutenant à la résidence des Herbiers. « L'Empereur est ici, lui dit-il; il compte sur vous pour commander son escorte jusqu'à Rochefort où il veut s'embarquer. » Bourgeois court à une petite auberge de Niort, où était descendu celui qui naguère était le maître de l'Europe. Il le trouve calme et souriant à son approche, comme à la

revue du Carrousel, et lui témoigne plus de respect encore s'il est possible, car il est mêlé de plus d'attendrissement. Napoléon s'entretint souvent avec le nouveau commandant de sa garde, pendant ce voyage rapide et marqué d'émouvants épisodes.

A Rochefort, l'Empereur fut entouré de plus de mystère : le grand-maréchal Bertrand ne laissait pénétrer personne jusqu'à lui. Néanmoins, Bourgeois, ayant eu connaissance du projet du capitaine Baudin, qui consistait à gagner l'Amérique sur un navire monté par des hommes déterminés, supplia, mais en vain, Bertrand de le laisser entretenir l'illustre proscrit. A deux reprises, il lui fit proposer son idée : c'était de le conduire jusqu'à l'armée de la Loire, en garantissant sur sa tête la destruction de tous les obstacles qui pourraient s'opposer à la réunion des troupes et de celui qui était toujours leur idole. L'Empereur écoutait toutes ces sollicitations du dévouement le plus incontestable ; mais il avait son idée fixe, celle de terminer le drame de sa vie par l'acte le plus grandiose et le plus pathétique.

En mettant le pied sur le canot qui devait porter au *Bellérophon* César et sa fortune, il serra la main de notre compatriote après toutes les autres, et ses derniers mots sur le sol national furent : « Adieu ! Bour» geois, sois heureux, et les Français que j'ai tant » aimés ! » Quelques minutes après, le fidèle serviteur, le cœur brisé, ne voyait plus son maître qui saluait alors le capitaine Maitland de ces admirables paroles, honte éternelle de ses ennemis : « Je viens à votre » bord me mettre sous la protection des lois de l'An» gleterre. »

A partir de ce moment, l'histoire militaire de Bourgeois était terminée. Il fut mis en demi-solde pendant quatre ans ; puis le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui fut son premier protecteur, le replaça à la tête de la 9e légion de gendarmerie, dans cette même ville de Niort où sa position avait été brisée quelque temps auparavant. Il fut fait officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; envoyé plus tard à Cahors, où enfin, en 1826, il reçut sa retraite avec le grade de maréchal de camp.

M. Bourgeois, pendant sa non-activité, s'était marié à Nantes. La nombreuse et belle famille qui l'entoura bientôt donna un nouveau cours aux précieuses qualités de son cœur.

Après la passion de la gloire, le sentiment des vertus intimes l'occupa tout entier. Retiré dans son pays natal, auquel il n'avait cessé de porter la plus vive affection, à l'arrière-saison de sa vie, il ne veilla qu'à laisser heureux quand il ne serait plus, tous ceux qu'il aimait d'un amour si désintéressé et si attentif. Ses vœux ont été exaucés. « Je puis mourir maintenant, » nous disait-il l'année dernière, je n'ai rien à désirer ; » mes enfants n'ont plus besoin de moi, et ils m'assu- » rent tous de leur bonheur. »

Le terme de cette glorieuse existence était donc enfin fixé. Depuis plusieurs semaines, le général Bourgeois sentait qu'il fallait se préparer à mourir. Nous ne voulons point ici jeter un regard profane sur des douleurs intimes et des scènes édifiantes qu'une bienveillante amitié nous a fait entrevoir. Qu'il nous suffise de dire que le général Bourgeois, après avoir vécu à la manière des héros de Plutarque, est mort en dis-

ciple de Fénélon, plein de consolation et d'espoir. Il a couronné ainsi par la plus admirable humilité chrétienne une carrière toute de patriotisme et d'honneur.

Nos lecteurs comprendront quel a été notre but en donnant certains développements à la biographie du général Bourgeois. Il faisait partie de cette génération vaillante, énergique et surtout profondément nationale qui, après avoir sauvé le pays des déchirements intérieurs, le défendit pendant 25 ans contre l'Europe coalisée et le fit monter au plus haut degré de gloire qu'il ait jamais atteint. Beaurepaire, du Petit-Thouars, Desjardins, Delaage, Girard et Bourgeois furent, à des degrés divers, les représentants de l'Anjou dans cette race héroïque. Bonchamps et ses frères d'armes étaient de la même noble nature; mais, par malheur pour notre pays, leurs grandes qualités se sont consumées dans la guerre civile, au lieu de briller sur le théâtre où s'est conquise la pure renommée dont nous venons d'esquisser l'histoire. Après de tels exemples, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'avenir nous réservait de nouvelles épreuves, il nous semble impossible que les hommes généreux de tous les partis, éclairés par l'expérience, ne se réunissent désormais pour défendre le sol de la patrie, et contre l'anarchie, et contre l'étranger.

COSNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Séance du 14 Janvier 1853.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire, M. Louis TAVERNIER.

A la suite du dépouillement de la correspondance, le Président prend la parole pour remercier la Société du nouveau témoignage de confiance qu'elle lui a accordé en lui confiant la présidence. Il passe ensuite successivement en revue les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, et constate les efforts qu'elle n'a cessé de faire, tant par elle-même que par ses sections, pour remplir la mission qu'elle s'est imposée.

Ce discours est écouté avec la plus religieuse attention et accueilli avec la faveur la plus marquée. La Société, à l'unanimité, en vote l'impression.

M. Béclard présente le rapport de la commission qui a été chargée d'examiner les comptes du Trésorier. Il constate la parfaite régularité de ces comptes et de-

mande à la Société de les approuver, en votant des remercîments au Trésorier. Cette proposition est immédiatement votée. En même temps, M. le Rapporteur exprime le regret qu'un membre, en réclamant de M. le Trésorier un délai pour le paiement de sa cotisation, ait accompagné sa demande d'une lettre peu convenable. Les sentiments de confraternité, à défaut de ceux de la politesse, auraient dû arrêter sa plume lorsqu'il écrivit cette lettre, qui a été remise au bureau.

M. Béclard, au nom de la même commission, présente le projet de budget pour 1853.

M. le Rapporteur rappelle combien il est urgent que la Société maintienne rigoureusement les prescriptions du règlement concernant l'impression des Mémoires, qui doit être limitée à deux feuilles.

M. le docteur Hunault fait observer qu'il ne voit pas figurer au budget la somme de 200 fr. que la Société a l'usage d'accorder pour le cours de taille professé par M. Audusson aîné. Ce professeur, dit-il, paraît s'être alarmé à tort du cours qui doit être donné par M. Dubreuil, et qui n'est que théorique, tandis que celui de M. Audusson est entièrement pratique. M. Hunault exprime le désir que la Société fasse de nouvelles démarches auprès de M. Audusson pour le déterminer à continuer son cours, et qu'à son défaut, elle mette ce cours au concours, ainsi qu'elle l'a déjà fait.

Divers membres répondent à M. Hunault que la Société a déjà tranché cette question ; que toutes les démarches que justifiaient le zèle et l'aptitude de M. Audusson ont été faites en vain auprès de cet hor-

ticulteur; que d'ailleurs le cours de taille n'est que suspendu pour ne pas faire double emploi avec celui de M. Dubreuil, et qu'il sera repris les années suivantes.

Cet incident étant vidé, la Société adopte le projet de budget de 1853, d'après les bases présentées par M. Béclard.

M. Cassin de la Loge, qui avait été présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité, comme membre résident.

M. Legris de la Bouverie, qui fait déjà partie de la section d'archéologie et du Comice horticole, est également admis à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Dainville, M. Malherbe, médecin à Nantes, est reçu à titre de membre correspondant.

La Société écoute, avec un vif intérêt, une notice de M. le docteur Ouvrard sur le nom de Beauvau. L'honorable membre démontre l'importance que l'histoire doit attacher à la signification des noms propres. Le vote sur l'impression de ce travail est renvoyé après son achèvement.

M. le Président rappelle qu'un mémoire de M. Textoris, sur les eaux, avait été renvoyé à une commission; mais cette commission, désorganisée par la démission d'un de ses membres et par l'absence d'un autre, n'a pu fonctionner. M. le Président propose de reconstituer une autre commission.

M. Textoris répond qu'après les lumineuses observations présentées sur le même sujet par M. Blavier et le mémoire rédigé par cet ingénieur et M. Houyau, tous deux membres de la Société, son travail n'a plus

la même actualité. Il n'insiste donc pas sur l'impression. En conséquence, la Société décide que l'œuvre de M. Textoris sera déposée aux archives, comme un document important, propre à être consulté à l'occasion.

A la suite de cette décision, M. Textoris donne lecture d'un résumé de recherches sur l'origine des diverses fixations du commencement de l'année. Il trace l'historique des divers calendriers et des causes qui ont déterminé les peuples dans l'étude de la connaissance des temps, et il rappelle les fêtes qui accompagnent, chez toutes les nations, l'anniversaire du premier jour de l'an. Ce mémoire, écrit avec toute la consciencieuse érudition à laquelle M. Textoris a, depuis longtemps habitué la Société, est renvoyé au rapport d'une commission composée de MM. Adville, Béclard et Ouvrard.

M. le Secrétaire fait connaître une lettre de M. l'abbé Chevallier, sur l'érection d'une pierre à la mémoire du marquis de Turbilly, dans l'église de Vaulandry. L'honorable membre pense que la Société voudra contribuer, pour sa part, à un monument destiné à rappeler un agronome distingué, qui a été un des membres les plus utiles de l'ancienne Société d'agriculture d'Angers.

Après quelques observations sur l'emplacement et sur l'inscription qui doit figurer sur ce monument, la Société charge de l'examen de cette affaire une commission composée de MM. Lèbe-Gigun, Textoris et Godard-Faultrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, L. TAVERNIER.

Séance du 11 Février.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

M. l'Archiviste présente les ouvrages adressés à la Société dans le mois qui s'est écoulé et en fait connaître les titres.

L'ordre du jour appelle une lecture par M. le docteur Hunault. Notre confrère annonce son intention de communiquer successivement à la Société le résultat de recherches par lui depuis longtemps entreprises sur les Angevins qui, à différentes époques, se sont distingués dans la science ou la pratique agricole. Il suivra, dans cette revue rétrospective, l'ordre chronologique, le plus favorable, en effet, pour faire comprendre l'évolution des progrès de l'agriculture dans ses rapports avec l'influence que pouvaient exercer les exemples donnés par nos illustrations agronomiques. Toutefois, aujourd'hui, il a cru devoir intervertir cette marche rationnelle en faveur de Turbilly. La proposition d'élever, à la mémoire de cet homme éminent, un monument dans l'église de Vaulandry, proposition née au sein de la Société et favorablement accueillie dans la séance dernière, paraît devoir donner le mérite de l'à-propos à tout ce qui peut se rattacher à la biographie de cet agronome. M. Hunault rappelle ses principaux travaux et entre dans des détails toujours intéressants, et souvent encore inconnus, sur ses

diverses entreprises. Il montre en lui non-seulement l'agriculteur habile qui cherche des voies nouvelles, mais encore un industriel entreprenant, parfois même aventureux et imprudent, tentant de fonder une fabrique de porcelaine, puis une fabrique de savon. Notre confrère insiste surtout sur le service immense qu'il rendit à l'humanité par les travaux de défrichements dont il donna de si heureux exemples, et dont il condensa les préceptes dans un ouvrage sur cet art nouveau, qui devait devenir classique en Europe, ouvrage dont il publia une seconde édition en 1760. L'hommage éclatant qu'a rendu, à cette œuvre d'une si grande portée et sans précédents bien connus, le comte François de Neufchâteau, est invoqué et cité par le biographe.

L'esprit à la fois innovateur et organisateur du marquis de Turbilly ne se renfermait pas d'ailleurs seulement dans les seules choses de l'agriculture. Ainsi, par exemple, il avait proposé la création de sociétés savantes provinciales, qui auraient été reliées entre elles par des communications fréquentes et régulières, propres à favoriser la diffusion des lumières, et qui auraient été en même temps soumises à une sorte de hiérarchie, selon l'importance, sans doute, qu'elles eussent été sensé représenter.

L'impression de cette notice est votée.

Le Secrétaire-général présente à la Société des notes d'herborisation, rédigées par feu le docteur Bastard, ancien directeur du Jardin des Plantes d'Angers. Ces herborisations, qui remontent aux années 1809 et 1813, ont eu pour théâtre la partie la plus méridionale, et encore, jusqu'à nos jours, la moins explorée

du département. Elles s'étendent dans les communes limitrophes de Maine et Loire qui ont pour centre la petite ville de Thouars. On remarque l'indication, dans cette contrée très circonscrite, d'un ensemble d'espèces généralement rares, ou qui, du moins, sont ailleurs plus ou moins disséminées. Cette végétation, exceptionnelle par sa variété, est d'autant plus intéressante pour le naturaliste, qu'elle accuse la transition de la flore sous-méridionale de la grande plaine jurassique et calcaire du Poitou avec la flore de l'Ouest, assise sur des terrains primitifs ou de transition, telle que le docteur Bastard, dans son Essai de 1809 et son supplément de 1812, l'avait dès lors révélée à la science par le signalement de ses espèces les plus caractéristiques. (Voir De Candolle, suppl. Fl. fr., introduction.) On retrouve dans ces notes, dont l'original est en ce moment sous nos yeux, quelques plantes dans lesquelles le savant auteur avait évidemment reconnu des caractères qui tendaient à les isoler spécifiquement de leurs congénères, mais que l'état de la science, à cette époque, ne permettait pas d'admettre encore autrement que comme variétés. On peut plus particulièrement citer son *Gladiolus communis var. parviflorus*, reproduit sous ce nom par De Candolle, Fl. fr., tome VI, qui a été depuis élevé au rang d'espèce par Koch, sous le nom de *Gl. illyricus*, et son *Euphrasia lutea, var.*, qui n'est autre que le *E. Jaubertiana* de M. Boreau, publié par ce dernier dans les *Annales botaniques*, tome VI, page 254. Singulière coïncidence dans l'histoire de cette nouvelle espèce! Ébauchée en quelque sorte dès 1809-1813 par l'auteur de la première Flore angevine, qui

la distingue comme variété, terminée à vingt-cinq ans d'intervalle et à cent lieues de distance, par un autre botaniste angevin, ignorant encore des observations du premier, et qui vient isoler définitivement cette plante du type linnéen.

Le Secrétaire-général termine son exposé par la lecture des notes en question, et en propose l'impression, qui est votée à l'unanimité.

M. Béclard prend ensuite la parole au nom de la commission à laquelle avait été renvoyé un Mémoire de M. Textoris, sur l'époque de l'année astronomique à laquelle a été fixé le point de départ de l'année civile. Le Rapporteur établit que ce Mémoire se compose en réalité de deux parties très distinctes, et demandant une appréciation également séparée. La première, dans laquelle l'auteur traite la question au triple point de vue astronomique, historique et religieux, offre un résumé complet de ce qui a été écrit de plus remarquable sur ce sujet, notamment par Court de Gebelin, et quelques aperçus propres à l'auteur. Quant à la seconde, la commission hésite à se prononcer. Le côté religieux n'y est plus traité accessoirement, mais est devenu le point capital, et par suite l'occasion de développements qui impriment à cette partie du Mémoire un cachet tout particulier. On se demande s'il n'y aurait pas quelque danger à admettre, dans les publications de la Société, des travaux de doctrine religieuse ou politique, qui auraient un caractère spécial si tranché? Ne serait-ce pas ouvrir à la discussion une arène qu'il ne serait plus ensuite permis à l'impartialité ou à l'indépendance de la Société de lui fermer, si elle voulait s'obstiner à s'y produire?

et de telles controverses, sur des sujets brûlants souvent, refroidis jamais, renfermées dans le champ étroit du personnel d'une Société peu nombreuse, ne pourraient-elles pas engendrer une polémique d'autant plus regrettable, que les adversaires se trouveraient plus rapprochés et en quelque sorte forcément engagés dans un véritable combat corps à corps? Ne doit-on pas chercher à prévenir tout ce qui pourrait compromettre cet esprit de bienveillance mutuelle, de bonne confraternité qui, grâce à la prudente réserve apportée jusqu'ici en traitant certains sujets, n'a jamais reçu aucune atteinte dans les temps les plus difficiles que nous ayons eu à traverser? Telles sont les questions que devait s'adresser la commission, et qui l'ont déterminée à s'en remettre, sans vouloir formuler aucune opinion, à la Société, sur la question de savoir s'il y a lieu de voter l'impression de la seconde partie du travail de M. Textoris, tout en s'empressant d'ailleurs de rendre un juste hommage au mérite de l'ouvrage, à un style d'autant plus élevé, à une facture d'autant plus brillante, qu'ils se produisent comme l'expression de convictions aussi sincères que profondes.

Le Président, après avoir consulté le bureau, demande si M. Textoris consentirait à ce que le vote sur l'impression fût scindé, et à ce que l'on y soumît d'abord la première partie de son Mémoire. M. Textoris donne son assentiment à ce mode de procéder, sous la réserve de pouvoir retirer son travail entier, s'il le jugeait ensuite convenable. Le scrutin est ouvert et l'impression de la première partie est votée.

Avant de passer au scrutin sur la deuxième partie,

plusieurs membres expriment le désir qu'il soit fait une nouvelle lecture de ses passages principaux. Cette lecture est faite par M. Béclard, puis on procède au scrutin, et l'impression n'est pas prononcée.

M. Textoris déclare alors qu'il retire son Mémoire, par le motif que cette seconde partie, rejetée par la Société, qui la considère comme seulement accessoire et indépendante de la première, en est à ses yeux la partie dominante, le but et le lien moral.

Le Président se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée en présence d'une détermination de l'auteur, qui prive le Recueil d'un travail sérieux et intéressant.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 11 Mars.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. Beraud, *Secrét.-général.*

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Textoris réclame toutefois la parole. Sans contester la fidélité et la convenance de la rédaction en ce qui regarde les incidents qui se produisirent lors du vote sur l'impression de son Mémoire, il sent le besoin de protester contre toute interprétation du but dans lequel il avait exécuté son travail, qui tendrait à laisser supposer qu'il eût pu avoir l'intention d'ou-

vrir ou de provoquer, même indirectement, une polémique quelconque sur les matières religieuses.

Le Secrétaire-général s'empresse de répondre qu'une telle pensée n'a pas trouvé place un moment dans l'esprit des membres qui assistaient à la dernière séance, et que, dans le procès-verbal, il a pris à tâche d'écarter tout ce qui aurait pu conduire à une interprétation aussi erronée du but qu'avait poursuivi notre confrère dans son travail.

Cet incident vidé, le Président communique à la Société des exemplaires du programme du *Concours régional* d'animaux reproducteurs, qui s'ouvrira à Angers le 20 mai, et du *Concours général* fixé au 28 du même mois. La Société applaudit vivement à la détermination prise par le Ministre de reporter à Orléans le siége de ce dernier concours. Devenu plus central pour les éleveurs de l'Ouest et du Centre, c'est-à-dire pour les 4|5^{e} des pays d'élevage, il sera accessible à un plus grand nombre de concurrents, en même temps qu'il offrira un assemblage plus complet et plus instructif des animaux d'élite de nos races françaises. La Société considère, en effet, que, pour atteindre un perfectionnement rationnel des animaux domestiques, il est essentiel de mettre le plus possible les hommes pratiques en position de comparer entre elles, dans leurs qualités ou leurs défauts, soit pour la production de la viande, soit comme instruments de travail, nos races bovines indigènes, et surtout d'en encourager l'amélioration dans l'un ou l'autre but, par des croisements intelligents avec celles de nos vieilles races qui possèdent des qualités ou des aptitudes spéciales, que doivent rechercher les diverses situations agricoles.

La Société décide, en conséquence, que l'expression de son opinion sur la portée et l'opportunité de la double mesure qui fixe le concours régional à Angers et le concours général à Orléans, ainsi que sur la direction donnée aux récompenses attribuées désormais aux races d'élite françaises, dans de notables proportions, sera soumise à M. le Ministre de l'intérieur et de l'agriculture, comme un témoignage de la gratitude de notre Société, pour la sollicitude éclairée dont il a accordé cette preuve à l'agriculture.

M. le docteur Hunault de la Pelterie obtient la parole. Il désire qu'il lui soit permis d'ajouter à sa biographie de Turbilly, dont l'impression fut ordonnée à la dernière séance, une note sur le projet qu'avait conçu Turbilly d'opérer le défrichement des immenses communaux du comté de Beaufort, qui, bien qu'ils offrissent plusieurs milliers d'hectares de terres égalant les plus fertiles du val de Loire, étaient cependant alors à peu près perdus pour l'agriculture, soumis qu'ils étaient encore au régime dilapidatoire de la vaine pâture. Turbilly avait obtenu l'autorisation nécessaire, mais il rencontra un obstacle invincible dans l'opposition des communes, qui alléguèrent des droits de propriété ou d'usage pour maintenir leur possession.

M. Marchegay prend la parole pour faire observer qu'il existe, aux archives de la préfecture, plusieurs dossiers qui sont relatifs aux contestations élevées par les communes pour empêcher l'effet des concessions obtenues par Turbilly.

L'Assemblée décide qu'une note sur ce sujet, sous telle forme qu'il plaira à M. Hunault d'adopter, sera jointe à sa biographie de Turbilly.

Le Président expose ensuite à la Société la nécessité d'accorder une subvention à l'exposition florale, qui va s'ouvrir sous ses auspices le 20 de ce mois. Le Comice horticole, ayant voté 500 fr., il propose d'accorder une allocation de pareille somme, dans laquelle rentrerait, par un virement de crédit, celle de 200 fr. précédemment affectée par la Société à la publication de la *Pomone angevine*.

M. Le Gris, trésorier du Comice, fait remarquer que le n° 2 de la Pomone est achevé et va paraître dans quelques jours, et que, pour arriver à le faire paraître si promptement, il a fallu que le Comice recourût à la somme de 200 fr. que la Société lui avait accordée.

Le Président, forcé de consulter les ressources du budget de 1853, se voit contraint de restreindre à 300 fr. le chiffre de la subvention par lui proposée.

Ce dernier chiffre est donc mis aux voix et adopté.

M. le docteur Ouvrard continue la lecture de sa Notice sur l'ancienne ville de Beauvau. Il avait établi précédemment que cette ville, d'origine celtique, suivant les habitudes de ces peuples primitifs, attirés constamment par leurs croyances religieuses vers les imposants et mystérieux ombrages des grands bois, s'était assise au centre d'une vaste forêt, celle de Chambiers, dont les limites s'étendaient sans doute bien au-delà de celles que les envahissements progressifs de l'agriculture sont venus lui faire depuis. Attachée aux flancs d'une colline et se déroulant jusqu'au bord d'une gracieuse petite rivière, elle dut plus tard attirer l'attention des Romains, si épris des beautés pittoresques de la nature, et reçut alors sous Auguste

le baptême d'un nom nouveau, exprimant son heureuse position, et que la traduction française nous a presque littéralement transmis. Elle exista, on doit le supposer, comme ville, jusqu'à l'invasion des Normands. Pour les Romains, ces organisateurs puissants, l'évangile de la conquête se traduisait simultanément par l'initiation des vaincus aux jouissances d'une civilisation avancée et par l'érection de monuments impérissables. Le premier sillon que traça Romulus pour dessiner l'enceinte de la ville éternelle, fut le symbole des destinées de sa race et de sa marche laborieuse et féconde à travers les siècles et les peuples. L'homme du Nord, au contraire, avait hérité de l'impétuosité aveugle et de l'esprit de folle destruction dont semblaient s'animer les flots qui battaient ses rivages. Longtemps, pour lui, toute terre étrangère ne fut qu'un objet de convoitise passagère, et, s'il venait à y descendre, c'était surtout pour la désoler par le fer et le feu. Beauvau, après avoir puisé une vie nouvelle sous la domination romaine et avoir survécu, paraît-il, riche et peuplée à la chute de l'Empire, ne devait pas échapper plus tard aux dévastations des hordes normandes. Un jour vint où la cité antique et florissante disparut du sol, et dès-lors il ne resta plus d'elle qu'un nom harmonieux et doux, qui s'épelle à demi-effacé, sur les feuillets jaunis des parchemins du XI^e^ siècle. C'est Foulques I^er^ qui, léguant à Foulques II, son fils, le soin pieux de le faire inhumer à Saint-Martin de Beauvau, ajoute douloureusement : *Jà, par la mauvaiseté des Normands détruit!* C'est Foulques II qui, à son tour, reportant à Raoul de Beauvau, son fils, la même obligation suprême, répète encore ces mêmes tristes pa-

roles, comme le glas funèbre de la cité de leurs ancêtres. Mais ce que l'étranger a pu détruire, ce que les titres des vieux temps mentionnent à peine, la mémoire des enfants de la glèbe s'en est héréditairement transmis le souvenir... Interrogez le peuple de ces campagnes, et il vous dira : Là fut la ville, et cette ville c'était le Beauvau de nos pères... *Urbs fuit, hic jacet.* Du reste, pour l'antiquaire, le sol vient aussi parfois rendre témoignage. Les périodes celtiques, romaines et franques, y ont laissé des traces plus ou moins apparentes de leur passage. Des médailles celtiques et romaines ont été trouvées en ces lieux, des substructions d'anciennes voies gallo-romaines ou du moyen âge gisent çà et là sous le sol qui, en se formant de la poussière des siècles, vient former le linceul de tous les antiques débris.

L'impression de la deuxième partie du mémoire de M. Ouvrard est votée.

M. Hossard lit ensuite une note sur un perfectionnement par lui apporté à la construction de la pompe aspirante, à l'aide duquel il parvient, dit-il, à élever l'eau à une hauteur dont il n'a pu encore déterminer le *maximum*, mais qui, du moins, est de beaucoup supérieure à 32 pieds. Un accident qui se produisit il y a quelques mois au tuyau d'une pompe de la houillière de Chalonnes, accident dont les détails parvinrent plus ou moins défigurés à M. Hossard, le mirent sur la voie de sa découverte. Il paraîtrait résulter des explications données par lui verbalement à la Société, que son système consisterait, 1° à élever, par le moyen d'un piston aspiratoire, au moyen du vide, une colonne d'eau; 2° à établir dans le tuyau un

clapet qui couperait la colonne d'eau aux deux tiers environ de sa hauteur, de telle sorte que le piston, venant à cesser d'agir, la fermeture instantanée du clapet isolerait aussitôt le tiers supérieur de la colonne d'eau; 3° à ménager, à l'aide d'un tube latéral s'embranchant au-dessus du clapet, une prise d'air, de façon à établir la pression atmosphérique sur la section supérieure de la colonne d'eau aussitôt que l'ascension à 32 pieds serait établie.

Dans ce système, la section supérieure de la colonne d'eau, obéissant alors à l'aspiration du piston, s'élèverait, non-seulement en raison de la force statique résultant de la pression de l'atmosphère, mais acquerrait encore une propulsion particulière procédant du choc produit par l'accès instantané de l'air sur sa partie inférieure, lequel la lancerait aussi haut dans le tube que le vide formé par le piston pourrait lui permettre d'atteindre.

M. Hossard annonce, du reste, qu'il pourra, dans quelques jours, soumettre à l'examen de la Société une pompe qu'il fait établir chez lui d'après ce système. Il invite ses collègues à la venir visiter.

Une commission, composée de MM. Adville, de Joannis et Béclard, est spécialement chargée de cet examen.

Le Président annonce que MM. Belleuvre, propriétaire à Angers, et Timbal-Lagrave, de Toulouse, sont présentés par M. Beraud, le premier comme membre titulaire résidant, et l'autre comme correspondant, et désigne, pour examiner les titres de la première candidature, MM. V. Pavie, Lemarchand et Cosnier, et ceux de la deuxième, MM. Boreau, Faye et Beraud.

M. Victor Pavie retrace les observations que lui a suggérées une visite récente faite par lui au musée de Nantes. Après s'être fait l'éloquent interprète des regrets et des longs ennuis que la fermeture de nos musées occasionnent aux amis des arts, il explique comment, privé depuis longtemps de ces vives et pures jouissances d'un goût épuré, si chères aux natures poétiques, il se trouva entraîné à les aller chercher chez nos voisins du bas de la Loire.

Après un exposé rapide de la création du musée de peinture de Nantes, comprenant naturellement l'histoire des frères Cacault, qui recueillirent en Italie la plupart des anciennes toiles qui, après avoir formé le noyau de cette collection, en demeurent encore le plus bel ornement, M. Pavie signale successivement tous les tableaux des écoles italiennes et espagnoles de quelque valeur de cet établissement, qui a la prétention de posséder des originaux des plus grands maîtres.

Le développement donné à cette revue, remarquable à la fois par l'éclat et l'ampleur du style, la hardiesse et le piquant de l'expression, ainsi que par le rare bonheur avec lequel la plume de l'écrivain s'est plu à lutter pour la vivacité du coloris et l'accentuation des physionomies contre le pinceau et la palette du peintre, contraint le bureau de renvoyer ce long travail devant une commission, aux termes du règlement, et M. le Président désigne pour ses membres MM. El. Lachèse, Adville et Bellier.

M. Blavier lit ensuite un exposé d'un système de drainage dont il a conseillé l'application au cimetière de l'Est, afin de procurer l'écoulement des eaux pluviales qui, après avoir stagné dans certaines de ses

parties, reparaissent à a surface du sol, tout imprégnées de matières putrides et sanguinolentes, et y établissent un foyer d'infection. Il admet que le séjour des eaux sur un sous-sol imperméable par sa nature schisteuse, et leur retour à la surface des terres, sont occasionnés par un replis argileux du terrain transversal à la pente, lequel empêche les eaux de suivre leur écoulement souterrain et régulier. Selon cet honorable confrère, des coupures avec des drains, pratiquées dans cette sorte de chaussée argileuse, rétabliraient le cours des eaux inférieures, suivant la pente du terrain, et empêcheraient leur séjour prolongé dans les fosses. Toutefois, ayant observé que la compacité des terres qui n'ont pas été remuées rend la filtration des eaux lente et difficile, il a conseillé en même temps de disposer les fosses suivant des lignes droites dans le sens de la pente générale de l'enclos, et de commencer à les établir par la partie inférieure du terrain, en mettant ensuite chaque fosse nouvelle en communication avec la précédente au moyen du drain, de telle sorte que l'eau, traversant les terres meubles des fosses, n'y séjournerait pas, étant, au fur et à mesure de leur pénétration, emportée par chaque ligne de drains vers le canal servant de récipient établi au bas du cimetière.

M. Hunault pense que cette question est assez grave pour attirer l'attention de la Société. Il voudrait qu'une commission s'en occupât. Il y aurait peut-être des remèdes plus radicaux à appliquer au mal qui a été signalé.

M. Blavier répond que ce qu'il a conseillé, il a dû le faire, en se renfermant dans les données qui lui

étaient tracées. Il ne conteste pas que les moyens par lui indiqués puissent ne pas modifier aussi profondément qu'il serait désirable, ce qu'il y a de fâcheux dans l'état actuel, mais il est du moins convaincu qu'il doit en résulter une amélioration notable et salutaire.

Le Secrétaire-général fait observer que, pour compléter ce système de dessèchement, il ne faudrait peut-être qu'établir sur les parties supérieures et latérales une ligne continue de drains profonds et à fort calibre, qui isolerait complétement le cimetière dans son périmètre des terrains environnants, et qui recevrait les eaux souterraines des fonds supérieurs, de manière à ce que les eaux du cimetière fussent désormais bornées aux eaux pluviales et sourceuses, ce qui en diminuerait notablement la quantité.

Après diverses observations échangées entre quelques autres membres, la demande de M. Hunault est convertie en une proposition de reporter à la prochaine séance une discussion sérieuse sur ce sujet, ce qui est adopté.

L'assemblée vote l'impression du travail de M. Blavier.

M. Lemarchand lit ensuite un ensemble d'extraits habilement coordonnés d'un manuscrit du XIe siècle, qui appartient à la bibliothèque de la ville d'Angers. C'est un psautier écrit par un moine, en belle gothique, avec des majuscules ornées et peintes, d'une grande richesse et d'une rare élégance. Dans ce psautier se trouve, comme traité accessoire, une suite de remarques sur les instruments de musique des anciens Juifs, traité amplement nourri d'érudition, où

des citations multipliées viennent témoigner de l'instruction et de la patience de l'auteur, ainsi que de son habitude des textes sacrés. Deux feuilles de dessins coloriés sont jointes au texte. La première représente onze instruments de musique : Lyra, Cythara, Tintinnabulum, Pennola, Bombulum, Tuba à quatre conduits, un instrument voisin de la cornemuse, Psalterium, Tympanum et un cor en bois. Le second dessin figure le roi David entouré de quatre personnages qui accompagnent ses chants avec la lyre à cinq cordes, l'Organum, le Tintinnabulum et la Trompette d'airain. Cette analyse, à l'appui de laquelle M. Lemarchand reproduit un grand nombre de textes saints pour déterminer le caractère et l'usage de ces divers instruments, a captivé constamment l'attention de l'assemblée, qui s'est empressée d'en voter l'impression ainsi que des deux dessins copiés sur le manuscrit original.

M. Béclard, secrétaire de la commission archéologique, donne lecture d'une lettre de M. Rondeau, membre adjoint de cette commission, où il rend compte d'un excursion sur les confins du département d'Indre-et-Loire, lors de laquelle il a visité les ruines féodales du château de Preùilly, sur la Claire, et l'église abbatiale du même nom, qui date des XI^e^ et XII^e^ siècles. Il parle en outre d'une chapelle qui s'élève à peu de distance de Preuilly, sous la direction de M. l'abbé Tournesac, et dont l'ornementation est confiée à M. l'abbé Choyer, monument qui, par l'unité et la pureté du style, forme un édifice très remarquable. La Société ne peut rester indifférente, lorsqu'on lui signale de si heureux résultats, non seulement parce

qu'elle compte M. Choyer parmi ses membres titulaires, mais encore à raison de ce que longtemps avant la plupart des autres sociétés de province, elle s'efforça de populariser et de faire prévaloir les véritables principes qui doivent servir de guide à l'architecte moderne, dans la restauration et même l'érection des monuments consacrés au culte catholique romain, principes dont MM. Tournesac et Choyer, chacun au point de vue de la partie spéciale de l'architecture religieuse qu'il a adoptée, font l'un et l'autre de si heureuses applications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 15 Avril.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. Beraud, *secrét.-général.*

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans réclamation.

Il dépose ensuite sur le bureau la liste des ouvrages offerts à la Sociéié.

M. le Président annonce qu'il a reçu, il y a peu de jours, la démission de M. le docteur Guépin. La lettre qui la contient laisse ignorer les motifs qui peuvent déterminer cet honorable membre à se retirer d'une façon si inattendue et surtout lorsqu'il exprime le regret de s'éloigner, dit-il, d'une réunion d'hommes

aussi respectables et méritant l'estime générale..... Bien que M. Guépin n'assistât pas aux séances et ne coopérât pas aux publications de la Société, en y joignant ses propres travaux, l'assemblée ne croit pas moins devoir manifester les regrets qu'elle éprouve de la détermination si inattendue qu'il a prise, et dit qu'à partir du 1er janvier 1854, son nom cessera de figurer sur la liste des membres titulaires.

M. le Président saisit cette occasion pour annoncer à l'assemblée qu'un de nos honorables confrères, qui, par suite d'absences prolongées, ne pouvait que trop rarement prendre part à nos réunions, M. Mordret, avait cru devoir aussi donner sa démission, mais qu'en voyant la Société redoubler d'efforts pour activer, par tous les moyens dont elle peut disposer, les progrès des études sérieuses dans nos contrées, et les travaux importants qui, récemment encore, ont pris place dans son Recueil, il est revenu sur cette détermination, et a déclaré son désir de ne pas se séparer de nous. L'assemblée en témoigne une vive satisfaction, et dit que la démission de M. Mordret sera comme non avenue.

Le Secrétaire général présente un compte des recettes et dépenses de l'exposition horticole de mars dernier, dressé par M. Tavernier, secrétaire de la commission de cette fête florale. Ce compte n'est pas définitif, et nous nous bornerons à faire observer que s'il se solde par un boni de 380 fr. c'est que l'on n'y a pas compris le prix des médailles et quelques menues dépenses, qu'on peut approximativement évaluer à 450 fr., ce qui laissera un déficit d'une centaine de francs.

La Société décide qu'elle prendra ce déficit à sa

charge, au lieu de recourir à la munificence du Conseil municipal.

L'état présenté prouve du moins que s'il n'était pas survenu d'accidents, de changements de température inattendus, le montant des dépenses eût été sensiblement moins élevé. Il a fallu, pour combattre une gelée très inquiétante, puisque le thermomètre descendit subitement à plusieurs degrés au-dessous de zéro, et pour défendre les plantes contre l'irruption de la neige, tendre des toiles sur l'énorme bâtiment en planches que l'on avait construit sur le Champ-de-Mars, y entretenir l'éclairage au gaz pendant trois nuits, et multiplier les poëles et calorifères. L'on a remarqué, du reste, que l'on eût pu porter les entrées du soir à un franc et augmenter d'un tiers au moins le nombre des billets de la loterie, de telle sorte que, même avec des dépenses aussi considérables, on eût facilement atteint un *boni* notable, considération dont il a été jugé utile de prendre note ici, pour établir les prévisions, lorsque la Société viendra plus tard à organiser d'autres expositions florales.

Le Secrétaire général reproduit une proposition tendant à assurer la conservation des monuments historiques, présentée par lui l'an dernier, à la commission archéologique, qui l'accueillit favorablement. Il la développe de nouveau, la motive et soumet à la Société un projet de délibération, que celle-ci adopte dans les termes suivants :

Conservation des monuments anciens, celtiques, gallo-romains, etc.

Sur la proposition faite et développée en cette

séance par son Secrétaire général, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers arrête ce qui suit :

Article 1er. Il sera dressé, par les soins de la commission archéologique de la Société, une carte antique de l'Anjou, sur laquelle seront indiqués, par des signes particuliers, 1° l'emplacement des monuments celtiques ; 2° tous les restes des voies antiques, stations, villes, camps, aqueducs, balneum, etc., appartenant à l'ère gallo-romaine dont l'existence viendra à être contestée.

Art. 2. Indépendamment de la carte générale, il sera fait des cartes spéciales pour les monuments appartenant exclusivement aux trois époques celtique, gallo-romaine et moyen-âge.

Art. 3. Une carte spéciale, sur une plus grande échelle, pourra comprendre la ville d'Angers et son alentour, dans un rayon d'un myriamètre environ.

Art. 4. Il sera rédigé un état détaillé et méthodiquement classé de ces divers monuments, dans lequel chacun d'eux sera décrit, avec indication de ses mesures exactes, des matériaux dont il est formé ou construit, de son mode de construction, de son orientation, de ses rapports de situation avec d'autres onuments du même âge et de la même nature, ou avec des monuments qui l'auraient précédé ou l'auraient en partie remplacé au même lieu, etc., etc. Le registre sur lequel sera transcrite cette espèce d'inventaire demeurera la propriété de la Société, et fera partie de ses archives.

Art. 5. Les monuments dits *celtiques*, seront surtout figurés avec soin et leurs dessins déposés, pour y être

exposés au public, au Musée des antiquités de la ville.

Des échantillons des roches dont ils sont formés, devront, autant que possible, accompagner chaque dessin, de manière à former une suite aussi complète que possible de ceux qui existent dans notre département.

Art. 6. Aussitôt que ce travail sera terminé, un exemplaire de la carte ou des cartes ci-dessus indiquées, sera présenté à M. le Préfet, avec prière de faire classer comme historiques les monuments les plus importants, pour les sauver d'une destruction imminente, et particulièrement les monuments celtiques plus exposés que les autres, et auxquels s'attache un si grand intérêt, puisqu'ils sont les seuls témoins qui puissent déposer de l'existence sur notre sol d'une race aborigène antérieure sans doute à la période historique, monuments dont la science constate chaque jour avec surprise l'étonnante analogie avec ceux laissés par les peuples primitifs de l'Amérique septentrionale.

M. Marchegay présente à l'assemblée des extraits du registre de la Chambre des comptes d'Anjou, qui fournissent des renseignements sur l'existence d'une ménagerie que le roi René entretenait au château d'Angers. Il a été conduit à rechercher les traces de cet établissement, par ce qu'il en avait appris de notre compatriote, M. L. Boré, qui avait rencontré, dans une bibliothèque de Munich, un ouvrage allemand dont l'auteur, qui avait voyagé en Anjou, disait avoir beaucoup admiré la ménagerie du roi René. Notre confrère n'a pu vérifier encore que les années 1470 à 1477 du registre de la Chambre des comptes, mais il est parvenu

déjà à constater que cette collection d'animaux vivants était considérable et occupait un personnel nombreux, dans lequel se remarquait un More, qui soignait plus particulièrement les animaux féroces. On indique, comme s'y trouvant en même temps, *trois lions, une lionne, un léopard, un animal* auquel on donne le nom de *jaunesse* et qui n'est pas la *genette*, signalée sous son nom ailleurs. Il s'y trouvait aussi des cerfs et biches, qui furent ensuite transportés à Belle-Poule, des lapins, des oiseaux de diverses espèces, etc. L'enceinte du château n'offrant pas de bâtiments suffisants, il fallut en louer dans la cité pour loger tous ces hôtes sauvages.

M. Marchegay continuera ses recherches, et en fera connaître les résultats ultérieurs.

M. le docteur Ouvrard reprend sa lecture sur Beauvau. Ce travail sera analysé après son achèvement.

L'on procède ensuite au scrutin sur la candidature de M. Belleuvre. Le dépouillement constate qu'il est reçu à l'unanimité. M. le Président déclare, en conséquence, que M. Belleuvre est admis à faire partie de la Société, comme membre titulaire résidant.

La même opération a lieu pour M. Timbal-Lagrave, et, donnant le même résultat, M. le Président proclame ce candidat membre correspondant.

Le Président présente ensuite, comme membre titulaire, M. le capitaine Janin, chef de l'octroi de la ville, auteur du *Dictionnaire des communes*. Une commission est nommée pour cette candidature; elle se compose de MM. Textoris, Hossard et Cosnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général, T. C. Beraud.

Séance du 20 Mai.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire général, et adopté sans réclamation.

D'après diverses observations présentées par MM. Hunault, Godard, Béclard et quelques autres membres, M. le Président est invité à désigner une commission qui s'occupera de constater l'existence des monuments antiques, dont l'Anjou conserve les restes, et de désigner à M. le Préfet, conformément à ce qui a été décidé à la dernière séance, ceux de ces monuments dont il importe d'assurer la conservation. En conséquence, les personnes qui auraient des connaissances à ce sujet, sont invitées à en donner communication à cette commission. Elle sera composée de MM. de Beauregard, Beraud, Godard-Faultrier, Béclard et E. Dainville. Elle s'occupera de la rédaction des cartes spéciales aux monuments des trois époques Celte, Gallo-Romaine et Moyen âge, et d'une carte générale qui comprendra les divers monuments.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Janin. Le scrutin a lieu, et M. le Président, après en avoir constaté le résultat favorable, déclare M. Janin admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire résidant.

M. le Président annonce ensuite qu'il s'est chargé de présenter, comme candidat au même titre, M. l'abbé Lecomte, professeur de littérature au collége Piédor. Il désigne la commission chargée de faire le rapport

sur cette candidature ; elle est composée de MM. Godard-Faultrier, Béclard et de Beauregard.

M. Ouvrard déclare qu'il est obligé de différer la continuation de son travail sur Beauvau, par la nécessité où il se trouve de se livrer à de nouvelles recherches pour fixer quelques dates importantes.

M. Godard lit ensuite un ensemble de notes biographiques sur trente évêques ayant appartenu, à divers titres, à la province d'Anjou.

Il fait observer que les faits qui y ont leurs dates ne sont pas précisément inédits, n'ayant pas puisé ces notes dans des manuscrits, mais bien de côté et d'autre, dans de vieux ouvrages, écrits la plupart en latin, et bien rarement consultés, si quelques-uns même le furent jamais, ce qui donne cependant à ces indications, si concises et si sèches qu'elles puissent être, un véritable intérêt.

La Société, qui manifeste, surtout par l'organe de M. le marquis de Montaigu, qu'elle envisage ce travail de compilation comme pouvant fournir des matériaux d'autant plus utiles aux biographes, qu'ils leur fussent sans doute demeurés inconnus sans les recherches laborieuses de notre savant confrère, vote l'impression de ces notes biographiques.

M. Hunault demande à faire une proposition. Il voudrait que la Société nommât une commission pour étudier les phénomènes que l'on a désignés sous le nom de *Tables tournantes*. Cette proposition lui donne l'occasion de développer ses idées à ce sujet : il attribue particulièrement le mouvement communiqué à la table à la trépidation qu'occasionne à l'extrémité des doigts le battement des artères.

Une discussion, dans laquelle chaque membre présent cite des faits et manifeste ses motifs de croire ou de douter, s'établit et se prolonge, sans conduire à aucune conclusion qui paraisse admise par la majorité, et l'on se sépare sans avoir rien arrêté sur la proposition de M. Hunault.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire général, T.-C. BERAUD.

Séance du 19 Juin.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Lèbe-Gigun présente, au titre de membre correspondant, M. Lèbe-Gigun, son frère, artiste peintre, inspecteur des monuments des arts de la ville de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle est composée de MM. Dainville, Godard et Ouvrard.

M. le Président communique à l'Assemblée deux lettres à lui adressées par MM. Girard et Faye, qui, par suite de la translation de leur résidence à Poitiers, expriment combien ils regrettent de se voir dans la nécessité de cesser de faire partie des membres titulaires de la Société, et demandent à en échanger le titre contre celui de membres correspondants. La

Société est unanime pour manifester le vif regret de se voir privée de la collaboration de deux collègues qui avaient toutes ses sympathies, et dont le dernier surtout avait enrichi son Recueil de travaux si intéressants pour l'histoire locale et si remarquables par l'esprit de sage critique qui s'y faisait constamment distinguer. Elle s'empresse donc de décerner à ces deux membres le titre de *correspondants*, comme le seul lien qui puisse désormais les rattacher à elle.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Président du Comice horticole, qui demande, 1° que la souscription pour couvrir les frais du char de l'horticulture des Fêtes de Charité, qui avait été suspendue, soit reprise ; 2° qu'il soit rendu compte des recettes et dépenses de l'exposition florale, le Comice n'ayant voté un crédit pour cet objet que sous la condition que les recettes de l'exposition n'en couvriraient pas les frais. M. le Président annonce qu'il va écrire à M. Tavernier, secrétaire et trésorier de l'exposition, afin de l'inviter à rendre un compte détaillé, pour que l'on sache définitivement à quelle somme doivent être portés et la contribution du Comice horticole et celle de la Société-mère, dans les dépenses de l'exposition.

M. Godard-Faultrier présente un ouvrage de M. Céré, en voie de publication, sur les arts somptuaires des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et propose à la Société d'en faire l'acquisition. Il le considère comme très important à consulter pour tous les artistes peintres, sculpteurs, décorateurs, etc., pour les restaurations d'objets d'art de cette époque. Le prix est de 108 fr.

M. le Président fait observer qu'il s'agit de voter

ici un crédit extraordinaire, en dehors des prévisions du budget de l'année courante, et qu'une proposition de cette nature demanderait à être mise à l'ordre du jour. Il propose donc de la renvoyer à la séance prochaine, et nomme, pour l'examiner, MM. Dainville, Béclard et Godard-Faultrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD

Séance du 8 Juillet.

Présidence de M. BERAUD, *Secrétaire-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. le président de Beauregard et le vice-président Textoris étant absents, M. le Secrétaire-général occupe le fauteuil.

Communication est donnée des titres des publications adressées à la Société par son correspondant.

M. Ouvrard achève la lecture de sa Notice sur l'ancienne ville de Beauvau, en Anjou. L'étendue de ce travail contraint d'ajourner le vote sur l'impression, et oblige de le soumettre à l'examen d'une commission. Les membres désignés pour en faire partie sont MM. Adville, Lachèse (Eliacin) et Janin.

M. Hunault lit quelques notes sur les diplômes qui étaient autrefois accordés aux membres des différents corps de métiers. Il en présente plusieurs *specimens*, et notamment un diplôme de la corporation des mer-

ciers de la ville de Paris, de l'année 1665. Il développe, à cette occasion, des considérations sur la nécessité d'imposer au commerce la marque de fabrique. Ce serait le seul moyen, selon lui, dans l'état de liberté illimitée laissée aux producteurs, de remplacer par une responsabilité morale, les effets salutaires qu'exerçait autrefois la police des jurandes et des corporations, pour la bonne confection des marchandises.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder au vote sur l'impression de ces notes. On passe au scrutin et l'impression est autorisée.

M. Godard-Faultrier, au nom de la commission nommée à la dernière séance, fait un rapport sur l'ouvrage de M. Céré, sur les arts somptuaires aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et annonce que la commission est unanime pour reconnaître l'importance et l'intérêt qu'offre cette publication, et pour exprimer le désir que la Société s'y abonne, en consacrant, chaque année, 54 fr. à cet objet.

Le Président ayant consulté l'Assemblée, celle-ci vote l'abonnement proposé.

La commission préposée pour donner un avis sur la candidature de M. Lèbe-Gigun, exprime une opinion favorable, et il est procédé au scrutin. Le Président, après en avoir constaté le résultat, déclare que M. Lèbe-Gigun est admis à faire partie de la Société, en qualité de membre *correspondant*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 19 Août 1853

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de Joannis, qui, cessant d'habiter la ville, croit devoir renoncer à faire plus longtemps partie de la Société, en qualité de membre titulaire.

Une autre lettre, adressée par M. Cassin, fait connaître qu'il doit quitter le département, et il prie, en conséquence, la Société d'accueillir sa démission, en voulant bien lui conserver le titre de correspondant.

La Société reçoit, en exprimant ses regrets, ces deux démissions, et décerne à M. Cassin le titre de membre correspondant, qu'il demande.

Le Président rend compte des démarches par lui faites pour obtenir de la ville une prolongation du bail du jardin fruitier, et communique l'extrait d'une délibération du Conseil municipal du 13 juillet dernier, en réponse à la demande qu'il lui avait adressée, dont il résulte que le Conseil, se refusant à accorder aucun délai de prorogation, a décidé qu'à l'expiration du bail de vingt années, consenti à la Société, lequel expirera en 1856, le terrain occupé par le jardin fruitier fera retour à la ville.

Le Président fait observer que si la Société désire remplacer cet établissement modèle par un autre qui puisse, au moment où celui-ci cessera d'exister, offrir

un intérêt égal et rendre les mêmes services à l'horticulture, elle doit se hâter de faire choix d'un autre terrain, afin de le disposer pour recevoir des sujets sur lesquels on puisse au plus tôt greffer le grand nombre d'espèces que possède le jardin, et dont une partie seulement pourrait se retrouver dans les pépinières ou autres cultures locales. Il invite donc, au nom du bureau, MM. les Sociétaires à faire la recherche d'un emplacement convenable pour y établir le nouveau jardin, afin qu'à la rentrée une commission spéciale puisse examiner les terrains qui seraient proposés, et discuter les conditions auxquelles la Société pourrait en devenir locataire.

Le Secrétaire général fait observer qu'une semblable entreprise entraînera des frais de premier entretien considérables, qui, surtout dans les premières années, absorberont les ressources de la Société; qu'elle ne peut donc guère songer à fonder un nouveau jardin, qu'autant que l'emplacement lui en serait fourni gratuitement,

Destiné surtout à expérimenter et à répandre les bonnes qualités de fruits, ce jardin n'est pas, à raison de l'immense extension que prend la culture fruitière dans tout le département, d'un intérêt purement local et circonscrit dans la banlieue d'Angers, mais il étend son influence et ses bienfaits à toutes les parties du département. Il répond donc complètement, sous ce point de vue, pour la diffusion des espèces fruitières, à la pensée qui engagea Napoléon Ier à créer les pépinières impériales et départementales. Il y aurait donc lieu, pense le Secrétaire, de réclamer et d'obtenir du Conseil général une subvention pour la location du

terrain devenu nécessaire pour le nouveau jardin. Il faudrait que ce jardin n'eût pas moins de 70 ares, avec des murs au moins de deux côtés, et un logement pour le jardinier. Il fait remarquer que, sous le rapport de la taille, les arbres du nouveau jardin auraient sur ceux actuels, cet avantage que ceux-ci furent longtemps dirigés dans le but unique d'en obtenir le plus possible de greffes, et assujettis d'ailleurs à la taille ancienne, qui ne donnait pas aux arbres un aspect aussi agréable que les nouvelles méthodes, et que, sous ce rapport, il y aurait progrès.

La Société de géographie de Paris sollicite des renseignements sur un envoi de graines de Chine fait par elle, il y a bientôt deux ans, au comice horticole.

M. Boreau dit avoir reçu officieusement de M. Millet quelques paquets de graines, qui lui furent données comme venant de la Chine. Elles furent semées et ne produisirent que quelques plantes insignifiantes, sous le triple rapport scientifique, économique et horticole. Toutefois, si la Société désirait des détails précis, il pourrait les lui fournir, toute graine venant du dehors étant inscrite au Jardin des Plantes sur un registre spécial, et suivie d'annotations sur les résultats qu'elle a donnés.

M. Hunault fait observer que ces graines furent reçues par le Président du Comice horticole, qui en fit une distribution entre divers horticulteurs et amateurs, et qu'il serait bon de constater les espèces ainsi obtenues. Quant à lui, il reconnaît que celles qui lui ont été confiées n'ont pas germé.

Le Secrétaire général rappelle que ce serait la seconde fois qu'on éprouverait pareil mécompte. Il y a

peu d'années la Société reçut également, comme venant de la Chine, un envoi de graines qui se trouva ne contenir à peu près que des graines avariées, et dont la plupart fut reconnue pour celles d'espèces européennes. Les voyageurs qui visitent ce pays devraient donc être désormais en garde contre la négligence, l'incurie ou l'infidélité des personnes qui leur servent d'intermédiaire, soit pour recueillir, soit pour transmettre les graines.

Le Président annonce avoir adressé au Conseil général la demande d'une subvention pour donner un cours de taille, au cas où M. Dubreuil ne continuerait pas le sien.

M. Godard-Faultrier annonce que M. Dubreuil compte faire un nouveau cours, si le département continue de lui allouer une subvention.

M. Hunault fait observer que le cours de M. Dubreuil n'exclut nullement la nécessité de maintenir celui que faisait professer la Société. M. Dubreuil est un théoricien exercé, un démonstrateur habile, mais, quelque puisse être son mérite, les étroites limites de temps et la saison dans laquelle se trouve renfermé son cours, ne lui permettent qu'imparfaitement de se faire praticien devant ses auditeurs. Aussi toutes ces opérations importantes qui suivent la taille principale et en sont le complément, autant qu'elles préparent la taille à venir, ne peuvent être pratiquées par le professeur, ce qui est d'autant plus regrettable que les gens du métier apprennent certainement plus et mieux en voyant agir la serpette du maître, qu'en recevant de lui des explications sous une forme plus ou moins abstraite. Il voudrait donc que la Société ne suspendît

pas ses cours, lors même que M. Dubreuil viendrait à en faire un.

Cet incident n'a pas de suite, bien que les raisons développées par M. Hunault soient accueillies avec une faveur marquée.

Le Président donne communication à l'assemblée d'une lettre qui lui a été adressée par l'honorable M. Janin, au nom des fondateurs d'un journal qui prendra le titre de *Conseiller de l'Ouest*. Etranger à la politique, il se consacre exclusivement aux intérêts agricoles, commerciaux, industriels, aux sciences, aux beaux-arts, aux lettres. M. Janin demande à la Société d'autoriser ce journal à paraitre sous son patronage et à prendre le titre d'*Organe de la Société d'agriculture d'Angers*.

M. Adolphe Lachèse fait observer que le *Journal de Maine et Loire*, dont il est l'un des propriétaires, a été constamment l'organe réel de la Société depuis sa fondation ; que les comptes-rendus de ses travaux, les communications et documents de toute espèce auxquels elle a voulu donner de la publicité ont trouvé, dans les colonnes du journal, une place qui lui a toujours été accordée avec autant d'intérêt que d'empressement. Certes, si le titre d'organe de la Société impériale d'agriculture pouvait être accordé à un journal, celui de *Maine et Loire* aurait un droit incontestable à le réclamer, comme prix de services réels et comme n'étant que la consécration officielle d'un fait déjà acquis et existant depuis longtemps. Toutefois, il ne veut pas élever cette prétention, et se borne à protester contre l'attribution exclusive que l'on voudrait faire de ce titre à un journal qui n'est pas encore

né, et n'a rien fait ainsi pour mériter une si honorable distinction.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. de Beauregard, Janin, Hunault, Beraud et Boreau, s'engage. L'opinion qui prévaut est que la Société ne peut se constituer un organe officiel, qu'il en résulterait pour elle une responsabilité morale qui pourrait avoir des inconvénients, que, quant à la publicité à donner à ses travaux, elle ne voit aucun empêchement à ce que le nouveau journal puisse, concurremment avec les autres, les reproduire ou en rendre compte, et qu'à cet égard, toutes facilités seront accordées aux rédacteurs.

M. Millet, président du comice horticole, rend compte des observations qu'il a faites, sur des larves qui lui avaient été remises par M. de Beauregard, et qui ont été signalées comme occasionnant de grands dégâts dans les luzernes dont elles dévorent les feuilles. Ces larves, élevées par M. Millet, ont produit un diptère dont notre confrère n'a pu constater le genre, mais qui appartient à l'ancien genre *Musea* L. M. Millet propose de détruire ces larves en fauchant rez-terre les luzernes attaquées, pour enlever de suite le fourrage, et passer un rouleau à plusieurs reprises. Il propose également de saupoudrer abondamment de chaux vive le sol dépouillé de sa récolte, et de l'arroser immédiatement.

Cette lettre sera imprimée.

M. Boreau lit une notice sur la position de la mansion romaine *Combaristum*. Après avoir exprimé des regrets, partagés par la Société, sur l'éloignement définitif de M. le conseiller Faye, qui s'était occupé

avec succès de l'étude des voies romaines de la partie de notre département située au sud de la Loire, M. Boreau rappelle ce qui a été dit sur *Combaristum* par MM. Bodin, Godard et de Beauregard, qui ont cru le retrouver dans *Combrée*, bourg de l'arrondissement de Segré. Il fait remarquer que le rapport existant entre le nom latin et le nom français a été le seul motif qui ait dû servir de fondement à cette opinion, mais que ni les traditions orales ou écrites, ni aucun reste, soit de constructions romaines, soit de voies romaines, à *Combrée* ou aux environs, ne sont venus confirmer ce que l'étymologie semblait révéler. Il croit cependant que, dans de semblables recherches, il faut s'appuyer simultanément et sur les indications que peut donner la carte théodosienne, et sur les traces qu'ont pu laisser les travaux faits par les Romains. Or, s'il consulte les distances indiquées par la carte de Peutinger, et s'il les suppute avec une voie passant par la *Legio andina* (Lion-d'Angers), pour se détourner vers Rennes, il trouve que *Châtelais* répond à la distance où se trouvait *Combaristum* de *Juliomagus*, et, en poursuivant, il retrouve, entre cette station, celle de *Sipia*, aujourd'hui *Vicseiches*, *Vicum sepia*, à égale distance de *Combaristum* (Châtelais) et de Rennes. S'il veut interroger le sol, M. Godard lui apprend qu'il existe dans la direction du Lion-d'Angers à Châtelais, des restes de voie romaine, observés près de la Jaillette, de la Ferrière, etc. M. Beraud a rencontré, au-delà de Châtelais, des voies pavées à la manière antique, et un reste de chaussée qui, par sa construction, ne peut être rapporté aux époques modernes. Enfin, M. Godard a constaté que le Châte-

lais du moyen âge succéda à des constructions gallo-romaines, dont il reste encore des vestiges. Quant à *Combrée*, M. Boreau pense que ce bourg emprunta son nom à la forêt d'Ombrée, à l'extrémité méridionale de laquelle il fut bâti.

Ce travail, dont la lecture a captivé au plus haut point l'attention de l'assemblée, sera imprimé dans le recueil de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général, T.-C. Beraud.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 4e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

PAGES.

Liste générale des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers..... 5

Exposition d'horticulture de 1853..... 11

Cercueil gallo-romain découvert dans la gare du chemin de fer, le 6 août 1853. **M. Godard-Faultrier**..... 31

Notes biographiques sur 30 prélats se rattachant à l'histoire d'Anjou, classés par ordre alphabétique, par **M. Godard-Faultrier**..... 34

Notice sur la position de la mansion romaine Combaristum, par **M. A. Boreau**..... 43

Rapport sur les opérations de drainage à exécuter dans le cimetière de l'Est, par **M. A. Blavier**..... 52

Note sur quelques instruments de la musique des Hébreux, d'après un manuscrit du IXe siècle, par **M. A. Lemarchand**..... 57

Pierre-Joseph Bourgeois, par **M. Léon Cosnier**..... 68

PAGES.

Procès-verbaux des séances de la Société. — Séance du 14 Janvier 1853 91

Séance du 11 Février 95

— du 11 Mars 100

— du 15 Avril 111

— du 20 Mai 117

— du 19 Juin 119

— du 8 Juillet 121

— du 19 Août 123
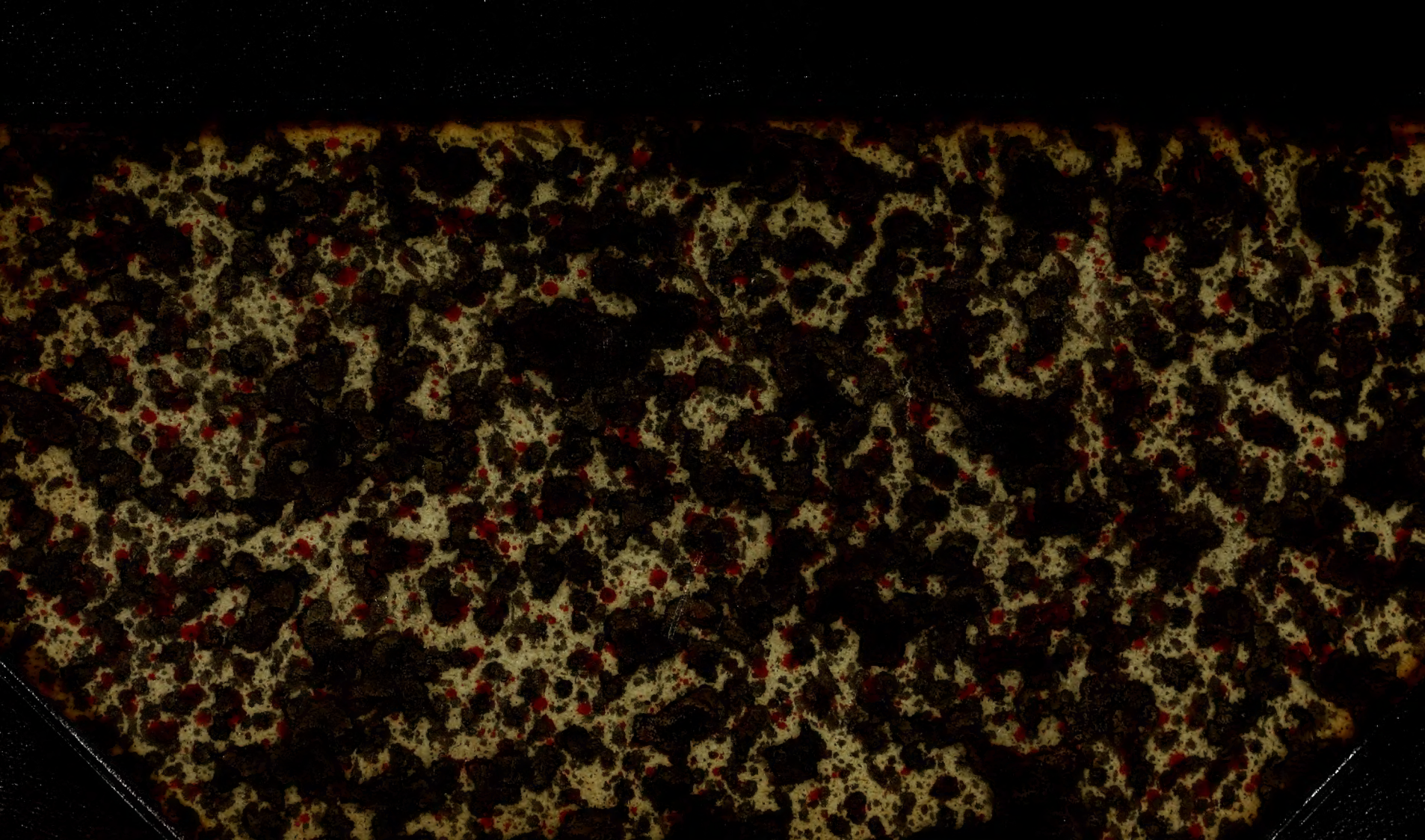
ARTS